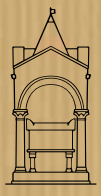
EDIZIONE NAZIONALE DELLE OPERE

NICCOLÒ MACHIAVELLI

# *LE PRINCE*

## IL *PRINCIPE* IN FRANCESE (XVI-XVII SECOLO)

A cura di
Jean-Claude Zancarini



EDITRICE ANTENORE
ROMA-PADOVA

EDIZIONE NAZIONALE DELLE
# OPERE DI NICCOLÒ MACHIAVELLI

COMITATO SCIENTIFICO

Enrico Malato, *Presidente*
Francesco Bausi · Emanuele Cutinelli-Rèndina
Paul Larivaille · Nicoletta Marcelli · Jean-Jacques Marchand
Andrea Mazzucchi · Paolo Orvieto

# PROGETTO MACHIAVELLI EUROPEO

RESPONSABILI SCIENTIFICI DEL PROGETTO:

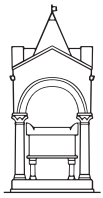
Jean-Louis Fournel (*dir.*) e Andrea Salvo Rossi (*dir.*);
Giancarlo Alfano, Romain Descendre, Judith Frommer,
Elsa Kammerer, Jean-Jacques Marchand, Andrea Mazzucchi,
Ivano Paccagnella, Matteo Palumbo, Gabriele Pedullà,
Alessandra Petrina, Jean-Claude Zancarini

NICCOLÒ MACHIAVELLI

# *LE PRINCE*

## *IL PRINCIPE IN FRANCESE (XVI-XVII SECOLO)*

A cura di
Jean-Claude Zancarini



EDITRICE ANTENORE
ROMA-PADOVA

*Edizione realizzata con la collaborazione*
*del «Centro Pio Rajna»*

ISBN 978-88-8455-737-7

Tutti i diritti riservati - All rights reserved

Copyright © 2024 by Editrice Antenore S.r.l., Roma. Sono rigorosamente vietati la riproduzione, la traduzione, l'adattamento, anche parziale o per estratti, per qualsiasi uso e con qualsiasi mezzo effettuati, senza la preventiva autorizzazione scritta della Editrice Antenore S.r.l. Ogni abuso sarà perseguito a norma di legge.

# SOMMARIO

Jean-Louis Fournel, Andrea Salvo Rossi, *Machiavelli europeo* 9

Jean-Claude Zancarini, Il Principe *in francese* (*XVI-XVII secolo)* 19

*LE PRINCE DE NICOLAS MACCHIAVEL SECRETAIRE & CITOYEN DE FLORENCE*, traduit d'Italien en Francois [par Gaspard d'Auvergne], edizione del 1586 71

*LE PRINCE DE MACHIAVEL*. Troisième édition. Revüe, corrigée & augmentée par le Traducteur [Amelot de la Houssaie], edizione del 1694 247

# MACHIAVELLI EUROPEO

## 1. Il paradosso di Machiavelli: fiorentino, italiano, straniero, europeo

I quattro libri maggiori di Niccolò Machiavelli illustrano il lavoro di un protagonista della politica iscritto in uno spazio e un tempo ben perimetrati: la Firenze repubblicana, oggetto di riferimenti o allusioni già nel *Principe* e nei *Discorsi*, per poi diventare, inevitabilmente, il centro esplicito della riflessione nelle *Istorie fiorentine*. Il dato non è puramente tematico: Machiavelli è fiorentino non solo perché parla *da* Firenze o *di* Firenze, ma anche perché parla, quasi costantemente, *a* Firenze. Prima di diventare *classici* – della letteratura, del pensiero – i suoi capolavori nascono, cioè, come testi iscritti dentro una congiuntura specifica, alla quale vogliono dare senso e nella quale vogliono intervenire. L'accorta selezione dei destinatari,[1] la circolazione essenzialmente manoscritta delle sue opere (con la vistosa eccezione dell'*Arte della guerra*), il disinteresse quasi esibito nel porre "l'ultima mano" ai testi per affidarli ai posteri, testimoniano di una concezione molto precisa dei tempi e degli scopi della scrittura: che per Machiavelli è utile in quanto tentativo di afferrare il presente, non in quanto strumento per la definizione di un sistema teorico coerente, da inserire nel canone della filosofia occidentale.

Ciò non significa che i testi machiavelliani non siano anche implicati in una storia politica di lunghissima durata, ma altrettanto determinata: quella che si misura con gli Antichi, e soprattutto con gli storici romani, interlocutori prediletti dei *Discorsi* e dell'*Arte della guerra*; ma ben presen-

1. L'idea che Machiavelli pensi, almeno in prima battuta, a lettori selezionati e non alla posterità vale ovviamente per il *Principe*, e non solo per la dedica ai Medici ma anche per la scelta precisa di Vettori come intermediario (a questo proposito Najemy ha parlato dell'opuscolo come di una continuazione, con altri mezzi, della corrispondenza tra i due: cf. J. Najemy, *Between Friends. Discourses of Power and Desire in the Machiavelli-Vettori Letters of 1513-1515*, Princeton, Princeton Univ. Press, 1993, in part. il cap. *The Prince "Addressed" to Francesco Vettori*, pp. 176-214), cosí come per i *Discorsi*, messi insieme come dono per quegli amici che non sono principi ma che «meriterebbono di essere», e che avevano già ascoltato, negli scambi orali presso il cenacolo degli Orti oricellari, le "letture" di Machiavelli.

ti sullo scrittoio dell'autore già negli anni della cancelleria tra il 1498 e il 1512 (si pensi solo a un testo decisivo per la definizione del metodo di lettura della storia di Machiavelli quale è il *Modo di trattare i popoli della Valdichiana ribellati*: dove l'analisi delle vicende che seguono la ribellione di Arezzo è aperta da una traduzione «quasi *ad verbum*» del discorso di Furio Camillo alla fine della Guerra Latina).

Tuttavia, e non senza qualche paradosso, Machiavelli sfugge costantemente a qualsiasi limite spaziale e cronologico e non rimane, in quanto "autore", ancorato alla realtà italiana, ma diventa in non molti decenni un riferimento continentale, la cui fiorentinità può diventare al limite il pretesto per le polemiche e le stigmatizzazioni degli "anti-machiavellici".

La possibilità che gli scritti di un segretario di Firenze si insedino al cuore dell'Europa di Antico Regime si spiega con due motivi, uno interno al pensiero machiavelliano e l'altro tutto esterno ad esso.

L'elemento interno ha a che fare con una delle scelte di metodo fondamentali di Machiavelli – non priva, d'altronde, di un certo suo debito nei confronti dell'umanesimo italiano – e cioè l'intreccio sistematico di spazi e tempi diversi che abita la sua riflessione. In poche parole, in Machiavelli il riferimento a Firenze è cruciale, ma non basta mai da solo a capire che cosa stia succedendo nel «mondo guasto»: servono i confronti con Roma, Atene e Sparta; ma anche con il regno di Francia, con Venezia, o con il Turco, protagonisti delle guerre contemporanee. Solo ricordando questa necessità si capisce la dinamica insita nella duplice fonte del sapere machiavelliano cosí come viene presentata nella lettera dedicatoria del *Principe*, ossia «la lunga esperienza delle cose moderne» articolata con «la continua lezione delle antiche». Seppure abbia trascorso quindici anni – «né dormiti, né giuocati» – a scrivere per la cancelleria fiorentina, Machiavelli non si è mai rinchiuso in essa per dovere d'ufficio o per convinzione. Anche per questo Machiavelli può naturalmente servire *altrove*.

L'elemento esterno è al cuore della presente iniziativa editoriale e scientifica e concerne le forme di diffusione, lettura ed uso delle opere maggiori di Machiavelli tra Cinque e Settecento. L'assunto di base del nostro progetto è che la storia delle opere di Machiavelli passi attraverso il confronto con le loro traduzioni nelle maggiori lingue vernacolari

del continente nonché in neo-latino, una lingua «moderna» cruciale per il mercato editoriale dell'Europa centrale e orientale.

I libri non vivono in una sola lingua e le loro parole continuano a vivere nel trasmettersi a lingue diverse dall'originale: per questa ragione non basta lo studio quantitativo della diffusione di un testo come grandezza statica, propria della storia del libro; ma va studiata la vita del pensiero machiavelliano attraverso la mutazione del suo linguaggio secondo una dinamica semantica.

La *translatio* presuppone, del resto, che questo pensiero possa non solo essere sottratto allo spazio-tempo in cui era nato, ma persino alla lingua che inizialmente lo esprimeva, con conseguenze non indifferenti (e non solo linguistiche). Pertanto, si impone la necessità di una storia semantica diversa dalla tradizionale storia delle idee, in grado di prendere in conto le dinamiche delle operazioni di traduzione dipendenti dal fondamentale plurilinguismo europeo: il che vuol dire considerare non solo il nascere e il diffondersi dei 'concetti', ma le strategie della loro restituzione formale, le parole in varie lingue che li dicono (senza le quali, semplicemente non esisterebbero; e dalle quali i detti concetti sono, contemporaneamente, tràditi e tradíti).

La traduzione può essere una delle leve di una tale storia semantica della politica: perché il continente europeo si struttura progressivamente non soltanto secondo un *sistema degli stati* proto-westfaliano, ma anche secondo un *sistema delle lingue* che s'intrecciano, si articolano, si parlano e sono presenti insieme in uno spazio continentale plurilingue.[2] In tale logica, 'tradurre' non è piú 'volgarizzare', bensí, in parte 'reinventare' il testo.

## 2. Spazi e confini del tradurre

Parlare delle traduzioni di Machiavelli nell'Europa di Antico Regime non significa quindi proporre un contributo alla storia del libro e delle

2. A proposito del plurilinguismo nella prima modernità rimandiamo ai volumi pubblicati dalla casa editrice Droz nell'ambito della serie «De lingua et linguis», curata da E. Kammerer e J.-D. Müller (https://www.droz.org/monde/section/Travaux+d'Humanisme+et+Renaissance/De+lingua+et+linguis/1/10).

scritture – secondo una benemerita tradizione di studi illustrata in Francia da Henri-Jean Martin e Roger Chartier[3] o in Italia da Armando Petrucci.[4] Non significa nemmeno collocarsi in una storia della cultura politica europea di lunga durata – secondo l'esempio del lavoro sintetico di riferimento di Giuliano Procacci.[5]

I dati inerenti alla fortuna a stampa di Machiavelli – esaustivamente fotografati dall'importantissima bibliografia in quattro volumi di Piero Innocenti e Marielisa Rossi –[6] vanno infatti resi parlanti a partire da considerazioni *qualitative* sopra i testi tradotti, integrando la storia delle lingue moderne e la storia del pensiero politico europeo.

Insomma, parlare di Machiavelli europeo vuole dire parlare della vita e dei percorsi delle parole di Machiavelli; dei viaggi continentali dei suoi enunciati, che possono comparire nei contesti linguistici piú diversi, sebbene siano stati pensati, concepiti e scritti in un idioma singolare: il fiorentino di primo Cinquecento. Si tratta di pensare cosa sia la vita delle parole, con le loro metamorfosi e i loro usi possibili: a partire non solo delle aree linguistiche volta per volta coinvolte; ma anche dalla «qualità dei tempi» in cui le singole traduzioni nascono. Le circostanze concrete in cui agiscono i traduttori, infatti, lasciano tracce visibili non solo al livello, decisivo, dei paratesti – con le com-

3. Cf. R. Chartier, H.-J. Martin, *Histoire de l'édition française. Le livre conquérant. Du Moyen Age au milieu du XVII^e siècle*, Paris, Fayard, 1987. Di Roger Chartier si legga anche l'omaggio tributato a Henri-Jean-Martin, *Henri-Jean Martin ou l'invention d'une discipline*, in «Bibliothèque de l'École des Chartes», clxv 2007, pp. 313-28 e, piú di recente, la sua raccolta di studi *Éditer et Traduire. Mobilité et matérialité des textes (XVI^e-XVII^e siècle)*, Paris, EHESS, Gallimard-Seuil, 2021.

4. Di cui si vedranno almeno A. Petrucci, *Letteratura italiana. Una storia attraverso la scrittura*, Roma, Carocci, 2022, e *Libri, editori e pubblico nell'Europa moderna*, a cura di Id., Roma-Bari, Laterza, 2003.

5. G. Procacci, *Studi sulla fortuna del Machiavelli*, Roma, Istituto Storico Italiano per l'età moderna e contemporanea, 1965; Id., *Machiavelli nella cultura europea dell'età moderna*, Roma-Bari, Laterza, 1995; Id., *Machiavellismo e antimachiavellismo*, in *Cultura e scrittura di Machiavelli* Atti del Convegno di Firenze-Pisa, 27-30 ottobre 1997, Roma, Salerno Editrice, 1998, pp. 393-409. A questi studi pionieristici di Procacci sono seguiti quelli di Sidney Anglo (di cui si vedrà almeno *Machiavelli. The First Century. Studies in Enthusiasm, Hostility, and Irrelevance* Oxford, Oxford University Press, 2005).

6. Pubblicati da Vecchiarelli. Il quarto e ultimo volume è stato stampato nel 2023. *Bibliografia delle edizioni di Machiavelli*, a cura di P. Innocenti e M. Rossi, Manziana, Vecchiarelli, 2015-2023, 4 voll.

mittenze, i dedicatari, i luoghi di edizione veri (o, non infrequentemente, falsi) chiamati in causa; fino ai corredi esegetici che introducono o glossano i testi machiavelliani – ma anche a livello delle singole scelte linguistiche, con i modi diversi in cui vengono resi singole parole, sintagmi, frasi (e con la coda di omissioni, interpolazioni, parafrasi e riscritture che ciò può comportare). I testi delle opere sono sempre gli stessi ma ogni volta diversi: ed è questa articolazione tra la riproduzione, la trasmissione e la mutazione che conferisce alle parole il loro peso.

Per dare ordine alla materia conviene tornare sugli effetti del lavoro di traduzione, a partire almeno da tre momenti decisivi ineludibili che saranno via via discussi nelle introduzioni ai vari volumi: la diffusione; l'appropriazione culturale; la *translatio* come metamorfosi e mutazione. Nessuna delle tre questioni va trascurata quando si ammette che tradurre non significa solo trasferire da una lingua A ad una lingua B un contenuto immutato, bensí favorire un viaggio che produce una mutazione dei testi e che può, pertanto, rimettere in discussione le logiche dell'autorialità.

L'*Arte della guerra* tradotta in spagnolo cambia i nomi dei protagonisti per mettere in scena il Gran Capitano Gonzalo de Cordoba al posto del condottiero italiano Fabrizio Colonna.[7] Tradotto in latino da Tegli, il *Principe* diventa uno degli strumenti dei dibattiti interni al mondo delle Riforme protestanti, tra Ginevra e Basilea, nonché una leva di intervento politico nello scontro politico-religioso in atto nelle terre imperiali della Germania. Tradotto in francese, Machiavelli *diventa* francese, anzi acquisisce, con termine proprio del linguaggio giuridico, le sue «lettere di naturalità».[8] Basti ricordare il Sonetto al lettore che apre l'edizione

7. Una questione che sarà approfondita da Giacomo Sanavia nel volume in preparazione, nell'ambito del presente progetto, sulle traduzioni dell'*Arte della guerra* in spagnolo, francese e inglese.

8. L'espressione si trova nella lettera al lettore che apre la traduzione del primo libro dei *Discorsi* del 1544: «Depuis que ce marchand florentin, dont ie parlois maintenant, a quitté de bon gré son propre pays, pour estre receu au vostre, Lecteur François, vous ne luy devez estre si mal gracieux que de luy refuser l'enterinement de ses lettres de naturalité» (in *Discours de l'estat de paix et de guerre de Messire Nicolas Machiavelli, secretaire et citoien florentin, sur la première décade de Tite Live, traduict d'italien en françois* [par Jacques Gohory], Paris, Etienne Groulleau, 1544, n.p.).

dei *Discorsi* tradotti da Gohory, in cui si proclama, a proposito di Machiavelli, che «favellar Francese non gli spiace / tra Francesi, percioché, ove fu nato / non tanto, com'in Francia, aggrada e piace»; aggiungendo poi che è necessario tributare al traduttore una stima analoga a quella che spetta all'autore, poiché «n'ha d'un Thosco fatto un vero Franco».[9] Se la traduzione consente di fare «d'un Thosco un vero Franco», non si tratta piú soltanto del passaggio da una lingua a un'altra ma dell'appropriazione dei linguaggi e discorsi d'autore in altre culture e altri momenti storici. In tale prospettiva, bisogna riconoscere a stampatori, curatori e traduttori un grado d'intervento non indifferente, che porta a costruire, alla fine, in parte, un *altro* libro, adattato tanto alla lingua quanto al contesto storico del luogo di arrivo.

Per tornare ad un concetto cruciale nella critica machiavelliana la traduzione è una componente dell'*attualità* sempre rinnovata del pensiero. I viaggi e percorsi dei testi non sono piú univoci (da un paese a un altro, da un'area linguistica ad un'altra) ma seguono strade non previste, con lingue-ponte che contano quanto la lingua originale (il francese per i traduttori inglesi, il neo-latino per i traduttori francesi o tedeschi), il che offusca la nozione di testo o di lingua *originali*. Si configura in questo modo una cartografia plurilingue della politica primo-moderna, che vive con adattamenti variegati della materia di partenza.

## 3. Un cantiere per una storia semantica dei machiavellismi

L'opera di Machiavelli, come si sa, ebbe una diffusione europea abbastanza rapida fin dalla fine degli anni trenta del XVI secolo e durante tutto l'età di Antico Regime, nonostante la sua messa all'Indice e l'impossibilità di stampare i suoi testi in Italia e in Spagna.

Il motore maggiore di questa diffusione furono – oltre alle letture delle opere in italiano, la cui presenza è ben testimoniata nelle biblioteche spagnole, italiane e francesi – le traduzioni: dell'*Arte della guerra* (in spagnolo, in francese, in inglese, in tedesco e in latino); dei *Discorsi* (in francese, in spagnolo, in latino, in inglese, in fiammingo); del *Principe* (in

9. Ivi, n.p.

francese, in latino, in inglese, in fiammingo); nonché, in misura minore, delle *Istorie fiorentine* (in francese, in latino, in inglese, in tedesco). A essere chiamate in causa sono le maggiori lingue vernacolari del continente, nonché il neo-latino, piú accessibile ai lettori germanofoni e al pubblico dell'Europa orientale e lingua veicolare per eccellenza di quella che oggi si definirebbe 'letteratura non finzionale' (lingua, cioè, del sapere scientifico-filosofico).[10]

Pubblicare le maggiori traduzioni disponibili tra Cinque e Settecento consentirà non solo di capire come l'opera machiavelliana visse, in un qualche modo autonomamente, nelle singole aree linguistiche del continente, ma anche misurare la capacità di penetrazione di quella componente cruciale dei linguaggi politici della prima modernità europea che è la lingua di Machiavelli, la cui "influenza" non può essere affatto ridotta alla stagione dell'anti-machiavellismo. La messa a disposizione di traduzioni «storiche», concepite tra Cinque e Settecento, permetterà un lavoro originale sui linguaggi della politica, senza ridurre il testo originale alle sue traduzioni contemporanee (che non sempre, a dire il vero, si pongono il problema della storicità del lessico del Segretario).

Il cantiere aperto si articolerà attorno alle quattro sezioni relative alle opere principali di Machiavelli (*Principe*, *Discorsi*, *Arte della Guerra*, *Istorie fiorentine*): a seconda dei casi, poi, i singoli volumi, e i rispettivi tomi, potranno essere organizzati a partire da una singola specola linguistica, seguita diacronicamente; o a partire da un lavoro di comparazione delle diverse traduzioni disponibili. In ogni caso, gli studi che accompagneranno le edizioni cartacee prenderanno in conto anche le traduzioni di cui, per ragioni di spazio, non sarà possibile fornire l'edizione anastatica (che sarà riservata alle traduzioni piú rilevanti – perché piú diffuse – tra

10. Lo mostra lo studio quantitativo dedicato alle traduzioni dal volgare al latino di P. Burke, *Translation into Latin in early modern Europe*, in *Cultural Translation in Early Modern Europe*, ed. by Id., R. Po-chia Hsia, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 2007, pp. 65-81. Del medesimo autore si vedrà anche – per ulteriori riflessioni sulla funzione del neo-latino ma anche, in generale, come modello di ricerca sul ruolo delle traduzioni nello spazio europeo del Cinquecento – il fondamentale lavoro dedicato alla circolazione europea del *Cortegiano* di Castiglione (*Le fortune del Cortegiano. Baldassarre Castiglione e i percorsi del Rinascimento europeo*, Roma, Donzelli, 1998).

quelle esistenti: e la scelta sarà ovviamente discussa, volta per volta, in sede introduttiva, con presentazione degli apparati paratestuali anche delle traduzioni che non verranno pubblicate nel volume). Il progetto verrà, comunque, accompagnato dalla digitalizzazione delle più importanti traduzioni europee di Machiavelli da ospitarsi sul portale – attualmente in allestimento – dell'Edizione Nazionale delle Opere di Niccolò Machiavelli (di cui questa iniziativa editoriale è, in qualche modo, una costola).[11]

Le edizioni digitali renderanno i singoli testi interrogabili, nonché affiancabili e confrontabili, il che consentirà ancor piú precise ricerche inerenti al lessico politico machiavelliano nella sua circolazione europea: semplificando il lavoro di reperimento delle 'fonti' di ogni traduzione (che non si risolvono solo nelle edizioni machiavelliane di riferimento, ma anche nei debiti che ciascun traduttore contrae con i suoi predecessori, sia che ne discuta apertamente le scelte, sia che si limiti a 'prendere in prestito' specifici esiti traduttivi), ma soprattutto consentendo un piú efficace confronto tra le soluzioni volta per volta operate nel restituire, interpretandolo, il testo di Machiavelli. Anche i corredi esegetici che accompagneranno le diverse anastatiche – introduzioni, commenti, glossari, ecc. – saranno resi disponibili, in *open access*, sul portale in questione.

Il progetto sarà poi completato con la ristampa di alcuni, pochi, volumi che hanno avuto una parte consistente nella diffusione plurilingue del pensiero machiavelliano, come il *De regnandi peritia* di Agostino Nifo, les *Instructions sur le faict de la guerre* (nell'edizione francese e nelle sue traduzioni in italiano e in inglese), il cosiddetto *Anti-Machiavel* di Innocent Gentillet (nelle sue edizioni in francese, in latino, in tedesco e in inglese) e l'*Anti-Machiavel* di Federico II e Voltaire.

Questo progetto non sarebbe stato possibile se non fossero venuti a compimenti una serie di grandi cantieri degli studi Machiavelliani: non

11. Modello di questa digitalizzazione sarà per noi il lavoro pionieristico dell'*Hyperprince* (http://hyperprince.ens-lyon.fr/) realizzato presso l'École Normale Supérieure di Lione da Jean-Claude Zancarini e da Séverine Gedzelman par la parte digitale, con un sito in *open access* che propone una presentazione delle quattro traduzioni francesi cinquecentesche del *Principe*, messe a confronto con l'*editio princeps* del 1532 (stampata a Roma per i tipi di Antonio Blado).

solo l'Edizione Nazionale delle Opere (Salerno Editrice, 2001-2022), ma la già menzionata, monumentale, bibliografia machiavelliana di Piero Innocenti e Marielisa Rossi (Vecchiarelli, 2015-2023, 4 voll.), nonché l'*Enciclopedia Machiavelliana* a cura di G. Sasso e G. Inglese (Treccani, 2014), in cui si segnalano particolarmente (per quanto concerne il presente lavoro) le voci dedicate alla fortuna di Machiavelli nelle varie aree linguistiche.

Va da sé, poi, che per alcune delle piú celebri traduzioni machiavelliane esistano già studi autorevoli,[12] che non potranno che rappresentare il punto di partenza delle nostre riflessioni: ciò che il nostro progetto ambisce a mettere in campo non è però una serie di precisazioni su quanto già sappiamo della "fortuna di Machiavelli in Europa", bensí la costruzione di uno strumento che consenta una mappatura sistematica, estesa alle maggiori opere e a quasi tutte le lingue dell'Europa moderna, della vita plurilingue dei testi machiavelliani. Se è vero – come vuole un celebre aforisma – che la lingua dell'Europa è la traduzione, una delle ipotesi del nostro lavoro è che la lingua politica dell'Europa passi per le traduzioni di Machiavelli: verificare in modo non impressionistico questo assunto, però, significa prendere in conto *contemporaneamente* l'intera vicenda delle traduzioni machiavelliane nell'Europa di Antico Regime. Ciò non significa, ovviamente, trascurare le specificità delle singoli operazioni di traduzione – che è il motivo per cui al progetto di edizione digitale integrale si affianca quello di edizione cartacea e commentata delle voci piú rilevanti di questo 'canone' –, ma significa provare ad in-

12. Accanto agli studi già menzionati (cf. *supra*, n. 5) vanno segnalate le piú recenti edizioni delle traduzioni spagnole cinquecentesche dell'*Arte della guerra* (Diego de Salazar, *Tratado de re militari*, a cura di E. Botella Ordinas, Madrid, Ministerio de Defensa, 2000) e dei *Discorsi* (K.D. Howard, *'Discursos' de Nicolao Machiaueli. Juan Lorenzo Ottevanti's Spanish Translation of Machiavelli's 'Discourses on Livy' (1552)*, Tempe, Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies, 2016), nonché gli studi di Alessandra Petrina sulla ricezione britannica di Machiavelli (cf. almeno *Machiavelli in British Islands. Two early modern translations of 'The Prince'*, Farnham, Ashgate, 2009); quelli di Jean Balsamo sulle traduzioni francesi (cf. '*Un livre écrit du doigt de Satan'. La découverte de Machiavel et l'invention du machiavélisme en France au XVI^e siècle*, in *Le pouvoir des livres à la Renaissance*, éd. par D. de Courcelles, Paris, École des chartes, 1998, pp. 77-92); e ancora quelli di Cornel Zwierlein sulle presenze di Machiavelli in terra germanica (*Discorso und Lex Dei. Die Entstehung neuer Denkrahmen im 16. Jahrhundert und die Wahrnehmung der französischen Religionskriege in Italien und Deutschland*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprech, 2006).

serire, ogni volta, queste specificità nella piú ampia storia del machiavellismo: una storia che i diversi traduttori non possono non prendere in conto quando si apprestano a mettere mano ai testi (donde le preoccupazioni, le specificazioni di metodo, i tentativi di situare se stessi e il proprio lavoro che affollano le lettere di dedica e le prefazioni) e che, traducendo, contribuiscono a riconfigurare.

Jean-Louis Fournel,
Andrea Salvo Rossi
(tra Parigi e Napoli, ottobre 2024)

# *IL PRINCIPE* IN FRANCESE (XVI-XVII SECOLO)

Chi vuol saper quantunque in guerra, ò in pace
Si scosta il nostro dal Romano stato,
Legga questa opra leggiadra & verace
Di Machiavel, che sua lingua ha cangiato.
Et favellar Francese non gli spiace
Tra Francesi, percioche, ove fu nato
Non tanto, com'in Francia, aggrada e piace:
Ma fra i suoi nessun Profeta è stimato.
Stimate quel, che col dir schieto e franco
Insegna l'arte, onde mai questo antico
Regno non caggia in man del suo nemico.
Ma ringratiate anchor quel nostro amico,
Che n'ha d'un Thosco fatto un vero Franco:
Cosa ben rara, & poco veduta anco.[1]

Le due traduzioni in francese del *Principe*, quella di Gaspard d'Auvergne e quella di Nicolas Abraham Amelot de la Houssaie, che presentiamo in questo volume della serie «Machiavelli europeo», non sono le uniche nel XVI e XVII secolo ma sono quelle pubblicate piú volte e lette da numerosi lettori, non solo francesi – e sono un esempio della circolazione, nell'Europa di Antico Regime, di testi che fanno da ponte per le lingue che non sono né quella originale né quella della traduzione.

*Le Prince* di Gaspard d'Auvergne, dopo la sua prima edizione nel 1553, a Poitiers, è stato ripubblicato – abbinato alla traduzione dei *Discorsi* – dal 1571 al 1646. La traduzione di Amelot, la prima ad avere un commento, conosce una prima pubblicazione Amsterdam nel 1683 e poi altre tre fino al 1694, sempre ad Amsterdam, presso l'editore Henry Wetstein. Dal 1740 al 1793, viene ripubblicata a piú riprese con l'*Examen du Prince* di Federico di Prussia e Voltaire.

1. [Jean Pierre de Mesme], *Sonetto al lettore*, in *Discours de l'estat de paix et de guerre* de Messire Nicolas Machiavelli, secretaire et citoien florentin, *sur la première décade de Tite Live*, traduict d'italien en françois [par J. Gohory], à Paris, par Étienne Groulleau, 1544. In calce al sonetto si legge il motto «Per me stesso son sasso» da cui facilmente si ricava il nome dell'autore del componimento.

## 1. Machiavelli in francese: uno sguardo panoramico

Il *Principe* non è la prima opera di Machiavelli a essere tradotta in francese. In effetti, la presenza di Machiavelli in Francia comincia nel 1544, quando esce la traduzione del primo libro dei *Discorsi*, senza il nome del traduttore (ma si tratta di Jacques Gohory). È seguita nel 1546 da *L'art de la guerre, traduict en vulgaire françois par Iehan Charrier.*[2] Sempre nel 1546, Jacques de Vintimille dedica la prima traduzione francese del *Principe* al conestabile Anne de Montmorency, che però rimarrà manoscritta fino al 2005.[3] Sembra che ce ne sia stata un'altra, anch'essa legata all'ambiente del conestabile e rimasta manoscritta, realizzata dal traduttore dell'*Art de la guerre*, Jehan Charrier.[4] Vintimille rivendica anche una traduzione dell'*Arte della guerra*, dedicata anch'essa a Anne de Montmorency ma finora non ritrovata.[5] Nel 1548, Gohory completa la sua traduzione dei *Discorsi*. Nel 1553, escono due traduzioni del *Principe*, una di Guillaume Cappel a Parigi, l'altra di Gaspard d'Auvergne, a Poitiers, dal libraio Enguilbert de Marnef.[6] Bisogna anche ricordare che, come mostrano gli studi sulla questione,[7] gli introduttori di Machiavelli in Francia si conoscono tra loro e frequentano gli stessi circoli intellettuali e letterari: ciò

2. Paris, Iehan Barbé, 1546.

3. J. de Vintimille, *«Le Prince» de Nicolas Machiavel citoyen et secretaire de Florence traduict en françoys. MDXLXI*, éd. par N. Bianchi-Bensimon, Lyon, ENS LSH, 2005.

4. Si veda Jean Balsamo, "Un livre écrit du doigt de Satan". La découverte de Machiavel et l'invention du machiavélisme en France au XVI$^{e}$ siècle, in *Le pouvoir des livres à la Renaissance, Actes de la journée d'études, Paris, 15 mai 1997, Paris, École des chartes, 1998*, p. 85, note 19. Balsamo ne parla facendo riferimento al *Catalogue de la librairie Bérès*, LXVII, n. 18. Ma questa traduzione attribuita a Charrier sembra tuttora irreperibile.

5. Jacques de Vintimille, *Discours de l'estoc et généalogie des comtes de Vintimille, Paléologues et Lascaris*, publié pour la première fois par Ludovic de Vauzelles, Lyon, Imprimerie d'Aimé Vingtrinier, 1873, p. 42.

6. *Le Prince, traduit en francois par Guillaume Cappel*, Paris, Charles Estienne, 1553; *Le Prince*, (senza il nome del traduttore ma con una dedica a Iames d'Ammilton, duc de Chatellerault, firmata da Gaspard d'Auvergne), Poitiers, Enguilbert de Marnef, 1553.

7. Si veda almeno G. Procacci, *Machiavelli nella cultura europea dell'età moderna*, Bari, Laterza, 1995; A.M. Battista, *Politica e morale nella Francia dell'età moderna*, a cura di A.M. Lazzarino Del Grosso, Gênes, Name, 1998; J. Balsamo, *"Un livre écrit du doigt de Satan". La découverte de Machiavel et l'invention du machiavélisme en France au XVI$^{e}$ siècle*, *in Le pouvoir des livres à la Renaissance*, éd. par D. de Courcelles Paris, École des chartes, 1998, pp. 77-92; R. Gorris Camos, *Dans le labyrinthe de Gohory, lecteur et traducteur de Machiavel*, in «Laboratoire italien», viii 2008, pp. 195-229.

vale per i traduttori già citati, cosí come per Milles Perrot (grazie al quale Gohory conosce Machiavelli) e per il gruppo di uomini di armi e di lettere che circondano Guillaume du Bellay, Signore di Langey (è da questo circuito che deriva la pubblicazione delle *Instructions sur le faict de la guerre*).

In quel momento storico, prima cioè che le guerre civili di religione imperversino e rendano impossibili le discussioni tra cattolici e protestanti, questi intellettuali vedono probabilmente in Anne de Montmorency il personaggio politico piú adatto ad accogliere il pensiero politico-militare del segretario, dato il suo ruolo di consigliere militare del re di Francia – prima del 1541 e di nuovo dopo il 1547. Non è questa la sede per definire nel dettaglio il ruolo militare di Anne de Montmorency durante la guerra in Provenza (1536) contro l'esercito di Carlo V, ma sembra proprio che allora il conestabile fosse giunto a concezioni militari che potevano echeggiare le posizioni di Machiavelli sulle 'armi proprie'[8] e sulla necessità di un esercito capace di mobilitare i contadini (per esempio attraverso le 'legioni' create nel regno di Francia con l'ordinanza del 24 luglio 1534).[9] Si tratta quindi, per i primi introduttori di Machiavelli in Francia, di ribadire la forza e l'importanza del pensiero machiavelliano per *l'estat de paix et de guerre*, come recita il titolo dato da Gohory ai *Discorsi*: ciò può spiegare la volontà politica di tradurre e far conoscere negli stessi anni sia i *Discorsi* che il *Principe* e l'*Arte della guerra*.

La congiuntura che prevale nel 1571 è ben diversa da quella degli anni '40: si tratta, in questo secondo momento, di iniziative essenzialmente editoriali ed economiche. Gli editori Marnef di Parigi riprendono l'edizione di Poitiers: Hierosme de Marnef e il suo socio Guillaume Cavellat

8. R.J. Knecht (*Un prince de la Renaissance*, Paris, Fayard, 1998, p. 193) elenca le spese del regno francese legate al reclutamento dei mercenari e cita una notazione di Anne di Montmorency secondo il quale «Ces gens demandent tant de payes et sont si déraisonnables qu'il est presque impossible de les pouvoir contenter pour l'avarice qui est en eulx».

9. Questi punti saranno sviluppati nei volumi di «Machiavelli europeo» sull'*Arte della guerra* e le *Instructions sur le faict de la guerre*. Le sette «legioni» (*légions*) provinciali di fanti «nazionali» sono create nel 1534; ogni «legione» deve avere 6000 uomini tutti originari – con i loro capitani – della stessa provincia. Le prime sette provincie sono la Normandia, la Bretagna, la Borgogna, la Champagne, la Picardia, il Delfinato, la Provenza, la Linguadoca, e la Guyenne, tutti territori di confini o aggregati al regno di recente. Fatto conestabile nel febbraio del 1538 e quindi capo supremo dell'esercito, Anne di Montmorency (1493-1567) non godette piú del favore reale tra il 1541 e il 1547, ma ricuperò un suo ruolo centrale dopo la morte di Francesco I e durante il regno di Enrico II.

pubblicano i *Discorsi* tradotti da Gohory, ma senza indicare il nome del traduttore, facendoli seguire dalla traduzione del *Principe* di Gaspard D'Auvergne. Con una simile operazione editoriale sembrava quindi che, sia i *Discorsi* che il *Principe*, fossero stati tradotti dal solo Gaspard. Lo stesso anno 1571, per rispondere a quello che considera come un plagio o un furto, Gohory pubblica, per l'editore Robert Le Mangnier, un'edizione rivista dei suoi *Discours de l'estat de paix et de guerre*, aggiungendovi una sua traduzione del *Principe*. Nella lettera di dedica, egli fa sapere che sarebbe perfino pronto a «mettere mano alla storia della sua Firenze» se la «regina madre del re glielo comandasse».[10] Ma questo "comando" non venne mai, e solo nel 1577 le *Storie fiorentine* furono tradotte dal Sieur de Brinon, dedicate proprio a Caterina de' Medici, in un momento in cui, con le guerre civili di religione, anche i libri e le traduzioni si schierano da una parte o dall'altra. E Brinon si schierava decisamente dalla parte cattolica, rivendicando con chiarezza il massacro degli Ugonotti.[11]

In fin dei conti, sarà l'edizione procurata da Marnef e Cavellat ad assicurare la trasmissione in Francia del *Principe* di Gaspard d'Auvergne, con una traduzione che, ristampata numerose volte da diversi editori e librai, sarà disponibile fino al 1646.[12] Durante tutto questo periodo, il *Principe* è letto essenzialmente nella versione di Gaspard d'Auvergne, destinata dunque a essere il testo di riferimento fino alla traduzione di

10. «[…] si la Royne Mere du Roy me commandoit sur vostre parolle ou de quelque autre seigneur, de mettre la main à l'histoire de sa Florence descripte par cest auteur mesme (descripte dy-ie) en telle singularité et perfection, que feu Milles Perrot, Maistre des Comptes, mon proche parent personnage en son temps des plus sçauans de ce Royaume en diuerses langues & sciences l'ayant cotté plus diligemment de sa main que son Tite Liue & Cornelius Tacitus, me dit qu'il estimoit plus de proffit en sa lecture estant accommodée à l'humeur de nostre temps qu'en celle de ses grandz historiens antiques tant eslongnée de noz meures façons & present Vsage». J. Gohory, dedica dei *Discours de l'estat de paix et de guerre*, cit., c. 4*r*.

11. Anche quell'edizione verrà pubblicata in un prossimo volume di «Machiavelli europeo».

12. 1577, 1578, 1579, 1586 (ultima pubblicata vivente il traduttore e, dunque, qui riprodotta), 1600, 1606, 1614 (d'ora in poi con *l'Art de la guerre*), 1629, 1632 (il solo *Principe*), 1634, 1635, 1637, 1646. Si può aggiungere a quelle ristampe la "traduzione" del Sieur de Briencour, del 1664 che riprende la versione di Gaspard d'Auvergne *mise en meilleur françois*. Cfr. S. Bertelli-P. Innocenti, *Bibliografia machiavelliana*, Verona, Valdonega, 1979 e, ora, la *Bibliografia delle edizioni di Niccolò Machiavelli 1506-1914*, a cura di P. Innocenti e M. Rossi, Manziana, Vecchiarelli, 2015-2023, 4 voll.

Amelot de la Houssaie, la cui prima pubblicazione (*Le Prince, traduit et commenté par A.N. Amelot, sieur de la Houssaie*) avvenne nel 1683, ad Amsterdam,[13] per i tipi di Henry Wetstein. Da allora, e fino agli ultimi anni del Settecento, il *Principe* francese è quello di Amelot, tra l'altro perché, dal 1740 al 1793, fu pubblicato con l'*Antimachiavel ou Examen du Prince* (Federico II di Prussia e Voltaire).[14]

## 2. *Le Prince* nel Cinquecento: piccola storia editoriale

Per quanto concerne le tre edizioni stampate del Cinquecento, è sicuramente utile precisare alcune cose e stabilire i legami tra i tre traduttori. Nel 1571 Jacques Gohory – proprio nel momento in cui la sua traduzione dei *Discorsi*, sta per essere pubblicata dai librai parigini Marnef e Cavellat, senza il suo nome e con la traduzione del *Principe* firmata da Gaspard d'Auvergne – fa uscire, come si è già segnalato, una nuova edizione dei *Discorsi*, ormai chiamata *Les discours de Nic. Macchiauel secretaire et citoyen de Florence sur la premiere decade de Tite Liue, dez l'edification de la ville.*

A questa riedizione dei *Discours* si aggiunge una 'nuova' traduzione del *Principe*, anch'essa firmata e preceduta da una dedica all'*illustre seigneur don Ian Francisque Carafe*, nella quale Goghory spiega perché ha deciso di rivendicare la traduzione dei *Discorsi* e di tradurre anche il *Principe*:

Au surplus i'y ai inseré mon nom pour l'avis qu'on m'a donné d'un qui s'estoit ces iours cy voulu approprier les discours du mesme auteur que i'ay longtemps a traduits. Si ie le puis savoir certainement *Imponam* (avec Martial) *plagiario pudo-*

13. Sergio Bertelli scrive che, dopo la metà del Seicento, «ormai le opere di Machiavelli, anche in lingua francese verranno offerte sul mercato dalle piú competitive tipografie olandesi» (Bertelli-Innocenti, op. cit., p. lxxvi).

14. Alla fine del Seicento, tra il 1691 e il 1697, viene pubblicata dall'editore Henri Desbordes, protestante che ha lasciato la Francia per stabilirsi a Amsterdam, una *traduction nouvelle* delle *Opere* di Machiavelli, fatta da un altro protestante, François Testard (senza che il nome del traduttore appaia). Sono pubblicati i *Discours politiques*, (1691 e 1692), *L'Art de la guerre* (1693), l'*Histoire de Florence* (1694), *Le Prince* (1696) e, infine, les *Œuvres de Machiavel* in sei tomi (1697). Si vedano le schede 792, 798, 800, 801, 811, 812 della *Bibliografia delle edizioni di Niccolò Machiavelli*, cit., vol. ii. È da notare che la traduzione del *Principe* non verrà ripubblicata nell'edizione di Volland del 1793, che riprende l'edizione di Desbordes, tranne per *Le Prince* (si veda infra, n. 61).

*rem*. Or l'y avois-ie differé de mettre par deffiance de mes forces iusques à plus grande suffisance.

Anche la dedica dei *Discours*, «Au magnifique seigneur Ian Francisque delli Affaytadi», fa riferimento alla questione della traduzione del *Principe* e dell'edizione di Marnef e Cavellat:

Pareillement sur le livre du Prince retombant n'agueres entre mes mains nonobstant deux traductions d'icelluy ia publiées par deux personnes diverses: dont l'un a esté mon familier et domestique, qui n'avoit jamais mis un pied à cent lieues de l'Italie, de l'autre ie n'en suis pas plus certain, lequel on m'a rapporté avoir voulu n'agueres usurper le labeur de ma traduction ancienne des discours dont est question, soubs ombre que ie n'y avoys inseré mon nom, comme en un aprentissage qu'il se vouloit bien attribuer pour chef d'œuvre. S'il est ainsi il est plagiaire, et d'avantage par ce moyen me contrainct d'ostenter mon nom que ie voulois supprimer. Or a il tenu une voye contraire à la mienne de iuger tousiours son style meilleur, d'autant que il s'eslongneroit plus de son auteur, lequel auoit premier anticipé les motz propres & naturelz, & les termes d'estat. Ainsi recevra ce livre troys versions d'autant de mains, comme celluy qui est digne […] non seulement d'estre leu: ains destre sceu tout par cueur.[15]

I due traduttori del 1553 sono considerati da Gohory come persone che non conoscono né l'Italia né, presumibilmente, l'italiano: lo dice con certezza per Cappel (che è stato suo familiare e ha frequentato la sua casa); mentre per Gaspard d'Auvergne utilizza una formula – «ie n'en suis pas plus certain» – che lascia trasparire i suoi fieri dubbi sulla sua capacità a tradurre dall'italiano. Nella dedica del *Principe*, dirà chiaro e tondo che Gaspard d'Auvergne è un traduttore ignorante.[16] Ma ciò su cui gli preme insistere è l'operazione editoriale di cui si sente vittima e che descrive nelle due dediche, dei *Discorsi* e del *Principe*.

15. J. Gohory, dedica de *Les discours de Nic. Macchiauel secretaire et citoyen de Florence, Sur la premiere decade de Tite Liue, dez l'edification de la ville*, traduitz d'Italien en François, & de nouueau reueuz & augmentez par Iaques Gohory Parisien, À Paris, Pour Robert le Mangnier, […], 1571, c. 3*v*.

16. Dedica «A Ian Francisque Carafe»: «I'ay bien conneu par notre histoire Françoise comme voz ancestres s'offrirent entre les premiers Seigneurs du païs, à notre Roy Charles viii. en sa conqueste de Naples, faitte par luy (comme dit icy notre auteur) *col gesso*, c'est à dire auec la croye, marquant ses fourriers les villes par l'Italie sans resistence. Ce qu'vn certain traducteur y ha exposé ignoramment, auec le bouclier sans l'espée».

Diventa allora chiara l'operazione di traduzione e di edizione fatta da Gohory nel 1571. Si tratta di controbattere l'operazione editoriale di Hierosme de Marnef e Guillaume Cavellat, rivendicando la paternità della traduzione dei *Discorsi* – «rivisti e riformati» per l'occasione – e aggiungendo alla sua nuova traduzione del *Principe* una *Vita di Machiavelli* e due dediche a due nobili signori italiani – Giovan Francesco degli Affaitati, del ramo della famiglia cremonese stabilitosi in Belgio,[17] e Giovan Francesco Carafa, duca di Ariano e conte di Marigliano – capaci, in quanto italiani, di apprezzare la fedeltà della traduzione. Aggiungere una traduzione del *Principe* permette dunque al libraio Robert le Mangnier di presentare un volume che potrebbe prendere il posto di quello di Marnef e Cavellat. Nella *Vita di Machiavelli*, Gohory spiega le sue intenzioni: «Lequel livre i'ay esté contraint de repasser & quasi retraduire entierement pour la discrepance des deux traducteurs precedens en maintz lieux tant entre eux qu'avecques l'auteur mesme»

In realtà Gohory si appoggia a una delle due traduzioni, quella di Guillaume Cappel, e porta avanti un lavoro di revisione solo per i primi capitoli (che quasi ritraduce: pur seguendo manifestamente il testo che sta leggendo), ma poi, forse per ragioni di tempo, si accontenta di copiare, parola per parola il suo predecessore.[18] La scelta di seguire Cappel viene probabilmente dalla certezza che Gaspard d'Auvergne è responsabile del tentativo di usurpare la sua traduzione dei *Discorsi*, anche se probabilmente si trattava di un'operazione puramente editoriale. Gohory dà, però, un'altra ragione: non è d'accordo col modo di tradurre di Gaspard, che si allontana troppo dallo stile di Machiavelli, come abbiamo visto nella dedica a Giovan Francesco degli Affaitati ("Or a il tenu une voye contraire à la mienne de iuger tousiours son style meilleur, d'autant que il s'eslongneroit plus de son auteur"). Ad ogni modo, il tentativo di Gohory e del libraio Le Mangnier fallisce e il libro non avrà altre edizioni.[19] Come abbiamo già anticipato, il testo francese dei *Discorsi* e del *Principe* è quello tramandato dall'edizione Marnef e Cavellat.

17. Si veda S. Bertelli, *Affaitati, Giovan Francesco*, in *Dizionario biografico degli Italiani*, Roma, Istituto della Enciclopedia Italiana, vol. 1, 1960, s.v.

18. Chi se ne voglia convincere, metta a confronto le due traduzioni sul sito Hyperprince.ens-lyon.fr.

19. Fino all'edizione Gallimard, la Pléiade (1952), quando il curatore E. Barincou deci-

## 3. *Le Prince* di Gaspard d'Auvergne

Gaspard d'Auvergne è noto per la sua traduzione del *Principe* e per alcune poesie a lui dedicate da Pierre de Ronsard. L'editore delle *Opere complete* di Pierre de Ronsard, il filologo e storico della letteratura Paul Laumonier (1867-1949), riassume le poche cose che si sanno di Gaspard Dauvergne (o D'Auvergne): è avvocato nel ducato di Châtellerault, è nato a Limoges e conosce i poeti limosini della Pleiade, Jean Dorat, Maludanus (Jean Maledent) et Marc Antoine de Muret, che scriveranno i poemi liminari per la sua traduzione del *Principe*. Non ha pubblicato nessuna raccolta di poesie, malgrado le sollecitazioni di Pierre de Ronsard che gli dedica pezzi poetici nel suo *Bocage* del 1550 e ancora nei *Meslanges* di 1559. Nel *Bocage*, VIII, Ronsard gli parla come a un umanista («Gaspar, qui aux bords de Vïenne/ As rebâti Rome, & Athénes») e, nella stessa raccolta, lo incita a far prova della sua bravura poetica, rimproverandogli la sua negligenza:

> Que tardes-tu, veu que les Muses / t'ont élargi tant de sçavoir/ Que plus souvent tu ne t'amuses / A les chanter, & que tu n'uses / De l'art qu'ell' t'ont fait recevoir: / Tu as le tens qui faut avoir, / Repos d'esprit, & patience, / Dous instruments de la sçience / Et toutefois l'heure s'enfuit / D'un pié leger & diligent / Sans que ton esprit negligent / Face apparoistre de son fruit (*Bocage*, VI).

Nel *Second livre des Meslanges*, gli dedica un'ode nella quale riprende la tematica delle capacità poetiche dell'amico – «Gaspard, qui loing de Pegase / As les filles de Parnase / conduites en ta maison […]» –[20] ma non insiste piú di tanto. Si sarà convinto che Gaspard è restio a scrivere, e non solo poesie! La sua unica opera letteraria è quindi *il Principe* in francese.

I suoi amici poeti lodano il suo lavoro nei poemi liminari.[21] Jean Dorat stima che, traducendolo in francese, egli abbia insegnato a Machiavelli a parlare in una lingua piú illustre della sua: «Tu Machiavellum

de di riproporre ai lettori francesi la traduzione del *Principe* fatta da Gohory (anche questa *repassée*!) senza sapere che si tratta di un plagio della traduzione di Guillaume Cappel.

20. Pierre de Ronsard, *Œuvres complètes* X, éd. par P. Laumonier, Paris, Klincksieck, 1992, p. 135.

21. G. Pallini, *Les poèmes liminaires dans les premières traductions françaises du Prince*, in «Laboratoire italien», XVI 2015, online, https://doi.org/10.4000/laboratoireitalien.942.

Franco sermone rependis / Splendidiusque doces non sua verba loqui». Jean Maledent spera che il *Principe*, che ormai è diventato quello dell'amico che gli ha dato la lingua e il diritto della Francia, giunga nelle mani del re di Francia, che saprà ricompensare il suo autore: «Te ter Caspar, et o quater beatum,/ Princeps iste tuus (tuum negem, cui / Linguam iuraque Galliae dedisti?) / Nostri Principis in manus et ora / Tandem si veniat».

Marc Antoine de Muret stima che l'opera garantirà all'amico una gloria eterna:

> Ceux seulement que le ciel fauorise
> Poingts d'vne ardeur de vertu qui les tient,
> Font que leur gloire en vigueur se maintient
> Par beaux escris, qu'apres leur mort on prise.
> Entre ceux-là, puisses-tu desormais,
> Diuin Gaspar, premier estre à iamais,
> Qui recherchant mainte & mainte prouince,
> As, par labeur, acquis tant de sauoir,
> Qu'en descriuant du Prince le deuoir,
> Des bien-disans tu te fais nommer Prince.

Nell'*editio princeps* del *Prince* di Gaspard d'Auvergne, il frontespizio non indica il nome del traduttore, ma solo l'indicazione "tradotto dall'italiano al francese".[22]

Seguono i tre componimenti menzionati, che esplicitano il nome del traduttore, nonché una dedica «A tres haut, tres illustre et puissant prince Iames d'Ammilton, duc de Chastelleraut, comte d'Araines», firmata «Gaspar Dauvergne son très humble advocat au duché de Chastelleraut». Da notare che ci sono nei *marginalia* del testo tre brevi annotazioni in latino ascrivibili al censore ("*le depputez a visiter les Livres a imprimer*") affinché i brani cosí evidenziati siano letti "con discrezione e giudizio".

Il Duca di Châtellerault era in effetti, nel 1553, il nobile scozzese James Hamilton, che aveva ottenuto il titolo nel 1548, perché era passato

22. *Le Prince de Nicolas Macchiauelli secretaire & citoyen de Florence*, traduit d'Italien en Francois [sic]. Laus supra regna, Auec Priuilege du Roy, a Poitiers, de l'imprimerie d'Enguilbert de Marnef, 1553. Nel colophon, si trova la data precisa della stampa: «Acheué d'imprimer le 12. d'Auril, 1553».

nel partito cattolico (per poi perderlo nel 1559, a causa del suo ritorno nella parte protestante). I figli dell'allora duca risiedevano a Châtellerault: e infatti D'Auvergne giustifica il "presente" del suo libro in nome del loro interesse per le "buone lettere":[23]

Et encores que ce ne me soit point chose bien fort certaine ceste sorte de present vous devoir estre aggreable, comme à personnage occupé en continuelle expedition des armes, i'ay touteffois asseuré mon election, & iugement en ceci, sur la nourriture que vous faites donner en ce pays à messeigneurs vos enfans: lesquels estans si soigneusement entretenus en l'exercise des bonnes lettres, ie n'ay peu penser que vous trouuassiez mauuais en autruy le labour qui retire à ce, dont vous desirez tant enrichir ceux de vostre tresillustre sang.[24]

Nella dedica à James Hamilton, Gaspard d'Auvergne non parla di Machiavelli né delle altre opere del segretario: o non ne sa niente o pensa che non serve parlarne. Invece mette in risalto alcuni aspetti del *Principe*. Si può riassumere l'argomentazione di Gaspard in poche parole. Il libro insegna al principe che lo legge a conservare e aumentare il proprio dominio, ma, nel proporre questi insegnamenti, Machiavelli utilizza un linguaggio che può sembrare *un peu trop licentieux*. Questo perché si è rifiutato di fare come hanno fatto molti che, invece di scrivere come vanno realmente le cose, «ont figuré en leurs escrits ie ne sçay quelle perfection de *Prince* non imitable à tous les humains, pour la fragile condition de ceste nature». Ora, essendo il mondo vizioso (anzi: «telle est la loy du monde»), «il est par fois loisible à nos monarques extravaguer,[25] selon les affaires, hors les bornes de la vertu, pour se faire raison de ce meschant & corrompu monde, qui leur est sujet, & le faisant, leur puissance ne laisse

23. Jean Balsamo (op. cit., p. 86) scrive che la traduzione è «Composée dans un contexte 'pédagogique', contemporaine de la traduction des cinq premiers livres de l'*Éthique à Nicomaque* par Philippe Le Plessis également offerte à Hamilton, et accompagnant *L'Office d'un capitaine* de Bruccioli traduit par Paradin, elle était conçue comme une "institution du prince" qui n'était en rien paradoxale». Germano Pallini (art. cit.) pensa che Gaspard si proponga come precettore dei figli di Hamilton.

24. La dedica a James Hamilton si legge nella riproduzione anastatica del *Prince* di Gaspard d'Auvergne.

25. Diego Quaglioni stima che bisogna dare qui tutto il suo senso al termine «extravaguer», che significa, nell'uso giuridico, «fare uso della *plena et absoluta potestas*, del potere di modificare e creare nuovo diritto, in contrapposizione alla potestà ordinaria e ordinata» (*Machiavelli e la lingua della giurisprudenza*, Bologna, Il Mulino, 2011, p. 72).

point pourtant d'estre approuuee de Dieu». La lettura del *Principe* sarà adatta per chi saprà andar oltre questo *creu et nouueau discours*, apprezzando ciò che Machiavelli ha di nuovo e di piacevole «tant pour sa mode de proceder par ci deuant non vsitee d'autre semblable escriuain, que pour estre ses enseignemens entierement accommodables au temps present, en descouurant les tromperies, et meschancetez des hommes».

## 4. *Le Prince* de Amelot, Sieur de la Houssaie

Come anticipato, la piú importante traduzione secentesca del *Principe* è quella pubblicata piú volte, alla fine del secolo, da Amelot de la Houssaie. Abraham-Nicolas Amelot, Sieur de la Houssaie, pubblica nel 1683, a Amsterdam per i tipi dell'editore Henry Wetstein (1649-1726),[26] una traduzione del *Principe*, con una dedica a Monsignore il Gran Duca di Toscana (Cosimo III de' Medici), una prefazione, un commento di un centinaio di note storiche e di citazioni, e delle note marginali che sono talvolta delle traduzioni alternative. Questa traduzione sarà ripubblicata dallo stesso editore nel 1684, 1686 e 1694 in edizioni "riviste, corrette e aumentate dal Traduttore" con alcune differenze (mai sostanziali). L'edizione che si legge in questo volume è quella del 1694, l'ultima pubblicata mentre l'autore era ancora vivo. Come abbiamo già anticipato, *Le Prince* di Amelot continuò la sua vita fino alla Rivoluzione francese, abbinato con l'*Examen du Prince* di Federico II di Prussia e Voltaire.

Le cose certe che si sanno sulla carriera di Amelot sono essenzialmente legate alla sua produzione di testi storici e di importanti traduzioni.[27] Fino a tempi recenti la nascita dell'autore si datava al 1634, ma recentemente, con buoni motivi, Clément Van Hamme ha proposto di posticiparla al 1643.[28] Molto di quello che "sappiamo" su Amelot deriva

26. Stampatore-libraio, attivo dal 1676 al 1726. Originario di Basilea. Lavorò come commesso da Jean Hermann Widerhold a Ginevra, poi da apprendista presso Daniel Elzevier a Amsterdam tra il 1669 e il 1676.

27. Si veda il bel saggio di M. Blanco-R. Evstifeeva, *Un sujet de Louis XIV à l'école de Tacite et de Gracián. La carrière littéraire d'Amelot de la Houssaie (1634-1706) au travers d'un examen critique des données biographiques et bibliographiques*, in «e-Spania», xxxv 2020, online, https://doi.org/10.4000/e-spania.34436.

28. C. Van Hamme, *Amelot de La Houssaye et Venise, ou l'atelier du contre-mythe*, in «xvii^e^ siècle», ccciv 2024, pp. 411-429.

da un testo anonimo, pubblicato a seguito della traduzione della *Istoria del concilio tridentino* di Paolo Sarpi, con chiari intenti delatori: si spiegano cosí gli aneddoti a sulla sua capacità di ingannare i buoni padri gesuiti responsabili della sua formazione; sugli inganni da lui perpetrati ai danni di diversi diplomatici francesi; cosí come il resoconto 'a tinte forti' della sua relazione con Marguerite, figlia sposata del suo editore Frédéric Léonard, con tanto di partecipazione all'avvelenamento di Charles Herbin, marito di lei.

Esiste anche, legato a questo primo documento e di poco successivo,[29] un rapporto di Gabriel Nicolas de La Reynie, Lieutenant de Police,[30] al quale probabilmente era stato chiesto un parere sul testo dell'anonimo, che dà informazioni piuttosto precise e un parere politico su Amelot.

La Reynie conferma che Amelot è stato imprigionato alla Bastiglia (dal 2 aprile al 15 maggio 1676)[31] dopo aver scritto un suo libro sul Governo di Venezia, su istanza dell'ambasciatore veneto a Parigi, il quale «pretendoit que cet auteur n'auoit pas asses respectueusement parlé de la Seigneurie; mais le sujet veritable de son ressentiment venoit de ce que le mystere et le secret du gouvernement de cette Republique, Tenu caché depuis tant de siecles, avoit esté descouvert par cet homme». Sull'affare Herbin, dice che il nome di Amelot è stato effettivamente fatto, senza, però, esiti giudiziari (il che pare implicarne l'innocenza). Infine dà un parere politico che vale la pena riportare:

Je scay seulement qu'a Juger du caractère de l'esprit de cet homme, par son liure de la republique de Venise et par ses autres ouvrages, sans Juger de sa probité, qu'un homme de cette sorte dont l'esprit est vif et penetrant, peut estre d'usage en certaines occasions au seruice du Roy Et que sans s'y confier on en peut quelques fois tirer du profit: Quoy qu'il en soit il seroit ce semble contre l'Interrest

29. I due documenti in P.-F. Burger, *Deux documents sur Amelot de la Houssaye*, in «xvii^e^ siècle», cxxxi 1981, p. 199-202.

30. Gabriel Nicolas de La Reynie (1625-1709) era stato nominato da Colbert capo delle forze di polizia di Parigi nel 1667. Si veda J. Saint-German, *La Reynie et la police au Grand Siècle*, Paris, Hachette, 1962 e E. Le Nabour, *La Reynie. Le policier de Louis XIV*, Paris, Perrin, 1990.

31. Trovo l'informazione in Blanco-Evstifeeva, art. cit., che rimandano a loro volta a F. Ravaison, *Archives de la Bastille. Documents inédits*, Paris, A. Durand et Pédone-Lauriel Libraires, 1876, pp. 93-94.

et le seruice de Sa Majesté d'obliger par quelque recherche, un tel homme a passer dans les pays estrangers, ou il ne manqueroit pas d'estre bien recueilli.[32]

In effetti, il consiglio di La Reynie fu seguito: non ci furono provvedimenti contro Amelot, che poté continuare il suo lavoro di scrittore, di editore e di traduttore presso Léonard.

Presenteremo quindi a grandi linee quello che si sa sicuramente della sua carriera. L'esperienza diplomatica, come segretario di M. de Saint André, ambasciatore francese a Venezia, iniziata nel 1669, apre, dopo il suo ritorno e Francia e l'inizio della collaborazione con l'editore Léonard, un momento di scrittura e di traduzioni legato a quello che ha imparato per merito del suo "spirito vivo e penetrante" (per riprendere il giudizio di La Reynie). Pubblica presso Frédéric Léonard, nel 1676, l'*Histoire du gouvernement de Venise* che, come abbiamo visto, gli vale un breve soggiorno alla Bastiglia ma che sarà poi ripubblicato diverse volte e tradotto in italiano (1681) e in inglese (1677). Questo primo libro di un autore "che compone per vivere" – come scriverà con disprezzo Voltaire presentando *L'Examen du Prince* – è seguito da diversi altri e da traduzioni dall'italiano. Del 1677 è il *Suplement a l'Histoire du gouvernement de Venise* e *l'Examen de la liberté originale de Venise*, traduzione dell'anonimo *Squittinio della libertà veneta*, pubblicato nel 1612. Continua ciò che potremmo chiamare "il momento veneziano" del suo lavoro presentando la traduzione dell'*Histoire des Uscoques*, scritta dall'arcivescovo di Zara, Minuccio Minucci, e proseguita da Paolo Sarpi,[33] che racconta i conflitti tra Venezia e questi pirati,[34] protetti dall'Archiduca d'Austria.

L'anno successivo, 1683, è un anno di importanti traduzioni, quella

32. Burger, *Deux documents sur Amelot de la Houssaye*, cit., p. 201.

33. *Historia degli Vscochi scritta da Minucio Minuci arcivescovo di Zara. Co i progressi di quella gente sino all'anno 1602. e continuata dal p.m. Paolo dell'Ordine de' Serui e teologo della serenissima Republica di Venetia. Sino all'anno 1616*, Venezia, Roberto Meietti, 1676.

34. Gli Uscocchi furono una «comunità in cui tutti partecipavano all'industria della pirateria, ognuno ne divideva i benefici» (A. Tenenti, *Venezia e i corsari. 1580-1615*, Bari, Laterza, 1961, p. 21). Gli Uscocchi avevano base a Segna (Senj), oggi in Croazia. Dal 1540 e per circa un secolo gli Uscocchi intrapresero una "guerra di corsa" che si inserí nei complicati rapporti economici e politici esistenti fra il Papato, l'Impero Austriaco e, soprattutto, Venezia e l'Impero Ottomano, minacciando continuamente ogni spedizione mercantile nel "Golfo di Venezia".

della *Istoria del concilio tridentino*[35] di Sarpi, del *Principe* e di una scelta di testi di Tacito, intitolato *Tibère*. La traduzione sarpiana viene pubblicata in Olanda sotto pseudonimo ('Sieur De la Mothe-Josseval': anagramma del proprio nome, che nella stampa è seguito dall'indicazione della sua funzione diplomatica a Venezia).[36] Il nome viene ripristinato sul frontespizio nelle riedizioni del 1686, 1699 e 1704, sempre ad Amsterdam. Anche il *Tibère, Discours politiques sur Tacite*, è pubblicato a Amsterdam con lo pseudonimo già adoperato per la *Istoria del concilio tridentino*. Verrà ripubblicato con il nome vero da Léonard a Parigi nel 1684 e 1685. L'opera è dedicata al duca di Savoia e si compone di brani tradotti e commentati tratti dalla storia di Tiberio degli *Annali*. La linea tacitiana continuerà con un altro libro di estratti commentati, *Morale de Tacite. De la flatterie (1686)* e la traduzione vera e propria dei sei primi libri degli *Annali: Tacite, avec des notes politiques et historiques. Première partie, contenant les six premiers livres de ses Annales*. Paris, La veuve Edme Martin, Jean Boudot, Etienne Martin, 1690.

Nel 1684 licenzia, invece, la sua traduzione dell'*Oràculo Manual* di Baltasar Graciàn, con il titolo di *L'Homme de cour*.[37] Si tratta della traduzione dell'*Oráculo Manual y arte de prudencia*. La traduzione di Amelot ebbe numerose riedizioni e servì da ponte per le traduzioni successive in diverse lingue europee e in latino.[38] *L'Homme de cour* è dedicato al re di Francia Luigi XIV e rappresenta, per Amelot, il compimento della sua opera:

Je commençai, il y a neuf ans, par le plus grand et le plus habile de vos Ministres [Louvois, cui è dedicata l'*Histoire du gouvernement de Venise*, 1676] et depuis j'ai continué par trois princes souverains, tous trois anciens amis et alliés de la France [il granduca di Toscana, il duca di Mantova, e il duca di Savoia, ai quali sono

35. *Histoire du concile de Trente, de Fra Paolo Sarpio, Téologien de la Sérénissime Republique de Venise. Traduite par le Sieur De la Mothe-Josseval, ci-devant Sécrétaire de l'Ambassade de France à Venise. Avec des Remarques historiques, politiques & morales*, Amsterdam, Dans l'imprimerie G.P. & J. Blaeu, Aux depens de la Compagnie, 1683.

36. «[…] ci-devant Sécrétaire de l'Ambassade de France à Venise», (ivi, sul frontespizio).

37. *L'Homme de cour traduit de l'Espagnol, de Baltasar Gracián, par le Sieur Amelot de la Houssaie, avec des Notes*. Paris, la Veuve-Martin & Jean Boudot, avec privilege du Roi, 1684. Su questo si veda l'importante saggio introduttivo di M. Fumaroli, *1684. Introduction à L'Homme de cour*, in B. Graciàn, *L'Homme de cour*, éd. par S. Roubaud, Paris, Gallimard, 2010.

38. Si veda l'elenco completo in Blanco-Evstifeeva, art. cit.

stati dedicati rispettivamente *Le Prince*, l'*Histoire du concile de Trente* e *Tibère. Discours politiques sur Tacite*], pour monter, comme par degrés, vers Votre Majesté, à qui il me semblait que je ne devais pas m'adresser, que je n'eusse fait quelques coups d'apprentissage ailleurs.[39]

Dopo quel proficuo "momento traduttivo" del 1683-1684,[40] Amelot continua il suo lavoro di editore, traduttore e commentatore. Bisogna menzionare in particolare uno dei suoi lavori successivi, l'ultimo portato avanti con l'editore Léonard (successivamente Amelot lavorerà in Francia, perlopiú con l'editore Jean Boudot, nonché con editori olandesi). Si tratta dell'allestimento dei *Trattati* tra i re di Francia e altri paesi e principi. La raccolta in quattro volumi esce nel 1693[41] ma una specie di presentazione dell'opera è pubblicata da Léonard già nel 1692 sotto il titolo *Préliminaires des traitez faits entre les rois de France et les princes de l'Europe depuis le règne de Charles VII*. I *Préliminaires* sono introdotti da un lungo (pp. 1-222) *Discours historique sur les traitez des Princes par Mr Amelot de la Houssaie*. L'edizione definitiva del 1693 è introdotta dal *Discours* di Amelot, sotto il titolo, questa volta, di *Observations historiques et politiques sur les traitez des Princes par Mr Amelot de la Houssaie*,[42] che riprende il testo del *Discours historique*, omettendo solo la citazione finale dell'Ecclesiaste, importante per chi riflette sui tempi storici, i tempi di guerra e quelli di pace («Omnia tempus habent. / Tempus occidendi, & tempus sanandi. / Tempus belli, & tempus pacis», *Eccl.*, 3).[43]

39. Dedica «Au Roi», *L'Homme de cour*, cit., c. a3*v*.

40. Su questo "momento traduttivo", si veda J.-L. Fournel, *Amelot 1683-1684: le choix de la traduction*, in «XVII[e] siècle», cccIV 2024, pp. 431-450. Fournel stima che «L'objectif [d'Amelot] est de revendiquer pour lui-même ce statut de traducteur-commentateur, expert d'un nouveau savoir, détenteur d'une compétence qu'il peut mettre au service des gouvernants» (ivi, p. 455).

41. *Recueil des traitez de paix, de treve, de neutralité, de confederation, d'alliance, et de commerce, faits par les Rois de France, avec tous les princes, et potentats de l'Europe, et autres, depuis pres de trois siecles. En six tomes. Assemblé, mis en ordre & imprimé par Frederic Leonard. Paris; avec privilege du Roi. MDCXCIII.*

42. Va in proposito accolta l'analisi d Blanco-Evstifeeva (art. cit.), che ritengono l'enorme lavoro di raccolta dei *Trattati*, previsto da Léonard sin dal 1678, sia stato fatto, almeno in parte, anche da Amelot e che il *Discours* ovvero le *Observations* sono forse già scritte nel 1684 (egli non commenta i trattati post-1684, che pure figurano nell'opera).

43. Si tratta di diversi versetti di *Ecclesiaste*, 3; si capisce che Amelot sceglie volontariamente quelli che dividono i tempi di guerra da quelli di pace.

Prima di presentare piú precisamente l'edizione del *Principe* ci pare importante citare distesamente un brano tratto dalla Prefazione del *Tibère*, che rende bene l'idea del tipo di lavoro intellettuale, complesso e articolato, che Amelot intendeva portare avanti con le sue edizioni:

Pour moi, lecteur, je serois assés empêché de vous dire précisément ce que c'est que mon ouvrage, quoique je sache bien ce que c'est. Et véritablement, il est difficile de lui donner un nom, qui lui convienne. Car si vous considérés seulement le titre, ou le texte des chapitres, c'est une pure traduction d'autant de passages de Tacite; si vous regardés au contenu des chapitres mêmes, c'est un commentaire politique & historique sur ses œuvres; si vous observés que Tibère est toujours le principal sujet de chaque chapitre, c'est en partie l'histoire, en partie l'examen de son règne, depuis le commencement jusqu'à la fin: à raison dequoi le livre est intitulé Tibère. Mais si vous remarqués, que le fond de la matière concerne tous les Princes en général, ce n'est plus le regne de Tibére, mais l'Art-de-regner. Enfin, si vous éxaminés les instructions & les maximes d'Etat, qui sont répanduës par tout le corps de l'ouvrage, vous trouverés que c'est un abrégé, & comme un élixir de toutes les Œuvres de Tacite, plutôt qu'un commentaire sur les six premiers livres de ses Annales. De sorte que je puis dire de mon Ouvrage, aussi bien que Juste Lipse de son Livre de la *Doctrine civile*, que l'invention & la forme en sont telles, qu'il est vrai de dire, que tout est de moi, & que rien n'en est.[44]

Traduzione e commento storico e politico si mischiano per dare un risultato per il quale l'autore può affermare «che tutto è mio e che niente è mio». Il duplice lavoro di traduzione e commento permette una conoscenza interamente fondata sul testo tradotto e commentato, ma piú elaborata, piú profonda, piú vera di quella che nascerebbe dal solo testo originale. Con l'iniziativa che mette in opera, Amelot ha in mente di compiere operazioni cognitive sulla storia, la politica, l'interpretazione del pensiero dell'autore che prende in considerazione (il discorso è scritto a proposito di Tacito ma è ovviamente valido per Machiavelli e gli altri autori tradotti da Amelot). Ma Amelot va ben oltre; infatti, stima che il suo lavoro presenta anche l'*Art de régner*. Il traduttore-commentatore si definisce allora come politico a pieno titolo, capace non solo di

44. *Tibère. Discours politiques sur Tacite du Sieur Amelot de la Houssaie*, À Paris, Frédéric Léonard, ruë S. Jaques à l'Escu de Venise, 1684, in-4° (Préface, n.p.).

dare informazione storiche o erudite ma di elaborare conoscenze che valgono per governare i regni.

*Le Prince* […] *Traduit & Commenté par A.N. Amelot, Sieur de la Houssaie*, cosí recita il frontespizio.[45] In effetti, oltre a tradurre, Amelot commenta Machiavelli in termini storici e politici: lo fa nell'epistola dedicatoria al Granduca di Toscana, nella prefazione, nonché ovviamente nelle annotazioni a piè di pagina e nelle postille marginali. È la prima edizione commentata del *Principe*, non solo in francese ma anche, crediamo, in generale.[46] Il senso del commento è dato sin dalla dedica:

Ainsi, Monseigneur, il ne faut pas s'étonner, si Machiavel est censuré de tant de gens, puisqu'il y en a si peu, qui sachent ce que c'est que Raison d'Etat; par conséquent si peu, qui puissent être juges compétens de la qualité des préceptes qu'il donne & des maximes qu'il enseigne. […] Tant il est vrai qu'il faut être Prince, ou du moins Ministre, pour connoitre, je ne dis pas l'utilité, mais la nécessité absolüe de ces maximes. Or comme Machiavel les a, pour la plus-part, empruntées de Tacite, le Maitre & l'oracle ordinaire des Princes, j'ai cité les passages de cet Auteur, pour faire toucher au doît, que Machiavel n'est que son disciple, & son interpréte; & que si l'on a raison d'estimer tant les écrits de l'un, il faut nécessairement estimer aussi les écrits de l'autre, qui a marché sur les mêmes pas; têmoin son Histoire de Florence, dont toutes les harangues sont copiées sur celles de Tacite.[47]

La tesi del tacitismo di Machiavelli viene ripetuta nella Prefazione, quando Amelot spiega il senso delle sue annotazioni e del suo commento:

45. Sul Principe di Amelot, è d'obbligo vedere i lavori di Jacob Stoll, in particolare *Publishing the Prince. History, Reading, & the birth of political criticism*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 2005. Pioneristico, utilissimo ma del quale non condividiamo l'interpretazione repubblicana di Amelot: cfr. Fournel, art. cit., e A. Salvo Rossi, *La traduzione del 'Principe' di Amelot de la Houssaye e la tradizione "tacitista"*, in «Filologia antica e moderna», fasc. 1 2024, i.c.s.

46. Si noti che il commento e le note di Amelot sono tradotti in italiano alla fine del Settecento: *Il principe* di Niccolò Machiavelli segretario della rep. fiorentina giusta il suo originale con la prefazione e le note istoriche e politiche di M.ur Amelot de La Houssaye e *l'Esame e Confutazione dell'Opera* scritto in idioma francese ed ora tradotto in Toscano, Cosmopoli [Venezia], Giovan Battista Pasquali, 1768 e 1769.

47. La dedica al granduca di Toscana si legge nell'edizione anastatica del *Prince* di Amelot.

Outre plusieurs notes, tirées des autres oeuvres de Machiavel, & des Histoires de Nardi & de Guichardin, j'ai mis au dessous du texte divers passages de Tacite, qui servent de preuve, de confirmation, ou d'exemple à ce que Machiavel a dit. Et cela fait une espèce de concordance de la politique de ces deux Auteurs, par où l'on verra qu'on ne sauroit ni approuver, ni condamner l'un sans l'autre.[48]

La "concordanza della politica" di Tacito e di Machiavelli è quindi al centro dell'orientamento che Amelot dà al suo commento. In proposito, Andrea Salvo Rossi ha insistito sulla capacità di Amelot nel cogliere l'importanza del tacitismo come forma di riflessione sul potere «atteggiata nella forma della glossa agli *Annales*», fenomeno «di procedenza fiorentina (con i *Discorsi sopra Cornelio Tacito* di Ammirato, Cavriani e Malvezzi), ma che si diffonde poi anche altrove nella penisola (a Venezia, con i *Commentarii* di Boccalini; a Roma, con le *Osservazioni* di Pagliari; nel Regno di Napoli, con i *Discorsi politici* di Frezza)».[49] Salvo Rossi nota come Amelot «sia un precocissimo interprete di questa tradizione, da lui cartografata, riassunta e commentata nella *Critique de divers auteurs modernes, qui ont traduit ou commenté les Oeuvres de Tacite*».[50] Amelot in fondo sceglie di seguire una linea fiorentina del tacitismo, linea che appare anche nella scelta del Granduca Cosimo III de' Medici come dedicatario della sua traduzione. Ed è in questo senso che si può interpretare la volontà dell'insieme del commento di mostrare "la concordanza della politica dei due Autori". L'effetto del commento è una modifica profonda dello statuto del *Principe*, che diventa un trattato sullo Stato e la ragion di Stato, con il relativo corredo di precetti e massime. Bisogna però insistere sul fatto che questa rilettura orientata del *Principe* non lascia tracce solo nei paratesti della traduzione: come mostreremo analiticamente nei paragrafi seguenti, essa informa anche il "modo di tradurre" di Amelot, lasciando tracce significative nell'impasto linguistico del testo d'arrivo. Queste 'tracce' diventano evidenti quando si lavora in ottica comparata, ragionando non solo sul rapporto

48. Ivi.

49. Salvo Rossi, op. cit.

50. Che si trova in apertura sia della *Morale de Tacite. De la flatterie* (1686) che del *Tacite* del 1690.

della traduzione con l'originale ma anche sulle peculiarità della traduzione di Amelot rispetto alle altre edizioni del *Principe* in francese che la precedono (e che Amelot conosce e discute negli apparati del 'suo' *Principe*).

## 5. Il modo del tradurre[51]

Leggendo le *pièces liminaires* dei diversi traduttori ci accorgiamo che c'è un accordo tra i traduttori che parlano, generalmente brevemente ma acutamente, della scrittura machiavelliana.[52] Secondo loro, Machiavelli scrive in modo semplice, adopera parole della lingua comune, senza effetti di stile. «L'autheur est moult brief, concis, non bien composé, ny élégant dans ses escriptz» (Vintimille, 1546); «Machiavel, qui a icy usé de fort simple langage enrichy de rare & profonde sustance», (Gohory, 1548); «lequel avoit premier anticipé les motz propres et naturelz, et les termes d'estat» (Gohory, 1571); Machiavelli «a une expression laconique» (Amelot, 1683).[53] Tutti loro hanno integrato, insomma, l'avvertimento della lettera di dedica:

La quale opera io non ho ornata né ripiena di clausule ample o di parole ampul-

51. Quest'ultima parte del saggio riprende, con diverse modifiche, J.-C. Zancarini, *«Et Favellar francese non gli spiace». Sulle traduzioni francesi del Principe, XVI-XVII secolo*, in *Machiavelli Cinquecento. Mezzo millennio del 'Principe'*, a cura di G.M. Anselmi, R. Caporali, C. Galli, Milano-Udine, Mimesis, 2015, pp. 73-90.

52. Il lettore troverà – in appendice a questa introduzione – ulteriori materiali inerenti ai paratesti delle traduzioni francesi dell'opuscolo machiavelliano. Saranno forniti i testi, corredati da schede introduttive, delle diverse dediche: quella di Jacques de Vintimille al conestabile Anne de Montmorency (1546); di Guillaume Cappel a Monseigneur Bertrand Garde des Sceaux de France (1553); e infine quella di Jacques Gohory nell'edizione del 1571, «A l'Illustre seigneur don Ian Francisque Carafe Duc d'Arian & Comte de Mariglian»; nonché il testo della *Vie de Nicolas Machiavel* di Gohory. Le dediche di Gaspard d'Auvergne a James Hamilton e di Amelot de la Houssaie al granduca di Toscana, si leggono nelle riproduzioni anastatiche dei loro rispettivi *Prince*.

53. Cappel et d'Auvergne non entrano nel merito della scrittura machiavelliana, e insistono sull'interesse di ciò che viene scritto. Cappel, 1553: «un bon moyen de proceder, *un stile propre a la matiere*, une connoissance des histoires, une experience asseurée»; D'Auvergne, 1553: «la lecture duquel i'espere ce neantmoins vous devoir estre plaisante: *tant pour sa mode de proceder parcy devant non usitée d'autres semblables escrivain*, que pour estre ses enseignemens entierement accomodables au temps present, en descouvrant les tromperies, & meschancetez des hommes».

lose e magnifiche o di qualunque altro lenocinio o ornamento estrinseco, con li quali molti sogliono le loro cose descrivere e ornare, perché io ho voluto o che veruna cosa l'onori o che solamente la varietà della materia e la gravità del subietto la facci grata.[54]

La scrittura tutta di sostanza di Machiavelli è quindi un punto di partenza ben messo a fuoco dai traduttori francesi, sebbene essi ne traggano conclusioni molto diverse sul modo di tradurre, come vedremo.

Vanno comunque messe in evidenza certe notazioni sulla maniera in cui hanno concepito le loro traduzioni. Chi ne parla, insiste sulle difficoltà: Vintimille scrive che «je me deliberoys de ne m'entremesler jamais d'aucune traduction, sachant que c'est une choses moult difficile et exposée à mille répréhensions»; Gohory che «en ce fait mesme de traduction on ne scait bonnement que l'on doit faire». I traduttori si interrogano anche sulla necessità di tener conto o no del gusto dei lettori: Vintimille sottolinea che «son dire fidèlement traduict, n'auroit aucune grâce envers les françoys qui aiment une copieuse et asiactique forme de parler»; Gohory si chiede come «satisfaire la variété des opinions». Allo stesso modo, i dubbi riguardano la convenienza di seguire o no la scelta machiavelliana di concisione e semplicità (Vintimille: «l'autheur est moult brief, concis»; Gohory: «Machiavel, qui a icy usé de fort simple langage»).

Queste indicazioni rimandano, implicitamente o esplicitamente, a specifiche 'concezioni' del tradurre, non cosí diverse da quelle opposizioni che attraversano l'intera storia delle traduzioni: emergono i nodi della semplicità e della chiarezza,[55] dell'impossibilità di tradurre fedelmente (Vintimille). In alcuni casi il lettore viene messo a parte delle esitazioni del traduttore: è il caso di Gohory, che dice di aver adoperato «la liberté» nel primo libro dei *Discorsi*, ma di essere stato «un peu plus serf et superstitieux[56] en ce Second et Tiers»; o che afferma di aver

54. *Principe*, *Dedica*, § 4. Niccolò Machiavelli, *Il Principe*, a cura di Mario Martelli, corredo filologico a cura di Nicoletta Marcelli, Salerno Editrice, Roma, 2006, pp. 59-60.

55. Amelot definisce, ad esempio, la sua traduzione ««si fidèle, que je pourrois me vanter, qu'il seroit assés dificile d'en faire une, qui le fût davantage: et si claire, que je ne crois pas qu'il s'y trouve rien, qu'il faille lire plus d'une fois pour l'entendre».

56. *Superstitieux*: «Qui pêche par excès d'exactitude» (Littré).

preferito la sostanza delle cose al dibattito sulle parole, pur stimando necessario non discostarsi dallo stile dell'autore. Tutti, in fondo, tendono a far prova del loro stile (come viene detto chiaramente da Cappel quando dichiara «i'ay bien voulu faire epreuve de mon stile en la traduction de ce livre»). Ed è appunto questo stile, cioè in questo caso il modo del tradurre di ognuno dei cinque traduttori, che proveremo adesso a mettere in luce.

## 6. Un indizio importante: come tradurre le parole?

Con Jean-Louis Fournel, abbiamo insistito sul modo in cui la polisemia dei termini chiavi adoperati da Machiavelli è un modo specifico per mettere in evidenza la novità delle cose che intende far capire.[57] L'abbiamo fatto per diverse parole e per i campi semantici a loro legati: e una delle nostre decisioni di traduzione fu appunto di mantenere la coesione dei campi semantici e di tradurre una parola di Machiavelli con una sola parola francese.[58] Certe formulazioni dei traduttori francesi dimostrano quanto loro fossero già consapevoli di questo aspetto della lingua machiavelliana: specialmente Gohory, che insisteva sul legame tra «mots propres et naturels» e «termes d'état». Ora, il modo in cui i diversi traduttori francesi si comportano a questo proposito è particolarmente significativo. Ne do qui due esempi sul modo di tradurre «ordine» e «virtú».

Per i quattro traduttori del Cinquecento, i grafici sono stati prodotti dall'HyperMachiavel,[59] ma le corrispondenze traduttive tra il testo di Blado e le traduzioni non sono il risultato di un lavoro automatico:

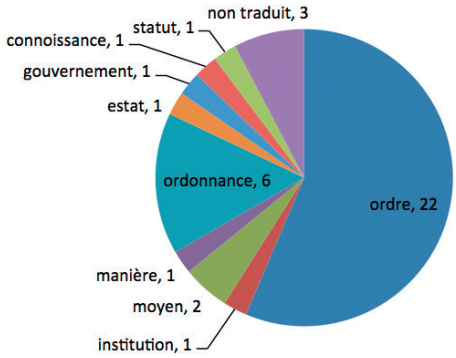
57. Si veda la postfazione alla nostra prima edizione francese: Machiavel, *De Principatibus. Le Prince*, éd. par J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini, texte italien établi par G. Inglese, Paris, PUF, coll. «Fondements de la politique», 2000: *Sur la langue du Prince: des mots pour comprendre et pour agir*, pp. 545-610; si veda anche il nostro *Machiavelli. Un uomo di parole*, Roma, Viella, 2023.

58. J.-L. Fournel-J.-C. Zancarini, *Les enjeux de la traduction. Traduire les penseurs politiques florentins de l'époque des guerres d'Italie*, in «Actes de la recherche en sciences sociales», cxlv 2002, pp. 84-94.

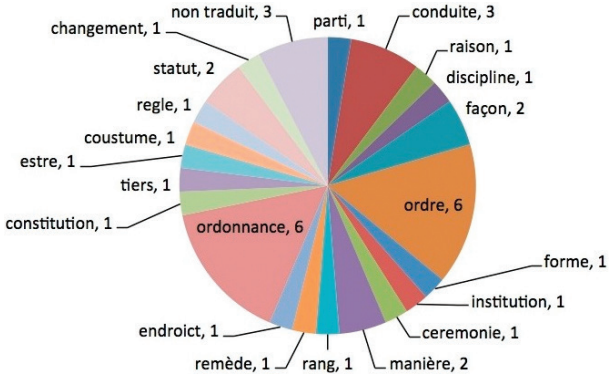
59. Sullo strumento HyperMachiavel, si veda S. Gedzelman-J.-C. Zancarini, *HyperMachiavel. Un outil de comparaison de traductions*, in «Lingua e stile», xlvi 2011, pp. 247-264; *Le voyage en France du 'Prince' de Machiavel: l'outil HyperMachiavel et ses effets de sens*, in *Informatica*

sono state inserite "a mano" durante il lavoro di arricchimento dei testi.

A ogni colore differente corrisponde una parola adoperata dal traduttore per tradurre «ordine» o «virtú». Da notare anche che vengono indicati i casi in cui un traduttore non traduce la parola italiana (ed è l'etichetta «*non traduit*»).

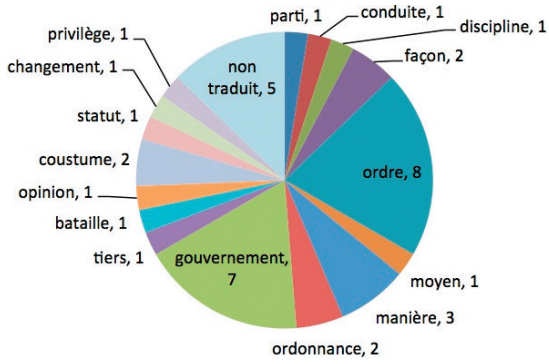



a) Grafico «ordine» in Vintimille.

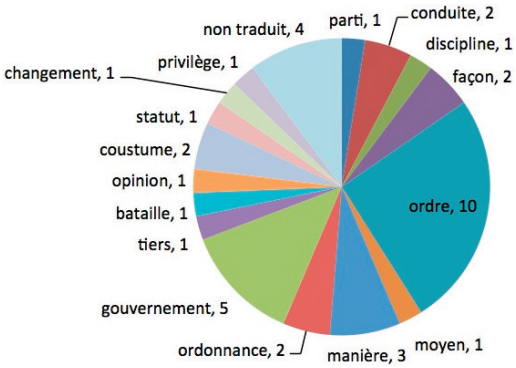



b) Grafico «ordine» in d'Auvergne.

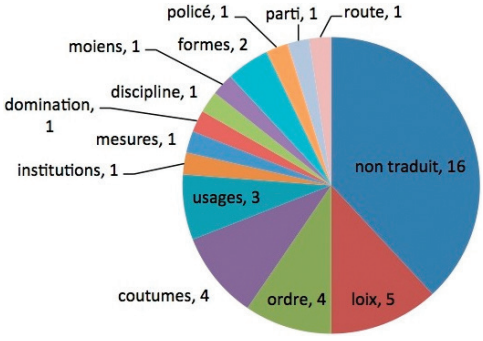
*umanistica: risorse e strumenti per lo studio del lessico dei beni culturali*, a cura di V. Zotti e A. Pano Alamán, Firenze, Firenze University Press, 2017.



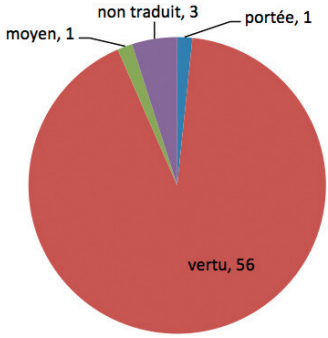

c) Grafico «ordine» in Cappel.



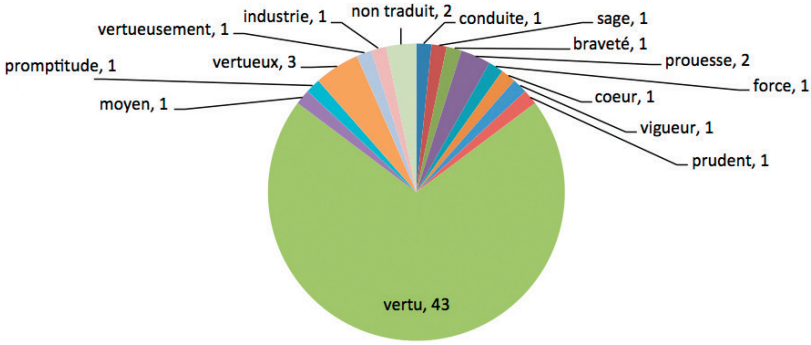

d) Grafico «ordine» in Gohory.



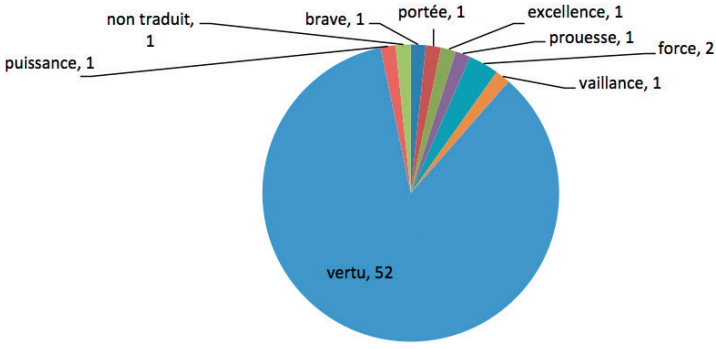

e) Grafico «ordine» in Amelot.



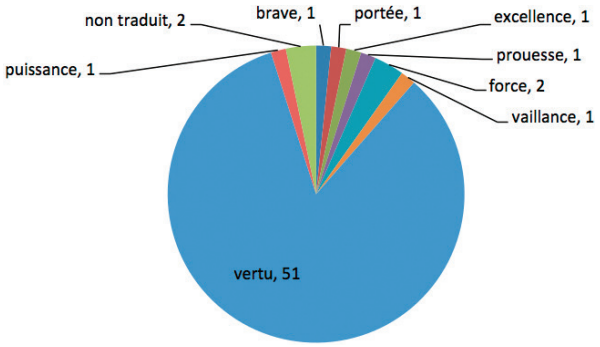

f) Grafico «virtú» in Vintimille.



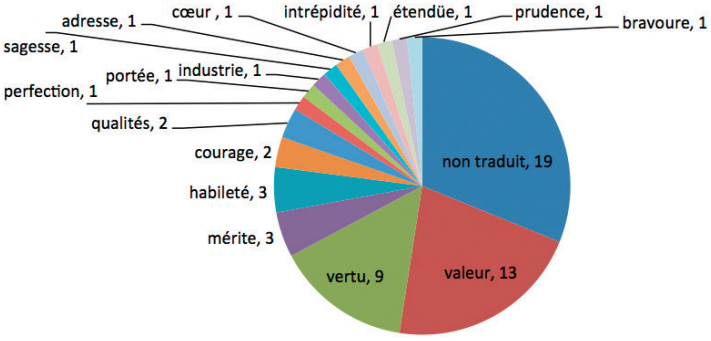

g) Grafico «virtú» in d'Auvergne.




h) Grafico «virtú» in Cappel.



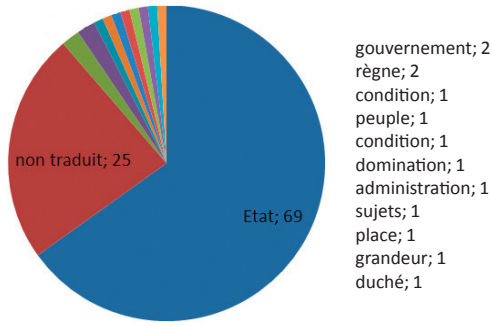

i) Grafico «virtú» in Gohory.




l) Grafico «virtú» in Amelot.

Si vede subito che si va da un rispetto assai grande delle parole del *Principe* (notevole in Vintimille) a una grande dispersione che tende, non rispettando la polisemia caratteristica dell'uso machiavelliano, a scegliere una parola o un'altra a seconda del senso assunto dalla parola italiana nel contesto di enunciazione (questo modo di fare è particolarmente rilevante nelle traduzioni di Gaspard d'Auvergne et di Amelot de la Houssaie).

Tra i molti esempi che si potrebbero fare per confermare quanto stiamo dicendo, ci soffermeremo solo sul modo in cui Amelot traduce *stato* e adopera la parola *Etat*. Ecco il grafico *Stato* nella traduzione di Amelot:




Amelot tende a fare di *stato* un concetto. Cosí traduce la grande maggioranza delle occorrenze di *stato* (ma anche, bisogna notarlo, di altre parole come *principato*, *regno*, *dominio*) con la parola *Etat*, con maiuscola iniziale. E come si vede, non traduce in numerosi casi, cioè quando gli pare che *stato* non abbia il valore concettuale che ha conferito alla parola *Etat*.

Quindi *stato* è l'unica parola per la quale Amelot non segue il suo modo abituale di tradurre. Come abbiamo già anticipato, con la traduzione di Amelot, Machiavelli diventa un teorico dello Stato e *Le Prince* un trattato sullo Stato e la Ragion di Stato.

Si può dunque, dopo questo primo approccio, definire linee diverse sul modo di tradurre le parole usate nel *Principe*: Vintimille è quello che rispetta maggiormente la scelta machiavelliana della polisemia; Gaspard d'Auvergne e Amelot de la Houssaie quelli che invece scelgono di tradurre una parola italiana con molte parole francesi diverse (con l'eccezione notabile di *stato* per Amelot). Cappel et Gohory hanno una posizione intermedia: per ogni parola usata da Machiavelli si può constatare che c'è una traduzione maggioritaria, ma non esitano ad adoperare frequenti sinonimi, in particolare quando il rispetto della traduzione maggioritaria implicherebbe una ripetizione nel testo francese.

## 7. Libertà o servitú: il senso della "fedeltà"

È ovvio che non ci si può accontentare di questa pur importante constatazione sulla traduzione delle parole e che bisogna entrare nel modo

specifico del tradurre di ogni traduttore. Analizzeremo, con alcuni esempi che ci sembrano rappresentativi, il loro modo di procedere per vedere se rispettano o meno la sintassi del *Principe*, se ne seguono il ritmo argomentativo, se tolgono o aggiungono elementi (sia che quelli del testo di partenza non gli sembrino sufficientemente chiari sia che, invece, gli sembrino inutili).

Vintimille è, tra i cinque traduttori che consideriamo, quello che rispetta maggiormente le parole chiave del *Principe*, sebbene si allontani abbastanza dal modo di scrivere di Machiavelli. Bisogna subito ricordare che nella sua lettera di dedica a Anne de Montmorency, Vintimille aveva chiaramente indicato che una traduzione fedele del *Principe* non sarebbe stata gradita ai francesi: «son dire fidèlement traduict, n'auroit aucune grâce envers les françoys qui aiment une copieuse et asiactique forme de parler».[60] È quindi l'abbondanza, la *copia* ch'egli ricerca nella sua traduzione, cui si aggiunge la necessità di esplicitare il testo machiavelliano «moult brief [et]concis» che rischia di non essere capito dal lettore.

Diamo alcuni esempi significativi di questo modo di fare,[61] che vien adoperato molto frequentemente (in corsivo le aggiunte e commentari):

| | ed. Blado | Vintimille |
|---|---|---|
| III, 42 | spenti e minor' potenti; accresciuto in Italia potentia a un' potente; messo in quella un' forestier' potentissimo […] | il avoit destruict les moindres potentatz *qui s'estoient recommandez à sa protection*, accreu la puissance d'un grand seigneur, *qui estoit l'Eglise*, mis en icelle un es- |

60. È già stato notato dall'editrice del *Prince* di Jacques de Vintimille, N. Bianchi Bensimon, che «Vintimille a très souvent dilaté le texte, par des procédés d'amplification récurrents. Parmi ceux-ci l'ajout, et surtout le redoublement des termes, des adjectifs, des substantifs et des verbes», op. cit., p. 23.

61. Ogni volta che c'è un'aggiunta abbiamo verificato che non si trattasse di una variante presente in una delle edizioni del *Principe* disponibile mentre Vintimille traduceva; oltre la Bladiana, abbiamo verificato nella Giuntina, nell'edizione s.l. del 1535, nell'edizione s.l. del 1537, nelle edizioni veneziane s.n. del 1538 e del 1539, nell'Aldina del 1540. Per chi ha tradotto piú tardi, abbiamo verificato anche nell'edizione di Giolito, 1550, di Giglio, 1554, nell'edizione di Palermo 1584 [=Londra, John Wolfe] e nella Testina.

| | | |
|---|---|---|
| | | trangier très puissant, *qui estoit le roy d'Hespaigne*… |
| IV, 1 | nondimeno li successori suoi se lo mantennero et non hebbono, a tenerselo, altra difficultà, che quella che infra loro medesimi per propria ambitione nacque. | Ce néantmoins lesdictz successeurs *maintindrent paisiblement la monarchie de toute l'Asie qui auparavant avoit esté dominée par les Perses et dernièrement par Darius*, et n'eurent à la tenir aucune difficulté, hormis celle qui nacquit entre eux par leur particulière ambition *et envye l'un de l'aultre*. |
| VI, 5-6 | Nondimanco colui che è stato manco in su la Fortuna s'e mantenuto piú. Genera ancora facilita l'esser' il Principe constretto, per non haver' altri stati, venir'vi personalmente ad habitare. | Touttefoys je treuve que celuy qui plus *par vertu que* par fortune *a conduict ses entreprinses*, s'est maintenu plus longuement en estat. *Voilà donc la première facilité qu'il y a à maintenir telz estatz. C'est que chacun redoubte la vertu ou la fortune de ce nouveau prince*. L'autre est qu'ung tel prince est contrainct d'habiter en personne en son estat, pour n'avoir aultres estatz où il puisse habiter. |

Si noti la tendenza a "esplicitare" il ragionamento machiavelliano, con proposizioni relative (esempio notevole nella traduzione di III 42), raddoppiamenti delle traduzioni (IV 1: «per propria ambitione» tradotto due volte, con un procedimento che si apparenta alla dittologia sinonimica, «par leur particulière ambition *et envye l'un de l'aultre*») oppure con veri e propri commenti al testo (esempi in IV 1 e VI 5-6).

Gaspard d'Auvergne, come abbiamo visto nel paragrafo precedente, non tenta minimamente di rispettare le parole e i campi semantici del testo originale, e inoltre, come Vintimille, ricerca l'abbondanza della scrittura aggiungendo in modo frequente parole ed espressioni al testo originale e trasformandone le espressioni; inoltre non esita talvolta a modificare l'ordine dell'argomentazione machiavelliana. Anche in questo caso, presentiamo alcuni esempi emblematici del suo modo di tradurre, che commentiamo:

| | ed. Blado | Gaspard |
|---|---|---|
| VI 21 | Di qui nacque che tutti li Propheti armati vinsono et li disarmati rovinorono. | Et qu'ainsi soit, *il appert par la saincte histoire de la Bible*, tous les Prophetes *qui ont eu puissance de contraindre, estre venus au dessus de leurs reformations*. Et les autres, *qui n'estoient garnis que de la simple parolle, et predication*, avoir esté *martirizez et bannis*. |
| VII 22 | […] havendo tutta la Romagna con el Ducato d'Urbino et guadagnatosi tutti quelli populi per haver' incominciato a gustare il bene esser' loro. | […] *se voyant* toute la Romaigne, et le Duché d'Urbin *paisibles*, avec le *coeur du peuple*, qu'il avoit gaigné, pour avoir commancé *à luy donner* le goust *de son humain, et traittable gouvernement*. |
| V 8 | Ma quando le Città o le Provincie sono use a vivere sotto un' Principe et quel' sangue sia spento, essendo da una parte use ad obedire, da l'altra, non havendo il Principe vecchio, farne un' infra loro non s' accordano, vivere liberi non sanno, di modo che sono piú tardi ad pigliar' l'armi et con piú facilità se li può un' Principe guadagnare, et assicurarsi di loro. | Il en advient tout au rebours, quand les villes, ou nations sont coustumieres de vivre soubz la subiection d'un Prince, le lignage duquel est du tout estaint, et extirpé. Car estant d'un costé naturellement apris d'obeïr, et de l'autre ayans perdu leur ancien Seigneur, n'ont pas l'advis en eux d'en créer un nouveau, et de vivre en liberté, s'y congnoissent encores moins, si bien qu'à grande peine lon les voit iamas revolter. Et parainsi un Prince les peut facillement gagner, et se donner garde d'eux. |

Nel primo esempio riportato, Gaspard d'Auvergne aggiunge un elemento non presente nel testo (*il appert par la saincte histoire de la Bible*) e utilizza lunghe perifrasi per tradurre «armati» (*qui ont eu puissance de contraindre*), «vinsono» (*estre venus au dessus de leurs reformations*), «disarmati» (*qui n'estoient garnis que de la simple parolle, et predication*) e «rovinorono» (*avoir esté martirizez et bannis*). Il risultato, oltre un testo scialbo e senza

vigore, è la scomparsa della lingua della guerra che non a caso era impiegata da Machiavelli.

Anche nel secondo si notano piccole aggiunte e differenze che, in realtà, una volta analizzate mostrano un'interpretazione ben altra di ciò che dice il testo originale: il Valentino vede un territorio «paisible» mentre il testo insisteva sul dominio, sulla possessione (*havendo* tutta la Romagna con el Ducato d'Urbino); nella seconda parte della frase non sono piú i popoli che hanno fatto l'esperienza del «bene esser' loro» ma il principe che li ha convinti con il suo «*son humain, et traittable gouvernement*» di cui il testo ovviamente non parla, perché si possono dire molte cose sul «modo del procedere» e sul governo del Valentino, ma ben difficilmente che si trattava di un governo umano e affabile!

Nell'ultimo, poi, Gaspard trasforma la frase machiavelliana, tagliandola in tre pezzi. Non traduce «pigliar l'armi» che trasforma in «on ne les voit jamais se révolter». Introduce infine una consecutiva che non c'era («Et parainsi […]») e che modifica quindi il senso dell'argomentazione dell'originale. Per non dire di ciò che si perde della vivacità e del ritmo della frase machiavelliana.

Analizzeremo insieme le traduzioni di Guillaume Cappel (1553) et di Jacques Gohory (1571) perché, come abbiamo già spiegato, la seconda è praticamente la copia della prima.

La posizione traduttiva di Cappel-Gohory si può riassumere in questi termini: rispetto "medio" delle parole chiave e dei campi semantici; rispetto globale della sintassi machiavelliana e assenza di "spiegazioni e aggiunte". Questa posizione è d'altronde espressa dallo stesso Gohory quando oppone la sua concezione della traduzione a quella di Gaspard: «Or a il tenu une voye contraire à la mienne de iuger tousiours son style meilleur, d'autant que il s'eslongneroit plus de son auteur, lequel avoit premier anticipé les motz propres et naturelz, et les termes d'estat». Diamo un'esempio emblematico di questa via "intermedia":

| | ed. Blado | Cappel | Gohory |
|---|---|---|---|
| IV, 15 | Ne ti basta *spegnere* il sangue del' Principe, | Outre ce qu'il ne suffit pas d'estaindre le | Outre ce qu'il ne suffit pas d'estraindre le |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | perche vi rimangono quelli Signori che si fanno capi delle nuove alterationi, et non li potendo contentare ne *spegnere*, perdi quello stato qualunche volta venga l'occasione. | sang royal, pource qu'il demeurera *tousiours* des Seigneurs, qui se feront chefz de nouvelles mutations, lesquelz d'autant qu'on ne peut contenter ni ruiner la premiere occasion qui se presentera, *tous les estaz gaignez seront perduz.* | sang Royal, pource qu'il demeurera *tousiours* des Seigneurs qui se feront chefs de nouvelles mutations: lesquels d'autant qu'on ne peut contenter, ne ruiner, à la premiere occasion qui s'offrira, *tous les estats acquis seront perduz.* |

Ci sono poche aggiunte (ma qualcuna c'è, segnata in corsivo); non ci sono commenti o perifrasi, ma non si ripetono le parole in francese ("spegnere" tradotto la prima volta "estaindre/estraindre" e, la seconda volta "ruiner") e, soprattutto, si rimette l'argomentazione nell'ordine giusto: in francese, l'occasione viene prima della perdita degli stati.

Amelot de la Houssaie dice chiaramente che nel *Principe* ci sono luoghi di difficile comprensione («[il y a] dans l'Original quelques endroits, qui ne sont pas tout-à-fait intelligibles»)[62] si tratta quindi per lui di rendere il testo "intelligibile" e per questo non esita a ricostruire il "filo del discorso". L'espressione *fil du discours* è d'altronde adoperata da Amelot in una nota marginale del capitolo xv. Amelot decide di non tradurre nel testo la riflessione linguistica di Machiavelli sulla differenza dell'uso di 'misero' e di 'avaro' e scrive nella nota:

> Machiavel use du mot, *Misero*, qui est un mot florentin, parceque, dit il, *avaro* en notre langue signifie aussi un homme, qui s'enrichit de rapines, au lieu que nous appelons *Misero*, celui qui épargne trop le sien. Parentese *qui rompt le fil du discours*, & que pour cela j'ai trouvé mieux de métre à la marge.[63]

Toglie quello che considera come una parentesi perché "rompe il filo del discorso"; questa decisione è in realtà al fondamento stesso del suo modo di tradurre; si tratta in effetti per lui di ricostruire il filo del discor-

62. *Prince* de Amelot, Préface, n.p.
63. *Prince* de Amelot, cap. xv, p. 120 in margine.

so come dovrebbe essere e ciò lo porta a semplificare il testo, a modificare l'ordine (e quindi il ritmo) dell'argomentazione, a raddoppiare certe traduzioni (con traduzioni alternative in margine). Presenteremo alcuni esempi volti a mettere in evidenza queste tre operazioni di "ricostruzione del filo del discorso".

1) Semplificazione del testo:

VII 37 (Blado) Il che se li fusse riuscito, che gli riusciva l'anno medesimo che Alessandro morí, s'acquistava tante forze et tanta reputatione che per se stesso si sarebbe retto, *senza dependere da la Fortuna o forza d'altri, ma solo da la potentia et virtú sua.*
(Amelot) Et si cela eût réüssi, comme il fut arrivé sans doute l'Année même qu'Aléxandre mourut, il devenoit si puissant & si acrédité, qu'il eût pû se soutenir lui même, *sans dépendre nullement d'autrui.*
XI 1 (Blado) Restaci solamente al' presente a' ragionare de' Principati Ecclesiastici, *circa quali tutte le difficultà sono avanti che si possegghino, perche s'acquistano o per Virtú o per Fortuna, et senza l'una et l'altra si mantengono…*
(Amelot) Il ne me reste plus à parler, que des Principautés Eclésiastiques, *qui sont dificiles à aquerir, mais faciles a conserver…*

2) Modifica dell'ordine, e del ritmo, dell'argomentazione:

VII 47-49 (Blado) Per tanto il Duca innanzi ad ogni cosa doveva crear' Papa uno Spagnuolo, et, non potendo, deveva consentire che fusse Roano et non San' Pietro ad vincula. Et chi crede che nè personaggi grandi i benificij nuovi faccino dimenticare l'ingiurie vecchie s'inganna. *Errò adunque il Duca in questa elettione*, et fú cagion' de l'ultima rovina sua.
(Amelot) Ainsi *la prudence vouloit*, qu'il essaiât premiérement de faire élire un Espagnol, &, ne le pouvant pas, qu'il acceptât le Cardinal de Rouen, & non Saint-Pierre-aux-Liens, *qui fut cause de sa ruine.* Tant se trompent ceux, qui croient, que les bienfaits nouveaux font oublier aux Grans les anciennes offenses.

Nella traduzione, la causa dell'ultima rovina di Cesare Borgia non è piú il suo errore. C'è ormai una "morale" da trarre, ed è una massima banale: «Tant se trompent ceux, qui croient, que les bienfaits nouveaux font oublier aux Grans les anciennes offenses»; la «prudence» che Amelot mette in testa alla frase (e di cui Machiavelli non parla) avrebbe consistito a conoscere questa massima. Cosí sparisce la storicizzazione concreta dell'analisi machiavelliana.

3) Duplicazione delle traduzioni:

*Principe*, III 48
Je lui répondis, qu'il paroissoit bien, que les François n'entendoient rien aux Affaires-d'Etat, eux, qui laissoient prendre un si grand accroissement au pape.
[In margine] ou: que si les François entendoient la Raison-d'Etat, ils ne soufriroient pas que le Pape devint si puissant.
*Principe*, IV 21
Ce qui ne vint ni du peu, ni du beaucoup de valeur du Vainqueur, mais de la diversité de l'Etat conquis.
[In margine] ou: Ce qu'il ne faut atribuer ni à la bonne ni à la mauvaise conduite du Vainqueur, mais à &c.

Si noti che non si tratta per Amelot di dare versioni alternative che si escludano a vicenda, bensí di allargare ancora la dispersione delle proposte di traduzione. La 'virtú viene tradotta da '*valeur*', ma potrebbe anche esserlo da '*bonne ou mauvaise conduite*'; lo stato non è semplicemente "*l'état*" ma "*les affaires d'Etat*" e potrebbe anche essere "*la raison-d'Etat*".

Le linee traduttive che abbiamo messo in rilievo sono determinate da diversi fattori, tra i quali abbiamo cercato di mettere particolarmente in rilievo il rispetto dell'uso polisemico che Machiavelli fa delle parole e dei campi semantici; la presenza di aggiunte e di spiegazioni, all'interno del testo; il rispetto del ritmo della scrittura machiavelliana e della struttura argomentativa. Abbiamo notato che nessuna di queste posizioni viene assunta in modo (radicalmente) coerente: i traduttori tendono verso uno dei poli possibili di queste diverse scelte ma si tratta appunto di tendenze che possono essere contradette da una pagina all'altra. Si vede in modo sperimentale che le parole con le quali i traduttori cercano di definire il loro modo di procedere (fidélité, clarté, servage, liberté), parole che fanno parte della terminologia tradizionale di chi parla di traduzione, sono da relativizzare e da storicizzare con l'aiuto di una descrizione minuziosa della "realtà effettuale" del tradurre. Vintimille scrive che non sarà fedele perché i Francesi "aiment une copieuse et asiactique forme de parler"; ma, accanto alla *copia* di cui fa uso, è quello che rispetta piú di tutti gli altri traduttori del Cinque e Seicento (e a dir vero, fino agli ultimi anni del Novecento!) la semantica machiavelliana. Amelot che rivendica una traduzione "fidèle" e "claire" è certa-

mente colui che trasforma maggiormente il testo del *Principe*, piú ancora di Gaspard d'Auvergne che, benché si allontani anche lui dalle scelte lessicali e del modo di scrivere di Machiavelli, spezza meno di lui la struttura e il ritmo del *Principe*.

Non sarà un caso che proprio quelle due traduzioni – nelle quali, per riprendere la formula di Gohory a proposito di Gaspard, i traduttori sembravano "iuger tousiours [leur] style meilleur, d'autant que il[s] s'eslongneroi[en]t plus de [leur] auteur" – furono proprio quelle che ebbero successi di lunga durata (1553-1646, per Gaspard d'Auvergne; 1683-1793, per Amelot). Fu questo il prezzo pagato affinché Machiavelli diventasse 'un vero Franco' e ottenesse le sue *lettres de naturalité*.[64]

## 8. Il viaggio dei testi

È stato scritto, dal traduttore e teorico della traduzione, Henri Meschonnic: «L'Europe est née de la traduction et dans la traduction. L'Europe ne s'est fondée que sur des traductions. Et elle ne s'est constituée que de l'effacement de cette origine toute de traduction».[65]

Henri Meschonnic parla qui dei grandi testi fondatori della filosofia greca e dei testi sacri della tradizione ebraica. Ma il suo discorso non si ferma lí. Vale anche per i testi che hanno fatto l'Europa, viaggiando da un paese all'altro, da una lingua all'altra. I libri di Machiavelli, non ultimo *Il Principe*, fanno parte di questi testi, tradotti e ritradotti, che formano una parte non trascurabile del patrimonio intellettuale dell'Europa. Non per niente la raccolta di traduzioni che proponiamo va sotto il titolo di «Machiavelli europeo».

*Le Prince* di Gaspard d'Auvergne e quello di Amelot, Sieur de la Houssaie che state per leggere sono una riprova della tesi di Meschonnic. Il pensiero politico moderno che nasce dall'opera di Machiavelli si è sviluppato, in Francia, tra operazioni politiche, editoriali, traduttive

64. L'espressione si trova nell'*Epistre* della traduzione del primo libro dei *Discorsi* de 1544, senza il nome del traduttore, ma di Gohory: «Depuis que ce marchand florentin, dont ie parlois maintenant, a quitté de bon gré son propre pays, pour estre receu au vostre, Lecteur François, vous ne luy devez estre si mal gracieux que de luy refuser l'enterinement de *ses lettres de naturalité*».

65. H. Meschonnic, *Poétique du traduire*, Lagrasse, Verdier, 1999, p. 32.

che abbiamo cercato di mettere in evidenza. L'abbiamo fatto mettendo a disposizione dei lettori una parte importante delle ricerche fondamentali sulle traduzioni, che non sono solo nostre – e abbiamo citato, cammin facendo, i numerosi contributori cui abbiamo attinto a piene mani. Le informazioni che abbiamo fornite provengono da cataloghi delle traduzioni, ricostruzioni delle biografie dei traduttori, messa in evidenza delle reti dei librai, stampatori e editori, lettura delle dediche e apparati dei traduttori. Abbiamo anche dato alcuni esempi dell'analisi del "modo del tradurre" consentita dall'HyperMachiavel, strumento informatico appunto concepito per mettere a confronto un testo e le sue diverse traduzioni. Ciò ci consente di andare oltre le intenzioni esplicite dei traduttori quando spiegano perché e come intendono tradurre. Non si tratta di un approccio normativo che intenderebbe spiegare cosa potrebbe o dovrebbe essere "una perfetta traduzione" ma di un modo per descrivere precisamente quali sono gli atti traduttivi messi in opera, quando i traduttori si pongono la questione di rendere il lessico del testo di partenza oppure di rispettare o meno la sintassi e la scrittura dell'autore.

Ora, leggendo i due *Principi* in francese qui pubblicati, ci si accorgerà che sono testi ben differenti dall'originale ma si capirà anche che, cosí come sono, hanno prodotto analisi, modi di riflettere, letture. *Il Principe* che "favella francese" è stato "naturalizzato", ha preso nuove forme e nuovi sensi. È stato accolto e assimilato dalla cultura francese e non solo francese, è stato adoperato per obiettivi politici e culturali diversi, talvolta opposti.

*Le Prince* di D'Auvergne intendeva mostrare che «il est par fois loisible à nos monarques extrauaguer, selon les affaires, hors les bornes de la vertu, pour se faire raison de ce meschant & corrompu monde, qui leur est sujet, & le faisant, leur puissance ne laisse point pourtant d'estre approuuee de Dieu». La sua traduzione è stato il punto di partenza di letture completamente opposte. È appunto avendola sottocchio che Innocent Gentillet scrive, nel 1576, il suo *Contre Nicolas Machiavel Florentin*,[66] che presenta il fiorentino come il colpevole ideologico della

66. I. Gentillet, *Discours sur les moyens de bien gouverner et soutenir en bonne paix un royaume ou autre principauté. Contre Nicolas Machiavel Florentin, s.l.* [*Ginevra*], *s.n.* [*Jacob Stoer ou*

strage della San Bartolomeo. Serve anche ai "Politiques" che tentano di uscire dal legame mortifero tra politica e religione, anche se lo fanno dissimulando le lezioni machiavelliane, d'altronde non solo tratte dal *Prince*. Piú tardi la versione di D'Auvergne sarà il testo adoperato da Louis Machon quando stenderà la sua *Apologie de Machiavelle* (1643-1668).[67]

*Le Prince* di Amelot è stato un vettore del tacitismo politico e dell'idea che il *Principe* è un libro che permette di capire cosa sia la Ragion di Stato. Con l'operazione promossa da Voltaire, per fare editare e vendere l'*Examen du Prince* di Federico II di Prussia, *Le Prince* di Amelot servirà da controparte alla critica del re di Prussia, perché Voltaire decide di farlo pubblicare accanto alla sua refutazione. Spiega d'altronde, nella *Préface de l'éditeur*: «Je le crois mieux fait, et mieux écrit, que celui de Machiavel; & c'est un bonheur pour le genre-humain qu'enfin la vertu ait été mieux ornée que le vice».

Voltaire, d'altronde si incarica di rispondere «en peu de mots» alla prefazione di Amelot, e lo fa mostrando il suo disprezzo verso uno «che compone per vivere»: ma proprio da ciò si intuisce anche che ha capito l'intento di Amelot di fare del *Principe* un trattato sullo Stato e sulla Ragion di Stato:

> Amelot étoit un de ces auteurs qui composent pour vivre, et ce qu'on peut dire peut-être de plus favorable pour lui c'est qu'il traduisit le *Prince* de Machiavel et en soutint les maximes plûtôt dans l'intention de débiter son Livre, que dans celle de persuader. Il parle beaucoup de Raison d'Etat dans son Epitre dédicatoire; mais un homme qui n'a pas eu le secret de se tirer de la misere, entend mal, à mon gré, la Raison d'Etat.

*Le Prince* fa allora una nuova carriera, non prevista da Amelot, al servizio dell'antimachiavellismo di Federico di Prussia e di Voltaire. Nell'ultima edizione del Settecento dell'*Examen du Prince*, nel 1793, pubblicata dallo stampatore-libraio parigino Calixte Volland, succedono casi che meri-

*François Estienne*], 1576. Ci sono due edizioni moderne del testo: Id., *Anti-Machiavel*, éd. par C.E. Rathé, Genève, Droz, 1968; Id., *Discours contre Machiavel*, éd. par A. d'Andre et P.D. Stewart, Firenze, Casalini Libri, 1974.

67. L. Machon, *Apologie de Machiavelle*, éd. critique du manuscrit de 1668 par J.-P. Cavaillé en collaboration avec C. Soudan, Paris, Champion, 2016.

tano di essere presi in considerazione. Si tratta dell'ottavo tomo di un'edizione delle opere di Machiavelli, in una "nuova traduzione" del protestante François Testard (la cui prima edizione risale al 1696).[68] Ora Volland spiega che la traduzione del *Prince*, abbinata all'*Examen* è quella di Amelot:

> Si l'on ne s'est pas servi du *PRINCE* DE MACHIAVEL de la traduction de l'auteur de celle des cinq premiers volumes [Fr. Testard] c'est que Mr. DE VOLTAIRE ayant employé la traduction de cet ouvrage par Amelot de la Houssaye, qui est meilleure, & accompagnée de notes historiques & politiques, on n'a pas pu se servir de l'autre, qui ne se seroit pas trouvée conforme avec *l'Anti-MACHIAVEL*, ou *l'EXAMEN DU PRINCE*, dont on vouloit enrichir cette édition totale des *Œuvres* de Machiavel.[69]

E per accrescere ancora il pasticcio ideologico costituito dalla sua edizione, Volland aggiunge, nel frontispizio, la famosa citazione di Jean-Jacques Rousseau (che, giova dirlo, leggeva Machiavelli in italiano):

> Machiavel était un honnête homme et un bon citoyen… En feignant de donner des leçons aux rois, il en a donné de grandes aux peuples. *Le Prince* de Machiavel est le livre des Républicains. (*Contrat social*, livre 3, chapitre 6).

Il viaggio dei testi non segue – come si vede in modo quasi caricaturale con quest'ultimo esempio – linee rette, anzi va per vie traverse, talvolta ben lontane dalle volontà iniziali degli autori, dei traduttori e dei commentatori! Ci pare che questa convinzione debba accompagnare chi vuole leggere questi testi e cercare di capire l'effetto di quei viaggi, da una lingua all'altra, da un paese all'altro: storicizzazione e filologia sono gli strumenti necessari di quest'approccio.

68. Sulle edizioni della fine del Seicento, si veda *supra*, la n. 13.

69. *Œuvres de Machiavel*, *Nouvelle édition* […], à Paris, chez Volland, imprimeur-libraire, quai des Augustins, n° 25, 1793, tome huitieme, contenant le *Prince* de cet auteur, [traduit par Amelot de La Houssaye] et l'*Examen du Prince*, ou l'*Anti-Machiavel* [par Frédéric II, avec les variantes des éditions de Voltaire], Avis de l'éditeur sur cette nouvelle édition, p. IV.

## Appendice: le dediche dei traduttori del Cinquecento

### 1. Jacques de Vintimille, 1546

La dedica di Jacques de Vintimille al conestabile Anne de Montmorency non dà speciali informazioni su Machiavelli. Si accontenta, ma non è poco, di presentarlo come «homme de grande lecture, et qui en tous ses livres n'a prins aultre subject, que de vouloir reigler les gouvernemens des grandz hommes», di affermare che da quando ha letto il *Principe* ha voluto che potesse venir letto dai Francesi. Spiega poi perché ha esitato a tradurlo: il modo di scrivere di Machiavelli ("moult brief, concis, non bien composé, ny élégant dans ses escriptz") gli sembrava difficilmente accettabile per i francesi e egli stesso temeva di vedersi ripreso, essendo straniero e non assuefatto alle lingue che avrebbe dovuto adoperare per un tale lavoro. Termina la dedica assicurando che chi lo leggerà potrà capire "quel homme c'estoit que Nicolas Macchiavel".

A Monseigneur le conestable, Jacques de Vintemille, Humble Salut

Monseigneur, combien que j'aye par cy devant prins grand plaisir à lire le traicté du Prince de Nicolas Macchiavel, homme de grande lecture, et qui en tous ses livres n'a prins aultre subject, que de vouloir reigler les gouvernemens des grandz hommes, et que je desirasse grandement qu'il fust entendu par les françoys, toutesfoys je n'avois point la hardiesse de le traduyre en lengue françoyse, estant retenu par deux causes principales. L'une que l'autheur est moult brief, concis, non bien composé, ny élégant dans ses escriptz, et me sembloit, que son dire fidèlement traduict, n'auroit aucune grâce envers les françoys qui aiment une copieuse et asiactique forme de parler. L'autre, que je me doubtoys grandement d'estre repris, si je qui suys estrangier, sorty des plus loingtaines parties de Grèce, entreprenoys sur deux ou troys divers lengaiges, en traduisant ce livre, comme d'entendre bien l'italien, et le françoys parmy le latin, qui sont tous differens de mon naturel. Ces deux causes ont eu par quelquez espace de temps telle efficace en mon esprit, que je me deliberoys de ne m'entremesler jamais d'aucune traduction, sachant que c'est une chose moult difficile et exposée à mille répréhensions, mesme au temps d'aujourd'huy, où il y a des gens d'un goust si délicat et purgé, qu'ilz ont en horreur, et ne veulent recepvoir aucune parole rude ou malsonante aux aureilles. Toutesfoys Monsieur

de Rambouillet, à qui je suys dez long temps grandement obligé, me commanda un jour de m'exposer à vostre jugement en ceste traduction, et me pressa tant de ce faire, qu'en l'espace de huict jours le livre fut traduict, et sur le champ doublé par un meschant escripvain, et tout mal en ordre vous fut présenté à mon tresgrand regret. Depuys ayant eu quelque respiration d'autres affaires, en revoyant mon brouillart me délibéray de le faire rescripre un peu plus nectement que vous ne l'avyez eu, et purger en partie les faultes de l'escripvain qui l'avoit plus gasté que rescript. Ce que j'ay faict ces derniers jours, et me suys enhardy de le vous présenter, non pas pour vous donner aucun enseignement de vivre par l'instruction de ce livre, sachant bien que vostre vie tant estimée n'a besoing d'aucun precepteur, ains seulement affin que le livre soit approuvé par vostre jugement, et que soubtz vostre authorité les aultres s'en puissent servir, en la forme que vous avez faict, en accompaignant la doctrine dicelluy avec une saincteté de vie, et infinies vertuz qui vous font aujourdhuy resplendir au conspect de tout le monde. A ceste cause, Monseigneur, je vous supply prendre ce petit mien labeur en gré, et excuser la durté du lengaige, causée pour avoir voulu trop fidèlement traduyre le sens de l'autheur, affin que non seulement des enseignemens, mais aussy des manières de parler vous cognoissiez quel homme c'estoit que Nicolas Macchiavel: De Paris ce III jour de juing MDXLVI.

## 2. Guillaume Cappel, 1553

È notevole la somiglianza della lettura dell'avvocato Gaspard d'Auvergne con quella che il medico Guillaume Cappel propone nella sua dedica a Monseigneur Bertrand, Garde des Séaux de France. Prima di entrare nel merito, si noti che il cardinale Jean de Bertrand fu nominato guardasigilli su interessamento di Anne de Montmorency; e che Jean Charrier, il traduttore dell'*Arte della guerra*, si presenta come "*Secretaire de monsieur Bertrand*" nella sua traduzione *Des magistratz, & république de Venise* di Gasparo Contarini:[70] questi sono altri tasselli della cen-

70. *Des magistratz, & république de Venise composé par Gaspar Contarin, gentilhomme Venetien, & despuis traduict de Latin en vulgaire Francois par Jehan Charrier natif d'Apt en Provence, Secretaire de monsieur Bertrand, Conseillier du Roy en son privé Conseil, & President en la court de Parlement à Paris*, Paris, imprimé par Gaillot du Pré, 1544.

tralità di Anne de Montmorency nel processo della prima diffusione delle opere di Machiavelli.

Come Gaspard d'Auvergne, Guillaume Cappel pensa che l'obiettivo principale del *Principe* debba essere di conservare e aumentare i suoi stati («le vray but d'un autheur et d'un seigneur politique, c'est de conserver et augmenter ses estatz») e stima che Machiavelli ne scriva adoperando «un bon moien de procéder, un stile propre à la matière, une connoissance des histoires, une expérience asseurée».

Cappel oppone il modo di fare di Machiavelli a quelli che hanno scritto di politica «plus pour la monstre que pour le prouffit souhaictant plus tost que descrivant une république» e, dopo aver scritto che «la politique […] est le sommet de la philosophie laquelle est royne de nostre vie, qui comprent la fin des fins et qui juge de tous ceux qui sont en la vie active» aggiunge che Machiavelli «a si bien traitté toutes les parties de la politique, qu'il s'est aquis desjà autant de louenge en toutes que tous les autres ensemble sur chacune».

Anche Cappel si premura di rispondere alle accuse di chi stima che Machiavelli abbia creato un principe *trop rigoureux* con l'esempio del buon medico «qui donne aux fâcheuses maladies médecines plus fortes», mentre non giudica necessario argomentare contro l'accusa di empietà, di cui l'opuscolo non recherebbe la minima traccia («ilz mettent en avant une chose si énorme sans aucune occasion qu'on puisse apercevoir en ce livre»). È chiaro che, nel 1553, si può ancora tranquillamente affermare che Machiavelli non è in nessun caso un ateo mentre la sua scarsa religiosità e il suo ateismo diventeranno una specie di evidenza dopo la messa all'indice del 1559 e dopo la pubblicazione del libro del protestante Gentillet "*Contre Nicolas Machiavel Florentin*" del 1576.

Préface sur la traduction du Prince de Machiavelle,
à Monseigneur Bertrand Garde des Séaux de France.

Monseigneur, encores que le présent de ce livre soit autant petit à vostre grandeur comme grand à ma petitesse, d'autant que la façon qui est mienne mesme à mon jugement n'est pas fort ingénieuse, l'étoffe et la matière qui est dautruy combien qu'elle soit massive, si ne peut elle enrichir le trésor de vostre divin esprit toutesfois, se voulant eschapper quasi de mes mains en celles des autres, je ne pouvois en général choisir un plus honorable saufconduit, aussi ne devois-je en particulier lui adresser un plus favorable que vostre nom tant renommé. Duquel, si vous trouvez bon qu'il se soit avoué, je me sentiray avoir receu de vous

le comble des bienfaits. Sinon, j'estime qu'il sera garenti par l'affection de faire veoir en chose legère la révérance que je veux pour mon devoir et dois pour vostre mérite vous porter en plus de conséquence. Maintenant je ne pense rien faire mal à propoz de relâcher un peu mon stile contrainct à la traduction sur la recommandation de l'autheur. J'ay tousjours eu ceste opinion, monseigneur, qu'il n'y avoit rien mieux séant à la nature de l'homme que vouloir, ny la fortune que pouvoir prouffiter aux autres, obligeant la communauté des hommes d'un lien plus fort que celui de nature. Quel grè donc devons nous sçavoir à ceux qui ont bien traitté par livres, comme boutiques de sagesse, les sciences qui nous apparentent de plus près à Dieu, faisant resouvenir l'esprit de son origine, sans lesquelles un homme souvent ne retient de soi que le nom et la figure, car elles nous font pratiquer la raison qui est marque de nostre excellence. Bref desquelles nostre vie reconnoist si peu qu'elle a de bon, soit pour la commodité de vivre, soit pour le plaisir, soit pour la nécessité qui est la plus forte partie, duquel dernier reng les sciences marchent devant les autres, à cause qu'elles frappent plus prez au but pour lequel Dieu a formé l'homme. Mais toutainsi que la fin est autre, ce que vous sçavez tresbien monseigneur, pour qui nature a faict le pousse, la main et tout le corps nonobstant que l'un serve à l'autre. Pareillement l'intention est diverse pour laquelle un homme gouverne sagement ou sa personne seule, ou sa maison, ou sa ville. Si donc la fin plus ample et digne rend celuy qui la poursuit plus excellent, comme elle faict, j'estime que la politique le gaignera qui est le sommet de la philosophie laquelle est royne de nostre vie, qui comprent la fin des fins et qui juge de tous ceux qui sont en la vie active, que chacun suit comme la principalle, beaucoup mieux qu'eux-mesmes. Sans laquelle les autres sciences qui ne sont que damoiselles, ou ornemens de nostre grande Dame, seroient nulles; aussi est-elle à leur égard, ce qu'est l'architecte et patron du navire envers les ouvriers et pilotes. Car le peuple ne pourroit jamais exercer ses vacations diligemment s'il est exposé ou en proie à l'ennemi, ou à la mutinerie de la commune, ou à la tirannie des plus gros. Au contraire la république estant tresbien menée par les magistratz, qui sont comme les âmes de son corps, et durant la guerre par armes et durant la paix par lois, qui sont ses deux principaux membres, toutes les sortes des personnes, toute la hiérarchie des estatz prouffite

de bien en mieux et se conforme d'un exemple au maniment des affaires, et le maniment des affaires à cette grande providence divine sur le théâtre de l'univers. C'est elle qui a rassemblé les hommes de la vie brutale à la civile, pour communiquer ensemble non seulement en pais et seureté, mais en heur et félicité; puisque l'homme de sa nature est compagnable tellement que celuy qui n'en tient est ou plus ou moins qu'un homme. L'excellence de laquelle gist en la difficulté; car sur tous les animaux l'homme est le plus ingrat envers son gouverneur, de sorte que le propre des princes est de semer bonnes œuvres pour recueillir mauvais bruict. Mesme que cette science, si on la doit appeler science et non plustost une caballe qui se baille de main de père en filz, ne fut jamais inventée que par nécessité ou bien élargie du ciel à quelque divin esprit, comme l'effect de la puissance à quelque magnanime courage. Et parce que l'usage est tant nécessaire, la connoissance en est fort honneste. Toutesfois la plus part en ont escript plus pour la monstre que pour le prouffit souhaictant plus tost que descrivant une république. Que, s'ilz eussent raporté leurs escripts à ce qu'ilz imaginent de faire sans establir des gouvernemens desquelz ilz estoient seulz et seigneurs et subiectz, ilz eussent plus aquis de réputation entre les princes que de vaine admiration entre les sophistes, car ny leur éloquence ny tout le sçavoir humain ne pourroit mettre en teste d'un prince qu'il consente à sa ruine, laquelle fust advenue si quelcun eust suivi leur institution entre tant qui ne la suivoient point. Mais nostre autheur Machiavelle applique tout à la manière de gouverner de son temps et de son païs qui est quasi le nostre, car le vray but d'un autheur et d'un seigneur politique, c'est de conserver et augmenter ses estatz, joint avec ce un entier et sain jugement, ne se laissant transporter en faveur de nations ou personnes: un bon moien de procéder, un stile propre à la matière, une connoissance des histoires, une expérience asseurée. Davantage il reprent les fautes hardiment, pourvoit sagement aux inconvéniens, recherche les causes de changemens; somme il ne luy deffaut rien pour estre prince que la puissance et le nom de prince, si bien qu'il a quasi osté le moien de ses successeurs d'y rien adjouter ou diminuer et que ceux n'ont pas bonne opinion qui l'ont contraire à la sienne. Et combien que d'aucuns l'accusent de façonner un prince trop rigoureux, si me semblent-ilz trop rigoureux eux-mesmes, car on le peut excuser par l'exemple du

bon médecin qui ne regarde pas tant au goust corrompu du malade qu'à la guérison et qui donne aux fâcheuses maladies médecines plus fortes. Ainsi, le prince comme le musicien, doit estendre la rigueur de sa justice pour faire un acord harmonieux avec la douceur de son humanité. Je ne respondray point à ceux qui le blasonnent de nulle religion, car j'estime que ceux-là déclarent leur opinion plustost qu'ils ne repreignent celle dautruy, veu qu'ilz mettent en avant une chose si énorme sans aucune occasion qu'on puisse apercevoir en ce livre. Au demourant, il a si bien traitté toutes les parties de la politique, qu'il s'est aquis desjà autant de louenge en toutes que tous les autres ensemble sur chacune. Des livres duquel toutesfois, au jugement d'un chacun, cestuy-ci est le mieux faict, tant pour estre le dernier composé que d'autant que le subject et forme de république en monarchie est la plus excellente. Ce que je puis prouver tant par anciennes authoritez accompagnées de raisons que par l'exemple de nostre France et de vous, monseigneur, qui estes garde et chef de la justice, tellement que la renommée se conformant à la vérité est telle, nul païs estre si bien policé que la France et la France mesme ne l'avoir jamais esté si bien que maintenant et ce par vostre moyen, monseigneur, qui confermez contre cela ceste sentence de Platon tant célébrée. Mais de voz loüenges, monseigneur, j'aime mieux me taire que les obscurcir par mon trop peu dire ne les pouvant seulement grossoyer. Au regard de moy, monseigneur, suivant l'oppinion de ceux qui conseillent d'apprendre les meilleurs choses les premiers et le plustost qu'on peut, d'autant que nostre âge borné de trop court ne peut épuiser ceste grande mer de sciences dérivée en mille canaus, je me suis estudié quelque peu à la politique en laquelle si je me suis porté d'un zèle mieux fondé que reiglé, si ne puis-je croire le temps y estre mal employé. Toutesfois devant que d'escrire rien de mon invention j'ay bien voulu faire épreuve de mon stile en la traduction de ce livre, que je n'ay voulu laisser quasi aubein [= étranger], entre les autres ses plus grans frères naturalisez de nostre langue; lequel je vous supplie treshumblement de prendre en bonne part comme arre de moy, et de toute ma vie dédiée à vostre service, rasseurant que vous n'entretenez pas seulement les grans espritz, mais favorisez aussi les plus petitz, et par vostre bonté suppliez à leur deffaut.

## 3. Jacques Gohory, 1571

Nel 1571, come abbiamo visto, Gohory si decide a rivendicare la paternità della traduzione dei *Discorsi*, ne fa un'edizione rivista e vi aggiunge una traduzione del *Principe*. La dedica è rivolta a «don Ian Francisque Carafe», Duca d'Ariano e Conte di Marigliano, dell'illustre casa napolitana dei Carafa, di cui vengono tessute le lodi.[71] Il traduttore insiste sull'interesse di Carafa per le scienze e in particolare la matematica. Questa è una delle ragioni per cui gli dedica la sua traduzione: ma ce n'è un'altra, legata alla conoscenza diretta e a una certa familiarità («l'honneur que m'hauez fait de votre communication familiere»). Gohory spiega che Giovan Francesco Carafa gli aveva richiesto un epitaffio per il monumento funebre di un suo parente «qui m'a esté occasion de l'heur de votre premiere veüe».

In ogni caso, la presentazione che Gohory fa di Machiavelli va ben oltre la messa in evidenza di alcuni precetti politici utili o necessari. Per Gohory, Machiavelli è uno dei piú profondi intenditori dell'essere umano ch'egli abbia letto "in diverse lingue":

> […] il me semble hauoir beaucoup plus fait à nous descrire les secrets du Microcosme (ainsi appellé l'homme par les sages anciens) en ses humeurs diuers, en toutes ses passions & fantaisies […] que Pline n'ha fait en son histoire naturelle de tout le grand monde. […] Or de tous les auteurs que i'ay veu en diuerses langues, i'estime qu'il ne s'en trouuera point qui ayt basty comme un art de l'anatomie interieure des meurs humaines.

La dedica è seguita da una *Vita di Machiavelli* «recueillie diligemment de toutes ses euvres». In effetti, Gohory dimostra di aver letto *I Discorsi*, le *Istorie fiorentine*, l'*Arte della guerra*, Il *Principe* e i trattatelli (definiti *iolys petitz traittez*) che sono aggiunti nelle edizioni italiane dopo quella di Bernardo di Giunta a Firenze nel maggio 1532:[72] *La vita di Castruccio Castracani da Lucca, Il modo che tenne il duca Valentino per ammazare Vitellozo, Oliuerotto da Fermo, il S. Pagolo, & il Duca di Grauina;* e *I ritratti delle cose della Francia, & della Alamagna.*

71. La dedica a Giovan Francesco Carafa pone un problema che non siamo riusciti a risolvere: l'unico Giovan Francesco, duca di Ariano e conte di Marigliano, sembra in effetti essere il figlio di Alberico Carafa († 1501, nominato da Gohory nella prefazione) morto nel 1527. D'altronde, il figlio di Giovan Francesco, chiamato Alberico, come suo nonno, perde il titolo e il feudo di duca d'Ariano nel 1528, appunto perché ha seguito il partito francese. Gohory scrive che il bisavolo del dedicatario era Alberico; si tratterebbe dunque di un figlio di Alberico, che non risulta però dai libri di genealogia della famiglia Carafa.

72. Nell'edizione princeps romana del gennaio 1532, per i tipi di Antonio Blado d'Asola, non figuravano *I ritratti delle cose della Francia, & della Alamagna.*

Gohory insiste sull'utilità dei libri di Machiavelli per il tempo presente, per il quale sono molto piú proficui dei testi antichi,[73] ma non sa niente della vita di Machiavelli né della cronologia delle opere. Crede che il *Principe* sia dedicato a Lorenzo il Magnifico e non a Lorenzo di Piero, duca d'Ubino; crede che il papa Clemente VII sia figlio di Lorenzo il Magnifico e non di suo fratello Giuliano de' Medici. Pensa che Machialli «descrit singulierement toutes les parties requises au Seigneur tendant à Monarchie, y voulant secrettement representer l'Empereur Charles quint lors regnant comme il en donne tesmoignage en vn passage»: un brano da cui si può evincere che Gohory, benché lasci intendere di aver interrogato alcuni fiorentini,[74] non conosce le date di nascita e di morte dell'autore, né sa quando il *Principe* è stato scritto. Del resto, è molto probabile che Gohory non avesse sotto mano nemmeno le prime edizioni dell'opuscolo (la bladiana e la giuntina del 1532). È, invece, ipotizzabile che abbia letto edizioni veneziane del 1540: ciò che sembra indicare la presenza del ritratto di Machiavelli, la cosiddetta "testina",[75] nella sua edizione dei *Discours* del 1544 e ancora nel suo *Prince* di 1571. Infatti, questa "testina" appare per la prima volta nelle edizioni veneziane di Comin de Trino nel 1540 e successivi.[76] È quindi probabile che

73. Si veda quanto viene detto a proposito delle *Istorie fiorentine*: «Ce liure combien qu'en langue Tuscane vulgaire est remply de tant de bons enseignements & exemples des affaires du monde, qu'il est estimé auiourd'huy par gens de bon iugement, de plus grande vtilité à nous pour le maniement et conduite de noz negoces que ne pourroit estre Tucidide, Appian, Salluste, Tite Liue, Corneile Tacite, & tous autres historiens antiques Grecz et Latins».

74. Almeno per quanto riguarda i possedimenti di Machiavelli: «Il fut de mediocre condition bourgeois honneste de la ville ne trouuant pas de trop grands biens & heritages de succession en sa maison *comme en m'enquerant ie l'ay entendu au païs…*».

75. Verrà adoperata nelle edizioni dette appunto "della testina" del Seicento. Cfr. La voce "Testina", redatta da M. Tarantino, in *Machiavelli. Enciclopedia machiavelliana*, G. Sasso e G. Inglese, [dir.] Roma, Istituto della Enciclopedia Italiana, 2014 e A. Campi, *A (false) portrait of Machiavelli and the origins of iconographic anti-Machiavellism: genesis, fortunes, and propagation of 'La Testina'*, in «History of European Ideas», vol. 45, 2019, Issue 4 pp. 519-535.

76. Derivo questa notizia dalla lettura della *Bibliografia delle edizioni di Niccolò Machiavelli* di Innocenti-Rossi, cit. È confermata da Alessandro Campi nella voce *Iconografia* dell'*Enciclopedia Machiavelliana*. Ecco le edizioni di Comin de Trino cosí come vengono registrate nella *Bibliografia*: *Discorsi di Nicolo Machiavelli cittadino & Secretario Fiorentino, sopra la prima Deca di Tito Liuio, à Zanobi Buondelmonti, & à Cosimo Rucellai*. [Fregio] [Testina silografica, a lato le lettere N. M.] In Venetia Per Comin de Trino [Linea tip.] M D X L; *Il prencipe di Nicolo Machiavelli, al Magnifico Lorenzo de Medici. La vita di Castruccio Castracani da Lucca. Il modo che tenne il duca Valentino, per ammazzare Vitellozzo Vitelli, Oliuerotto da Fermo, il S. Paulo, & il Duca di Grauina. I ritratti delle cose della Francia, & dell'Alamagna*. [Testina, ai lati «N.» e «M.»] In Venetia per Comin de Trino [Linea tip. centrata] M D XLI.

Gohory abbia letto e tradotto le opere di Machiavelli seguendo queste edizioni; e potrebbe derivarne l'idea che i testi di Machiavelli siano stati scritti allora, il che spiegherebbe la sua ipotesi su Carlo Quinto. D'altronde è chiaro che queste cose da storico e filologo non interessano piú di tanto Jacques Gohory, che vede soprattutto in Machiavelli un esperto del cuore umano, capace di svelare «les secrets du Microcosme (ainsi appellé l'homme par les sages anciens)». Di fatti, per lui Machiavelli ha scelto la vita contemplativa, fondata sull'amore delle scienze e delle lettere. In questo senso il passo che introduce la vita di Machiavelli, di per sé molto bello, ci fa capire piú cose sul traduttore e sulla sua concezione della vita e del mondo che sull'autore:

> Nicolas Machiauel estoit natif de Florence ville capitale de la Tuscane, qui produit les plus clairs & subtilz esperis de toute l'Italie (comme l'Italie sur toute autre nation) tellement qu'ilz vont par le monde garnis seulement de plume & d'ancre (comme i'oy dire vn iour à vn personnage fort pratic de ceste nation) & en cet equipage manient toutes les finances de l'Europe soub tiltre de banquiers: Et en peu d'années par leur industrie, vigilance & inuentions nouuelles sortent des païs où ilz se sont transportez, riches à milliers. Machiauel toutefois estant né aux lettres & sciences ne se rengea à cette trafique de deniers, preferant les biens & ornemens de l'ame sacrez & incorruptibles, à ceux de la fortune temporelz & muables, à l'exemple de l'euangelique Marie qui eleut le meilleur party de vie qui iamais ne luy peut estre tollu.

Anche nella conclusione, Gohory si identifica a Machiavelli, che presenta come un personaggio *excellent en esprit et doctrine*, esempio stesso dell'ingratitudine dei principi:

> Surquoy ie conclu que ce personnage si excellent en esprit & doctrine, que depuis longz siecles la terre n'a porté son pareil, nous sert de bel exemple de l'ignorance, auarice, & ingratitude de plusieurs Princes, lesquelz perdent & consument leurs finances en pompes, bobans & delices, sans honorer ne recompenser la vertu des elegantes plumes, dont ilz se seruent par auenture apres le decez des auteurs comme de iouët & passetemps quand les autres esbatz leur defaillent.

Sono termini molto simili a quelli che egli stesso adopera per presentarsi nella dedica a Claude-Catherine de Retz, della sua traduzione del volume XIII degli Amadigi, in cui parla della solitudine «à laquelle je me suis rangé depuis de longues années par un demy desespoir procedant de l'ingratitude et male foy de ceux soubz lesquels j'ay fait service à nos Roys en leurs Embassades en diverses regions: sans toutesfois (par suppression de mon nom et faute de faveurs et appuy en cour) en avoir senty une recompense».[77]

77. Citato da R. Gorris Camos, *Dans le labyrinthe de Gohory*, art. cit.

A l'Illustre seigneur don Ian Francisque Carafe Duc d'Arian & Comte de Mariglian

Ce n'est pas (Duc illustre) la seule grandeur de vostre nom & maison de Carafe entre les plus nobles & anciennes du Royaume de Naples qui m'a principalement rengé à la deuotion de vous dedier mon seruice. Mais votre excellente vertu accompaignée de l'amour des plus loüables sciences, mesmement des Mathematiques: lesquelles iadis les Roys, Ptolomée en Egypte, & Alfonce en Arragon, n'ont pas dedaignées de transmettre de leur propre main à la posterité. I'ay bien conneu par notre histoire Françoise comme voz ancestres s'offrirent entre les premiers Seigneurs du païs, à notre Roy Charles viii. en sa conqueste de Naples, faitte par luy (comme dit icy notre auteur) *col gesso*, c'est à dire auec la croye, marquant ses fourriers les villes par l'Italie sans resistence. Ce qu'vn certain traducteur y ha exposé ignoramment, auec le bouclier sans l'espée. I'ay aussi entendu vn votre Bisayeul nommé par P. Iouius, Alberic Carafe, auoir esté depuis fort bienuoulu de notre Roy Loüys xii. estant à Milan: duquel il obtint lettres par son merite pleines de plusieurs grandes promesses de recompense. Ie ne supprimeray l'affection pareille du tressainct & tresdocte PP Carafe [*Pontifex pontificum: Giovan Pietro Carafa, papa Paolo IV*] à cette couronne de France, nonobstant le mauuais gouuernement de ses nepueux qu'il chastia si tost qu'il vint à sa connoissance. Cela m'oblige en general pour le zele enuers ma patrie à vous seruir & honnorer: mais votre courtoisie & debonnaireté specialement pour l'honneur que m'hauez fait de votre communication familiere. Cecy m'a incité à vous en rendre ce premier tesmoignage par le liure du Prince de Machiauel sortant nouuellement de ma main, restitué en son entier comme tout autre suyuant l'opinion d'Hermolaus Barbarus, discutée en vn banquet philosophal sur la resolution des Iuriconsultes, d'y considerer le changement reél de la matiere pour diuersifier la chose par vraye raison de phisique (telle que se trouuera en la traduction de l'euure presente) non seulement selon les loix, la mutation de la façon, de la nef ou de l'edifice pour estre censez autres & diuers, *etiam si ex iisdem tabulis, ex iisdem tignis & fragmentis refecta essent* nompas, *cementis*, comme on lit en ce passage. I'y ay pareillement aioutay la vie de Machiauel recueillie diligemment de toutes ses euvres, Et

vous ay adroissé à bon droit le traitté du Prince comme à Duc & Comte que vous estes, doüé ensemble des qualitez & graces dignes de Principauté. Il touche encore icy nommeément entre autres maisons illustres, celle de Sanseuerin, dont estoit le bon Duc de Somme nagueres decedé en notre France [*Alfonso da Sanseverino, duca di Somma †1539*], votre bon parent qui m'a esté occasion de l'heur de votre premiere veüe pour la composition de l'epitaphe au monument que luy vouliez eriger. Ie ne m'estendray icy plus amplement à deduire les loüanges de nostre Machiauel assez loüé par ses euures à la maniere que Terence conseille, *ornare munus verbis quantum poteris*: sinon à dire franchement qu'il me semble hauoir beaucoup plus fait à nous descrire les secrets du Microcosme (ainsi appellé l'homme par les sages anciens) en ses humeurs diuers, en toutes ses passions & fantaisies (surnommé par Lactance l'opifice de Dieu) que Pline n'ha fait en son histoire naturelle de tout le grand monde. Car l'homme par ce don de raison (que blasonne Horace *diuinae particulam aurae*) tient tant de subtilité qu'il frustre les influences celestes dominantes sur tout le globe inferieur, par son arbitre garny de liberté frustre l'art Physiognomique (de laquelle i'ay vn liure antique attribué à Aristote commenté par vn Arabe) suiuant le prouerbe *fronti nulla fides*. Voire est escrit que le sage domine sur les astres. Or de tous les auteurs que i'ay veu en diuerses langues, i'estime qu'il ne s'en trouuera point qui ayt basty comme un art de l'anatomie interieure des meurs humaines: ainsi qu'il vous apparoistra (Monseigneur) & à tous ceux qui par vostre moyen ioüiront de la lecture de ces liures. Vray est qu'il les faut manier auec discretion comme euures totalement fondées sur la sapience humaine: quoy que quelqu'vn ayt osé bien hardiement affermer le contraire. Au surplus i'y ay inseré mon nom pour l'auis qu'on m'a donné d'vn qui s'estoit ces iours cy voulu approprier les discours du mesme auteur que i'ay long temps a traduits. Si ie le puis sauoir certainement *Imponam* (auec Martial) *plagiario pudorem*. Or l'y auois-ie differé de mettre par deffiance de mes forces iusques à plus grande suffisance, & pour la distraction que i'auois en les faisant de voyages ou autres affaires, n'y pouvant encore employer tout ce peu que i'auois d'esperit & industrie. En quoy me sembloit comme à Ciceron en chacune cause qu'il plaidoit, aussi en chacun liure qui sortoit de ma main en lumiere qu'il y alloit tousiours de ma reputation, ioint que i'y traitois aucunefois

des sugets legers (au regard de mes estudes plus serieux) dont ie craignois encourir le blasme de mes parens constituez en grande dignité & d'autres graues personnages, ausquel il m'estoit raisonnable de rendre compte de mes actions, & y redouter le iugement. Finalement ie suis resolu comme Ciceron fit vne enumeration de ses euures à l'entrée de son liure de la diuination, & Virgile au commencement de son Eneide, de nommer desormais les miens pour euiter l'vsurpation qui me frauderoit de ce fruict des labeurs ingenieux, qui est la gloire & recommendation honneste.»

La vie de Nicolas Machiavel secretaire & citoyen de Florence, composée par Iaques Gohory Parisien

Nicolas Machiauel estoit natif de Florence ville capitale de la Tuscane, qui produit les plus clairs & subtilz esperis de toute l'Italie (comme l'Italie sur toute autre nation) tellement qu'ilz vont par le monde garnis seulement de plume & d'ancre (comme i'oy dire vn iour à vn personnage fort pratic de ceste nation) & en cet equipage manient toutes les finances de l'Europe soub tiltre de banquiers: Et en peu d'années par leur industrie, vigilance & inuentions nouuelles sortent des païs où ilz se sont transportez, riches à milliers. Machiauel toutefois estant né aux lettres & sciences ne se rengea à cette trafique de deniers, preferant les biens & ornemens de l'ame sacrez & incorruptibles, à ceux de la fortune temporelz & muables, à l'exemple de l'euangelique Marie qui eleut le meilleur party de vie qui iamais ne luy peut estre tollu. Il fut de mediocre condition bourgeois honneste de la ville ne trouuant pas de trop grands biens & heritages de succession en sa maison comme en m'enquerant ie l'ay entendu au païs, qui eussent seruy d'instrument a eleuer vn si gentil esperit en hault degré d'honneurs & richesses suiuant le Poëte, *Haud facile emergunt, quorum virtutibus obstat / Res angusta domi.*

Aussi ne fut pas grandement soustenu ny enrichy par les Princes & Seigneurs de son temps, comme le Pape Clement vii. auquel il dedia son histoire de Florence, ne du magnifique Laurens de Medicis à qui il enuoya son liure du *Prince* lequel remit sus: le siecle doré des disciplines de son temps en Italie, fauorisant & secourant tous les personnages doctes comme Marsilius Ficinus, qui luy a dedié ses traductions & commentaires sur Platon, Angelus Politianus, Hieronymus Donatus, & plu-

sieurs autres desquelz les epistres se voyent au recueil intitulé *Epistolae virorum illustrium*. Aussi s'en plaint Machiauel à luy, implorant taysiblement son ayde en la dedicatoire de son *Prince* en ces termes. *Et se vostra magnificenza d'all'apice della sua altezza qualche volta volgera gliocchi in questi luoghi bassi, cognoscera quanto indignamente io supporti vna grande & continoua malignità di fortuna*, Toutefois contre cette rigueur de fortune, il a couru le monde & acquiz vne grande pratique & experience des choses humaines comme l'on veoid par ses euures & luy-mesme le tesmoigne en icelle epistre liminaire. *A la cognitione dell'attioni deui [sic] huomini grandi imparata da me con vna lunga sperienza delle cose moderne & una continoua lettione dell'antiche*. Aussi ce veoid en ce mesme liure comme il communica auec l'Archeuesque de Rouen, depuis legat d'Amboise & auec le Duc Valentin Cesar Borgia. Ainsi nous a il laissé de fort beaux livres c'est à sauoir, *Les trois liures des discours sur la premiere Decade de Tite Liue, dez la fondation de Romme* [*sic*] que i'auois traduits longtemps a & reueuz n'agueres & reformez diligemment, pour le grand plaisir que i'y prendz à l'occasion d'icelle histoire de Tite Liue pareillement encommencée par moy à mettre en lumiere françoise. Ses discours il dedia à deux vertueux personnages Italiens, Zanobi Buondelmonti, Et Cosimo Rucellay. Lesquelz sont pleins de traitz hardiz de Religion, de police, de guerre, &c. Il a composé *l'histoire de Florence* diuisée en viii. livres qu'il consacra. *Al sanctiss. & beatiss. Padre Signore nostro Clemente vii. Pont. Max.* Lequel estoit de la maison de Medicis oncle paternel de la Tres-illustre Caterine de Medicis Royne mere de notre bon Roy Charles IX. Et fut autheur au grand Roy François son ayeul du mariage d'icelle, auecques Henry II. son pere. Ce liure combien qu'en langue Tuscane vulgaire est remply de tant de bons enseignements & exemples des affaires du monde, qu'il est estimé auiourd'huy par gens de bon iugement, de plus grande vtilité à nous pour le maniement & conduite de noz negoces que ne pourroit estre Tucidide, Appian, Salluste, Tite Liue, Corneile Tacite, & tous autres historiens antiques Grecz & Latins: d'autant qu'il traitte les choses conformes & appropriées aux nostres, ausquelles les Grecques & Romaines sont trop differentes & difficiles à reduire à nostre vsage. Il ha traitté pareillement *l'art de la guerre* en vii. livres composez par dialogue dont les entreparleurs son Cosme Rucellay & Fabrice Colonne, adroissé par luy au Seigneur Laurens Strozze duquel est descendu le gentil

Seigneur Philippes Strozze auiourd'huy Colonnel general des fanteries Françoises ne forlignant de la vertu & vaillance du Martial Pierre Strozze son pere Marechal de France: consort principal tant de la gloire, de la defence de Metz & des conquestes, tant de Calez que de Tyonuille où il perdit la vie. Ce liure ne dement les autres siens en toute grace & subtilité: lequel nous sert aux armes & façons de present, plus que Vegece ne Valfurius ne sauroient faire en leur art militaire, ne Frontin en ses ordres & arrengemens de batailles: estans leurs armes, harnoys, engins de batteries, & tout le surplus de leur discipline difforme & abhorrent de la nostre. Il ha fait vn liure du *Prince*, adroissé (comme dessus est dit) au Magnifique Laurens filz de Pierre de Medicis: auquel il descrit singulierement toutes les parties requises au Seigneur tendant à Monarchie, y voulant secrettement representer l'Empereur Charles quint lors regnant comme il en donne tesmoignage en vn passage. Lequel liure i'ay esté contraint de repasser & quasi retraduire entierement pour la discrepance de deux traducteurs precedens en maintz lieux tant entre eux qu'auecques l'auteur mesme. Finalement il ha fait de iolys petitz traittez c'est assauoir *la vie de Castruccio Castraconi* (de qui i'entens qu'il y a vn fort honneste gentilhomme son parent auiourd'huy en cette ville) enuoyée par luy à Luigi Alemanni, qui ha ecrit le liure de l'agricolation, & reduit le Romant de Giron le courtois par commandement du grand Roy Françoys fort elegamment en ryme Italienne: lequel ha laissé deux fils en la court de France, l'vn à present Euesque de Macon doüé de toutes bonnes lettres, l'autre maistre d'hostel du Roy, fort adroit aux armes. Plus *Le moyen que tint le Duc Valentin pour mettre a mort Vitellozzo, Oliuerotto da Ferma, il S. Pagolo & le Duc de Grauine*. Item vn *Sommaire des choses de France & d'Alemagne*. Surquoy ie conclu que ce personnage si excellent en esprit & doctrine, que depuis longz siecles la terre n'a porté son pareil, nous sert de bel exemple de l'ignorance, auarice, & ingratitude de plusieurs Princes, lesquelz perdent & consument leurs finances en pompes, bobans & delices, sans honorer ne recompenser la vertu des elegantes plumes, dont ilz se seruent par auenture apres le decez des auteurs comme de iouët & passetemps quand les autres esbatz leur defaillent.

LE

# PRINCE DE

NICOLAS MACCHIAVEL,

SECRETAIRE ET

citoyen de Florence:

***

*Traduit d'Italien en François.*

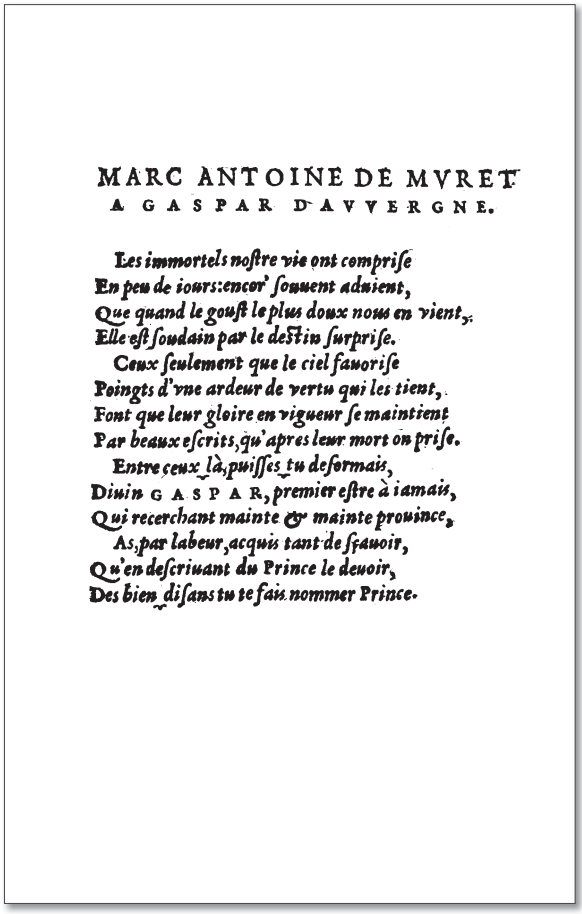
*LAVS SVPRA REGNA.*



*A ROVEN,*

Chez ROBERT MALLARD, ruë de l'Orloge, à la grand' Nef.

1586.



MARC ANTOINE DE MVRET
A GASPAR D'AVVERGNE.

Les immortels noſtre vie ont compriſe
En peu de iours: encor' ſouuent aduient,
Que quand le gouſt le plus doux nous en vient,
Elle eſt ſoudain par le deſtin ſurpriſe.
Ceux ſeulement que le ciel fauoriſe
Poingts d'vne ardeur de vertu qui les tient,
Font que leur gloire en vigueur ſe maintient
Par beaux eſcrits, qu'apres leur mort on priſe.
Entre ceux là, puiſſes tu deſormais,
Diuin GASPAR, premier eſtre à iamais,
Qui recerchant mainte & mainte prouince,
As, par labeur, acquis tant de ſſauoir,
Qu'en deſcriuant du Prince le deuoir,
Des bien diſans tu te fais nommer Prince.

A TRES HAVT, TRES ILLVSTRE ET PVISSANT PRINCE Iames d'Ammilton, duc de Chaſtelleraut, comte d'Araines, tuteur vnique de la roine d'Eſcoſſe, gouuerneur & ſeconde perſonne dudit royaume, Gaſpar Dauuergne ſon treſhumble aduocat au duché de Chaſtelleraut, Salut.

*IE ne m'a ſemblé rien plus pertinẽt, monſeigneur, puis que la neceſsité des grands affaires que vous maniez au royaume d'Eſcoſſe, nous tollist le bien de vous voir en ce pays nouuellement voſtre, que vous teſmoigner par ce petit liure l'affectionnee obeiſſance d'vn de vos treſ humbles officiers & ſuiets: la volonté duquel ſera d'autant eſtimee meilleure, qu'il ſe met en deuoir de complaire auant que d'eſtre cogneu, & que voſtre commandement luy conuie. Et encores que ce ne me ſoit point choſe bien fort certaine ceſte ſorte de preſent vous deuoir eſtre aggreable, comme à perſonnage occupé en continuelle expedition des armes, i'ay toutesfois aſſeuré mon election, & iugement en ceci, ſur la nourriture que vous faites donner en ce pays à meſſei-*

R 2

gneurs vos enfans : leſquels eſtans ſi ſoigneuſement entretenus en l'exercice des bonnes lettres, ie n'ay peu penſer que vous trouuaſſiez mauuais en autruy le labeur qui retire à ce, dont vous deſirez tant enrichir ceux de voſtre treſillustre ſang. Et ne mettrois en peine de plus amples excuſes pour couurir ma temerité (s'aucune y a) ſans la merueilleuſe conuenance, qu'a ce petit œuure d'eſtre preſenté à voſtre grandeur: tant pour le regard de voſtre qualité de Prince, dont ce liure prend ſon tiltre : qu'en conſiderant auſsi la hauteur de voſtre courage, & excellente proëſſe : leſquelles vous ayans vn coup peu acquerir des ſuiets en vn endroit, ou voſtre maieſté n'eſtoit cogneue que par la ſeule renommee: elles donnent aſſez à entendre, ce qu'il en faut eſperer és lieux, ou elles ſe font cognoiſtre par leurs vertueux effets. Auſsi trouuerez vous, que le naturel auteur du liure ne traite d'autre propos que d'acquerir, & garder le ſien : En quoy il conſtitue entierement la fin du Prince, qu'il nous veut propoſer & depaindre, n'ayant voulu ſuyure en cela la traditiue de ceux, qui ont eſcrit par deuant luy ſur ſemblable argument: leſquels ont figuré en leurs eſcrits ie ne ſçay quelle perfection de Prince nõ imitable à tous les humains, pour la fragile condition de ceſte nature. Ou au contraire ceſtuy ci a voulu accommoder la forme de ſes preceptes ſeulement à ce, qui eſt ſuiet à l'experience, & la plus commune mode de faire, dont les ſages princes ont vſé, pretendans, comme i'ay dit, conſer-

ner,

uer, & augmenter leur dommaine. Eſtimant eſtre choſe fort inepte monſtrer vn chemin par ou lon ne va point, pour laiſſer celuy qui eſt battu de tout le monde. Et quãd tout ſera bien examiné, encores que ſon langage ſemble eſtre vn peu trop licentieux, & n'auoir du tout ſuyui la plus vertueuſe voye, pour autoriſer en quelques endroits ce qui a apparence de vice: Si n'en a il peu parler autrement, voulant obeir au naturel de ſon ſuiet, & ſuyure les fins qu'il ſe propoſe. Car il eſt bien difficile, ſi ce n'eſt vne faueur expreſſe de Dieu, que le Prince puiſſe ſe maintenir, & euiter les inconueniens, ou il eſt ſuiet entre tant de puiſſans & ambitieux voiſins, entre tant de mauuais, & infidelles ſuiets: s'il ne veut iamais laſcher la bride à la ſeuerité des reigles de conſciẽce. Et telle eſt la loy du monde, qui eſt naturellement vicieux, de n'y pouuoir longuemẽt proſperer, meſmes en ſes ſouueraines dignitez, ſans ſe ſçauoir aider au beſoin du vice, pour l'occaſion ceſſee retourner incõtinent à la vertu. Ce que nous ont aſſez donné à entendre les ſaints perſonnages, & gens de Dieu du temps de la primitiue egliſe, leſquels cognoiſſans la qualité de ce monde, s'en voulurent du tout diſtraire pour mieux ſatisfaire au deuoir de ceſte integrité de vie euangelique, à quoy ils iugeoyent la conuerſation des hommes, & traittemens d'affaires mondains eſtre du tout repugnans. Mais par autant que ceſte opinion de ſe retirer ainſi de la compagnie des humains ſeroit merueilleuſement pernicieuſe, ſi elle

eſtoit d'vn chacun ſuyuie en ſon particulier: il a eſté beſoin, puis que la neceßité naturelle nous contraint viure les vns auec les autres, par vne ſocieté politique approuuee des ſaintes lettres, inuenter des loix pour le gouuernement de ces corps miſtes, deſquelles s'il s'en treuue preſque autant de ſortes, qu'il y aeu de royaumes & cõmunautez. Elles ont pourtant toutes quelque raiſon fondee ſur la ſemblance de la loy diuine, differẽtes toutesfois d'icelle en beaucoup de choſes: & de tant plus elles en approchent, d'autant les voudrois ie iuger parfaites. Car qui pourra mieux donner le moyen pour gouuerner les creatures, que le createur meſmes? Lequel tout ainſi qu'il a reſeruez à luy ſes iugemens pour le regard de ſa ſouueraineté, comme ſecrets imperſcrutables à ceux de la facture, ſemblablement ne faut s'eſbahir ſi la maniere, que les princes lient enans de Dieu en ce monde tiennent à commander aux hommes, n'eſt le plus ſouuent entendu de leurs ſuiets, & ſemble quelquefois exorbitantes des loix communes, & ordinaires. Dequoy ie ne ſçaurois rendre autre raiſon, ſinon que ie penſe eſtre permis de Dieu quelque cas d'auantage aux rois, attendu la peſante charge que ils ont de regir vn corps compoſé de peuple infini. A quoy s'accorde fort ce commandement de l'Apoſtre, diſant, que nous ne laißions d'obeir à nos princes, encores qu'ils ayent apparence d'eſtre mauuais & iniques. Dont il ſe pourroit taciſiblement inferer que il eſt par fois loiſible à nos monarques extrauaguer ſelon

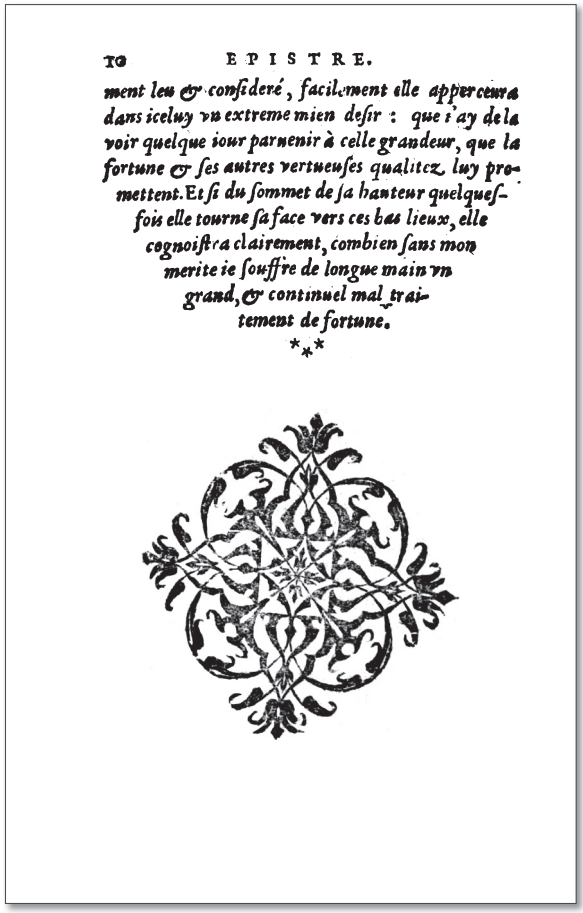
*selon les affaires, hors les bornes de la vertu, pour se faire raison de ce meschant & corrompu monde, qui leur est suiet: & le faisant, leur puissance ne laisse point pourtant d'estre approuuee de Dieu. Qui est vn paradoxe tant examiné, & discouru par nostre auteur, & toutesfois si mal sonnant de premiere abordee, que i'ay estimé necessaire vous vser de ceste preface, pour rendre vostre maiesté moins offensee à l'encontre de ce cru & nouueau discours: la lecture duquel i'espere ce neantmoins vous deuoir estre plaisante: tant pour sa mode de proceder par ci deuant non vsitee d'autre semblable escriuain, que pour estre ses enseignemens entierement accommodables au temps present, en descouurant les tromperies, & meschancetez des hommes. Et outre tout cela, ie me suis bien osé asseurer que la traduction, que i'en ay faite d'Italien en François, vous en sera plus aggreable, la prenant comme vn fruit venu & sorti d'vn lieu approprié pour vostre seruice, & ou vous trouuerez toute ma vie autant d'obeissance naturelle, qu'a l'endroit des personnes qui la vous doyuent de leur naissance.*

8

# NICOLAS MACCHIAVELLI, AV MAGNIfique Laurens fils de Pierre de Medicis, Salut.

CEux qui desirent acquerir faueur à l'endroit d'vn prince, ont volontiers de coustume faire leur entree par presens de choses qu'ils ont pour les plus cheres, ou esquelles ils le cognoissent prendre communément plus de plaisir. Au moyen dequoy lon voit maintes fois leur estre presentez chevaux, harnois d'armes, draps de soye, pierres precieuses, & semblables ornemens dignes de leur grandeur & magnificence. Moy doncq' desirãt m'offrir à vostre maiesté, auec quelque tesmoignage de mon obeissance enuers icelle, ie n'ay trouué entre toutes mes richesses, & besongnes chose que ie aye plus chere, ne que i'estime tant, que la cognoissance des affaires de grands personnages, par moy apprise, moyennant vne bien longue experience des choses modernes, & vne continuelle leçon des antiques. Laquelle apres l'auoir par vn long temps, & grande diligence examinee, & maintenant reduite en vn petit volume, i'ay bien voulu presenter à vostre maiesté. Et encores que l'œuure me semble biẽ indigne

indigne de comparoiſtre deuant les yeux d'icelle, i'eſpere toutesfois, que voſtre humaine bõté la vous rendra plus recevable, conſideré qu'il ne vous peut eſtre fait vn plus precieux don de ma part, que vous fournir du moyen, par lequel en peu de temps vous pourrez entendre tout ce que par l'eſpace de ſi longues annees, auecques infinis malaiſes, & dãgers ie me ſuis efforcé d'apprendre, & parfaitement cognoiſtre. Ce que toutesfois ie n'ay point voulu orner ne remplir de clauſes amples, ou paroles enflees & fructueuſes, ne l'enrichir d'autre parement exterieur, dont pluſieurs ont de couſtume d'eſcrire & embellir leurs œuures. Il me ſuffira ſeulement ou que mon liure n'ait rien du tout qui le recommande, ou que la ſeule verité de la matiere, & grauité du ſuiect le face trouuer bon. Et ne faut point que lon m'impute à preſumption, ſi vn homme de baſſe condition & qualité entreprend de diſcourir ſur le reiglement du fait des princes. Car tout ainſi que ceux qui iugent de l'aſſiette d'vn pays, deſcendent volontiers és plaines & bas lieux pour conſiderer la nature des montaignes, & places eſleuees, & pour contempler celles des bas endroits, montent ſur le haut des montaignes. Semblablement pour bien cognoiſtre le naturel des peuples, il faut eſtre Prince; & pour entendre celuy des princes il eſt neceſſaire d'eſtre du rang du peuple. Voſtre maieſté receura doncq' ſe petit liuret d'auſsi bon cœur, que ie luy preſente: lequel s'il eſt d'elle ſongneuſe-



10 EPISTRE.

ment leu & conſideré, facilement elle appercevra dans icelluy vn extreme mien deſir : que i'ay de la voir quelque iour paruenir à celle grandeur, que la fortune & ſes autres vertueuſes qualitez luy promettent. Et ſi du ſommet de ſa hauteur quelquesfois elle tourne ſa face vers ces bas lieux, elle cognoiſtra clairement, combien ſans mon merite ie ſouffre de longue main vn grand, & continuel mal traitement de fortune.

***

# LE PRINCE DE NICOLAS MACCHIAVELLI,

Secretaire & citoyen de Florence.

*Combien il y a d'eſpeces de principautez, & par quels moyens elles s'acquierent.*

## CHAPITRE PREMIER.

TOVS les eſtats,& ſeigneuries qui ont eu, & ont domination ſur les hommes, ont eſté, & ſont ou Republicques,ou Monarchies.Or les Monarchies ſe poſſedent ou comme hereditaires(c'eſt à ſçauoir deſquelles ont eſté d'ancieneté poſſeſſeurs les anceſtres de celuy qui en eſt auiourd'huy ſeigneur ) ou biẽ ſõt nouuelles.Les nouuelles ſont ou entierement, & en leur totalité nouuelles, cõme fut le duché de Milan à Franciſque Sforſe : ou ſont comme mẽbres adioints à l'eſtat hereditaire du Prince , qui les a cõquiſes : comme eſt de preſent le royaume de Naples au Roy d'Eſpagne. Or ces ſeigneuries ainſi acquiſes ſõt accouſtumees ou d'eſtre au parauant ſous la ſuiection d'vn prince, ou de viure en liberté. Et s'acquierent auec les armes & ſecours

d'autruy, ou auec ſes propres forces, ou par fortune, ou bien par vertu.

## Des *ſeigneuries, & monarchies hereditaires.* CHAP. II.

IE lairray en arriere le propos des Republicques, parce qu'en autre endroit i'en ay parlé aſſez au lõg: & me delibereray d'eſcrire ſeulement des principautez, ſuyuant le proiect de la precedente diuiſion, enſeignant comme ces monarchies ſe peuuent gouuerner, & longuement entretenir en leur eſtat. Ie di dõcq' qu'il y a beaucoup moindres difficultez à maintenir les pays, & ſeigneuries hereditaires accouſtumees d'obeir au ſãg de leur prince, qu'il n'y a aux nouuellement acquiſes: parce qu'il ſuffit ſeulement au ſeigneur naturel n'outrepaſſer les loix, & ordõnances de ſes predeceſſeurs, & tẽporiſer au reſte ſelon les fortunes. De ſorte qu'il ſera facile à vn tel prince, encores qu'il ſoit de mediocre eſprit, & conduite, ſe continuer touſiours en la tranquille poſſeſſion de ſes terres: ſi ce n'eſtoit vne extraordinaire & exceſſiue force d'ailleurs, qui l'en deboutaſt. Et bien qu'il en fuſt priué, la chance ne ſçauroit ſi peu tourner à l'encontre de l'vſurpateur nouueau, qu'ayſément il n'y retourne. Nous en auons en

en Italie le duc de Ferrare pour exemple, lequel ne reſiſta aux aſſaux, & guerres que les Venitiens luy firent l'an mil. iiii. c. iiii. xx. iiii. & ceux du pape Iule l'an m. v. c. x. que par le moyen de l'ancienneté de ſa maiſon en ce duché. Car vn prince naturel n'a point tant d'occaſions, ne de beſoin de rigoureuſement traiter ſes ſubiets, que le nouueau, deſquels par conſequent eſt neceſſaire qu'il ſoit aimé. Et ſi ſes eſtranges vices & complexiõs ne le font biẽ fort hayr, il ſera naturellement touſiours biẽ voulu des ſiens, tellement que par le vieil enracinemẽt, & continuation de ſon regne, les cauſes & ſouuenãces des chãgemens demeurent eſteintes, parce qu'vne fraiſche, & nouuelle mutatiõ laiſſe touſiours vne attente à l'edificatiõ, & entrepriſe d'vne autre.

## *Des principautez mixtes.* CHAP. III.

MAis les difficultez conſiſtent en la nouuelle ſeigneurie, meſmement en celle qui n'eſt du tout nouuelle, ains eſt comme membre, lequel ioint enſemble auecques les anciens pays de l'vſurpateur, ſe peut appeller mixte principauté. Les variations de ceſte monarchie naiſſent en premier lieu d'vne naturelle difficulté, qui eſt en toutes les terres nouuelle-

ment acquiſes : parautant que les hommes changent volontiers de ſeigneur, penſans y amender : & ceſte opinion les induit communément ſe reuolter contre celuy qui gouuerne. En quoy ils ſe deçoyuent le plus ſouuent, ſe voyans apres par l'experience de beaucoup empirez. Ce qui depend d'vne autre naturelle & ordinaire neceſſité, qui fait que touſiours on eſt contraint fouller ceux, de qui lon ſe voit deuenu nouueau ſeigneur, ſoit par continuelles compagnies de gẽs de guerres, ou autres infinies oppreſſiõs qui ſuiuent communément vn nouuel acqueſt : De façon que tu te trouues auoir pour ennemis tous ceux que tu as vexez, & moleſtez en l'occupation de ce nouueau principat. Et ne peux retenir pour amis ceux, qui ont aidé à t'y mettre, pour ne pouuoir ſi bien les recõpenſer qu'ils s'attendoyent de l'eſtre, ni vſer enuers eux de remede rigoureux, te ſentant leur eſtre obligé. Par ainſi encores qu'vn tel entrepreneur ſoit merueilleuſement fort, & fondé ſur nõbre de gens, ſi a il beſoin pratiquer la faueur de ceux du pays, qu'il a conquis. Et pour ceſte ſeule faute le Roy Loys xij. Roy de France, perdit en auſſi peu d'eſpace de temps le duché de Milan, qu'il auoit au parauant occupé. Et n'en fut la premiere fois deieté que par ſes propres forces, à cauſe

ſe que les Milannois, qui l'auoyent au commencement receu, ſe trouuãs deceus de leur opinion,& fruſtrez des aduantages & commoditez qu'ils eſperoyẽt de luy,ne pouuoyẽt ſouffrir le ſuperbe traitement dont le nouueau prince leur vſoit. Bien eſt vray que les pays rebellez eſtans pour la ſeconde fois recouurez & reconquis,ſe perdent apres beaucoup plus malaiſément : d'autant que le ſeigneur retourné, prenant couuerture ſur la derniere rebellion,laſche auec moindre reſpect la bride à la cruauté,afin de s'ẽ aſſeurer pour l'aduenir,puniſſant les coulpables,deſcouurant les ſuſpects, & renforçant les plus foibles endroits de ſon eſtat. Tellement qu'ayant eſté ſuffiſant vn comte Ludouic de faire perdre Milan aux François pour la premiere fois,en mutinãt ſeulemẽt les eſtats ſur les confins & frontieres du duché,il luy fallut pour la ſecõde empeſcher tout le demourant du monde contre le Roy, & que toute les forces de l'armee Frãçoiſe fuſſẽt premierement deſconfites,& chaſſees de l'Italie. Ce qui prouint par l'aide, & moyen des occaſion ſuſdites, & par ainſi les François en furent par deux diuerſes fois depoſſedez.

Or quant à la premiere perte de Milan, les cauſes vniuerſelles s'en ſont deſia aſſez diſcourues: Reſte à entendre celles de la ſecon-

de, & declarer quels remedes pouuoit auoir le Roy Loys, ou vn autre qui ſeroit en ſemblables termes, pour ſe pouuoir mieux & plus longuement maintenir en la choſe conquiſe, qu'il ne feit. Ie di dõcq' que les pays leſquels comme fraiſchemẽt gagnez s'adioignent à vn eſtat ancien ſont ou d'vne meſme prouince & lãgue auecques les terres patrimoniales de l'acquereur ou nõ. S'ils en ſont, il n'a rien ſi facile que de les garder, meſmement quand c'eſt peuple non accouſtumé de viure en liberté. Et ſuffit pour ſeurement les poſſeder d'extirper & eſteindre du tout la race du prince, qui les ſeigneurioit au parauant: parce qu'en leur conſeruant en autres choſes leurs anciennes loix & franchiſes, & ne deſguiſant point les vieilles couſtumes, le peuple ſe repoſe facilement du parſus: Comme lon a veu par experience en la Bourgoigne, la Bretaigne, la Gaſcongne, & la Normandie, qui ont veſcu ſi longuemẽt en paix ſous la couronne de France. Et encores que il y aye quelque difference de langage, toutesfois leurs modes de viure ſont preſque ſẽblables, & ſe peuuent entre eux aiſément cõpattir. Qui veut doncques les maintenir ſiẽs apres les auoir acquis, faut neceſſairement qu'il face deux choſes comme i'ay dit. L'vne d'abolir entieremẽt le ſang, & la memoire de

*Crudele Turcorũ conſiliũ.*

re de leur precedant ſeigneur : L'autre de ne immuer leurs premieres loix & impoſitiõs de tailles: afin que par ce moyen le nouueau pays ſoit en peu de temps rendu vn meſme corps auecques l'ancien. Mais quand tu viẽs a conquerir ſeigneurie ſur quelque nation d'autre langue, de diuerſes coouſtumes, & manieres de viure que la tienne, alors naiſſent les grandes & penibles difficultez. Et eſt beſoin en tels affaires eſtre pourueu d'vn heur extraordinaire, & merueilleuſe conduite, pour les retenir longuemẽt en ta ſuiection. Tellement que le plus grand & efficace remede, que i'y voye, eſt d'aller demeurer ſur les lieux en ſa propre perſonne. Car c'eſt le ſeul moyen, qui peut rendre la poſſeſſion de tels pays plus aſſeuree & durable: comme le grand Turc a fait de la Grece : lequel outre les bonnes ordonnances par luy introduites afin de la retention de ceſt eſtat, s'il n'y euſt d'abondant tranſporté ſon ſiege, il euſt eſté impoſſible, qu'il luy fuſt demouré : par ce qu'eſtãt preſent ſur le lieu ſon pourueoit prõpſement aux abus, & ſecrettes machinations qui y peuuent naiſtre. N'y eſtant point, lon n'en ſçait nouuelles, ſinon quand elles ſont ſi grandes, que lon n'y peut plus remedier. D'auãtage la prouince n'eſt point ſi ſubiete à eſtre pillee des officiers que tu y as mis,

pour le prochian recours qu'a le peuple à ſõ prince, lequel en eſt à ceſte cauſe mieux aimé de ſes bons ſubiets, & beaucoup plus craint des mauuais. Et quiconque des voiſins voudroit entreprẽdre d'aſſaillir telle ſeigneurie, auroit vn peu beſoin d'y penſer auant que s'y mettre, parce qu'il eſt fort mal aiſé de luy oſter ce pays tant qu'il s'y tiendra. Il y a encores vn autre meilleur remede, qui eſt d'eriger Colonies,& enuoyer certain nõbre de ton peuple naturel en vn, ou deux endroits de ces terres nouuellement acquiſes, pour y habiter & ſeruir cõme de clefs à ceſt eſtat,d'autant qu'il eſt neceſſaire ou d'en vſer ainſi,ou y entretenir quantité de gẽs de cheual,& de pied. Au regard des Colonies,elles ne ſont pas de grand deſpenſe,& peut lon les y enuoyer & tenir ſans aucuns ou bien petits frais, faiſant ſeulemẽt tort à ceux qu'on deſchaſſe des lieux,pour faire place aux nouueaux habitãs. Et quant aux dechaſſez,ce n'eſt qu'vne bien petite partie de la prouince,leſquels pour demeurer pauures & exillez,ſont de là en auant hors le pouuoir de nuire. Les autres que lon a laiſſez paiſibles en leur premier eſtat, il eſt vray ſemblable qu'ils n'entreprendront rien, craignans que pour leur rebellion il ne leur en aduint de meſme. Ie conclus doncques ces Colonies n'eſtãs point de

de grand deſpenſe, ſont beaucoup plus ſeures & moins dommageables, & ceux qui en ſentent la perte demourans pauures & eſperdus, ne peuuent faire grande nuiſance (comme i'ay deſia dit.) Dequoy il faut noter que lon doit appriuoiſer les hõmes par vne certaine douceur, ou bien les deſtruire, & appauurir du tout, par ce que volontiers ils ſe vengent des legeres offenſes, demeurans en leur entier: & des griefues ils ne peuuent, leur en ayant oſté le moyen. Tellement que les iniures faites à l'homme doyuent eſtre en ſorte, qu'elles ne ſoyent ſubiettes à crainte de la vengeance. Mais au lieu de Colonies voulant y tenir ordõnances de gens de guerre, il s'y deſpend infiniement d'auantage, y ayant à conſumer pour l'entretien des ſoldats tout le reuenu, qui en peut prouenir, de maniere que l'acqueſt reuient à perte, & ſi bleſſe plus ſans comparaiſon le peuple, à l'occaſion de ce, que tout l'eſtat eſt foullé pour l'armee ordinairement tenant les champs. Qui eſt vn mal aiſe, dont vn chacun ſe ſent, & par conſequent vn chacun deuient ton ennemi. Et ſont lors proprement ces ennemis qui te peuuent nuire, leſquels demeurent auecques leurs biẽs outragez & maltraitez de toy. Dont clairement appert, que ceſte ſorte de garde eſt bien peu profitable comme tout

au contraire celle des Colonies eſt grandement vtile. D'auantage celuy qui ſe voit nouueau ſeigneur de prouince diſſemblable de ſon ancien domaine, ſelon la forme que i'ay ci deſſus relatee doit pretendre à ſe faire chef, & protecteur de ſes voiſins, qu'il cognoiſtra moindre que luy, & pourchaſſer l'affoibliſſement des plus puiſſans. Sur tout ſe donnant garde de n'y permettre aucunement l'entree à eſtranger, de qui les forces ſoyent auſſi grandes que les ſiennes. Choſe qui le plus ſouuent aduiendra, y eſtant l'eſtranger appelé de ceux, qui ne ſeront contens de ce nouueau regne, ou pour leur exceſſiue ambition, ou pour vne grande crainte de la puiſſance de ce nouueau leur vſurpateur voiſin. Comme nous liſons des Etholiens, qui feirent deſcendre les Romains en la Grece. Et de fait les bons ſeigneurs ne mirét oncques le pied en contree du monde qu'ils n'y fuſſent premierement conuiez, & introduits par ceux de la prouince. Or la raiſon du fait eſt, qu'incontinent qu'vn puiſſant eſtrãger entre dans vn pays, tous les plus foibles d'iceluy accoururét à ſon parti, incitez d'vne enuie, qu'ils portent à leurs voiſins plus forts qu'eux: De maniere, que pour le regard de ces petits ſeigneurs, il les pourra facilement attirer à ſoy, & incorporer auec ce qu'il

qu'il aura gaigné ſur leur voiſin. Seulement aura à empeſcher l'accroiſſement de leurs forces. Cela remedié, il peut aiſément auec ſa puiſſance,& le ſecours de leur faueur, abbaiſſer la grandeur des autres,pour entierement ſouſmettre la prouince à ſa diſcretion. Quiconques donc n'aura diligentemẽt l'œil en ceſt endroit, ne gardera iamais gueres ce qu'il aura conquis. Et encores ce peu qu'il tiendra,il ſera aſſeuré d'y receuoir vne infinité de malaiſes & difficultez. Les Romains ſçeurent fort bien obſeruer ceſte maxime en toutes les nations qu'ils vainquirent,y enuoyans colonies pour habiter, entretenans les plus foibles ſans leur permettre de ſe renforcer; & affoibliſſans le pouuoir des grans. Et ne permirent oncques à armee eſtrangere y acquerir autorité ne reputation. Dequoy ie veux ſeulemẽt amener la Grece pour exemple. Les Achees,& Etholiens furent entretenus d'eux, & le royaume de Macedoine abbaiſſé. Ils en chaſſerent le Roy Antiocus, ni ne ſouffrirent oncques que les Achees,& les Etholiens, pour quelque choſe qu'ils euſſent meritee d'eux, accreuſſent aucunement leur eſtat. Ne les remõſtrances ou ambaſſades de Philippe peurent iamais les induire à ſon amitié, tant qu'il fuſt du tout adnichillé: ni ne conſentirent oncques pour puiſſant que

fuſt Antiocus, qu'il luy demeuraſt vne ſeule pouſſee de terre dans la Grece. Et en ce cas ils feirent tout ce que ſages princes doyuent faire, leſquels n'ont ſeulement à regarder ſur les affaires du preſent, mais auſſi aux futurs, & à iceux par vne bonne & prudente conduite pouruoir & donner ordre de bonne heure : parauant qu'il eſt aiſé remedier aux dangers que lon voit venir de loin. Mais ayant attendu leur approche de ſi pres, la medecine n'eſt plus de ſaiſon, parce que la maladie eſt deuenue incurable. Et aduiẽt de ceci tout conformement à ce que diſent les medecins, de la fieure Ethique, laquelle à ſon premier aduenement eſt facile à guerir, & difficile à cognoiſtre, mais par laps de temps ne l'ayant au commencement cogneuë, ne medecinee, elle deuient de facile cognoiſſance, & d'impoſſible gueriſon. Ainſi en va il des principautez, car ſe preuoyans de loin (ce qui n'eſt permis qu'a vn bien prudent prince) les maux & inconueniens qui naiſſent de iour à autre, promptement lon y peut remedier: mais quand pour ne les auoir cogneus aſſez toſt, lon les a laiſſez croiſtre en ſorte, que chacun les voit à l'œil, lors toute eſpece de remede y eſt deſeſperee. Pourtant les Romains ont touſiours à temps donné ordre aux dangers, qu'ils ont preueuz de bien loin,

&

& ne les ſouffrirent iamais aduenir pour crainte d'y pourueoir par l'entrepriſe d'vne guerre, l'occaſion de laquelle ils ſçauoyent bien ne ſe tollir du tout par telle tollerance, mais ſe differer ſeulement à l'aduantage de autruy. A ceſte cauſe ils la voulurent bien commencer en Grece contre les rois Philippe, & Antiocus, craignans de ne l'auoir vne autrefois à faire auecques eux dans l'Italie meſmes. Et pouuoyẽt bien à l'heure, s'ils euſſẽt voulu, s'abſtenir de l'vne & de l'autre entrepriſe. Ce que toutesfois ils ne choiſirent pour le meilleur aduis, & iamais ne leur pleut le prouerbe, qui eſt tous les iours en la bouche des ſages d'auiourd'huy, c'eſt à ſçauoir. Qu'il faut ioüir de la commodité du temps, comme il vient: Ains au cõtraire ſuyuoyent vne ſentence d'vne de leur prudence & vertu, Que le temps emporte auecques luy toutes choſes, & peut amener auſſi toſt le bien que le mal, & le mal que le bien. Or retournons à parler de la France, & conſiderons par le menu ſi elle a riẽ ſuyui des choſes ſuſdites. Et pour ce faire ie me tairay du Roy Charles huitiéme, & parleray de Loys douziéme, comme celuy duquel la façõ de faire a eſté mieux notee & plus clairemẽt cognue, pour la longue poſſeſſion qu'il a retenue en l'Italie. Et trouuerez qu'il s'y eſt gouuerné

tout à l'oppoſite de ce, qui ſe deuoit faire, pour conſeruer vn eſtat eſtranger. Le Roy Loys fut mis & introduit en Italie par l'ambition des Venitiens, qui pretendoyent par le moyen de ſa venuë gaigner la moitié de la Lombardie. Ie ne treuue que bonne l'entrepriſe du Roy, lequel voulant commencer à mettre vn pied delà les monts, & n'y ayant aucuns amis, ains au contraire luy eſtans cloſes toutes les portes de l'Italie (pour la fraiſche memoire des bons traittemens que ſon predeceſſeur leur auoit faits) fut contraint s'aider des alliances, qui s'offroyent pour l'heure : & fuſt bien paruenu à ſes fins, quand il n'euſt point failli és autres endroits de ſa conduite. Or ayant doncq ſubiugué la Lombardie, il recouura en vn inſtãt toute la reputation que le Roy Charles y auoit au parauant perdue. Gennes ſe rendit incontinent, les Florentins deuindrent ſes amis, enſemble le marquis de Mãtoüe, le duc de Ferrare, les Bentiuoles de Boulongne, la comteſſe de Furli, le ſeigneur de Faenze, de Peſare, de Armin, de Camerin, de Plombin, les Lucois, les Sienois, & ceux de Piſe. Vn chacun d'eux ſe vint offrir à luy pour pratiquer ſa beneuolence & amitié. Adoncq peurent recognoiſtre les Venitiens la faute & temerité de leur conſeil, leſquels pour gaigner deux

deux villes de la Lõbardie, rendirent en vn inſtant le Roy ſeigneur des deux tiers de l'Italie. Il ſe peut voir par là maintenãt à combien peu de peine le Roy Loys pouuoit maintenir ſa grandeur en ceſte prouince, s'il euſt ſoigneuſement gardé les reigles, que nous auons ci deuant preſcriptes, & mis en ſa protection tous ſes amis ci deſſus racomptez : leſquels ſe voyans en vn bien grand nombre foibles, & craintifs, les vns de la puiſſance de l'egliſe, les autres de celles des Venitiens, eſtoyent contraints tenir perpetuellement ſa ligue, & par le moyen & ſecours d'eux il pouuoit facilement venir au deſſus des plus grands, la force deſquels luy eſtoit ſuſpecte. Mais il ne fut point ſi toſt à Milan, qu'il commença à ſe dementir, enuoyant ſecours au Pape Alexandre pour occuper la Romaigne. Et ne s'auiſa pas le bon Roy qu'il s'affoibliſſoit grandement par l'execution de ceſt aduis, perdant en ce faiſant ſes amis & confederez, meſmement ceux, qui s'eſtoyent guettez, comme en lieu de ſeureté, ſous l'ombre de ſes æſles, & qu'il rédroit l'egliſe trop puiſſante, en adioignant au ſpirituel d'icelle (dont elle ſe autoriſe tant) vne telle richeſſe de temporel. Si bien que ayant d'entree fait vne bien lourde faute, il luy fut neceſſité deſuyure le reſte : tellement

que pour refrener l'inſatiable cupidité du pape Alexandre,& l'empeſcher qu'il ne ſubiugaſt entierement la Toſcane,il falut qu'il retournaſt en Italie. Et ne luy ſuffiſant d'auoir ainſi aggrandi l'egliſe, & par ce moyen deſtruit & abandonné ſes amis, pour le deſir qu'il portoit au royaume de Naples,il aſſocia à la conqueſte d'iceluy le Roy d'Eſpagne,en maniere qu'au lieu qu'il eſtoit au parauãt le premier ſeigneur de l'Italie, il prit pour adioint vn compagnon:à celle fin que les amateurs de nouueautez de celuy pays & ceux qui n'aimoyent point ſon parti,euſſent à qui auoir recours à l'encontre de luy. Et ou il pouuoit laiſſer vn Viceroy en ce royaume, qui luy en euſt fait penſion,il l'en oſta, pour y en remettre vn en ſa place,qui euſt le pouuoir de l'en chaſſer. Veritablemẽt c'eſt choſe fort naturelle & ordinaire, que deſirer de eſtendre & amplifier ſes limites: & quãd les hommes le peuuent, & l'entreprennent, ils en ſont grandement loüables, ou pour le moins non repris: mais s'ils ne le peuuent,& neantmoins l'entreprennent à toutes heures,là eſt l'erreur,& le blaſme de la temerité. Si France pouuoit dõc auec ſes propres forces aſſaillir Naples, elle le deuoit faire: ne le pouuant de ſoy, elle n'y deuoit point appeler le ſecours d'autruy. Or quand à la ligue que elle

elle fiſt auec les Venitiens pour la conqueſte de la Lombardie, cela merite excuſe, pour auoir ſous ceſte couleur gentimẽt ſçeu mettre le pied en l'Italie. Mais quand à celle du Roy d'Eſpagne pour ſubiuguer Naples, elle eſt merueilleuſement à blaſmer, n'eſtant point excuſee de la neceſſité ſuſdite. Le Roy Loys auoit doncq fait, & commis ces cinq grandes fautes. C'eſt à ſçauoir adnichillé les petits ſeigneurs, augmenté en Italie la puiſſance à vn puiſſant, receu & appelé en icelle vn treſpuiſſant eſtranger, ni eſtant point venu pour y demeurer longuement, & n'y ayãt point enuoyé de Colonies pour habiter. Leſquelles ne luy pouuoyent encores, ſa vie durãt, faire grande nuiſance, s'il n'euſt point touché à la ſixiéme, deſpoüillant les Venitiens de leur eſtat. Bien eſt vray que quand il n'euſt point ſi fort aduantagé l'egliſe, ni introduit les Eſpagnols en Italie, ce n'eſtoit point ſans raiſon qu'il abbaiſſaſt vn peu les cornes à Veniſe. Mais s'eſtant du commẽcemẽt confederé & aſſocié auecques elle, il ne deuoit iamais permettre, qu'on luy couruſt ſus. Car les Venitiens demeurans en leur entiere force & puiſſance, ils euſſent touſiours empeſché les autres de venir en Lõbardie, tant parce qu'ils ne l'euſſent oncques conſenti, ſinon auecques la condition de s'en

faire eux meſmes ſeigneurs, que d'autant que les autres n'en euſſent vray ſemblablement voulu chaſſer les François pour la mettre entre les mains des Venitiens, & la hardieſſe n'euſt pas ſuffi à tout le monde de les aſſaillir tous deux ioints enſemble. Or ſi aucun vouloit dire que le Roy Loys euſt cedé la Romaigne au pape Alexãdre, & le royaume de Naples aux Eſpagnols pour euiter vne guerre. Ie reſpondray auec les raiſons ci deuant diſcourues, que lon ne doit point dõner lieu à vn inconuenient, pour fuir l'occaſion d'vne guerre, laquelle ne s'euite point totallemẽt par ce moyen, mais ſi differe ſeulement à ton plus grand deſauantage. Et ſi lon me venoit d'ailleurs alleguer la foy, que le Roy auoit donnee au pape Alexandre de luy preſter ſecours à l'entrepriſe de la Romaigne, pour en recompenſe eſtre diſpenſé de la reſolution de ſon mariage, & obtenir le chapeau rouge du legat d'Amboiſe : Ie les renuoiray pour leur reſponce à ce qui ſera ci apres traité ſur la foy des princes, & comme elle ſe doit garder. Par ainſi nous voyons que le Roy Loys perdit la Lombardie, pour n'auoir en façon que ſoit obſerué les termes, & maximes, qu'autres ont treſbien ſçeu ſuyure en la conqueſte des Prouinces, dont ils ont voulu longuement retenir la poſſeſſion.

Et

DE M. NIC. MACCHIA. 29

Et n'eſt point choſe eſtrange, ains fort raiſonnable, & qui aduient ordinairement: dequoy il me ſouuient que ie parlay quelquefois à Nantes auec monſieur le cardinal de Amboiſe, en la ſaiſon que la Romaigne eſtoit occupee par le duc de Valentinois (car lon appelloit alors ainſi Ceſar Borgias fils du pape Alexandre.) Tant que me diſant ce cardinal ſur ce propos, que les Italiens n'entendoyent rien au fait de la guerre: Ie luy fy reſponſe au contraire, que les François ne ſe cognoiſſent aucunement en affaires d'eſtat, parce que quand ils s'y fuſſent entendus, iamais n'euſſent ſouffert que l'egliſe fuſt paruenue à telle grandeur. Et de fait il s'eſt veu par experience, que la puiſſance qu'elle & les Eſpagnols ont obtenue en Italie, a eſté cauſee de la Frãce: & depuis en recõpenſe ils ont eſté occaſion de la ruine, & expulſion des François. De toutes ces choſes lon peut tirer vne regle generalle, qui ne reçoit iamais ou peu d'exception. C'eſt à ſçauoir que ſi tu moyennes la puiſſance d'autruy, tu anichiles le plus ſouuent la tienne: parautant que ceſte grandeur s'acquiert par l'aide de ton induſtrie, ou de ta force: leſquelles ſont à la parfin toutes deux ſuſpectes à celuy, que tu as ainſi rendu puiſſant.

*D'ou proceda que le royaume de Darius occupé par Alexandre le grand, ne ſe rebella contre les ſucceſſeurs dudit Alexandre, apres ſa mort.*

## CHAP. IIII.

AYant conſideré les difficultez, qui giſent en la longue retention d'vn eſtat nouuellement acquis, quelqu'vn ſe pourroit eſbahir, d'où ſeroit procedé qu'Alexandre le grand deuint en l'eſpace de bien peu d'annees dominateur de toute l'Aſie, & mourut auãt que de l'auoir à peine occupee. Ce qui deuoit, ſi les raiſons ci deuant deduites auoyent lieu, donner matiere de rebellion à tous ces pays. Toutesfois ſes ſucceſſeurs en furent longuement paiſibles, & n'eurent autre peine à garder ce, qu'il leur auoit laiſſé, que celle qui naſquit entre eux de leurs propres cupiditez, & ambitions. Ie reſpons à cela, que les empires (deſquels il ſe trouue aucune choſe par eſcrit) ont eſté gouuernez en deux diuerſes manieres: C'eſt à ſçauoir ou par vn prince & ſes ſuiets tenus comme ſerfs & eſclaues, leſquels ſous ſa grace & permiſſion, luy aident à defendre ſon royaume: Ou bien par vn prince & ſes barons, qui luy ſont coadiuteurs au gouuernement de ſes terres, non tant par la faueur du

du ſouuerain, que pour l'ancienneté,& nobleſſe de leur race,qui les autoriſe d'eux meſmes en ce maniment. Or ces barons ici ont des ſuiets propres à eux, qui les recognoiſſent pour ſeigneurs,& leur portent affection naturelle.Les autres,auſquels le prince commande comme à eſclaues, ont leur ſouuerain en beaucoup plus de reuerence, parce qu'en toute la prouince ils ne recognoiſſent que luy pour ſuperieur,& s'ils obeiſſent à vn autre,ce n'eſt ſinon d'autant qu'ils le voyent miniſtre officier du ſeigneur,ſans luy porter aucune autre particuliere amour.L'on peut voir de ce temps meſmes les exemples de ces deux diuerſitez de gouuernemens au grand Turc,& au Roy de France: Car toute la monarchie du Turc eſt ſouſmiſe ſous vn ſeul ſeigneur,les ſuiets duquel ſont tous ſerfs, & captifs. Et diuiſant ſes ſeigneuries par gouuernemens,qu'ils appellent Sangiacques, il y enuoye diuers adminiſtrateurs, leſquels il change,& met comme bon luy ſemble.Mais le Roy de France eſt conſtitué quaſi comme au milieu d'vne ancienne compagnie de ſeigneurs,leſquels ayans ſuiets propres à eux, de qui ils ſont aimez,& redoutez, tiennent leur préeminence en ce royaume, dont le Roy ne les peut bonnement priuer, ſans crainte de ſedition, & tumulte.Qui con-

ſiderera doncq bien ces deux diuers eſtats, il iugera entrepriſe fort mal aiſee de chaſſer le Turc de ſes pays: mais l'en ayant vn coup deietté, la poſſeſſiõ en demeurera de là en auãt fort facile pour le vainqueur. Et la raiſon de la difficulté prouient de ce, que l'occupateur n'y peut pas eſtre appellé par les grans ſeigneurs du pays, ni auoir eſperance de pouuoir faciliſer ſon entrepriſe, pour la rebellion de ceux, qui ſont autour de la perſonne du Turc. Ce qui dépend des occaſions ſuſdites. Parauant que ſe voyans tous eſclaues, & obligez à leur ſeigneur, ils ne ſe peuuent ſi aiſément corrompre. Et quand bien ils le ſeroyent, il en reuiendroit peu de profit, ne pouuans par les raiſons, que i'ay dites, mutiner, ne rendre le peuple partiſan contre ſon prince. A ceſte cauſe quiconque luy voudra faire guerre, il faut qu'il ſe delibere de trouuer à qui parler, pour la bonne vnion des ſubiets, & qu'il conſtitue plus ſon eſpoir en ſes propres forces, qu'au mauuais ordre de ſon ennemi. Mais l'ayant vn coup rompu en belle campagne, de maniere qu'il n'aye plus le moyen de reſſuſciter ſon armee, il ne faut rien plus craindre, que ceux de ſon ſang: leſquels eſtant vn coup adnichillez, il ne reſta plus ame, de qui lon ſe doyue doubter, n'ayans les autres capitaines du Turc aucun.

aucun credit auecques le peuple. Deſquels tout ainſi, qu'auant la victoire, le vainqueur ne s'en pouuoit faire fort, auſſi n'en doit il apres auoir aucune crainte. Tout le contraire ſe voit és royaumes diuerſement gouuernez, dans leſquels tu peux facilement entrer, pratiquant quelque prince d'iceux : parce qu'il y en a touſiours de mal cõtens, meſmemẽt les amateurs de nouuelles mutatiõs. Leſquels, par les moyens ci deuant declarez, t'y peuuent faire l'entree, voire iuſques à te rendre la victoire aiſee. Laquelle, ſi à la ſuitte du temps tu t'y veux continuer, traine apres elle vne infinité de difficultez, que tu auras & contre ceux que tu as vaincus & ceux auſſi qui t'ont aidé. Et ne ſera pas aſſez en ceſt endroit d'abolir la race, & le ſang du Roy, parautant que les autres ſeigneurs demeurent touſiours, qui ſe feront à vn beſoin chefs de nouueaux changemens. Et ne les pouuant du tout contenter, ne deſtruire, il faut neceſſairement que tu en laſches la priſe, & ſoye dechaſſé aux premieres occaſions, qui s'offriront contre toy. Maintenant ſe vous aduiſez bien de quelle ſorte eſtoit le royaume de Darius, vous le trouuerez entierement ſemblable à celuy du Turc. Auſſi fallut il de neceſſité à Alexandre, qu'il le cõbatit, & luy fiſt premierement perdre la cã-

pagne par deux ou trois iournees : apres leſquelles, & la mort du Roy Darius, l'empire des Perſes demoura ſoudain paiſible à Alexandre par la voye que deſſus. Et ſi ſes heritiers ſe fuſſent auſſi bien maintenus en paix enſemble, cõme il auoit ſçeu faire la guerre pour eux, ils en euſſent peu ioüir longuemẽt. Car il ne s'y eſleua oncques autres troubles, ne rebellions, que celles meſmes, que les propres ſeigneurs y creerent. Or il va tout autrement des eſtats bien ordonnez, & fondez, comme celuy de Frãce, lequel eſt impoſſible d'eſtre long temps gardé paiſiblemẽt par vn nouueau vſurpateur. Et de là ſont ſorties ces grandes & faſcheuſes mutineries qui anciẽnement ſe ſont faites és Eſpagnes, és Gaules, & en la Grece cõtre le peuple Romain, pour le grand nombre des petits ſeigneurs, dont ces nations eſtoyent remplies. Deſquels tant que la memoire demeura, les Romains en furẽt touſiours en poſſeſſiõ incertaine & pẽnible. Mais apres les auoir du tout extirpez, & fait oublier moyennant la reputation, & ancienneté de leur empire, ils en deuindrent par trait de temps aſſeurez ſeigneurs, Tellement qu'au temps des guerres ciuiles les capitaines & citoyens Romains, qui eſtoyent en different, eurent bien le moyen chacun d'eux d'attirer de ſon coſté vne partie de ces royau-

royaumes, & prouinces, ſelon le credit que ils auoyent auparauant acquis en icelles. Et les pauures gens ayans perdu la memoire de leurs anciens & naturels ſeigneurs ne recognoiſſoyent plus autres, que les Romains pour ſuperieurs. Ces choſes doncq bien conſiderees, l'on ne s'eſmerueillera point de la facilité, qu'euſt Alexãdre à garder la monarchie de l'Aſie, & de la peine, que les autres ont ſouffert à conſeruer leurs terres conquiſes, comme fiſt le Roy Pirrus, & pluſieurs autres. Ce qui n'eſt point aduenu pour la trop excellẽte, ou imbecille vertu du vainqueur, ains pluſtoſt à l'occaſion des differẽtes qualitez du ſuiet.

*Comme il faut gouuerner les citez, ou prouinces qui viuoyent en liberté auparauant, qu'elles fuſſent ſubiuguees.*

CHAP. V.

QVand les ſeigneuries de nouuel acquiſes, ſont accouſtumees de viure ſous leurs propres loix, & en liberté, il y a trois moyens pour les entretenir. Le premier eſt, de demolir les places capitales d'icelles: L'autre, d'y eſtre touſiours en perſonne: Et le tiers, de les laiſſer viure auec leurs vieilles loix, & couſtumes, en tirant d'eux quelque

T 2

certain tribut,& y erigeant vne quãtité d'officiers, & conſeil de ville fauoriſant ton parti,qui maintiendra le peuple en ton amitié, & obeiſſance. Car la compagnie de ces nouueaux officiers,cognoiſſant que ſon autorité ne peut ſubſiſter ſans ta faueur,qui luy tient la main, ſera contrainte faire toutes choſes neceſſaires à la conſeruation de tes droits. Et vne cité d'anciẽne liberté ne ſe peut mieux, ne plus facilemẽt tenir en ſuiection, que par le moyen de ſes propres citadins. Nous en auons pour exemple les Lacedemoniens & les Romains. Les Lacedemoniens vſurperẽt Thebes, & Athenes, & ſe contenterent ſeulement,ſans y faire autre choſe,d'y eſtablir à leur poſte quelque corps de conſeil : auſſi ne les garderent ils gueres. Les Romains pour tenir Capuë,Carthage,& Numance,les raſerent iuſques aux fondemens, & ils s'en trouuerent fort bien. Depuis ils penſerent de tenir la Grece, comme auoyent fait les Lacedemoniens,la maintenant en ſes franchiſes, & luy permettant l'vſage de ſes loix. Ce qui leur ſucceda peu heureuſement, en maniere qu'il leur fuſt neceſſaire pour la garder de ruiner pluſieurs groſſes villes de la prouince. Et veritablement c'eſt le plus aſſeuré moyen, que i'y voye. Car quiconque vient à ſubiuguer vne cité d'ancienneté libre,& n'en

ruine

ruine point les forteresſes, il faut qu'il ſe attende, d'eſtre luy meſmes ruiné d'icelles, par ce que quand les citoyens voudront ſe rebeller, ils aurõt touſiours leurs recours au doux nom de la liberté, & ordonnances de leurs anciens, qui ne ſe peuuent iamais oublier, pour aucune longueur de temps, ne bons traitemens qu'on leur face. Et quelque remede ou preuoyance que lon y mette, les habitans ne ſe diuiſent ou deſuniſſent point d'enſemble, pour temps qui paſſe ni ne perdent la ſouuenance de leur premier eſtre: à quoy ils auront perpetuellemẽt leur refuge, s'offrant la premiere occaſion qui voudra. Comme feit la cité de Piſe, apres auoir tant d'annees eſté ſuiette aux Florentins. Il en aduient tout au rebours, quand les villes, ou nations ſont couſtumieres de viure ſous la ſuiection d'vn prince, le lignage duquel eſt du tout eſteint, & extirpé. Car eſtans d'vn coſté naturellemẽt appris d'obeir, & de l'autre ayans perdu leur ancien ſeigneur, n'ont pas l'aduis en eux d'en créer vn nouueau, & de viure en liberté, s'y cognoiſſent encores moins, ſi bien qu'à grãde peine lon les voit iamais reuolter. Et parainſi vn prince les peut facilement gaigner, & ſe donner garde d'eux. Mais les Republicques & cõmunautez ſont bien de plus longue vie, & durce,

gardans eternellement leur haine accompagnee d'vn perpetuel desir de vengeance, tant que la memoire de l'ancienne liberté ne les laisse, ni ne les peut iamais laisser en repos: tellement que le meilleur est de les deffaire entierement: ou bien s'aller tenir toute sa vie sur les lieux.

*Des nouuelles principautez, qui s'acquierent auec la propre force, & vertu.*

CHAP. VI.

IE ne se trouuera point estrãge, si en parlãt des nouuelles seigneuries, des princes, & autres affaires d'estat, ie mets en auant de grãs & excellens exemples. Parauant que les hommes en leurs progrés suyuent presque touſiours le trac, & chemin battu d'autruy: & voulans faire quelque bon œuure, ils se conforment volontiers au patron, & imitation de quelqu'vn. Toutesfois n'estant possible tenir du tout si exactement la voye de celuy, qu'on veut suyure, n'atteindre parfaitement à la vertu de qui on desire estre semblable, l'homme prudent se doit touſiours proposer deuãt les yeux pour exemple les actions des grans personnages, qui ont excellé en l'execution des affaires, qu'il veut entreprendre. A celle fin que si sa vertu, & possi-

possibilité ne paruient à telle perfectiõ, pour le moins elles en puissent approcher quelque chose. Et faire comme les sages archers, lesquels aduisans l'endroit, ou ils veulent tirer, estre vn peu trop esloigné d'eux, & cognoissans combien de pas la force de leur arc peut porter, prennent leur visee vn peu plus haute, que le poinct ou ils tendent: non pas pour esleuer leur coup de fleche iusques à ceste hauteur, mais afin qu'ils puissent sous la proportion, & conduit de si haute visee, donner dans le but qu'ils desirent. Par ainsi ie veux dire, qu'es principautez entieremẽt nouuelles par vn homme de bas estat acquises, il se treuue plus, ou moins de difficulté à les conseruer, selõ que les qualitez de l'acquereur sont plus ou moins vertueuses. Et parce que l'accident de monter d'vne cõdition priuee au souuerain estat de prince presuppose vne bien rare vertu, ou singulier benefice de fortune, ces deux choses estans en l'acquereur faciliſent grandement la cõseruation du nouuel estat. Celuy toutesfois, qui s'est le moins arresté sur la fortune, a duré le plus longuement. La necessité aussi, qu'a vn tel prince de touſiours assister personnellement sur les lieux, qu'il a ainsi assuiettis, n'ayant ou demeurer ailleurs, tollist l'occasion à beaucoup de peines. Or pour

venir au propos de ceux, qui par leur propre vertu, & non par fortune, sõt deuenus princes. Ie di que les plus excellens, dont l'on face cas, sont Moyse, Cyrus, Romulus, Theseus, & semblables. Et encores que la raison empesche de mettre Moyse en ce rãc, lequel a seulement esté vn vray executeur des choses que Dieu luy a commandees: Si a il merité d'estre merueilleusement loüé pour le simple regard de ceste grace, & faueur qui le rendoyent digne de parler, & communiquer auecques Dieu. Mais si nous considerons bien par le menu la vie de Cyrus, ensemble tous les autres conquereurs, & fõdateurs de nouueaux empires, leurs moyens se trouueront admirables: & si lon pese bien les manieres de faire, qu'ils ont tenuë en leurs particulieres conduites, on les iugera peu differentes de celles de Moyse, qui eut pour guide vn si grãd & souuerain precepteur. Car examinant leurs actions, auecques l'entier cours de leurs gestes, lon ne voirra point, que ils ayent autre chose de fortune, que l'occasion dont ils se sont appresté la matiere d'introduire, & establir la forme, qui bonne leur a semblé: & sans ceste occasiõ, la vertu de leur courage ne se fut point mise en lumiere aussi sans la vertu, l'occasion n'eust de rien serui. Il estoit doncq' necessaire à Moyse rencontrer

trer le peuple d'Iſrael en Egypte ſous la ſeruitude,& captiuité des Egyptiens. A celle fin que pour ſe deliurer de ceſte eſclaue ſuiection, ils ſe deliberaſſent le ſuyure cõme capitaine. Falloit ſemblablemẽt que Romulus dés le commencement de ſa naiſſance, fuſt deietté hors la ville d'Albe, & miſerablemẽt expoſé aux beſtes ſauuages, pour vouloir q̃ apres il deuint Roy de Rome, & fondateur de ce grand empire. Eſtoit pareillement de beſoin à Cyrus, qu'il trouuaſt les Perſes mal contents du ſuperbe traitement des Medes: & auſſi les Medes mols & effeminez pour la longue paix. Ni ne pouuoit Theſeus faire preuue de ſa vertu, ſans les grands troubles, & confuſions, qu'il rencontra à Athenes. Toutes ſes occaſions feirent ces perſonnages heureux, & leur excellente vertu ſçeut fort bien faire ſon profit de l'occaſion, dont leur patrie fut annoblie, & grandement augmentee. Doncques ceux, qui par vertueuſe voye paruiennent comme les deſſuſdits, trauaillent beaucoup en venir au deſſus: mais y eſtans vn coup, il leur eſt aiſé d'y perſeuerer. Et toutes les difficultez, qu'ils y ont, naiſſent en partie des nouuelles formes de loix, & ordonnances, qu'ils ſont forcez d'y introduire pour fonder, & eſtablir leur eſtat en ſeureté. Car il faut penſer, qu'il n'y a choſe

plus difficile à entreprendre ne plus douteuſe de ſon iſſue, ne plus dangereuſe à conduire, que ſe faire chef & auteur de quelque ſecte, ou nouueau changement de loix. Parce que l'introducteur a pour ennemis, & cõtraire tous ceux, qui fõt leur profit de vieilles couſtumes, & pour frois ſuffragans le parti de ceux, qui peuuent eſperer quelque bien des nouuelles. Laquelle froideur aduient en partie pour la crainte, qu'ils ont des aduerſaires, à qui la vieille mode eſt plaiſante, & profitable : partie auſſi de l'incredulité des hommes, leſquels donnent foy bien à tard à vne nouuelle opiniõ, s'ils ne la voyent premierement confirmee par l'experience de quelque heureux euenement. De là prouient qu'à la premiere cõmodité que ont les ennemis de leur courir ſus, ils le font partialement, & la defenſe des autres eſt ſi laſche, que le chef, & ſes adherans periclitent le plus ſouuent tous enſemble. Parquoy il eſt neceſſaire, voulant bien diſcuter ce paſſage, examiner ſi ces innouateurs peuuent ſubſiſter d'eux meſmes, ou s'ils dependent du ſupport d'autruy. C'eſt à ſçauoir ſi pour accomplir leur entrepriſe, ils viennent par ſupplication, & requeſte, ou par le moyen de la vraye force. Au premier cas il n'en reſchappe communément gueres leurs bagues ſauues.

ſauues. Mais quand ils n'empruntent rien que d'eux meſmes,& ont la contrainte en la main pour s'en faire croire, peu de fois les en voyez vous tomber en inconuenient. Et qu'ainſi ſoit,il appert par la ſainte hiſtoire de la Bible, tous les prophetes qui ont eu puiſſance de contraindre, eſtre venus au deſſus de leurs reformations. Et les autres,qui n'eſtoyent garnis que de la ſimple parole,& predication,auoir eſté martirizez & bannis,par ce qu'outre ce, que i'ay deſia dit, la nature du peuple eſt variable,& fort facile à ſe perſuader du cõmencement quelque nouuelle doctrine. Mais il eſt extrememẽt malaiſé de l'y arreſter,& cõtenir à perpetuité. Parainſi il eſt de neceſſité ſe fortifier en ſorte,que quãd ils ceſſeront de croire,lon leur face reprẽdre leur foy par force. Moyſe, Cyrus, Romulus, Theſeus n'euſſent iamais peu faire obſeruer longuement leurs conſtitutiõs, ſi la cõtrainte de la main armee leur euſt defailli, cõme en eſt aduenu de noſtre temps à frere Hieroſme Sauanorola,lequel tomba en ruine auecques ſes nouuelles ceremonies,& inuentions, auſſi toſt que la multitude de Florẽce commença de n'en tenir plus compte.

Car il auoit faute du moyen pour confirmer ceux, qui auoyent ſuyui ſon opinion & ne pouuoit forcer les incredules à le croire.

Telle ſorte de gens veritablement trauaille beaucoup à ſe conduire : & les dangers qui y ſont, ne leur peuuent faillir, s'ils ne les ſurmontent par vne ſinguliere vertu, & prudence. Mais en eſtans vne fois ſortis, & que le monde commence leur porter reuerence, apres auoir aboli l'enuie d'aucuns de leur equalité, ils demeurent en puiſſance, ſeureté, hõneur, & opulence. A ſi hautains & diuins exẽples i'en veux adioindre vn de moindre eſtoffe qui aura toutesfois quelque proportion & reſemblance auecques ceux_ci: & me ſuffira pour tous les autres faiſans à ce propos. C'eſt du bon Hieron le Siracuſan: Ceſtuy_ci deuint de perſonne priuee Roy de Siracuſe: dont il ne deuoit ſçauoir bon gré à fortune, fors que de la ſimple occaſion : parce que les Siracuſains eſtans aſſaillis l'eſleurent pour capitaine, & depuis paruint à eſtre leur prince: lequel ſe monſtra homme ſi vertueux en ſa priuee fortune, que lõ ſouloit dire de luy, rien ne defaillir en ſes qualitez pour regner, qu'vn royaume. Ce vaillant perſonnage ſupprima du tout ſa vieille gend'armerie, & en erigea de nouuelle, abãdonna les anciennes confederations, & en prit de freſches. Si bien que ayant amitiez & ſoldats de ſa facture, il peut depuis baſtir ſur tel fondement ce que bon luy ſembla. Et parainſi il trauailla grandement

dement d'acquerir ce que luy fut depuis fort aiſé de conſeruer.

*Des nouuelles principautez, qui s'acquierent par fortune, & le ſecours d'autruy.*

CHAP. VII.

CEux qui paruiennẽt d'eſtat priué à quelque monarchie par le ſeul moyen de fortune, y paruiennent fort aiſément : mais la difficulté giſt à s'y maintenir. Et ont biẽ peu d'empeſchement pour y mõter. Car lon y volle proprement par ceſte voye. Toute la peine, & malaiſe ne ſe mõſtre, ſinon quand l'on y eſt. Ceſte ſorte de gens, ſont communément ceux, qui ſe preparent l'entree aux grandes ſeigneuries par largeſſe de deniers, ou bien qui en ont don de quelque liberal, & magnifique Roy : comme il aduint à pluſieurs au pays de Grece, és villes des Ioniens, & de le Helleſpont, qui furẽt creez princes par Darius ſur certains pays, leſquelles ils aduoüoyẽt tenir de luy, tant pour ſa ſeureté, que ſa reputation, & gloire. De nombre deſquels ſont pareillement aucuns empereurs de Rome, qui par corruption des ſoldats paruindrent à l'empire. Tels perſonnages viuent ſimplement à la diſcretion de la volonté & fortune de ceux, leſquels ont moyenné leur gran-

deur, qui ſont deux choſes fort legeres, & muables : & ne ſçauent, n'y ne peuuent s'entretenir longuement en ce degré. Ils ne le ſçauent, parce que ſi ce n'eſt vn homme de merueilleux entendement, & vertu, iamais ne ſçaura bien comme il faut commander, ayant touſiours veſcu au parauant en fortune priuee. Et ne le peuuent, car ils n'ont forces aupres d'eux, en l'amitié & fidelité deſquelles ils ſe doyuent beaucoup aſſeurer. D'auantage les eſtats qui s'acquierẽt ſi prõptement ne peuuent (comme toutes autres choſes de ce monde, qui naiſſent & croiſſent à coup) prendre bien leur racine, & vigueur ſuffiſante, que la premiere aduerſité de tẽps ne les adnichille. Si ce n'eſtoit au fort que le prince ainſi ſubitement paruenu, fuſt tant ſage, qu'il ſe preparaſt en vn meſme inſtant de prudemment conſeruer ce que la fortune luy auroit mis en la main, & eſtabliſt apres les fondemens de ſa duree, ſelon que les autres ont appris de faire, comme i'ay dit, auant que deuenir princes. Ie veux à ce propos quant à ceux, que la fortune ou vertu eſleuë à ce haut degré, amener deux exemples de fraiſche memoire: C'eſt à ſçauoir de Fraciſque Sforſe, & Ceſar Borgia. Sforſe ſe feit duc de Milan, par les moyẽs, qu'il falloit, & ſa vertueuſe diligence. Auſſi maintint il fort paiſi-

paiſiblement ce, que par mille trauaux & faſcheries il auoit conqueſté. De l'autre coſté Ceſar Borgia (appellé autrement le duc de Valentinois) acquit pluſieurs belles ſeigneuries, moyennant la fortune de ſon pere Pape Alexandre : auecques la mort duquel il perdit depuis tout, nonobſtant qu'il y employaſt ſes cinq ſens de nature, & que par luy ſe pratiquaſſent toutes les receptes, que vn homme prudent, & aduiſé ſçauroit ſonger, pour trouuer remede en ſemblable accident. Car ſelon que i'ay traité ci deſſus, encores que l'on n'aye ietté ſes fondemens auant la ſuitte de l'edifice, il ſe pourroit faire que par vne ſoigneuſe induſtrie lon les aſſoiroit apres, combien que ce ne ſçauroit eſtre ſans extreme peine de l'ouurier, & apparét danger du baſtiment. Si lon conſidere doncques bien les progrés du duc de Valentinois, il apperra qu'il auoit eſtabli de grans fondemens à future puiſſance : leſquels ne ſera point choſe ſuperflue diſcourir, parce qu'il ne m'eſt poſſible donner meilleurs preceptes à vn nouueau prince, que luy mettre deuant les yeux pour exemple les geſtes de ce perſonnage. Et ſi l'ordre, qu'il donna à ſes affaires, ne luy ſeruit de rié, ce ne fût pas totallement ſa coulpe, ains celle d'vne extraordinaire malignité de fortune. Le pape Ale-

xandri vi. preuoyoit en luy meſmes infinis empeſchemens, tant preſens, que futurs, pour faire le Duc ſon fils grand. En premier lieu il ne cognoiſſoit aucun expedient de l'approprier en ſeigneuries de terres, qui n'appartinſent à l'egliſe. Et quand il l'euſt voulu faire ſur le bien de l'egliſe, il faiſoit bien ſon compte, que le duc de Milan, ne les Venitiens ne luy euſſent iamais accordé: parautant, que Faenze, & Arimin eſtoyent deſia ſous la protection deſdits Venitiens. Outre cela il voyoit que les forces de l'Italie, ſpeciallemẽt celles dõt il ſe fuſt peu ſeruir, brãloyent toutes à la diſcretion de ceux, qui deuoyent craindre la grãdeur du pape. Et à ceſte cauſe il n'auoit pas matiere de s'y fier, les voyans meſmement entre les mains des Vrſins, ou des Coulonnois, & leurs ſuffragans. Ce qui le cõtraignoit par neceſſité taſcher à cõfondre l'ordre de ſes ligues, & partialitez: enſemble deſunir, & troubler tous les eſtats de l'Italie, pour ſe pouuoir ſeurement ſaiſir de partie d'iceux, choſe qui luy reuint à facile effet, parce qu'il trouua apoint les Venitiens ſur les termes de faire paſſer les François en Italie, à l'appetit de quelques autres motifs. Ce que ſeulement il n'empeſcha pas, mais pluſtoſt en faciliza les menees, ſous couleur de la diſpenſe, qu'il ottroya au Roy Loys,

Loys, pour la ſeparation de ſon premier mariage. Le Roy eſtant paſſé en Italie, moyennant l'aide des Venitiens, & le conſentement d'Alexandre, ne fut ſi toſt arriué à Milan, qu'il bailla ſecours de gens au Pape pour ſubiuguer la Romaigne, laquelle ne demeura gueres à eſtre reduitte ſous ſa main, pour la reputation de la puiſſance Françoiſe. Le Duc ayant par ce moyen gaigné ce pays, & battu les Coulonnois, deux raiſons l'empeſcherent eſperer de la tenir longuement, & d'eſtendre plus outre ſes bornes & limites. L'vne procedoit de ſes ſoldats, eſquels il n'auoit pas grande fiance : & l'autre eſtoit l'incertaine volonté de France. Car il craignoit que la puiſſance des Vrſins, dont il s'eſtoit ſerui, ne luy feiſt vn faux bond au beſoin, & que non ſeulemẽt elle l'empeſchaſt d'acquerir, mais luy vouluſt auſſi tollir l'acqueſt: ſe doutant du ſemblable de la part du Roy. Les Vrſins confirmerent ceſte ſouſpeçon par l'attainte qui luy en donnerẽt à l'aſſaut de Boulongne la graſſe, apres la priſe de Faenze, ou ils ſe monſtrerent fort laſches & refroidis. Et quant au Roy, il luy deſcouurit ſon courage lors que le Duc eut pris le duché de Vrbin, & voulut aſſaillir la Toſcane : dont ledit ſeigneur le diuertit. Au moyen dequoy le duc delibera depuis en luy meſmes ne vou-

loir plus dependre de la fortune, & ſecours d'autruy. Comme treſbien apres l'executa, commençant de premiere entree à affoiblir dans Rome la faction Vrſine,& Coulonnoiſe,en attirant finemẽt de ſon coſté tous leurs adherans, qui eſtoyent gentilſhommes, les retenant de ſa maiſon auecques fort honneſtes appointemens, & leur donnant groſſes & honorables charges, & gouuernemens entre mains ſelon leur merite & qualité: de façon qu'en peu de iours l'affection, qu'ils portoyent aux chefs de leurs ligues,ſe cõuertit entierement vers le Duc. Cela fait, penſa d'attendre la commodité de pouuoir mettre les Vrſins tous le pied,ayant vn coup diſſipé & fouldroyé la maiſon Coulonnoiſe.Ce qui luy vint à propos,comme il voulut,& le meit encores mieux à execution. Car les Vrſins s'eſtans ſur le tard aduiſez, que la grandeur du duc & de l'egliſe eſtoit vn appreſt de leur ruine, tindrent diete en vne place nommee la maiſon ſituee dans le Perulin. Dont naſquit la rebellion d'Vrbin, auec les troubles, & eſmotions de la Romaigne,qui cauſerent mille dangers & inconueniens au Duc:tous leſquels il euada grandement, ſecouru des François en ceſte neceſſité.Mais apres auoir recouuré ſa reputation,ne ſe voulãt plus fier aux François, ni autres forces eſtrangeres pour

pour n'auoir plus beſoin de les experimenter, ſe conuertit à la pratique de ruſes, ou il ſçeut tant bien vſer de diſſimulation, que les Vrſins à l'inſtãce,& ſollicitation du ſeigneur Paule, ſe reconcilierent auecques luy: enuers lequel il n'eſpargna aucune eſpece d'honneſteté, luy donnant precieux habillemens, deniers,& cheuaux: ſi bien que les pauures ſimples gens deceus ſous le pretexte de ce beau ſemblant, ſe laiſſerent ſans y penſer mener doucemẽt à Synagillia entre ſes mains, ou il en feit, & diſpoſa comme vn chacun ſçait. Ayant doncq par ce moyen ſupprimé ſes principaux aduerſaires, & reduit leurs complices en ſon amitié, le Duc auoit aſſis fort bons fondemens pour ſa future puiſſance, ſe voyant toute la Romaigne, & le duché d'Vrbin paiſibles, auec le cœur du peuple, qu'il auoit gaigné, pour auoir cõmencé à luy dõner le gouſt de ſon humain,& traittable gouuernement. Et parautant que ceſt endroit eſt digne de cognoiſſance, & imitatiõ, ie ne le veux point paſſer par conniuence. Car apres que le Duc eut pris la Romaigne, trouuant qu'elle auoit au parauant eſté gouuernee par ſeigneurs pauures, ſouffreteux, qui pluſtoſt s'eſtoyent adonnez à piller leurs ſuiets, qu'à les corriger, & reigler ſelon iuſtice,& plus mis ce faiſant de deſordre, que

de bonne pollice, tant que la prouince eſtoit réplie de volleries, pragueries, & autres ſortes d'inſolences : aduiſa qu'il eſtoit neceſſaire pour la rendre tranquille, & obeiſſante au bras de ſa iuſtice, y propoſer quelque bon, & ſage gouuerneur. Parquoy il en donna la charge à vn nommé Meſſere Remiro d'orco, homme cruel, & expeditif, auquel il attribua toute puiſſãce. Celuy ci ne demeura gueres à la reduire en paix, & vnion auecques vne reputation treſgrande. Depuis le Duc penſant que l'exceſſiue autorité de ſon gouuerneur n'eſtoit pas fort conuenable, douta qu'elle ne deuint à la parfin odieuſe. Que feit il? Il vous erigea au beau milieu de la cõtree vne chambre de parlement, auquel preſidoit vn treſexcellent perſonnage, & ou chacune ville auoit ſon aduocat ſpecial pour elle. Et parce qu'il cognoiſſoit les rigueurs paſſees luy auoir engendé quelque haine, pour purifier ceſte mauuaiſe opiniõ, & recouurer la bonne volonté de ſon peuple, voulut monſtrer, que ſi au parauãt la cruauté s'eſtoit exercee, elle ne venoit point de luy: ains de l'aigre, & cruelle nature du miniſtre. Si biẽ que prenant occaſion ſur cela, il luy feit vn beau matin couper la teſte en la grãd place de Ceſene. La ferocité, & furie de ce ſpectacle contenta & eſpouuenta tout à vn coup grandement:

ment la commune. Mais en reprenãt noſtre premier propos : Ie di que ſe voyant le Duc deſia puiſſant & exempt des dangers, que pour lors il pouuoit le plus craindre, s'eſtant fortifié à ſon aduãtage, & ayant aneanti toutes les armes, qui luy pouuoyẽt nuire de pres: il luy reſtoit, voulant conquerir d'auantage, gagner ce poinct en ces affaires, que les Frãçois ne luy peuſſent empeſcher le cours de ſes entrepriſes. Car il faiſoit bien ſon cõpte que le Roy (lequel s'eſtoit vn peu trop tard pris garde de ſa faute) ne luy donneroit iamais ſupport. A ceſte cauſe il commença de là en auant à cercher nouuelles alliances, & vaciller à l'endroit des François, lors qu'ils vindrent au royaume de Naples contre les Eſpagnols, qui tenoyent ſiege deuant Cayete : ne taſchant à autre fin que ſe ietter hors de leur crainte, & nuiſance: ce qu'il euſt finablement fait, ſans la trop ſoudaine mort du Pape Alexandre. Et par là on peut entendre, comme il diſpoſa ſes affaires du preſent. Or quant aux choſes qu'il deuoit pouruoir ſur l'aduenir, il luy falloit premieremẽt obuier à ce qu'aucun n'eſtãt point ſon ami, ne ſuccedaſt à la papauté : lequel s'efforçaſt apres luy oſter, ce qu'il auoit acquis par le moyen de ſon pere. Et de fait il eſſaya par quatre manieres. La premiere en deſtruiſant, & mettãt

entierement à neant tout le parentage des ſeigneurs, à qui il auoit fait tort, pour tollir au nouueau Pape la couleur & occaſiõ, qu'il y euſt peu prendre de vouloir venger ceux qui euſſent reſté. La ſeconde, en attirant à ſoy le parti de toute la nobleſſe de Rome, pour pouuoir auecques leurs ſecours tenir le pape en bride. La tierce en reduiſãt le college des cardinaux le plus de ſon coſté qu'il pouuoit. Et la quarte, en ce faiſant ſi grand auant la mort de ſon pere, qu'il peuſt de luy meſme reſiſter à vne premiere venuë d'affaires. De ces quatre choſes il en auroit accõpli les trois lors qu'Alexandre mourut: & eſtoit preſque venu au bout de la quatriéme: parce que de tous les ſeigneurs qu'il auoit depoſſedez il en feit mettre à mort tant qu'il en peut empoigner, & bien peu ſe ſauuerent. Enſemble auoir gaigné tous les gentilſhommes Romains, & praticqué pour luy vne bien grande partie du college. Quãt à l'augmentation de ſes terres, ſon entrepriſe eſtoit ſe faire ſeigneur de la Toſcane, & tenoit deſia en ſa main la ville de Peruſe, & Plombin: ayant auec tout cela pris la protection de Piſe. Et comme il n'euſt plus occaſiõ de craindre l'empeſchement des François, qui eſtoyent ià deſchaſſez par les Eſpagnols hors le royaume de Naples, en forme qu'vn chacun

cun d'iceux auoit beſoin d'acheter ſon amitié:la ſeigneurie de Piſe ne luy pouuoit faillir. Et apres ceſte_ci, Siennes & Luques ſe fuſſent incontinent rendues, partie en haine des Florentins, partie de belle peur, à quoy les Florentins n'euſſent ſçeu remedier: Si tout cela luy euſt enſemble ſuccedé, comme il ſuccedoit ſans doute la meſme annee, que Alexandre deceda:il s'acqueroit tant de force & reputation, que,de luy_meſme il ſe fuſt peu maintenir en vigueur, ſans dependre de la fortune ou renfort d'autruy:ains ſeulemẽt de ſa puiſſance, & vertu. Mais ſon pere luy faillit cinq ans apres, qu'il commença à deſgainer eſpee, & ne luy laiſſa rien de Solide tenue que la Romaigne: le reſte demeurant incertain comme vne choſe en l'ær,& eſtant malade au lict de la mort, entre deux treſpuiſſantes armees ennemies. Ce Duc eſtoit garni d'vn ſi grand cœur,& hardement, cognoiſſant ſi bien par quelles voyes les hommes ſe doyuent gaigner ou perdre,& tels venoyent à eſtre les fondemẽs qu'il auoit iettez en ſi peu de temps, que ſans l'empeſchemẽt de ces deux gros exercites,ou de ſon extreme maladie, il fuſt paruenu au deſſus de ſes affaires.Et que ſes fondemens fuſſent bons, le pays de la Romaigne aſſez teſmoigna, laquelle tint bon pour luy plus d'vn mois, en-

cores qu'on le veit preſque demi mort à Rome,ou il demeura en ſeureté tant que ſa maladie dura.Et bien que les Bagliõs,Vitellins, & Vrſins retournaſſent à Rome le voyant malade,comme au deſeſpoir de gueriſon,ils ne trouuerent oncques, qui ſe vouluſt bander pour eux cõtre luy. Et ſi eut bien le pouuoir,s'il ne feit eſlire Pape celuy qui euſt biẽ voulu,pour le moins d'empeſcher, que celuy qu'il ne vouloit pas le fuſt. Mais s'il euſt eſté en bõne diſpoſition lors qu'Alexandre mourut toutes choſes alloyent à ſon ſouhait.

I'ay ſouuenance qu'il me dit ( és iours, que Iule ſecond fut eſlu ) auoir penſé à tous les incõueniens qui luy pouuoyent aduenir ſon pere mourant, & à tous trouué le remede preſt, excepté, qu'il n'auoit iamais eſtimé, voire ſur le poinct de la mort, deuoir ſi toſt mourir. Peſant doncq, & conſiderant bien enſemble tous les geſtes de ce Duc,ie ne voy point ou lon le puiſſe reprendre(i'enten quãt à conduire,& faire ſes beſongnes)ains il me ſemble ( ſelon que i'ay dit ) deuoir eſtre propoſé comme vn exemplaire à tous ceux, qui par le moyen de fortune,& ſecours d'autruy veulent ſauter aux principautez. Car ayant le cœur tant magnanime, & les intentions ſi hautes,ne pouuoit ſe gouuerner autremẽt. La ſeule trop briefue vie de ſon pere, & ſa grande

grande maladie, s'oppoſerent à l'execution de ſes braues entrepriſes. Et pourtãt quiconque eſtimera neceſſaire, à l'auenemẽt de ſon régne nouueau, ſe fortifier en premier lieu cõtre ſes ennemis, gaigner amis, vaincre ſoit par force, ou par cautelle, ſe faire aimer & craindre de ſes ſuiets, ſuyure & reuerer de ſes ſoldats, adnichiller ceux qui te peuuent, ou ont quelque raiſon de te vouloir nuire, immuer par nouuelles ordonnãces les anciennes formes de viure, eſtre ſeuere, gracieux, magnanime, & liberal, ſuprimer la gend'armerie ſuſpecte, & en eſtablir de nouuelle, ſe entretenir en l'amitié des rois, & princes, en telle façon qu'ils ſoyent volontiers prompts à te faire plaiſir, & tardifs à t'offenſer, il ne pourra trouuer plus frais, & conuenables exemples, que les actes, & gouuernement de ce duc. On le peut ſeulemẽt blaſmer d'vne choſe, d'auoir ſouffert l'election de Iule ſecond: laquelle luy fut grandement preiudiciable. Car (comme i'ay recité) ne pouuant faire vn Pape à ſa guiſe, il luy eſtoit poſſible tenir la main à ce, qu'aucun ne paruint de tous les cardinaux qu'il auoit auparauant rendus ſes ennemis, ou qui eſtans Papes ſe fuſſent peu craindre de luy. Parautant que les hommes ne s'efforcent moins communémẽt de nuire par crainte, que malueillance. Or les car-

naux qu'il auoit offenſez, eſtoyent entre autres, celuy de S. Pierre ad vincula, le cardinal Colonne, le cardinal ſaint George, & Aſcanio. Tous les autres, quand ils euſſent eſté Papes, auoyent matiere ſe douter de luy, fors le cardinal de Roüen, & les Eſpagnols: ceux ci à cauſe de l'alliance, & obligation, qui luy deuoyét, l'autre pour le regard de l'appuy & ſupport de France. Parquoy ſus toutes choſes luy falloit briguer l'election d'vn Eſpagnol: ne le pouuãt faire, il deuoit au fort conſentir celle du cardinal de Roüen, & non de ſaint Pierre ad vincula. Car c'eſt ſimpleſſe de penſer que les nouueaux plaiſirs facent oublier aux grands ſeigneurs les vieilles iniures, & offenſes. Et par ainſi le duc commit vne bien lourde faute en la creation de Iule, moyennant laquelle il appreſta l'occaſiõ de ſa derniere ruine.

### *De ceux qui par voyes vicieuſes ſont paruenus au Principat.* CHAP. VIII.

OR parauant que de condition priuee lon deuient encores prince en deux manieres, qui ne ſe peuuent entierement attribuer à la fortune, ou vertu, la raiſon veut bien que nous en façions quelque mention : combien que le ſiege d'en deuiſer plus amplement de l'vne, ſeroit

ſeroit pl⁹ propre ou le beſoin s'offriroit traiter particulierement des Republicques. Ces deux manieres ſont, quand par quelque vicieuſe,& damnable voye lon monte au principat, & la ſeconde quand vn citoyen priué ſe fait,par la faueur de ſes autres citadins,ſeigneur de ſa patrie.Parlant de la premiere ie fonderay mon intention,& la prouueray par deux exemples,l'vn ancié, & l'autre moderne, ſans autrement entrer ſur le merite, & iuſtice de ceſt affaire : parce qu'ils me ſemblent deuoir ſuffire à celuy qui s'en voudroit ſeruir en la conduite de telle entrepriſe. Agathocles de Sicile, non ſeulement de priuee, mais auſſi de baſſe & vile qualité deuint Roy de Siracuſe. Ce galland eſtant fils d'vn potier,continua par tous les degrez de ſa fortune vne treſmauuaiſe & reprouuee vie:toutesfois il accõpagna ſes vices d'vne ſi grande braueté de courage,& de corps,qu'il ſe mit à ſuyure les armes:ou il fiſt tant petit à petit,que par ſes iournees,& diligẽces il paruint à eſtre preteur de Siracuſe.Se voyãt cõſtitué en ceſt eſtat,& aſpirant ſecrettement à la tyrannie,pour tenir violentement, & ſans en ſçauoir gré à autruy, ce que volontairemẽt luy auoit eſté accordé:apres auoir communiqué ceſte intelligence auec Amilcar de Carthage lequel tenoit armee en Sicile,aſſẽ-

bla vn matin le peuple, & le Senat de Siracuſe, comme s'il euſt eu à mettre affaires en deliberation grandement importantes à la choſe publique: & à vn mot de guet fiſt mettre à mort par ſes ſatellites to⁹ les ſenateurs, & plus riches du peuple: laquelle execution paracheuee, il occupa la ſouueraineté de la ville ſans aucun empeſchement. Et encores que depuis il perdit deux groſſes iournees contre les Carthaginois, iuſques à eſtre finablement aſſiegé, il ne laiſſa pourtant à bien defendre ſa cité: mais d'auantage y commettant vne partie de ſes gens pour la garde, paſſa en Affrique auec le reſte de ſon oſt, ou il leur mena ſi vertement la guerre, qu'en peu de temps les contraignit faire leuer le ſiege deuant Siracuſe; & les vous conduit à vne telle neceſſité qu'ils furent à la parfin contraints demãder la paix, luy laiſſans la Sicile paiſible, pour ſe contenter de l'Affrique. Qui doncq prendra bien eſgard aux geſtes, & cõduites de ceſtuy_ci, il ne trouuera rien, ou biẽ peu, attribuable à la fortune, conſideré que ce ne fut point, comme i'ay dit, par la faueur d'aucune choſe, qu'il penetra iuſques à ce ſouuerain eſtat, & s'y maintint depuis par ſi hautes, & perilleuſes entrepriſes. Ains y monta ſucceſſiuement par les degrez des charges, & ſuperintendence, qu'on luy donna à la ſuitte de

de la guerre,qu'apres mille trauaux & dangers il auoit obtenues. Or ne doit on pas appeller vertu,que de tuer ſes citadins,trahir ſes amis,eſtre ſans foy,ſans pitié & religion:qui ſont poſſibles moyés pour acquerir ſeigneuries,mais non pas auecques gloire & reputation. Toutesfois ſi lon conſidere la prudence qu'eut Agathocles à ſe fourrer és dangereux hazards,& s'en retirer,enſemble la grãdeur de ſon courage, pour ſupporter, & venir au deſſus de ſes aduerſitez,lon ne le iugera point inferieur à tout autre excellent capitaine,qui ait eſté. Si eſt ce que ſa brutalle cruauté,& inhumaine nature accompagnee d'infinis autres vices, ne permettent point, qu'il ſoit mis au nõbre des vertueux, & magnanimes princes. A ceſte cauſe lon ne peut iuſtement attribuer à fortune, ni à la vertu ce qu'il a de luy meſmes ſçeu accomplir ſans l'vne, ne ſans l'autre. De noſtre temps regnant pape Alexandre,Oliuier de Ferme eſtant encores en bas aage,fut eſleué,& nourri par vn ſien oncle maternel nommé Iean Foglian, & mis à la guerre aux premiers ans de ſa ieuneſſe,ſous la charge de Paule Vitelli:à celle fin qu'ayant bien profité en telle diſcipline,il peuſt vne fois en ſon temps obtenir quelque honneſte ranc,& préeminence à la ſuitte de ceſte vacation. Depuis, le

ſeigneur Paule mort,il ſe mit à ſuyure Vitel-loſe frere dudit Paule, ſous lequel il ne demeura gueres,pour eſtre hõme de bõ eſprit, galant, & diſpos de ſa perſonne, à ſe rendre vn des premiers de ſa compagnie.Mais luy ſemblant eſtre choſe trop baſſe & ſeruille, que viure touſiours ſous la ſolde d'autruy, delibera auecques l'aide d'aucũs citadins de Ferme(auſquels la ſeruitude de leur patrie eſtoit plus aggreable que la liberté)& moyẽnãt le ſupport des Vitelles,ſurprendre,& occuper ceſte ville.Et de fait,il eſcriuit vne lettre à ſondit oncle Iean Foglian,cõme ayant demeuré long tẽps hors ſon pays,il luy eſtoit venu enuie d'aller à Ferme pour le viſiter & recognoiſtre vn peu ſon bien & patrimoine. Et parautant qu'il ne s'eſtoit point en ſa ieuneſſe trauaillé d'acquerir autre choſe que l'honneur,afin que ceux de Ferme cogneuſſent ſon temps n'auoir point eſté mal employé,il y vouloit bien entrer le plus honorablement,que faire ſe pourroit, accompagné de cẽt cheuaux de ſes amis,& ſeruiteurs:le priant qu'il luy pleuſt pouruoir à ce,qu'on vint au deuant de luy en honneſte equipage, remonſtrant d'auantage, que cela ne reuiendroit ſeulement à ſon honneur,mais auſſi de luy qui l'auoit nourri. Parquoy Meſſire Iean ne feit aucune faute de deuoir enuers ſon neueu,

neueu,& luy fit vſer par ceux de la ville d'vn fort braue,& honorable accueil, le menant deſcendre, & loger en ſa maiſon,ou il paſſa quelques iours,faiſant ce pendãt ſes appreſts de ce,qui eſtoit neceſſaire à l'expeditiõ de la trahiſon,qu'il auoit machinee:pour laquelle mieux executer,il dreſſa vn feſtin merueilleuſement ſolemnel,ou il conuia ſon oncle, auecques tous les plus apparẽts perſonnages de Ferme.Eſtans venus ſur la fin du repas,& autres menus paſſetemps dont lon vſe en tels banquets,Oliuier commença induſtrieuſement mettre en auant certains propos de conſequence,parlant de la grandeur du pape Alexandre, & de ſon fils le duc de Valentinois,enſemble de leurs entrepriſes.A quoy ſon oncle & les autres entremeſlant quelque reſponſe,il ſe mit ſur l'inſtant à ſousrire, diſant que c'eſtoyent matieres pour eſtre diuiſees en lieu plus ſecret.Et incontinent ſe retira en vne chambre,ou ſon oncle & les aſſiſtans luy tindrent compagnie:leſquels ne furent point ſi toſt aſſis, que ſoudainement quantité de ſoldats appreſtez ſortirent de quelques endroits cachez,qui maſſacrerent, & mirent à mort en vn moment ſon oncle, & tous ceux de la bande enſemble.Ce meurtre executé,Oliuier monte à cheual ſuyui de ſes complices,vous rauage & court toute la

ville, aſſiege le ſouuerain magiſtrat dans le palais: tellement qu'vn chacun fut contraint luy faire obeiſſãce. Ce fait, il eſtablit vn gouuernement politicq, duquel il ſe fiſt ſouuerain. Et apres auoir depeſché tous ceux, qui pour en eſtre mal cõtens luy pouuoyent aucunemẽt nuire, il conſolida ſon eſtat par ordonnances, tant ciuiles, que militaires: en ſi bonne forme, qu'en moins d'vn an qu'il tint la ſeigneurie, non ſeulement eſtoit en aſſeurance dans la cité de Ferme, mais faiſoit deſia craindre ſon nom à tous ſes voiſins. Et eut eſté auſſi fort à rõpre, qu'Agathocles, s'il ne ſe fut point ainſi laiſſé trõper au duc de Valentinois, lors qu'il le fiſt prendre à Synigallia, comme nous auons ci deſſus racompté, auec les Vrſins, & les Vitelles: auquel lieu vn an apres ſa commiſe meſchanceté, ledit Oliuier fuſt pendu, & eſtranglé, auecques Vitelloſe, ſous lequel il auoit fait l'apprentiſſage de ſes vertus, & vicieuſes cõplexions. Quelqu'vn ſe pourroit eſmerueiller, dont procedа qu'Agathocles, & quelque autre ſon ſemblable, & auſſi homme de bien que luy, apres infinies trahiſons, & cruautez a peu viure ſi longuement en ſeureté au millieu de ſon pays, & ſe defendre tant bien de ſes ennemis eſtrangers, ſans qu'aucuns de ſes ſuiets ayent oncq conſpiré à l'encontre de luy: veu que plu-

pluſieurs autres pour auoir eſté cruels,n'ont peu conſeruer en temps de paix leurs principautez : tant s'en faut qu'ils l'euſſent peu faire en faiſon troublee de guerre. Ie croy que cela prouient ſelon, que les cruautez ſont, mal ou bien exercees.Or on les peut eſtimer biẽ exercees(s'il eſt permis dire biẽ du mal) quand elles ſe commettent vne ſeule fois, comme par neceſſité de s'aſſeurer,taſchant à ſe mettre hors de plus grand inconuenient: & cela fait que lon n'y perſiſte plus:mais au contraire l'on s'efforce faire reſſortir ce mal à l'augmentation du bien public. Les mal exercees ſont celles qui du commencement, encores qu'elles ſoyẽt petites,croiſſent pluſtoſt auecques le temps qu'elles ne ſe diminuent.Ceux qui ont obſerué ceſte premiere mode,pour eſtre, que moyennant la faueur de Dieu,& des hõmes,quelquesfois ils treuuent moyen de s'entretenir. Les autres il eſt impoſſible qu'ils ayent longue duree. Dequoy il faut noter que paruenant à vne ſouueraineté par les voyes ci deſſus declarees, l'occupateur d'icelle doit de premiere entree expedier toutes les cruautez,qu'il voit eſtre à faire, pour n'auoir plus l'occaſion d'y retourner ſi ſouuent:ſi bien qu'en ne les reïterans plus, ſes ſuiets ſe puiſſent par trait de tẽps appriuoiſer auec luy,s'inſinuant à l'en-

droit d'eux par gracieux,& amiables traitemens. Qui fait autrement incité d'vne folle timidité, ou mauuais conſeil,ſera touſiours contraint auoir le couſteau en la main,ni ne plantera iamais la racine de ſon regne dans le cœur du peuple:lequel demeürera en perpetuelle crainte, & tremeur pour les continuelles iniures, & tyranniſes qu'il ſouffre ſous vn tel prince. Car les offenſes ſe doyuẽt commettre enſemble tout à vn coup, à celle fin qu'eſtans moins ſouuent ſenties, elles irritent moins auſſi. Et faut au rebours faire les plaiſirs peu à peu,pour pluſieurs fois les iterãt en imprimer mieux la ſaueur dãs le courage de ceux, que tu gratifies. Sur tout vn prince ſe doit gouuerner enuers ſes hommes par telle façon,que nulle bonne ou mauuaiſe fortune le face varier: parce que ſi tu es vn coup aſſailli de quelque aduerſité,la ſaiſon n'eſt pas propre à la cruauté, & à ioüer du mauuais. Et quand tu voudras contrefaire le doux & humain, ton peuple ne t'en ſçaura aucun gré,cognoiſſant que tu ne les fais que par contrainte.

## De *la principauté ciuile*. CHAP. IX.

IE parleray maintenãt de l'autre maniere, c'eſt à ſçauoir quand vn bourgeois vient à ſe faire ſeigneur de la patrie par la faueur de ſes

ſes concitoyens,& non par voye de meſchãceté ou autre violence intollerable. Ceſte eſpece de principauté ſe peut nommer ciuile: & pour y paruenir la ſeule vertu,ou fortune n'y eſt point neceſſaire, mais bien pluſtoſt vne heureuſe aſtuce, & diligence. Et s'acquiert ou par la faueur de la commune, ou par le ſupport des grans. Parce que ces deux diuerſes humeurs communément ſe treuuẽt en toutes citez,leſquelles naiſſent de ce que le petit peuple ne veut point eſtre commandé, ne ſuppedité des riches, & les riches deſirent commander,& fouller les petits: en façon que de ces deux contraires affections on voit neceſſairement ſortir és citez l'vn de ces trois effets,ou vn prince, ou vne liberté, ou vne licence effrenee. Le prince y eſt inſtitué ou par le commun peuple,ou la nobleſſe, ſelon que l'vn ou l'autre de ces deux differés partis en prend l'occaſion. Car les riches quelquefois cognoiſſans ne pouuoir reſiſter au peuple, attribuent tous d'vn accord l'autorité à quelqu'vn de leur compagnie,& le font prince pour pouuoir ſous ſon ombre mieux ſatisfaire à leurs appetits. Le peuple, qui pareillement ne peut ſouſtenir la charge intollerable des riches, fait auſſi le ſemblable de ſon coſté, conuertiſſant toute la reputation à vn ſeul, lequel il eſliſt prin-

ce afin d'eſtre ſupporté par ſon autorité. Celuy qui obtient la ſouueraineté moyennant le ſecours des grans, trauaille plus à s'y maintenir que ne fait l'autre à qui la cõmune l'a donné : parce qu'il treuue autour ſoy beaucoup de ſes anciens compagnons, qui ne s'eſtiment de moindre qualité que luy, & ſont pour ceſte raiſon moins maniables, & obeiſſans. Mais celuy qui l'eſt par la voix populaire, ſe treuue ſeul en ce degré, n'ayant aupres de luy aucuns, ou bien peu, qui ne ſoyent appareillez d'obeir. Et d'auantage il n'eſt poſſible cõtenter les grans du tout honneſtement, ſans conſequẽce de l'iniure d'autruy : ce qui ſe peut bien faire aux petits, l'intention deſquels tend à fin plus raiſonnable que celle des grans, qui taſchent à gourmander, & les autres à n'eſtre point gourmandez. Outre plus le prince ne peut iamais eſtre biẽ aſſeuré du peuple, qui eſt en trop grãd nombre, ou il ſe donnera facilement garde des riches, pour eſtre petite compagnie. Et qui plus eſt, le pis qui ſçauroit aduenir à vn prince ayant le peuple cõtre ſoy, eſt d'eſtre abandonné de luy : mais s'il a l'inimitié des grans il ne doit point tant auoir peur d'en eſtre abandonné, que de les voir entreprẽdre quelque menee à l'encontre de luy : parce qu'eſtans plus fins & aduiſez, ils ſe ſçauent touſiours

iours ſauuer de bonne heure, & puis cerchẽt l'alliance de celuy, qu'ils eſtiment aſſez puiſſant pour te battre. D'abondant le prince eſt contraint viure perpetuellement auec vn meſme peuple, mais il peut bien regner ſans ces meſmes riches, les pouuant faire, & defaire toutesfois qu'il luy plaira, & leur tollir & donner credit, comme bon luy ſemblera. Et pour mieux declarer ceſt endroit, ie di que le fait des riches ſe doit principalement cõſiderer en deux ſortes: Ou ils ſe gouuernent tellement auecques toy, que leur fortune s'oblige entierement à la tienne: ou ils ne le font pas. Ceux qui l'obligent, & ne ſont point exacteurs, doyuent eſtre grandement honorez, & fauoriſez. Quant aux autres qui ne le veullẽt faire, il faut conſiderer leur motif en deux manieres ou c'eſt par puſilanimité, & naturel defaut de courage: & alors tu te dois ſeruir d'eux, meſmement de ceux, qui ſont de bon conſeil: parce qu'ils te font honneur en la proſperité, & en l'aduerſité ils ne te peuuent nuire. Ou bien ils refuſent depẽdre de ta fortune par vne certaine malice, & ambitieuſe occaſion, dont tu peux cognoiſtre vn ſigne euident qu'ils penſent plus à eux, qu'à toy. De ceux ci le prince ſe doit ſongneuſement garder, les tenãt au lieu d'ennemis manifeſtes, & s'aſſeurant qu'ils ne

faudront en ſon aduerſité preſter la main à ſa ruine. A ceſte cauſe celuy qui ſe voit ſouuerain ſeigneur, par le benefice du peuple, doit touſiours ſe continuer en l'amitié & beneuolence d'iceluy. Ce qui luy ſera de facile acquit, luy tenant ſeulemẽt la main à ce, que il ne ſoit gourmandé. Mais le bourgeois, qui y eſt eſleué à la pourſuitte des grans, ſur toutes choſes faut qu'il treuue moyẽ d'acquerir la grace du peuple, & ſera bien aiſé de le faire, prenant ſa protection, & defenſe. Et parautant que les hommes, quand ils reçoyuent bien de quelqu'vn, dont ils n'eſperoyent que mal, s'eſtimẽt beaucoup plus ten' à leur bienfacteur, ſes ſuiets l'aimeront infiniment d'aduantage, que ſi par leur aide il euſt eſté crée prince: l'õ peut encores en pluſieurs autres manieres gagner le cœur d'vne commune, deſquelles (parce qu'on les voit changer ſelon la diuerſité du ſuiet) i'en lairray le propos pour ceſte fois. Ma concluſion ſera, qu'il eſt de beſoin à vn tel prince auoir la faueur du peuple: autrement ie ne luy voy point de remede, pour eſtre ſecouru en ſes affaires. Nabis Roy de Lacedemone ſouſtint le ſiege de toute la Grece, & vne armee victorieuſe des Romains, contre leſquels il defẽdit brauement ſon royaume, & patrie, & luy ſuffit au cõmencemẽt de ce trouble, faire

tuer

uer & bannir quelques vns de ſes citadins à luy ſuſpects. Dequoy il ne fuſt pas ſi toſt venu à bout, quand le peuple luy euſt eſté contraire, & malueillant. A laquelle mienne opinion ie ne veux point que ſon me cõtrediſe, par l'allegation d'vn vieux prouerbe. Que qui ſe fonde ſur le peuple, ſe fõde ſur la fange. Car ce cõmun dire n'a lieu, ſinõ lors qu'vn bourgeois priué ſe veut faire fort du populaire, ou ſe met en la teſte qu'il ſeroit par luy ſouſtenu, ſi ſes parties aduerſes, ou les magiſtrats luy vouloyẽt dõner quelque alarme. Sans point de faute lon en voit en ce cas de biẽ trompez: comme il aduint aux Gracches à Rome, & à Georges de l'Eſchelle à Florẽce. Mais ſi c'eſt vn prince, qui s'arreſte ſur ceſt appuy, lequel a puiſſãce de cõmãder, & ſoit homme de cœur, ſans s'eſtonner és tribulations, eſtant au reſte garni des autres preparatiues, qu'il luy faut, & tenant l'vniuerſel de ſes ſuiets par ſon vertueux courage, & prudence conduitte en bonne eſperãce, il ne s'en trouuera iamais deçeu, & cognoiſtra le fondement qu'il y aura fait, n'eſtre point mauuais & incertain. Ceſte eſpece de princes ſe mettent en grãd hazard de faire le ſaut, quand ils entreprennent le paſſage de la puiſſance ciuile à l'abſoluë, parce qu'ils exercẽt leur dignité, ou d'eux meſme, ou par

l'organe & moyen des magiſtrats : & en ce dernier cas, leur autorité eſt beaucoup plus foible, & perilleuſe, dependans ainſi entierement de la volõté de ceux, qui ſont promeus aux offices publicques: leſquels peuuẽt meſmement en faſcheuſe ſaiſon, facilement leur oſter la principauté, ou en reſiſtant à leurs edits, ou n'y obeiſſant point. Et n'y a ordre q̃ le prince en ſes perplexitez d'affaires puiſſe exercer la tyrannie. Car les citadins, & ſuiets, auſq̃ls les magiſtrats ont appris de cõmander, tiennẽt tant d'eux, qu'ils ne veullẽt point enfraindre leurs ordonnãces: & le ſeigneur en ſa neceſſité aura touſiours faute de gens, à qui il ſe puiſſe fier: parautant qu'vn prince de ceſte qualité, ne ſe peut fonder ſur les occaſions, qui ſe preſentẽt à luy en temps paiſible, lors que les citoyens n'ont beſoin que d'vn Roy: & adoncq' vn chacun ſe vient offrir à luy, vn chacun s'efforce de l'enrichir de promeſſes: bref vn chacun veut ſouffrir la mort pour luy, quand ils voyent qu'il n'y a point matiere de la craindre. Mais ſi la chãce tourne, & que le prince aye affaire de ſes citoyens, il ſe trouuera abandonné de tout le monde, & en rencontrera bien peu qui luy vueillent tenir bon. Et d'autant que ceſte experience ne ſe peut faire qu'vne ſeule fois, de tant plus eſt elle à fuir, & perilleuſe.

ſe. Par ainſi vn ſage prince doit aduiſer quelque expedient, moyennant lequel ſes hommes, ſoit en ſaiſon de paix ou guerre, ne ſe puiſſent bonnement paſſer de ſon gouuernemẽt: & ce faiſant, il ſe les rendra touſiours aſſez fidelles, & loyaux.

*Comme les forces de toutes les principautez, ſe doyuent meſurer.*

CHAP. X.

IL faut encores auoir vne autre conſideration en examinant la qualité de ces princes: C'eſt à ſçauoir ſi vn ſeigneur eſt ſi grãd terrien, q̃ de luy meſmes il puiſſe remedier aux affaires qui aduiennent: ou bié s'il a pour ſe faire, meſtier du ſecours d'autruy. Et pour mieux eſclarcir ce propos, ie di, que tout ainſi q̃ i'eſtime ceux ſe pouuoir maintenir d'eux meſmes, qui ont le moyen, pour eſtre abondans en hommes, & deniers, mettre ſur les champs vne iuſte armee, & dõner iournee à quiconque les viendra aſſaillir: Semblablemẽt ie repute ceux auoir touſiours beſoin de l'aide de leurs voiſins, qui ne s'oſent mõſtrer en cãpagne cõtre la face des ennemis, mais ſont forcez cercher leur refuge au dedans des places fortes, pour les garder. Nous auons deſia parlé des premiers, & en traiterõs

quelquefois plus amplement ou la commodité s'offrira. Quant aux autres, ie n'en puis dire aucune choſe, fors d'admoneſter ſemblables princes à munir, & fortifier leur ville capitalle, ſans ſe ſoucier beaucoup du plat pays. Et quiconque le fera ainſi, ſe gouuernant au reſte de ſes affaires enuers ſes ſuiets, comme i'ay ici deuant remonſtré, & diray ci apres, ceux qui le voudrõt aſſaillir, y pẽſeront deux fois auant, que de cõmencer, conſideré que les hommes ſont touſiours volõtiers contraires aux entrepriſes d'extreme difficulté. Et de fait ie ne ſçay, qui eſtimera facile mener la guerre contre celuy, qui eſt en fortereſſe bien remparee, n'eſtant point mal voulu de ſon peuple. Les villes d'Allemagne ſont fort libres, & ſi ont petite eſtendue de ſeigneurie hors leurs murailles. Elles obeiſſent à l'empereur quãd il leur plaiſt, & ne le craignent ne luy ni autre potentat, qui leur ſoit voiſin: parce qu'elles ſont tellement fortes, qu'vn chacun eſtime l'expugnation en deuoir eſtre merueilleuſement ennuyeuſe, & difficile, eſtans toutes garnies de foſſez, murailles, & d'artillerie à ſuffiſance, tenant touſiours en leurs greniers publicques prouiſiõ de bleds, vins, & bois aſſez pour vne annee. D'auantage afin de donner moyen de viure au menu peuple, & ſans dommager le

le publicq ils ne faillent iamais d'auoir en cõmũ matieres, pour le pouuoir toutę l'ãnee mettre en beſongne aux ouurages de choſes, qui renforçent, & entretiennent leur cité: tant que de ceſte induſtrie la petite commune ſe nourriſt, & ſi pratiquent les exercices militaires, ſur leſquels ils ont pluſieurs ſtatuts,& ordõnances,qu'ils obſeruent ceremonieuſement. Le prince doncq' qui aura vne cité forte, & ne ſe fera point hayr des ſiens, ne peut eſtre aſſailli, & quand ores il le ſeroit, l'aggreſſeur ſe voirra finablement contraint d'en partir à ſa honte: attendu que les affaires de ce monde ſont ſi diuers, qu'il eſt preſque ĩpoſſible, qu'vn chef de guerre puiſſe retenir l'eſpace d'vn an ſon armee ocieuſe deuant vne place aſſiegee.Et ſi lon me repliquoit, que le peuple n'aura iamais patience voyant ſes biens, & poſſeſſions eſtre bruſlees ſur les champs,tãt que le lõg ſiege,& amour de ſoy ſeront en danger, de luy faire oublier ſon prince: ma reſponſe ſera qu'vn prudẽt & courageux ſeigneur demeſlera touſiours ces perplexitez, donnant maintenant eſperance à ſes ſuiets de la prochaine iſſue du mal, maintenant craint de la cruauté de l'ennemi, & donnãt ordre auecques prompte dexterité à ceux qui luy ſembleront vn peu trop hardis,& inclinez à la rebellion.Et qui plus

eſt, la couſtume des ennemis eſt bruſler, & gaſter tout le pays à leur premiere arriuee, & au temps que les courages des hommes ſont encores chauts, & ardans à la reſiſtance. Parquoy vn prince ſe doit moins trauailler l'eſprit de celà, parce que les pertes, & dommages ſont deſia faits, & les maux receus, ſans qu'il y aye plus de remede, auãt que les cœurs du peuple ſe commencent à refroidir, & s'en reſſentir. Et alors tant plus fort ſe reuniſt il, & approche de ſon ſeigneur, le pẽſant auoir grandement obligé à ſoy, de voir leurs maiſons arſes, & poſſeſſiõs champeſtres deſtruites pour ſa defenſe. Car le naturel des perſonnes eſt de ſçauoir autant bon gré à ceux, qui leur ſont tenus pour ſeruice fait, qu'aux autres de qui ils ont receu plaiſir. Et parainſi conſiderant bien le tout, il ne ſera point mal aiſé à vn ſage prince entretenir du com.nécement, & apres, le courage de ſes ſuiets à la longueur du ſiege pourueu que les viures, & moyens de ſe defẽdre ne luy defaillẽt point.

### *Des principautez Eccleſiaſtiques.*

CHAP. XI.

IL reſte ſeulement en ceſt endroit deuiſer des principautez eccleſiaſtiques, autour deſquelles n'y a difficulté, ſinon durant la pourſuite d'y

d'y paruenir: d'autant qu'elles s'acquierent, ou par vertu, ou par fortune, & ſe conſeruent ſans l'vne, ne l'autre, eſtans aſſez ſouſtenues par les ſtatuts inueterez en la religion Chreſtienne, leſquels ſont tous de telle puiſſance & autorité, qu'ils maintiennent d'eux meſmes leurs prelats en poſſeſſion paiſible de leurs eſtats, quelque mode de faire ou viure qu'ils tiennent. Ceſte ſeule ſorte de gens ont ſeigneuries, & ne les defendent point : ont ſuiets, & ne les gouuernent point. Et toutesfois leurs ſeigneuries ne leur ſont iamais oſtees, encores que iamais on ne les defende, ni n'ont ſouci leurs ſuiets ſi on les laiſſe ſans gouuernement. Leſquels ne penſent, & ores quand ils le penſeroyent, ne peuuent s'allienner aucunemẽt de leurs ſuperieurs. Ces ſeules principautez ſont doncques aſſeurees & heureuſes : mais au moyen de ce qu'elles ſõt conduites, & guidees par diuins iugemens, dont l'eſprit & ſens humain ne peut approcher, ie me deporteray d'en parler: parce que eſtans exaltees, & entretenues de Dieu, ſeroit l'acte d'vn homme preſumptueux, & temeraire, d'en vouloir faire diſcours. Neantmoins ſi quelqu'vn me demandoit, d'ou eſt procedé, que l'egliſe ſoit, quant au temporel, venue à telle grandeur, attendu qu'au parauant Alexandre ſixiéme, les potentats

d'Italie,& non ſeulement ceux, qui s'appellent potentats, mais tant petit baron ou ſeigneur qui euſt peu eſtre, ne tenoit compte d'elle au regard de la temporalité, & depuis elle eſt deuenue ſi puiſſãte, qu'elle a peu ietter vn Roy de France hors de l'Italie, auecques toute ſa puiſſãce, & abbaiſſer la reputation des Venitiens. Leſquelles choſes bien que ſoyẽt notoires. Si ne me ſemble il point ſuperflu, de les reduire aucunement en memoire. Auant que le Roy Charles huitiéme paſſaſt en Italie, toute la prouince eſtoit diuiſee en la ſuiection du pape, des Venitiens, du Roy de Naples, du duc de Milan, & des Florentins. Ces cinq potentats deuoyent auoir deux ſoings en principalle recommendation, l'vn, d'empeſcher qu'vn eſtranger n'entraſt iamais en armes dans l'Italie: l'autre, que nul d'eux dilataſt plus outre les limites de ſon empire. Ceux, qui falloit plus reigler en ceci, eſtoyent le pape, & les Venitiens. Or pour brider les Venitiens, l'vnion de tous les autres enſemble ſuffiſoit, comme l'on feit à la deffenſe de Ferrare. Quant à rẽger le pape, ils ſe pouuoyent ſeruir des barõs de Rome, leſquels eſtans diuiſez en deux diuerſes factiõs Vrſines, & Collõnoiſes, nourriſſoyent perpetuellement matiere de diuorces, & eſmeutes entr'eux: & conſequemment

ment ſe faiſans tous les iours la guerre deuant les yeux du Pape, deliberoyent grandement ſon autorité : en ſorte qu'encores il ſe trouuaſt parfois q̃lque pape de cœur, & entrepriſe, comme fut Sixte, ce neantmoins la fortune, & le ſçauoir ne le peut oncques depeſtrer de ceſte incommodité: dont la briefueté de leur vie eſtoit la pluſpart en cauſe: parautant que tout ce que pouuoit faire vn pape en dix ans, que le plus communément ils viuoyent, eſtoit de remettre ceux de ſon coſté en egalité de vigueur à ſes aduerſaires, ſans qu'a peine le reſte de ſon viuant ſuffit pour abbaiſſer la ligue contraire. Et ſi par maniere de dire l'vn auoit aneanti le party des Colonnois, il en venoit ſucceſſiuemẽt vn autre ennemi des Vrſins, qui les faiſoit reſuſciter: auquel toutesfois le tẽps eſtoit ſemblablement trop court, pour adnichiller du tout la faction Vrſine. Celà cauſoit, que la puiſſance temporelle du pape eſtoit pour lors peu eſtimee en Italie. Depuis Alexandre ſixiéme ſe meit en auant, lequel, de tous ſes predeceſſeurs qui furẽt oncques, monſtra le mieux ce qu'vn pape pouuoit faire employant le denier, & la force: comme il le declara treſbien és geſtes, qu'il feit par les mains du duc ſon fils, & moyennant l'occaſion, dont il ſe ſçeut fort bien ſeruir à la ve-

nue des François,tout ainſi que i'ay ci deſſus racompté,parlant des affaires de Ceſar Borgia.Et combien que ſon intention fuſt d'aggrandir ſondit fils, non pas l'egliſe:ſi retournerent pourtant ſes conqueſtes à l'augmẽtation d'icelle, qui ſucceda apres ſa mort, & la ruine du Duc, au profit de toutes ſes peines & conqueſtes. Apres luy Iules ſecond vint à la papauté, lequel trouua l'eſtat de l'egliſe fort opulent,ayant toute la Romaigne ſuiette, & eſtans ces barons de Rome entierement mis ſous le pied, enſemble leurs factions annullees par les perſecutions, & menees d'Alexandre.Il rencontra auſſi la porte ouuerte à nouuelles inuẽtions d'amaſſer deniers,nõ pratiquees au parauant Alexandre: leſquelles pape Iule non ſeulement enſuyuit, mais les accreut grandement: & ſe propoſa de gaigner Boulongne,rongner les æſles des Venitiens, & chaſſer les François de l'Italie. Dont il vint heureuſemẽt à bout, auec d'autant plus de loüanges, qu'il entreprenoit ces choſes pour l'accroiſſance de l'egliſe, & nõ d'aucun particulier.Outre plus il régea touſiours les partialitez Vrſines, & Coulõnoiſes à la raiſon, qu'il les auoit trouuees. Et encores qu'il s'eſleuaſt parmi eux quelque auteur de nouuelle ſedition, eſt ce que deux cauſes les feirent touſiours reſſerrer, l'vne, la grandeur

deur de l'egliſe, qui les tenoit en crainte, l'autre ſe voyans ſans cardinal de leur parti: dont tous leurs troubles, & differens ont ci deuant pris, & le plus ſouuent prennent origine: ni ne ſeront iamais en repos tant qu'il y aura cardinal en l'vne de ces deux bandes: par ce que ſous ce moyen ils entretiennent leurs partiſans dans la ville de Rome, & dehors. Et les gentilshommes ſont forcez de adherer à eux. De maniere que par là cognoiſt on les diſcordes, & tumultes naiſtre de l'ambition des prelats. Or maintenant la ſainteté du pape Leon a trouué le pontificat merueilleuſement riche: duquel nous eſperons, que ſi ſes predeceſſeurs l'ont augmenté par les armes, ceſtuy ci l'accroiſtra d'auãtage par la bonté, ſe rendant à la parfin grand & venerable par infinies ſiennes vertus.

## *Quantes eſpeces y a de gens de guerre, & des ſoldats mercenaires.* CHAP. XII.

AYant particulierement diſcouru toutes les qualitez des principautez, dont i'auois au commencement deliberé parler, & remonſtrer en partie dont procedent les occaſions de leur bon ou mauuais eſtat, enſemble declaré les moyens auec leſquels pluſieurs ſe ſont eſuertuez les acquerir, & conſeruer.

Reſte preſentement d'eſcrire en general les offenſes,& defenſes qui peuuent aduenir en chacune d'icelles. Nous auons ci deuant dit,comme il eſt neceſſaire à vn prince auoir ſes fondemens bons: autrement faut de neceſſité qu'il tombe en decadence. Les principaux fondemens que tous les potentats ſe puiſſent voir, ſoyent nouueaux, anciens, ou mixtes, ſont les bonnes loix, & les bonnes armes. Et parautant que les bonnes loix demeurent ſans effet,ou les bonnes armes ſont defaillantes, & ou les bonnes armes regnent, il eſt auſſi de beſoin que les loix y ſoyent bonnes. Ie me deporteray de diſputer des loix,& dreſſeray mon propos des armes: Diſant q̃ les armes, auec leſquelles vn prince defend ſes terres, ſont ou propres ou mercenaires,ou auxiliaires, ou mixtes. Les mercenaires, & auxiliaires ſont dangereuſes, & de peu de profit,tãt que ſi vn ſeigneur fonde la duree de ſon eſtat ſur telles forces, il n'aura iamais ferme ni aſſeuree dominatiõ: parce qu'elles ſont ſeditieuſes, ambitieuſes ſans aucune diſcipline,& peu fideles,braues auec les amis,& contre les ennemis laſches: n'ont aucune crainte de Dieu, ne foy enuers les hõmes:& de tant ſe differe ſeulement la ruine,de celuy qui s'en ſert, que l'aſſaut eſt differé. En ſaiſon de paix tu es mangé d'eux, en la

la guerre par tes ennemis. La cauſe de tout ce ci eſt, qu'ils n'ōt autre affectiō, ne raiſō pour les retenir en vn camp, à ton ſeruice, fors la friandiſe de quelque peu de ſoulde, laquelle n'eſt ſuffiſāte à les faire vouloir mourir pour toy. Ils veulent bien eſtre tes penſionnaires tant que tu ne feras point la guerre: mais elle venant meſſieurs s'enfuyent, ou ſe retirent: Choſe qui nous deuroit facilemēt perſuader la deſtruction d'Italie n'auoir eſté d'ailleurs occaſiōnee, que pour s'eſtre, l'eſpace de pluſieurs ans, repoſee ſur les armes de loüage: leſq̄lles ont fait poſſible autrefois bōne preuue au ſeruice de quelqu'vn, & par là deſrobé la reputation des vaillantes. Mais quand les puiſſances eſtrangeres vindrēt deçà les mōs, elles monſtrerēt bien toſt ce qu'on en deuoit pour l'aduenir eſtimer. Au moyen dequoy il fut aiſé & permis au Roy Charles huitiéme prēdre l'Italie auecques le bouclier ſans l'eſpee. Et celuy qui diſoit nos pechez en eſtre cauſe, il diſoit bien verité: mais ce n'eſtoit ſeulement ceux qu'il penſoit, ains les autres que ie vien de reciter. Et procedans leſdites fautes, & pechez des princes, auſſi raiſonnablement en ont ils porté la peine. Or pour monſtrer encores plus clairement l'imperfection, & malheureté de ſes armes, il faut entendre que les capitaines mercenaires ou

ſont perſonnages excellens, ou gens de peu de fait. S'ils vallent quelque choſe, tu n'as occaſiõ de t'y fier beaucoup, parce qu'ils aſpirent touſiours à leur grãdeur, ou en entreprenant ſur toy, qui es leur maiſtre, ou en opprimant quelqu'vn contre ton intẽtion: mais ſi c'eſt vn homme de petite valleur, il ne peut faillir te deſtruire par la voye ordinaire. Et ſi l'on me reſpondoit, que tout autre, qui aura les armes en maniment, peut faire le ſemblable, ſoit mercenaire, ou nõ: Ie replicqueray que la guerre ſe fait ou par vn prince, ou vne Republicque. Le prince y doit aller en perſõne, & faire luy meſmes l'office de capitaine. La Republicque y enuoye ſes citadins. Et quand elle en dõne la charge à vn qui ne ſe mõſtre hõme de bien, promptemẽt le doit chãger, ou l'y laiſſant, le reigler ſi eſtroitemẽt en ſa cõmiſſiõ, qu'il ne puiſſe outrepaſſer les bornes à luy preſiſes. Lon voit par experiẽce que les princes, & Republicques n'empruntãs rien de leurs voiſins, & eſtans d'eux meſmes aguerris, font & executent de grandes entrepriſes: & qu'au cõtraire les armes mercenaires ne ſeruent que de dommage. Ioint qu'vne Republicque fondee ſur ſes propres forces, s'aſſuietiſt plus difficillement ſous l'obeiſſance d'vn ſien citadin, que celle qui depẽd du ſecours eſtrangier. Rome & Sparte ſe

te ſe maintindrent pluſieurs ſiecles en liberté par le moyen de leurs propres puiſſances. Les Suiſſes ſont ſemblablement fort aguerris, & libres. Mais nous auons, pour vn ancien exemple des armes mercenaires, les Carthaginois, qui ſe veirent vne fois ſur le point d'eſtre ſaccagez par leurs ſoldats penſiõnaire, leur premiere guerre cõtre les Romains finie, encores que leurs propres citadins en fuſſent capitaines. Philippe de Macedoine fut lieutenant general ſur l'armee des Thebains, depuis la mort d'Epaminondas, & leur oſta la liberté apres la victoire. Les Milannois, mort que fut le duc Philippe viſcontin, ſouldoyerent Franciſque Sforſe cõtre les Venitiens, leſquelz ayant vaincu ſes ennemis à Caſauais, ſe r'allia depuis auecques eux, pour aſſeruir ſes ſeigneurs & maiſtres à luy. Sforſe ſon pere eſtant ſoldat de la roine Ieanne de Naples, abandonna ſa maiſtreſſe en vn momẽt: tant que pour ſauuer ſon royaume, elle fut contrainte ſe ietter entre les bras du Roy d'Arragon. Et ſi les Venitiens & Florentins ont ci deuant augmenté leur empire par le ſeruice de tels chefs de guerre, ſans que pourtant leurs capitaines ſe ſoyent faits leurs maiſtres, mais au reboursles ayent treſbien ſeruis. Ie reſponds que les Florẽtins ont eſté en ce cas fauoriſez de la fortune, par

autant que de tous les excellens capitaines dont ils ſe ſont ſeruis, les vns n'ont pas eſté vaincueurs à la guerre, les aucuns ont eu des oppoſitions & contrarietez à leurs entrepriſes, les autres ietterent ailleurs le feu de leur ambitiõ. Iean l'Aigu, fut de ceux qui ne vainquirent pas, la foy duquel ne peut eſtre cogneuë, veu ſa fortune : mais vn chacun confeſſera, que s'il euſt vaincu, les Florẽtins s'en alloyent ineuitablement ſous ſa diſcretion. Franciſque Sforſe eut touſiours les Braſcheques pour cõtraires, qui ſe ſeruirent d'empeſchement l'vn à l'autre. Franciſque applicqua ſes deſſeins vers la Lõbardie, & Nicolas Picenin à l'encontre de l'egliſe, & le royaume de Naples. Or venons à ce, que puis peu de temps en ça, nous auõs veu aduenir. Les Florentins eſleurent Paule Vitelli pour leur capitaine, homme treſprudent, & qui de baſſe qualité eſtoit monté à vne merueilleuſe reputation s'il euſt pris la ville de Piſe, il n'y a perſonne oſant nier, que les Florẽtins ne fuſſent contraints les retenir perpetuellemẽt auecques eux, parce que s'il euſt eſté pour autruy, ce leur eſtoit dõmage irreparable, mais le retenant, il leur eut falu conſequemment par ſucceſſion de temps luy obeir: au regard des Venitiens, ſi lon cõtemple bien leur progrés, ils ſe trouueront auoir ſeuremẽt & vertueuſe-

tueuſement operé, tant qu'ils ont mené la guerre par leur gent naturelle. Ce qui a eſté auant qu'ils entrepriſſent iamais rien ſur terre ferme, lors que leur ſeule nobleſſe,& populaire eſtoyẽt employez en leurs batailles, ou ils feirẽt merueilles. Laquelle vertu commença à leur defaillir, quand ils commencerent de combatre en terre,& qu'ils ſe meirẽt à ſuyure la mode d'Italie. Toutesfois ſur le principe de leurs conqueſtes terreſtres, pour n'y auoir pas encores beaucoup de domination,& eſtre d'ailleurs grandemẽt redoutez, la matiere ne les cõuioit pas de craindre fort leurs capitaines. Mais comme ils vindrent à ſe dilater, qui fut au temps de Carmignolle, ils feirent vn eſſay de ceſt erreur: parce que l'ayant cogneu homme de ſouueraine vertu, veu les groſſes victoires qu'ils eurent ſous la conduite contre le duc de Milan,& aduiſant d'autrepart, cõme il ſe refroidiſſoit à la longue, penſerent, qu'ils ne feroyent plus iamais beau fait par ſon moyẽ, puis que ſon vouloir eſtoit alienẽ: & ne pouuoyent franchement luy donner cõgé, pour peur de perdre ce que il leur auoit acquis: tant que finablement ils furent forcez de le faire mettre à mort pour s'en aſſeurer. Depuis ont eu pour cõducteurs de guerre meſſire Bartholome Coyõ de Bergame, Robert de S. Seuerin, cõte de Petigliã

& autres ſemblables : ſe ſeruans deſquels ils leur falloit plus craindre la perte, que le gain: ſelon que bien toſt apres aduint à Vaile, ou ils perdirent en vne ſeule iournee ce, qu'en huit cens ans auoyẽt par tant de peines conqueſté. Dont ne ſe faut eſbahir, attendu que de ceſte ſorte d'armes procedẽt les tardifs & foibles acqueſts, & les ſoudaines, & miraculeuſes pertes. Et parautant que ie ſuis allé cercher mes exemples iuſques en Italie, ou les ſoldats mercenaires ont eu tant de cours, i'en veux prendre mon propos de plus loin, afin que leur origine & progreſſions cogneuës, on les puiſſe mieux corriger. Vous deuez entendre, que toſt apres, que l'empire fut tranſporté hors l'Italie, & que le pape cõmença prendre grandeur ſur le temporel, la prouince ſe diuiſa en pluſieurs eſtats, à cauſe que maintes citez s'eſtoyent rebellees contre leur nobleſſe, qui les auoit au parauant foullees & opprimees ſous la faueur, que l'empereur luy portoit, auſquelles l'egliſe tenoit la main au contraire, pretendant par là s'aggrandir en la temporalité. Pluſieurs autres furent aſſuiettiës par leurs meſmes citoyens, qui s'en feirent princes : tellement que l'Italie tomba preſque toute ſous la ſuiection du pape, & de quelque autre particuliere Republique: & eſtans ceux ci preſtres, & ceux là ſimples

ſimples citadins, eſpece de gent non pratiquee en la cognoiſſance des guerres, leur fut beſoin ſoudoyer les eſtrangers. Et le premier qui dõna bruit à ceſte forme de faire, fut vn nommé Albert de Come Romagnolle. De l'eſcole de ceſtuy ci ſortirẽt entre pluſieurs, Bracche, & Sforce, ſous la volonté deſquels l'Italie branſla, tant qu'ils veſquirent. Apres eux ſont venus tous les autres qui ont iuſques à noſtre temps gouuerné les armes de ceſte contree: & l'effet de leur proüeſſe s'eſt declaré en ce, que la prouince a eſté rauagee par Charles, ſaccagee par Loys, forcee par Ferdinand, & diffamee par les Suiſſes. La façon, dont ils vſerent, eſt d'auoir de premiere entree tollu la reputation de la fanterie, pour l'attribuer à la cauallerie. Et feirent cela, parce que n'eſtans fondez de biens, horſmis leur induſtrie, vne petite trouppe de gens de pied ne leur pouuoit pas acquerir grand bruit, ni aduancement: & en auoit quantité, la difficulté eſtoit de les ſoudoyer & nourrir. Au moyen dequoy ils s'adonnerent aux gens de cheual, dont ils s'entretenoyent plus honorablement, auec prouiſion de competant nombre, & vindrent les choſes iuſques là qu'en vne armee de vingt mille combatans, on n'y euſt point trouué mille hommes de pied. Outre tout cela ils s'euertuerẽt par tou-

tre les voyes, qu'il leur fut poſſible, d'eſlongner d'eux & de leurs ſoldats la peine, & la peur, ne s'entretuãs point aux batailles, mais ſe prenans priſonniers, & ſans aucune rançon. Ils ne venoyent point de nuict donner allarmes aux villes aſſiegees, ne ceux des villes ne ſortoyent point à ces heures pour aller à l'eſcarmouche ſur les tentes des ennemis. Leur camp n'eſtoit point enuironné de barrieres, ne tranchees, & ne campoyent point le temps d'Hiuer. Toutes ces choſes eſtoyent obmiſes par nonchallance en leur diſcipline militaire, & par eux introduits pour euiter, comme i'ay dit, le trauail & les dangers: ſi bien qu'ils ont à la parfin rendu l'Italie eſclaue & deſcriee.

### *Des ſoldats auxiliaires, mixtes & naturels.*

### CHAP. XIII.

LEs armes auxiliaires (q eſt l'autre eſpece d'armes inutiles) ſont quãd tu appelles vn tien puiſſant voiſin pour te venir ſecourir, & defendre auecques ſes gens, cõme feit n'a pas long temps, Pape Iule: lequel ayant veu au voyage de Ferrare la meſchante preuue de ſon armee mercenaire, eut ſon refuge aux auxiliaires, & feit paction auec Ferdinand Roy d'Eſpagne, pour luy donner ſecours de ſa gen-

gend'armerie. Ces armes peuuent eſtre pour leur propre fait bonnes, & profitables, mais elles ſont touſiours dommageables à celuy qui s'en ſert: parce que s'il eſt vaincu, il demeure deffait auecques eux, & ayãt victoire par leur moyen, il tombe en leur miſericorde & diſcretion. Et bien que les anciennes hiſtoires ſoyent farcies de ces exemples, ſi ne partiray ie point encores du propos de pape Iule, lequel eſt fort frais & recent, & digne d'eſbahiſſement ſur toutes autres, s'eſtant ainſi oſé commettre entre les mains d'vn eſtranger, à l'appetit d'vne ambitieuſe volonté, où il eſtoit d'empieter Ferrare. Mais ſa bonne fortune fiſt naiſtre vn tiers accident, afin de luy tollir l'occaſiõ de cueillir le mauuais fruit de ſon indiſcrette election. Car apres que ſa gent auxiliaire fut defaite à Rauenne, & la ſuruenue des Suiſſes eut mis contre l'eſperance de tout le monde, & la ſienne en fuitte les vaincueurs François, il euada la priſon de ſes ennemis, à cauſe qu'ils furent ainſi repouſſez, enſemble celle de ſes ſoldats auxiliaires, leſquels auoyent vaincu par autres armes que les leur. Les Florentins ſe trouuans totalement nuz, & deſtituez de compagnons de guerre, emprunterent dix mil François pour prendre la ville de Piſe: Qui fut vn aduis dont ils eſmeurent plus de

dangers & inconueniens, qu'ils n'auoyent iamais fait auparauant en tous leurs affaires. L'empereur de Conſtantinople pour reſiſter à ſes voiſins, fit deſcendre x. mil Turcs en la Grece, dont ils ne voulurent partir, nonobſtant la guerre finie. Ce qui donna le commencement à la ſeruitude & captiuité, ou les infideles ont reduit ceſte miſerable contree: Qui doncques a volõté de ne pouuoir vaincre faut qu'il ſe ſerue de ſes armes, leſquelles ſont encores plus perilleuſes que les mercenaires, parce que ta ruine eſt en elles plus prompte, & appareillee. Elles ſont toutes vnies, & inclinees à l'obeiſſance d'vn autre que toy. Mais il eſt de beſoin aux mercenaires, ſi elles ont vaincu, auoir du tẽps d'auantage, & plus grãde occaſion pour te nuire, n'eſtans toutes vn meſme corps, ains vne bande par toy ramaſſee de diuers endroits, & ſouldoyee: ſur leſquelles ſi tu propoſes vn tiers, qui en ſoit chef, il n'y peut pas ſi ſoudainement acquerir tant d'autorité, qu'il aye le moyen de te pouuoir faſcher. Pour concluſion il faut craindre la laſcheté des mercenaires, & la promptitude des auxiliaires. Parquoy vn ſage prince les fuira touſiours pour employer les ſiennes propres, auec leſquelles il aimera mieux perdre que vaincre, par l'aide des empruntees: eſtimant n'eſtre point vraye

vraye victoire, celle qui s'acquiert par les armes d'autruy. Ie ne craindray iamais d'alleguer Ceſar Borgia, & ſes geſtes, lequel entra en la Romaigne accompagné ſeulement de forces auxiliaires: car tous ſes ſoldats eſtoyẽt François, par le moyen deſquels il prit Imole, & Furly. Toutesfois ne ſe fiant pas beaucoup en eux, il les licentia, & ſe meit apres les mercenaires, penſant en icelles auoir moins de danger, & ſoudoya les Vrſins, & Vitelles. Depuis les trouuant à l'eſpreuue doubles, & infideles, il les vous caſſa incontinent, & conuertit de là en auant ſon eſprit au ſeruice des Propres, & Naturelles. En quoy il fiſt clairement cognoiſtre la diuerſité, qui eſt entre ces deux manieres d'armes, veu la difference de reputation qu'il eut du temps que les François le ſeruirent, & quand il s'accommoda depuis des Vrſins, & Vitelles. Et lors qu'il demeura content de ſes ſoldats Naturels, ne s'appuyant que ſur ſoy. Certes on l'eſtima bien plus le voyãt en ce dernier eſtat, & n'en auoit on auparauant iamais fait grand compte, iuſques à ce, qu'on le veit entier poſſeſſeur de ſes forces. Ie n'auois point volonté ſortir hors des exemples Italiẽs, qui ſont de fraiſche memoire: toutesfois ie ne puis laiſſer en arriere Hiero le Siracuſain, duquel i'ay ci deſſus fait mention. Ceſtuy ci

(comme vous auez ci deſſus peu entendre) ſe voyant lieutenant general de l'armee des Siracuſains, ne tarda gueres à cognoiſtre l'inutilité de la gend'armerie mercenaire, voyant les capitaines d'icelles eſtre tous tels, que ſont les noſtres Italiens. Et iugeant en luy meſmes, qu'il ne les pouuoit ne profitablement retenir, ne ſeurement enuoyer, les vous fiſt mettre vn beau iour tous en pieces. Depuis il mena la guerre auecques ſes ſimples forces, ſans ſe ſeruir du ſecours d'autruy. Ie veux outre ceci reduire en ſouuenãce vne figure du vieux Teſtament, accommodable à ce propos. Qui eſt, que ſe preſentãt Dauid au Roy Saul pour aller combatre Goliath le prouocateur Philiſtin. Saul pour l'enhardir d'auantage, luy fiſt veſtir ſes armes, leſquelles Dauid refuſa, les ayant vne fois miſes ſur ſes eſpaules, diſant ne pouuoir aucunement aider ne manier en icelles: Et partant il ne vouloit affronter ſon ennemi, qu'auecques ſa fonde, & ſon braquemard. Dont allegoriquement nous pouuons tirer, que les armes d'autruy ou te ſont trop amples, ou trop eſtroittes, ou bien trop peſantes. Charles ſeptiéme pere de Loys onziéme, apres auoir, moyennant ſa bonne fortune & vertu, deliuré la France des Anglois, entendit fort bien, qu'elle eſtoit la neceſſité s'armer de ſes propres

*Crudele factum.*

propres armes. Au moyen dequoy il inſtitua en ſon royaume les ordonnances de ſa gend'armerie & gés de pied. Depuis ſon fils Loys ſupprima la fanterie de ſes pays, & cõmença à ſoudoyer les Suiſſes : qui eſt vne faute, laquelle ſuyuie par ſes ſucceſſeurs dõne occaſiõ (comme de fait il ſe voit meſmes auiourd'huy) à tous les dangers, & inconueniens, ou ce royaume eſt ſuiet. Car ayant mis en reputation les Suiſſes, il annonchallit, & anneãtit toutes ſes forces naturelles: parce qu'il caſſa entieremẽt ſes gens de pied, & obligea & rendit affectez ſes gens de cheual aux armes d'autruy : leſquels pour eſtre accouſtumez de batailler auecques les Suiſſes, ſe ſont deſia perſuadez ne pouuoir vaincre ſãs iceux. De là procede que les François ne peuuent ſuffire, ſeuls contre les Suiſſes, & ſi ne font pas grãd exploit ſans leur aide cõtre autruy. Par ainſi l'exercite de France a preſque touſiours eſté meſlee, partie de gent mercenaire, partie de naturelle : leſquels enſemble ſont encores meilleurs, que les ſimples mercenaires, ou auxiliaires : & beaucoup inferieurs aux propres, comme l'exemple deſſudit aſſez teſmoigne. Et n'y a point de doute, que la puiſſance Françoiſe ſeroit inuincible, ſi l'inſtitution de Charles ſeptiéme eſtoit augmentee, ou bien entretenue.

Mais la petite prudence des hõmes met volontiers choſes en auãt, qui pour auoir quelque apparence de bonté, cachent ſous elles leur venin: ainſi que nous auõs ci deuãt parlé des fieures ethiques. Parquoy ſi celuy qui eſt conſtitué en principauté ne cognoiſt les maux auãt leur origine, il n'eſt point veritablemẽt ſage, choſe qui toutesfois eſt de Dieu donnee à bien peu. Et ſi lon veut conſiderer la premiere ruine de l'empire Romain, elle ſe trouuera n'eſtre venue d'ailleurs que pour auoir ſoudoyé les Goths: parce que de ceſte entree ils commencẽt à eneruer les forces de l'empire, & oſterent aux Romains leur ancienne vertu, pour ſe l'aproprier. Ma concluſion ſera doncques, que le prince n'eſtãt fort de ſes propres armes, ne peut biẽ eſtre aſſeuré: ains tiendra perpetuellement de la fortune, n'ayãt aucun certain moyen, dont il doyue eſperer ſecours en aduerſité. Et a touſiours eſté l'opinion & cõmun dire des ſages, qu'il n'y a rien ſi foible & muable, cõme eſt la renommee d'vne puiſſance, non fondee ſur les propres forces, leſquelles ſe font, & cõpoſent de tes ſuiets, citadins, ou gens par toy nourris & eſleuez: toutes les autres ont la nature de mercenaires, ou auxiliaires. La maniere de les ordonner & eſtablir, ſera de facile inuention, ſi lon regarde biẽ à la façon, que i'en ay ci

ay ci deuant deſignee. Et comme Philippe pere d'Alexandre le grãd,& pluſieurs autres princes & Republicques ſe ſont fortifiez & mis en ordre: à quoy ie me remets du tout.

*Comme il faut, qu'vn prince ſe gouuerne au fait & maniment de la guerre.*

CHAP. XIIII.

VN prince ne doit auoir autre obiet, ne penſement, ne s'appliquer à aucune vacation horſmis la guerre, & les regles, & diſcipline d'icelle: parautant que c'eſt la ſeule ſcience appartenant à celuy qui commande: & eſt de telle vigueur, qu'elle ne maintient ſeulement en leur eſtat, ceux qui ſont nez princes, mais les fait auſſi monter de qualité priuee à ce ſouuerain degré. Et ſe voit au contraire, que quand les princes ſe ſont plus amuſez à leurs delices, & voluptez qu'au fait des armes, ils n'ont ſçeu longuement garder le leur. Car la premiere raiſon qui leur peut faire perdre, ou acquerir, eſt depriſer ceſt art, ou en faire profeſſion. Franciſque Sforſe par la ſeule ſuitte des armes, d'homme priué ſe fiſt duc de Milan: Et ſes enfans qui ont fuy le trauail, & ennuy de la guerre, de ducs ſe ſont rendus perſonnes priuees. Car entre les autres maux, & inconueniens, qui t'aduien-

nent pour eſtre deſaguerri, faut compter que tu te rens deſpriſable à vn chacun, qui eſt vne des choſes, dont le prince ſe doit plus ſoigneuſement garder (comme nous dirons ci apres.) Parautant qu'il n'y a aucune comparaiſon du deſaguerri à l'aguerri: la raiſon ne permettant point que le vaillant homme obeiſſe volontiers à l'effeminé, ne que vn prince Coyon viue en ſeureté entre ſuiets duits à la guerre: conſideré qu'ayant contemnement d'vne part, & ſouſpeçon de l'autre, il n'eſt poſſible qu'ils facent rien de bon meſnage enſemble. Et par ainſi vn prince non entendu en matiere des armes, outre infinies autres malheuretez, ne peut eſtre eſtimé de ſes gens, ne ſe fier aucunement en eux. Au moyen dequoy il ne doit iamais diuertir ſon entendement de ceſte ſcience, ains s'y exerciter preſque plus en temps de paix, que de guerre: ce qui ſe peut faire en deux manieres, l'vne auec l'operation corporelle, & l'autre, par l'exercice de l'eſprit. Or quant aux actions du corps eſt cõuenable, qu'outre ce qu'il tiendra ſes ordõnances en bõ ordre, & continuelle exercitation, il ſuyue tous les iours la chaſſe, & venerie: moyẽnant laquelle il s'endurcira au trauail, apprendra ſemblablement les ſituations des pays, pour cognoiſtre l'éleuation des mõtagnes, l'embouchement

chement des valees, l'eſtendue des plaines, la nature des fleuues, & mareſcages, dont il ſe enquerra par grãde curioſité. Et eſt ceſte cognoiſſance profitable en deux ſortes: car premierement lon vient à entendre par là les aſſietes de ſon pays, & conſequemmẽt à mieux cognoiſtre par ou il le faut defendre. Et ayant bien compris la ſituation d'vne cõtree, lon peut facilement apres conceuoir celle de vne autre, qu'on aura beſoin de deſcouurir. Les terres, valees, plaines, riuieres, & mareſts de la Toſcane ont vne certaine reſſemblance & proportion, à ceux des autres prouinces: tellement que la pratique, & intelligence de vne region, donne plus aiſee conception des autres. Et celuy qui ſera defaillant de ce ſçauoir, a defaut de la plus importente aſtuce, qu'vn capitaine doyue point auoir, parce qu'elle t'enſeigne à trouuer ton ennemi, aſſoir ton camp, comme il faut cõduire les armees, ordõner les batailles, & aſſieger les villes à tõ aduãtage. Entre les loüanges que les hiſtoriographes ont attribuees à Philopœmenes prince des Achees, ils diſent qu'en ſaiſon de paix, tout ſon penſement n'eſtoit que au fait de la guerre: & quelquefois, en cheuauchant par la campagne, accompagné de ſes familiers il s'arreſtoit le plus ſouuent tout court, & deuiſoit vn long tẽps auecques eux

en tels termes. Si les ennemis eſtoyent campez ſur ceſte montagne, & que nous les trouuaſſions ici auec noſtre armee, leſquels de nous, & d'eux ſeroyent les plus aduantagez? comme les pourriõs nous aller ioindre gardans bien nos rancs? Si nous voulions retirer comme faudroit il faire? s'ils ſe retiroyent, comme les ſuyurions nous? Et leur mettoit deuant les yeux en cheuauchant tous les occurrens, qui peuuent aduenir à vn exercite: demandoit leur opinion, & donnoit la ſienne, auec allegations de ſes raiſons, ſi biẽ que par ceſte continuelle cogitatiõ, il ne luy pouuoit en guydant vne armee, ſuruenir empeſchement, auquel il ne fourniſt de prompt remede. Au regard de l'exercice ſpirituel, le prince doit lire les hiſtoires, & en icelles contempler les geſtes des excellens hommes, voir comme ils ſe ſont conduits au maniment des guerres, examiner les cauſes de leurs victoires & pertes, pour fuir l'vn, & enſuyure l'autre, & faire ſur tout comme vn grand & notable perſonnage a fait ci deuãt, lequel s'eſt adõné à l'imitation de celuy, qui luy a ſemblé auoir eu plus de gloire, & loüãge par le paſſé: s'efuertuant le reſſembler en tous ſes geſtes, & façons au plus pres, qu'il a peu, comme l'on dit qu'Alexandre imitoit Achilles, Ceſar Alexandre, & Scipion Cyrus.

Et

Et de fait, qui lira la vie de Cyrus eſcrite par Xenophon, il recognoiſtra combien Scipion accreut ſa renommee par ceſte imitation, & quelle cõformité y a de ſa continence, affabilité, humanité, & liberalité à celle que Xenophon recite de Cyrus. Vn prince vertueux doit auoir eſgard en toutes ces choſes ici, & n'eſtre iamais ocieux en tẽps de paix, ains mettre tout expres ces exercices au ranc des premiers & plus capitaux affaires, pour s'en pouuoir ſeruir au beſoin, à celle fin, quand la fortune ſe changera, elle le treuue preſt à luy reſiſter.

### *Des choſes, qui rendent les hommes, & ſpecialement les princes loüables, ou vituperables.*

CHAP. XV.

IL eſt conuenable de voir maintenant, comme vn prince ſe doit gouuerner à l'endroit de ſes ſuiets, & amis. Et parautãt que i'en ſçay pluſieurs autres auoir traité ceſt argument, ie crains eſtre eſtimé preſumptueux d'en parler auſſi: cõſideré meſmes qu'au diſcours de ceſte matiere ma traditiue eſt differẽte de la leur. Mais puis que mõ intentiõ eſt de propoſer enſeignemens profitables à celuy, qui les entendra, il m'a ſemblé plꝰ pertinent me cõformer à la verité effectuelle de

Z 3

choſe qu'à l'imagination d'icelle. Pluſieurs ont figuré des Republicques & Monarchies, dõt il ne s'en veit oncqs en nature de ſẽblables, parce qu'il y a ſi grand difference de ce que lon vit, & ce qu'on deuroit viure, que qui meſpriſera ce qui ſe fait, pource qui ſe deuroit faire, apprend plus toſt ſa ruine, que ſa cõſeruatiõ. Pourtãt celuy, qui voudroit tenir en toutes choſes eſtroite profeſſion d'hõme de bien, il ne pourroit auoir lõgue duree en la compagnie de tant d'autres, qui ne vallẽt rien. A raiſon dequoy il eſt neceſſaire à vn prince, qui ſe veut maintenir, apprendre à pouuoir quelquefois n'eſtre bon, & le pratiquer, ſelon l'exigence des affaires. Laiſſant doncq en arriere tout ce que lon a imaginé en la perfection d'vn prince, & diſcourant à part ce qui eſt vray, & ſuiet à l'experience: Ie di que tous les hommes, quand lon en deuiſe, & les princes en eſpecial, pour eſtre eſleuez en plus haut degré, ſont volontiers notez de quelqu'vne des qualitez, qui leur donne blaſme, ou loüange. Et de là vient qu'aucuns ſont eſtimez liberaux, & les autres chiches & tenans: L'vn a le bruit de donner, & l'autre de piller: ceſtuy ci d'eſtre cruel, & celuy la miſericordieux: l'vn ne garde point ſa foy, l'autre ſi: les aucũs ſont effeminez, & puſillanimes: les autres ſõt viriles & hardis: l'vn eſt

eſt humain, l'autre ſuperbe: l'vn luxurieux, l'autre chaſte: l'vn va rondement, & l'autre cauteleuſement: l'vn eſt dur, l'autre facile: l'vn eſt graue, & l'autre inconſtant: l'vn eſt deuotieux, & l'autre n'a poĩt de Dieu, & ainſi des ſemblables. Et n'ignore point, que tout le monde confeſſera eſtre choſe treſloüable voir vn prince garni de toutes les qualitez precedentes, qui ſont au rãc des bõnes: mais parce qu'il n'eſt poſſible les poſſeder toutes enſemble, & entierement les obſeruer pour la fragilité de la condition humaine, qui ne le peut conſentir, il luy eſt de beſoin auoir tant de prudence, qu'il puiſſe à tout le moins euiter l'infamie de ces vices, meſmement de ceux, qui luy pourroyent faire perdre ſõ eſtat. Et quant aux autres, qui ne ſont ſuiets à ce malheur, s'en abſtenir du tout, s'il eſt poſſible: Sinon, il s'y peut laiſſer quelquefois couler auec moindre reſpect. Et encores ne ſe tourmentera il pas beaucoup, d'encourir le bruit d'en eſtre entaché, ſi autrement ne pouuoit conſeruer ſa ſouueraineté. Car ſi lõ conſidere bien le tout, quelque choſe ſe rencontrera auoir apparence de vertu, & toutesfois eſtant ſuyuie, ſera cauſe de deſtruction: & au contraire vne autre, qui ſemblera vice, la pratique de laquelle moyennera l'aſſeurance & felicité du prince.

## De la liberalité & chicheté. CHAP. XVI.

COmmençant dõcq aux premieres qualitez ſuſdites, mon opiniõ eſt, qu'il ſeroit bõ d'eſtre eſtimé liberal. Si eſt ce, que la liberalité exercee en maniere, que lon s'en face craindre plus, qu'on ne doit, eſt fort dangereuſe. Et eſt beſoin, pour en vſer prudemment, la manier de ſorte, qu'elle n'apparoiſſe, que bien peu: par ce ſeul moyen tu peux euader l'infamie de ſon contraire. Car vn prince, qui a deliberé maintenir entre les hommes le nõm de liberal, il faut neceſſairement, qu'il n'obmette aucune eſpece de ſumptuoſité, ſi bien que continuant ce train, ſe voirra incontinent au bout de ſes finances, & finablemẽt cõtraint, pour entretenir ceſte reputation, fouller exceſſiuement ſon peuple, & employer to⁹ ces moyens qui ſe pratiquent, afin d'accumuler deniers. Ce qui ne tardera gueres à luy acquerir la haine de ſes ſuiets, & le faire peu eſtimer d'vn chacun, le voyãt deuenu pauure: tellement que faiſant tort à beaucoup pour fournir à ſa liberalité, & enrichiſſant bien peu de gẽs moyennant icelle ſera au danger de voir ſa ruine au premier inconuenient qui aduiẽdra. Et preuoyant cela, ſi apres il a volõté de s'en retirer, le mauuais bruit de chiche

che & auare ne luy peut faillir. Vn prince doncq ne ſe pouuant accouſtrer de la liberalité ſans ſon dommage, pour la vouloir rendre trop euidente, il ne ſe doit grandement ſoucier, s'il eſt ſage, que lon l'eſtime chiche, & petit donneur: parce qu'auecques le temps on le tiendra touſiours pour aſſez liberal, voyant que ſa petite deſpenſe le fait contenter de ſon reuenu, & qu'il ſe peut defẽdre de celuy qui l'aſſaut, & faire entrepriſes, ſãs charger ſon peuple de ſubſides. Et en ce faiſant il vſe de liberalité enuers tous ceux qu'il n'exige point, dont le nombre eſt infini, & ſemble auare ſeulement à vn tas de mignõs de cour, qui n'enrichiſſent point de ſes preſens: leſquels ne ſont qu'vne petite trouppe de courtiſans. Nous n'auons point veu de noſtre temps faire grandes choſes, ſinon à ceux, qui ont eſté reputez chiches: tous les autres ſont venus à neant. Apres que pape Iule ſecond eut fait, pour monter à la papauté, ſon profit de nom de liberal, il en abandonna depuis le meſtier, afin de pouuoir mener la guerre au Roy de Frãce: & entretint toutes celles que il feit ſans impoſer iamais tribut extraordinaire ſur ſes pays, fourniſſans par ſa longue parſimonie à ſes innumerables deſpenſes. Si le Roy d'Eſpagne, qui eſt à preſent, eut affecté d'eſtre eſtimé liberal, il ne fuſt ſi heu-

reuſement venu au deſſus de tant d'entrepri-
ſes. Parquoy vn prince doit faire peu de cõ-
pte, s'il a le bruit de mecanique (pourueu qu'a
l'occaſion de ce il ſe paſſe de ne mãger point
ſes ſuiets, & puiſſe reſiſter à ſes ennemis, ſe
gardant de tomber en pauureté, & meſpri-
ſance d'vn chacun, & deuenir rauiſſeur des
biens d'autruy) parautant que c'eſt l'vn des
vices le plus ſortable pour le faire regner. Et
ſi lon me diſoit, que Ceſar ſe prepara le che-
min à l'empire par la liberalité, & que plu-
ſieurs autres ayant fait le ſemblable, ſõt par-
uenus aux ſouueraines dignitez. Ie diſtin-
gueray en cela ou que tu es prince deſia fait,
ou à faire. Au premier cas, la liberalité n'eſt
pas profitable: au ſecond ſi Ceſar pretendoit
à ſe faire empereur de Rome: mais s'il euſt
veſcu longuement en ce degré, continuãt ce-
ſte exceſſiue largeſſe, qui doute que la mo-
narchie ne fuſt finablement par luy conſu-
mee, & deſtruite? Et à ce qu'on me pourroit
repliquer, que pluſieurs ont eſté princes, &
executé merueilleux geſtes au fait de la guer
re, nonobſtant qu'ils fuſſent grandiſſimes
deſpenſiers: Ie feray reſponſe que le prince
depend du ſien, & de ce qu'il leue de ſõ peu-
ple, ou de l'autruy. Quãt à l'vn, il en doit eſtre
chiche, & meſnager: au regard de l'autre, luy
conuient le deſpendre auecques toute profu-
ſion,

ſion,& liberalité. Car celuy qui mene touſiours armee, ne l'entretenant que de ſaccagemens, butins,& rançonnemens, diſpoſant par ce moyen du bien de ſon voiſin, il faut neceſſairement qu'il exerce la liberalité: autrement ſes ſoldats ne le ſuyuroyent pas: & peut bien eſtre prodigue donneur de ce qui ne vient du ſien, ne de ſes ſuiets: tout ainſi que feit Cyrus, Ceſar, Alexandre: & parce que la deſpence de l'autruy accroiſt plus toſt ta reputation, qu'elle ne la diminue. Et n'y a ſeulement que la prodigalité du tien, qui te ſoit nuiſible. Il ne ſe voit choſe, qui ſe conſume tant de ſoymeſmes, que la largeſſe, laquelle ainſi qu'on la pratique, perd les moyẽs d'eſtre pratiquee: & ce pendant tu deuiens pauure,& mocqué: ou bien pour fuir la pauureté, tu te rens pilleur, & conſequemment mal voulu. Certainement ce ſont les deux poincts ou le prince ſe doit le plus garder de choir, que d'eſtre meſpriſé,& hay: auſquels la liberalité ne peut faillir de te cõduire. A ceſte cauſe il vaut beaucoup mieux auoir le bruit de mechanique, qui eſt vn deſhonneur ſans malueillance, que pour affecter le nom de liberal, encourir par neceſſité la reputation de pillard, ce qui engendre vn deſhonneur accompagné de malueillance.

*De la cruauté, & clemence, & qui eſt le meilleur d'eſtre aimé, ou craint.*

## CHAP. XVII.

DEſcendant par le menu aux autres qualitez ci deſſus mentionnees, ie di q̃ le prince ſe doit faire ſus toutes choſes eſtimer pitoyable, & nõ cruel: ce neantmoins il aura eſgard à n'vſer mal à propos de ceſte pitié. Ceſar Borgia eſtoit reputé cruel, toutesfois ſa cruauté remit en ordre, reunir, & reduiſit le pays de la Romaigne. Et ſi lon conſidere bien ceci, on le trouuera beaucoup plus piteux, que ne furẽt les Florentins: leſquels pour n'oſer apparoiſtre cruels, laiſſerent deſtruire la ville de Piſtoye. Parquoy le prince ne ſe donnera pas grand ſouci de ſe voir tenir pour tel, mais que par ce moyen il entretienne ſon peuple en fidelle vnion & obeiſſance. Car vſant ſeulemẽt de cinq ou ſix exemples de cruelle rigueur ou il ſera neceſſaire, ne lairra pour cela d'eſtre iugé autãt, ou plus piteux, que ceux, leſquels par leur pitié mal meſuree, ſouffrent pululler mille abus en leurs terres, qui donnent matiere à infinis meurtres, & voleries: dont toute vne patrie eſt intereſſee: & les executions rigoureuſes d'vn prince ne viennent qu'a l'intereſt de quelques particuliers. Meſ-

Meſmement le prince nouueau, entre to⁹ les autres, ne peut fuir le nõ de cruel, parce que les nouueaux eſtats ſont ſuiets à tant d'incõueniẽs, que Virgile à ce propos excuſe par la bouche de Dido l'inhumanité de ſon royaume, pour eſtre fraiſchemẽt eſtabli, en diſant:

*Res dura, & regni nouitas me talia cogunt*
*Moliri, & latè fines cuſtode tueri.*
*L'aduerſité, & mon regne frais né*
*Font qu'ainſi pres à mon fait ie regarde,*
*Et que ie tien puiſſante & ſeure garde*
*Autour des fins de ce peuple eſtonné.*

Ce neantmoins il ne ſe doit adonner à croire, & s'eſmouuoir legerement, ne ſe faire peur de ſon ombre ſans apparence, & proceder auec vne telle temperation de prudẽce, & humanité, que la trop grande confiance ne l'endorme point, & la deſfiance exceſſiue ne le rẽde intollerable. De ceci naiſt vne commune diſpute, à ſçauoir s'il vaut mieux eſtre aimé, que craint, ou l'vn que l'autre. Ie reſpondray, que c'eſt beaucoup le meilleur d'auoir les deux enſemble, qui peut: mais eſtãt choſe fort difficile d'embraſſer le tout, c'eſt biẽ le pl⁹ aſſeuré d'eſtre craint, qu'aimé: puis qu'il te faut manquer de l'vn des deux. La raiſon y eſt, parce que les hõmes ſont en general plains d'ingratitude, variables, ſimu-

lateurs,fuyans les dãgers,& cupides de gain. Et tant qu'ils profiteront auecques toy,tu les tiendras en ta manche : te faiſans offre de leur ſang, leurs biens, leur vie, leurs enfans, ſelon que i'ay dit ci deſſus, lors que il n'en eſt point de beſoin. Mais quand l'affaire s'approche, tu les voirras incontinẽt tourner leur robe à l'enuers, ſi bien que le prince qui s'arreſte ſur leurs paroles,ſansſe preparer d'autre renfort,tombera du premier coup en ruine : parce que les amitiez, que lon a gaignees auec de l'argent, & non par la grandeur,& nobleſſe de courage, ſont bien meritees,& achaptees, mais elles ne ſe peuuent garder, ni employer à la neceſſité. D'auantage les hommes font moindre cas d'offẽſer celuy,qui ſe fait aimer,qu'vn autre,de qui on a crainte. Car l'amitié ne tient qu'à vn lieu d'obligation, lequel pour la mauuaiſtié des hommes eſt rompu à la premiere occaſion, qui s'offre, de faire ſon particulier profit en te nuiſant. Mais la crainte eſt fondee ſur vne peur de punition, laquelle n'abandonne iamais. Toutesfois le prince ſe doit faire craindre en mode, q̃ s'il n'acquiert l'amour, pour le moins il euite la haine : eſtans choſes qui ſe peuuent moult bien compatir enſemble,que d'eſtre craint,& nõ hay. Ce que il fera touſiours aiſément,ne touchant point aux

aux biens, ni aux femmes de ſes citoyens,& ſuiets. Et quād encores il luy ſeroit neceſſaire pourſuyure la mort de quelqu'vn faudroit attēdre la commodité de quelque iuſte couleur,& cauſe manifeſte, pourueu que ce faiſant il s'abſtienne de la confiſcation: parce que les enfans,qui reſtent, oublient pluſtoſt la mort de leur pere, que la perte de leur patrimoine. Outre cela les raiſons de tollir, & rauir les biens ne defaillent iamais à celuy, qui a vn coup appris le train de viure par rapine:ou les cauſes de faire mourir vn homme ſont plus rares,& moins aiſees à trouuer. Mais quand le prince eſt au camp,& a multitude de ſoldats en gouuernement, il faut par force alors,qu'il ne craigne point d'eſtre eſtimé ſanguinaire:autremēt s'il n'eſt reputé tel, ſon exercite ne demeura iamais en vnion,ni en diſpoſee volonté de bien faire. Entre les admirables actions d'Annibal,l'on racompte celle, qu'ayant vne ſi groſſe armee meſlee d'vne infinité de nations tranſportee en vn pays eſtrange pour batailler, il ne s'y eſleua oncques ſedition, ni entre les ſoldats, ne contre leur chef, & pour bonne ou mauuaiſe fortune qui aduint. Ce qui ne peut eſtre moyenné d'ailleurs, que de ceſte ſienne inhumaine cruauté, laq̄lle iointe auecques ſes autres infinies vertus, le rendit touſiours ve-

nerable,& terrible à l'aſpect de ſes gẽs,& ſãs icelle le reſte de ſes vertueuſes parties ne luy euſt ſuffi à executer ceſt effet. Si eſt ce que les hiſtoriens mal aduiſez en ceci ont d'vn coſté haut loüé en luy ceſte heureuſe conduite, & blaſmé d'autre la principale occaſion d'icelle. Et qu'il ſoit vray, que ſes autres vertus ni fuſſent eſté ſuffiſantes, il ſe prouuera aſſez, conſiderant la fortune de Scipiõ l'Afriquain perſonnage autant ſingulier,& excellẽt que il en fut oncques en nature, dont l'on face mention: toutesfois ſon armee ſe mutina cõtre luy en Eſpagne, dequoy rien ne fut cauſe, que ſa trop grande douceur & humanité, laquelle auoit permis plus de licẽce à ſes ſoldats, que la diſcipline militaire ne requeroit. Ce qui luy fut reproché par Fabius Maximus en plain Senat, l'appellant corrupteur de la gend'armerie Romaine. Les Locrois qui auoyẽt eſté pillez & deſtruits par vn lieutenant de Scipion, ne furent point vengez de ceſte inſolence, & exaction, pour la facilité de ſa nature: tellemẽt que quelqu'vn le voulant excuſer au Senat, allegue comme il y auoit maints hommes, qui s'entendoyent mieux à ne poïr faillir, qu'a corriger les fautes d'autruy. Et de fait ceſte complexion eut finablement denigré ſa gloire, & bonne renommee la continuant au manimẽt des affaires

faires de ceſt empire: Mais viuant ſous la diſcretiõ du Senat,ceſte ſiẽne qualité dõmageable ne fut ſeulement cachee,ains retourna à l'augmentation de ſa loüãge.Ie concluray doncq', en reprenant le propos d'eſtre craint & aimé,que puis que les hommes ayment comme il leur plaiſt,& craignẽt comme il plaiſt au prince,s'il eſt ſage ſe doit fonder ſur ce qui depend de luy, & non de l'autruy: mais ſeulement taſcher à n'eſtre point hay,comme nous auons compté.

### *Comme les princes doyuent garder leur foy.*

### CHAP. XVIII.

IL eſt notoire à vn chacun,combien eſt choſe loüable au prince de tenir ſa foy,& viure rõdemẽt,ſãs vſer de cautelle,& trõperie: Ce neãtmoins l'on a veu par experience de noſtre temps les princes, qui ne ſe ſont ſi fort amuſez à l'obſeruance de leur foy, & ont finement ſçeu cheualler les eſprits des perſonnes, auoir executé de grandes choſes,& ſurmonté à la parfin ceux, qui s'eſtoyent arreſtez à la ſimple loyauté. Et pour bien parler de ceci, il faut entendre, que lon combat en deux manieres. L'vne, auecques les loix, & l'autre,par la force. La premiere appartient aux hommes,la ſeconde aux beſtes.

Mais parce que le plus ſouuent la premiere n'eſt pas ſuffiſante, il faut de neceſſité prendre ſon recours à l'autre. Parquoy il eſt de beſoin au prince ſçauoir biẽ ioüer le rolle de la beſte,& de l'hõme enſemble. Ceſt endroit a eſté par les anciens auteurs couuertement enſeigné aux princes, eſcriuans comme Achilles, & pluſieurs autres ieunes gẽtilshommes de ce ſiecle là furent mis ſous la nourriture de Chiron le Centaure, pour y apprendre ſa diſcipline : ne voulans ſignifier autre choſe par ce precepteur demi homme,& demi beſte, ſinon qu'il eſt neceſſaire au prince cognoiſtre la ruſe de s'aider de ces deux natures,& l'vne ſans l'autre n'eſtre pas durable. Eſtant doncq vn prince contraint ſçauoir bien contrefaire la beſte, il doit de tous les animaux choiſir la complexion du Renard, & du Lion : parautant que le Lion ne ſe peut donner garde des cordes & filets,& le Renard eſt trop foible pour ſe defendre des Loups. Il conuient doncq eſtre Renard, pour cognoiſtre la fraude des rets. Et Lion, afin de pouuoir chaſſer, & eſpouuenter les Loups: mais ceux qui n'vſent ſimplemẽt que du Lion, n'entendent pas bien le ieu de leur perſonnage. Au moyen dequoy vn prudent & aduiſé ſeigneur ne peut, ni ne doit garder ſi eſtroitement ſa foy, quand telle obſeruance

uance luy eſt preiudiciable, & que les occaſions, & neceſſitez qui la luy ont fait promettre, ſont ià paſſees & eſteintes. Certainement ſi tous les hommes eſtoyent bõs, ce precepte ſeroit à blaſmer: maiscõſideré leur ordinaire mauuaiſtié, & qu'eux meſmes ne te la garderoyent pas, tu n'es tenu auſſi de la leur obſeruer: & ne faut point auoir peur qu'vn prince ne treuue touſiours ſuffiſantes raiſons pour tollerer ceſte infraction de foy. L'on peut amener infinis exemples à ce propos, cõbien de paix, de trefues, & de promeſſes ont eſté rompuës par l'infidelité des princes: & que celuy qui a mieux contrefait le Renard, eſt le pluſtoſt venu au deſſus de ſes affaires. Si eſt il de beſoin toutesfois deguiſer bien fort ceſte nature, & vſer de grãdes feintes & diſſimulatiõs. Car les hommes ſont communémẽt ſi ſimples, & flechiſſent tant aux preſentes neceſſitez, que le trompeur trouuera touſiours qui ſe lairra tromper. Et pour vous alleguer vn frais teſmoignage de ceci, Alexandre ſixiéme ne feit oncques autre meſtier, qu'abuſer les perſõnes, n'y n'appliqua iamais ailleurs ſon entendement. Il trouua auſſi en ſon tẽps aſſez de ſuiet pour l'exercer. Oncques homme n'eut plus grande efficace à affermer vne choſe, ne la confirma auecques plus horribles ſermens, ne qui moins l'aye

tenuë: & toutesfois ſes tromperies luy ſuccederent touſiours bien, cognoiſſant comme il falloit manier le monde en cela. Le prince doncq n'eſt pas tenu d'eſtre garni de toutes les vertus ſuſmẽtiõnees, mais il eſt biẽ requis qu'il ait l'apparẽce de l'eſtre. Et qui plus eſt, i'oſeray bien dire ce mot, que les ayãt, & obſeruant en tous endroits, elles ſont merueilleuſement dommageables: ou au contraire elles profitent grandemẽt, ſi on a ſeulement le ſemblant de les auoir. Et fait bon paroiſtre pitoyable, loyal & humain, & l'eſtre auec effectuellement, pourueu que ton eſprit ſoit ſi ductible, & dextrement habitué, que tu ſaches faire le contraire, aduenant le beſoin. Par ainſi il faut entẽdre qu'vn prince, & meſmement celuy qui eſt venu nouuellement à ce degré, ne peut exactement obſeruer tous les poincts qui font eſtimer les hõmes vertueux: eſtant le plus ſouuent contraint pour defendre le ſien cõtreuenir à ſa foy, à la charité, humanité, & religion. A ceſte cauſe eſt expedient, qu'il aye le courage diſpoſé ſe tourner ſelon les vents, & ce que les variations de fortune luy cõmandent, ne voulant point s'eſlongner de la vertu, s'il luy eſt poſſible: mais ou la neceſſité le contraindroit, ſe ſçauoir ſeruir du vice. Vn prince par ce moyẽ doit prendre eſgard, qu'il ne luy ſorte iamais.

*Conſilium alienũ à chriſtiana religione, ſepiuſta men cõeigit non ſeruare promiſſũ non eſſe cõtrafidem & charitatem vt quãdo ſi ſuperueniat cauſa rationabilis non implẽdi nẽpe nouum cauſus impremeditatus.*

parole:

parole de ſa bouche ne ſentant entierement ces cinq qualitez ſuſdites,& qu'il ſemble à le voir & oüir parler, n'eſtre de luy que toute clemence,toute loyauté,toute integrité, toute humanité & deuotion: & principalement doit auoir pour recommandee ceſte derniere qualité,parce qu'il eſt communémẽt plus prompt aux hommes iuger à l'œil, qu'à la main:eſcheant à vn chacun de voir, mais nõ de ſentir. Tout le monde voit ce que tu apparois eſtre,& peu ſentent ce que tu es.Et ce peu n'oſe pas contrarier à l'opinion de pluſieurs,qui ont pour eux la maieſté du prince, qui les authoriſe. Car en toutes les actions des viuans, meſmement en celles des princes,deſquels il n'y a point d'appel, l'on ſe remet touſiours à la fin pour en iuger. Le prince en vſera doncq ainſi, voulant viure en aſſeurance, & maintenir ſon eſtat, ne doutant point que ces moyens ne ſoyent touſiours eſtimez honorables, & approuuez d'vn chacun : parce que le vulgaire ne s'arreſte finon à ce qui apparoiſt,& aux euenemẽs des choſes,dans lequel la plus grand part du monde eſt comprise : quant aux mieux aduiſez, qui eſt vne bien petite portion des hommes, ils n'ont lieu fort,quand la multitude ne trouue ailleurs ou fonder ſon appuy.Ie ſçay vn prince de ce temps, que ie ne veux point nom-

mer, lequel ne fait en ſes propos banniere que de paix, & loyauté: toutesfois il eſt indubitable que s'il les euſt touſiours bien obſeruees, elles luy euſſent maintesfois tollu ſa puiſſance, & reputation.

### *Comme l'on doit fuir d'eſtre meſpriſé & hay.*

### CHAP. XIX.

VIs que nous auons parlé des plus importantes qualitez, dont ci deſſus eſt faite mention, nous deuiſerons briefuemẽt des autres ſous ces termes generaux, que le prince doit (ſelon que nous auons dit) fuir tout ce qui le peut rendre odieux, & meſpriſable. Le faiſant ainſi il accomplira toutes ſes parties, & trouuera moins de danger, & inconuenient au reſte des autres vices. Vous auez ouy ci deuant rien ne le pouuoir faire hayr d'auantage, que le rauiſſement & vſurpation des femmes, & biens des ſuiets: dequoy ſus tout conuient, qu'il s'abſtienne. Car les hommes viuent cõmunément aſſez cõtens, & paiſibles, moyennant qu'on ne leur touche point à leur honneur, & cheuance: ſeulement luy faudra reſiſter à l'ambition de quelques vns de ſes voiſins, laquelle ſe peut aiſément, & en pluſieurs façons repouſſer. Or le prince ſe fait meſpriſer quand il ſe mõſtre

ſtre variable,leger, effeminé, puſilanime, & mal reſolu : dont il ſe doit plus ſongneuſement donner garde,que d'vn rocher en mer, & taſcher à ce, qu'on liſe & recognoiſſe en tous ſes actes vne certaine grãdeſſe, magnanimité,grauité,& conſtance : voulant qu'en ce,meſmement qui concerne les particuliers affaires de ſes ſuiets,ſa ſentence ſoit vn arreſt irreuocable: & ſe maintiẽne en telle reputation,que l'on craigne s'adreſſer à luy pour le tromper & circõuenir. Le prince qui ſe fait eſtimer tel,ne peut faillir d'eſtre grandemẽt redouté:& l'eſtant,à peine entreprendra ſon coniuration cõtre luy, ni ne ſera facilement heurté d'aucun, le cognoiſſant homme de main,reueré & obey de ſon peuple. A ceſte cauſe luy eſt neceſſaire faire craindre ſon nõ en deux endroits, l'vn au dedans,pour le regard de ſes ſuiets, & l'autre par le dehors, à l'occaſion des potentats eſtrangers:deſquels il ſe defendra moyennant ſes bõnes armes & bons amis cõfederez,qui ne luy faudront iamais, pourueu qu'il ſoit biẽ reiglé & diſcipliné en ſes propres forces. Et quand les choſes du dehors ſe porterõt bien, le dedãs demeurera touſiours en bõ eſtat,ſi q̃lque interieure cõſpiration ne les perturboit. Et ores que les affaires s'eſmuſſẽt par les eſtrãgers,maisqu'il ſe ſoit fortifié vn coup, & gouuerné comme

i'ay dit, s'il veut tenir bon, il ne pourra eſtre enfonſé d'homme qui vienne ainſi que feit le Roy Nabis de Sparte. Or aduenãt que les choſes de dehors ſoyent paiſibles, le plus de ſon ſouci ſera de pouruoir, que ſes ſuiets ne coniurent ſecretement contre luy: à quoy il ne peut donner meilleur remede que ne ſe faiſant point mal vouloir & meſpriſer des ſiens, les cõtentant par les moyens, que bien au long vous auez n'agueres peu entendre ci deuant. Car la haine, & deſpriſance du prince ſont les deux plus principaux motifs, qui facent point cõſpirer le peuple: parce que le cõiurateur eſtime bien fort gratifier la commune par la mort du ſeigneur mal voulu, & deſpriſé. Et ou il penſeroit l'offenſer, à peine en feroit il l'entrepriſe, pour les difficultez infinies qui ſont en la cõduite de telles menees. L'on voit par experience maintes coniuratiõs auoir eſté braſſees, & bien peu eſtre paruenues à bõne fin: parautant que l'entrepreneur ne peut conduire ſon cas ſans compagnõ, lequel il ne ſçauroit trouuer, ſi ce n'eſt dans le parti de ceux qui ſont mal contens comme luy: & ayant deſcouuert ton ſecret à l'vn d'iceux, ſoudain il ſe reſioüit, pour l'eſperance du bien, qu'il en pretend auecques toy: tellement que voyant le gain infaillible d'vn coſté, & la perilleuſe entrepriſe de l'autre

re,il faut bien qu'il ſoit ton ami, ou ennemi mortel du prince, pour te garder la foy iuſques au bout. Et reduiſãt ce propos en briefs termes:Ie di qu'il n'y a que toute peur,ialouſie,defiance,& crainte de punitiõ à l'endroit des coniurateurs,pour les eſtonner & refroidir:ou les princes ont deuers eux la maieſté de leur corõne, les loix,le ſecours de leurs amis & archers de la garde: à quoy ſi la beneuolence populaire eſt adiointe, qui ſeroit l'homme tant temeraire,d'oſer entreprendre ceſte folie? Car s'il eſt ainſi que par raiſon commune les coniurans doyuent auoir frayeur des incõueniens qui aduiennent auant l'execution du fait:en ce cas ils auront encores plus à craindre, l'exces paracheué: s'attendãs bien d'eſtre deſauoüez,& pourſuyuis du peuple, ou deuoit eſtre leur refuge. L'on pourroit fournir de mille exẽples ſur ce propos,mais ie m'en contẽteray d'vn ſeulement aduenu de la ſouuenance de nos peres. Meſſire Hannibal Bentiuolle ayeul du ſeigneur Hannibal Bentiuolle preſent, qui fut prince & ſeigneur de Boulongne,ayant eſté tué par les Canneſques ſes parties aduerſes coniurateurs contre luy, & ne demeurant de ſa race que le ſeigneur Iean Bentiuolle,lequel eſtoit encores au berceau:ſoudain apres ſa mort,la commune s'eſleua, & ſaccagee entierement

tous ceux de la faction coniuree. Ce qui prouint de l'amitié que la maiſon des Bentiuolles auoit en ce temps acquiſe à Boulongne vers la commune: laquelle fut ſi grande, que ne ſe trouuant point apres Hannibal perſonnage pour gouuerner ceſt eſtat: & eſtans aduertis, qu'il y auoit à Floréce vn ieune homme venu des Bétiuolles, lequel on auoit touſiours au parauant, iuſques à lors, eſtimé fils d'vn menuzier, l'enuoyerent querir, & luy donnerent le gouuernement de ceſte Republicque, qu'il continua iuſques à ce, que ledit ſeigneur Iean Bentiuolle fut en aage cõpetant, pour gouuerner la ſeigneurie. Ie conclus donc, que le prince n'a que ſe ſoucier des coniuratiõs, s'il ſe ſent biẽ aimé de ſon peuple: mais ſe cognoiſſant mal voulu d'iceluy, toute choſe, & toutes perſonnes luy doyuent eſtre ſuſpectes. Les monarchies biẽ reiglees, & les ſages princes ſe ſont touſiours donnez garde de mettre les grans en deſeſpoir, & de mal contenter le vulgaire: qui eſt vne des plus importantes matieres qui touchent point le prince. Entre les royaumes que nous voyons ce iourd'huy, celuy de France eſt l'vn des mieux ordonnez, & policez: dans lequel ſe treuuent pluſieurs bonnes loix, & conſtitutions, dont la liberté & aſſeurance du Roy dependent: la premiere deſquelles eſt le parlement,

lement,& l'autorité qu'on luy a donnee,par-autant que les anciens fondateurs dudit royaume, cognoiſſant l'ambition & inſolence de la nobleſſe,laquelle pour ceſte cauſe leur ſembloit auoir beſoin de quelque bride,qui la refrenaſt:& voyant de l'autre part la haine du vulgaire contre les nobles,procedant d'vne crainte qu'il a naturellement d'eux, dequoy voulant deſcharger les petits, & n'en donner toutesfois la peine au Roy,pour l'exempter de la malueillance que les grans luy euſſent portee, ſouſtenant le populaire, & ſemblablement du populaire,s'il eut fauoriſé les grans:aduiſerét d'eſtablir vn iugemét tiers & neutre,lequel ſãs la charge & blaſme du Roy reprimeroit les puiſſans,& tiendroit la main aux petits.Il ne ſe pouuoit ſonger vn meilleur ne plus expedient remede, ne qui aye mieux occaſionné la trãquilité du Roy, & du royaume.Et de là pouuons nous tirer vn autre ſingulier notable, que les princes doyuent deleguer à autruy les affaires, dont l'expeditiõ eſt ſuiette à l'inimitié de l'vn des eſtats, & ſe reſeruer ceux qui dependent de leur grace.Il eſt biẽ raiſonnable qu'ils facẽt cas de la nobleſſe, mais que ce ne ſoit en ce faiſãt mal vouloir du peuple.Or il ſemblera poſſible à quelques vns,conſiderant la vie,& mort de pluſieurs empereurs de Rome, que

maints exemples s'y peuuent trouuer tous contraires à ceſte mienne opinion, attendu qu'aucuns d'iceux, encores qu'ils ayent touſiours vertueuſement veſcu, & auecques vne grande hauteſſe de courage, ont ce neantmoins perdu leur empire, ou bien eſté tuez par leurs gens, qui auoyent coniuré à l'encõtre d'eux. A quoy m'appreſtant de reſpondre, ie deuiſeray des complexions d'aucuns empereurs, deſcouurant l'occaſion de leur ruine, non diſſemblable à ce que i'en ay n'agueres diſcouru. Et mettray en partie deuant les yeux les choſes dignes d'eſtre remarquees à quiconques lit les hiſtoires de ce temps. Et pour entrer en ieu, ie me contenteray ſeulemẽt de produire les empereurs, qui ſuccederent depuis Marc Aurelle le philoſophe, iuſques à Maximin: leſquels furẽt Marc, ſon fils Commode, Pertinax, Iulian, Seuere, Antoine Caracalle, ſon fils Macrin, Heliogaballe, Alexandre & Maximin. Faut premierement noter, qu'au lieu q̃ les princes de maintenant n'ont à reſiſter qu'à l'ambition des grans, & inſoleẽce de la commune: les empereurs Romains, outre ces deux peines, auoyent vne tierce difficulté, qui eſtoit de s'accommoder à la cruauté, & auarice des gens de guerre: choſe de tel trauail & ennuy, qu'elle moyẽna la deſtruction de la plus grand part d'iceux: leur

leur eſtant choſe incompatible,ſatisfaire aux ſoldats, & au peuple enſemble :parce que le peuple aime la tranquilité & repos,& conſequemment le prince de nature benigne, & modeſte:ou les ſoldats deſirent au rebours vn prince belliqueux, inſolent,cruel,& pilleur,en quoy ils vouloyẽt nourrir les empereurs au dõmage du peuple,pour faire croiſtre leurs ſoldes & penſions,& raſſaſier leur auarice & cruauté.Dõt procedoit qu'aucuns empereurs n'ayans ne par art,ne par nature, la dexterité de tenir les vns,& les autres en bride, ne duroyent communément gueres en leur monarchie,meſmement ceux qui venoyent comme gens nouueaux à ceſte ſouueraineté:leſquels cognoiſſans l'incompatibilité de ces deux diuerſes ligues,s'efforçoyẽt à gratifier les ſoldats, faiſans peu de cas au reſte d'outrager le populaire. Et de fait leur eſtoit neceſſaire d'en vſer ainſi:parautãt que ſi les princes voyent ne pouuoir fuir la haine de quelque coſté, doyuent taſcher pour le moins,que ce ne ſoit d'vn parti vniuerſel:& ou encores ils ne le pourroyent faire,s'eſuertuer à leur poſſible,n'eſtre point mal voulus par ceſte partie de l'vniuerſel,qui ſera la plus forte. A ceſte cauſe les empereurs, qui pour leur nouueauté auoyent beſoin de quelque appuy,& faueur extraordinaire, fauoriſoyẽt

plus volontiers la gend'armerie,que le peuple : ce qui leur eſtoit vtile, ou dommageable, ſelon qu'ils s'y ſçauoyent bien ou mal conduire. De là vint,que Marc,Pertinax, & Alexandre,princes de modeſte & debonnaire vie,amateurs de iuſtice, ennemis de cruauté finirent pourtant tous malheureuſemẽt: excepté l'empereur Marc,lequel veſquit, & mourut en treſgrand honneur. Auſſi eſtoit il paruenu à l'empire par droit ſucceſſif,& hereditaire, lequel à ce moyen il ne recognoiſſoit point tenir ne des ſoldats, ne du peuple. Outre cela eſtant accompagné de maintes ſingulieres vertus,qui le rẽdoyent venerable & redouté, il tint ces deux differens partis ſa vie durant touſiours reſſerrez au dedans de leurs bornes,& ne fut oncq mal voulu, ne meſpriſé. Mais Pertinax fut crée empereur contre la volõté de la gend'armerie : laquelle ayant appris de viure licentieuſemẽt ſous Commode,ne pour endurer la vie,& raiſonnable regle,ou Pertinax la voulut reduire. Et par ainſi s'eſtãt fait hayr des ſoldats,& ayant adioint à ceſte haine vne certaine meſpriſance,pour ſa blanche vieilleſſe, il feit le ſaut dés le premier aduenement de ſon empire. Dequoy il faut noter, que la malueillance s'acquiert auſſi bien entre les hommes par la vertu, que le vice. Pourtant ſi vn prince ſe veut

veut conſeruer en ſon eſtat, il ſera maintesfois force, comme i'ay dit, à n'eſtre du tout bon & vertueux. Car ſi l'vniuerſité, ſoit le vulgaire, les riches, ou les ſoldats, eſt corrompue, de laquelle tu aye beſoin pour te maintenir, il eſt neceſſaire que tu t'appropries à ſon humeur la voulant contenter: & alors les bonnes operations te ſont contraires & pernicieuſes. Or cõſiderons vn peu Alexandre lequel fut de ſi grãde bonté, qu'entre les autres loüanges que la renommee luy attribue, on dit, qu'en l'eſpace de quatorze annees qu'il regna, il ne fut oncq mis homme à mort, que par ſentence des iuges. Ce neantmoins ayant le bruit d'eſtre puſilanime, & perſonnage qui ſe laiſſoit gouuerner à ſa mere, tomba finablemẽt en tel meſpris, que ſon armee conſpira contre luy, & luy fiſt à la parfin perdre la vie. Au cõtraire, ſi nous examinons les qualitez de Commode, Seuere, Antonin, Caracalle, & de Maximin, nous les trouuerõs auoir tous eſté cruels, & extremes exacteurs de peuple: leſquels pour ſatisfaire à leurs ſoldats, exercerent tous les outrages, torts, & violences qui ſe pouuoyent commettre ſur leurs ſuiets. Auſſi eurent ils vn chacun d'eux miſerable & hõteuſe fin, horſmis l'empereur Seuere, lequel eſtoit garni de telle proëſſe & magnanimité, que s'entretenant

en l'amitié de ſes gẽs de guerre,encores que il foulaſt grandement ſes ſuiets,il luy fut facile de regner heureuſement : parce que ſes vertus le rendoyent en la face de ſon peuple, & ſes ſoldats ſi admirable,que les vns en demeuroyent d'vn coſté rauis,& eſtonnez, les autres contens,& plains d'obeiſſance.Et parautant que ſes geſtes ſont dignes d'admiration en vn prince nouueau,ie veux monſtrer en peu de paroles, comme il ſçeut finement ioüer le perſonnage du Renard,& du Lion, qui ſont complexions de beſtes, dont il faut que le prince ſe ſçache aider au beſoin. Seuere doncq' cognoiſſant le peu de cas, que c'eſtoit de l'empereur Iulian,perſuada à tout ſon exercite, ſur lequel il eſtoit lieutenant general en Eſclauonie,d'aller à Rome, pour venger la mort de Pertinax, qui auoit eſté occis par les gens de ſa garde : & ſous ceſte couleur,ſans declarer qu'il aſpiraſt à l'empire, fiſt marcher ſon armee contre Rome,ſe trouuant pluſtoſt en Italie, que lon ſçeuſt nouuelles de ſon partement.Arriué à Rome, le Senat l'eſleut empereur par craïte,& meit à mort Iulian.Ce commencemẽt fait,il luy reſtoit deux difficultez à vouloir occuper tout l'empire,l'vne en l'Aſie,ou vn nommé Niger chef de l'exercite du Leuant, s'eſtoit fait ſaluer empereur : L'autre en Ponant, à l'occa-

l'occaſion d'Albinus, qui pretendoit à vn meſme but. Et parautant qu'il luy ſembla dãgereux ſe manifeſter tout d'vn coup ennemi aux deux enſemble, delibera courir ſus Niger, & tromper Albinus: auquel il eſcriuit, comme eſtant eſleu empereur par les Senateurs, il le vouloit rendre participant de ceſte dignité auecques ſoy: & de fait luy enuoya le tiltre de Ceſar, & ſe l'aſſocia pour cõpagnon de l'empire, ſous l'aduis, & conſentement du Senat. Ce qu'Albinus accepta fort volontiers, comme choſe deſiree, & la penſãt veritable. Mais apres que Seuere eut vaincu, & tué Niger, & pacifié les affaires de l'Orient, retourna incontinent à Rome, ou il ſe cõplaignit en plain Senat d'Albinus: lequel, comme peu ſouuenant des biẽs faits receus de luy, auoit pourchaſſé de le faire mourir par trahiſon: au moyen dequoy eſtoit contraint d'aller punir ſon ingratitude: ce qu'il executa depuis, & l'alla trouuer en France, où il le priua de l'empire, & de la vie. Qui donc peſera par le menu les actions de ce ſeigneur, le iugera auoir fait les tours d'vn treſfurieux Lion, & treſcauteleux Renard, & qu'il a eſté craint, & reueré de tout le monde, & bien voulu de ſa gend'armerie: de ſorte qu'on ne s'eſmerueillera point, comme luy eſtant hõme nouuellement paruenu, à peu garder en-

tre ſes mains vn ſi grand, & opulent empire: parce que ſa merueilleuſe, & haute reputation le preſerua de la haine, que ſes rapines luy pouuoyent auoir acquiſe à l'endroit de ſes ſuiets. Son fils Antoine fut ſemblablement vaillant perſonnage, garni d'excellétes parties, & vertus, qui le faiſoyét redouter du peuple, & aggreable aux ſoldats. Car il eſtoit homme belliqueux, endurci à toute ſorte de trauail, deſpriſeur de viandes delicates, & de toute autre volupté, choſes qui cõtraignoyét les gens de guerre à l'aimer. Toutesfois ſon inſolence, & cruauté furent tant immoderees & exceſſiues, ayãt fait mourir par occaſions particulieres la plus grand partie du peuple Romain, & entierement celuy d'Alexãdrie, qu'a la parfin il tomba en la malueillance de tout le monde, & commẽça ſe faire craindre à ſes plus priuez, & familiers amis: en maniere qu'vn centurion le tua au beau millieu de ſon armee. Et en cela eſt bon de noter, que ces perils de mort coniuree par vn homme deliberé, & obſtiné à tout dãger ne ſe peuuent deſtourner d'vn prince: d'autant qu'vn chacun le peut executer, n'ayant aucun ſouci de la mort. Si eſt ce, qu'on s'en doit moins trauailler, comme de choſe aduenant fort rarement. Et faut tant ſeulement, qu'il ſe garde de faire aucune grieſue iniure à ceux

à ceux qui ſont aupres de ſa perſonne : ainſi qu'en vſa ceſt empereur Antonius lequel menaçoit tous les iours le centurion, apres auoir fait outrageuſement mourir ſon frere, & le retenoit ce neantmoins à la garde de ſon corps: qui eſtoit vne vraye, & pernicieuſe temerité, comme il en fiſt depuis l'eſſay. Touchant de Commodus, il ſe pouuoit aiſément conſeruer en l'empire, l'ayant par ſucceſſion de Marc ſon pere : la trace duquel quand il euſt bien ſuyuie elle luy ſuffiſoit à rendre le peuple, & la gend'armerie contente. Mais eſtant plein d'vn courage cruel, & beſtial, pour mieux exercer ſa rapacité contre ſes ſuiets, tourna ſa faueur vers ſes ſoldats, les nourriſſant en vne effrenee, & immoderee licẽce. D'autre part ne gardãt point le ranc de ſa dignité, ſouuentesfois deſcendãt en plein theatre pour combattre deuant l'aſſiſtãce du peuple Romain contre les eſcrimeurs, & faiſant mille autres petites choſes viles, & indignes de la maieſté imperialle, tomba peu à peu en la mauuaiſe eſtime de ſes gens de guerre, & conſequemmẽt eſtant hay d'vn coſté, & deſpriſé de l'autre, n'eſt de merueilles ſi lon conſpira contre luy, & les ſiens meſmes le tuerent. Quant à Maximinus, il fut homme fort grand guerroyeur, lequel à ceſte cauſe on eſleut empereur, pour l'ennuy &

laſſeté,que la gend'armerie auoit receuë du tranquille & mol gouuernement d'Alexandre,dont nous auons n'agueres parlé : toutesfois il n'y demeura pas longuemẽt moyẽnant deux enormes taches, qui eſtoyent en luy : l'vne pour eſtre de bien vile & abiecte condition,ayant gardé les beſtes au pays de Thrace,ce qui eſtoit notoire à vn chacun,& luy engendroit vn merueilleux deſdain, & meſpriſance:L'autre, parce qu'a l'entree de ſon regne, ayant differé d'aller à Rome, & prendre poſſeſſion du ſiege imperial,il ſema de luy vne opiniõ de cruauté,pour les rigoureuſes inhumanitez,qu'il auoit faites exercer par ſes lieutenans,& cõmis en la ville de Rome,& pluſieurs endroits de l'empire. Tellement que le monde eſtant indigné pour la vilité de ſon ſang & luy portãt mauuais vouloir d'autre part,à l'occaſion de ſa cruelle nature, que l'on craignoit, l'Afrique ſe rebella premieremẽt,puis le Senat,auecques tout le peuple Romain,& apres l'Italie,& conſecutiuement ſa propre armee,laquelle tenant le ſiege deuant Aquilee,& trouuant la priſe d'icelle trop difficile,ennuyez de ſa felonne cõplexion,& le craignant moins pour luy voir tant d'ennemis en barbe, le vous meirẽt galantement à mort. Au regard d'Heliogabale, de Macrin,& de Iulian, ie n'en veux point

ſoüiller

ſoüiller mon propos: pour auoir eſté gens de ſi pauure, & laſche effet, qu'ils n'ont gueres tardé de venir tous à neant. Mais ie viẽdray à la concluſion de ce propos, diſant que les princes de noſtre temps ne ſont point ſuiets à la peine d'applaudir à leurs ſoldats, par voyes ſi extraordinaires. Car bien qu'il faille auoir quelque conſideration d'eux, ſi eſt ce qu'en cela le remede & aduis y eſt prompt, attendu que les princes d'auiourd'huy n'entretiennent point compagnies de gens de guerre, qui ſoyẽt inueterees, & annexees aux eſtats des prouinces, cõme eſtoyẽt les exercites pretorians de l'empire Romain. Parquoy s'il eſtoit alors neceſſaire de ſatisfaire pluſtoſt aux ſoldats, qu'au peuple, procedoit de ce, que le peuple auoit moins de puiſſance, que les ſoldats: maintenãt les princes doyuent s'incliner d'auantage au bon traittement du peuple, que des ſoldats: excepté le Soudan, & le grand Turc: lequel entretient touſiours aupres de luy douze mille hõmes de pied, & quinze mille cheuaux: ſurquoy la force, & aſſeurance de ſon empire eſt fondee: & faut neceſſairemẽt que mis en arriere tout autre regard du peuple, il pratique leur faueur, & beneuolence. Il en va tout ainſi du royaume du Soudan, lequel ſe maniant entierement à la diſcretion des ſoldats conuiẽt

par neceſſité que le prince leur face la court, ſans ſe ſoucier du reſte de ſes ſuiets. Et deuez noter, que l'eſtat de ce Soudan eſt diſſemblable à tous les autres, retenant beaucoup du Pontificat Chreſtien: qui ne ſe peut dire principauté hereditaire, ne nouuelle: parce que les enfans du prince mort n'y ſuccedent point, ains celuy qui eſt promeu à ceſte ſouueraineté par l'election de ceux, qui en ont l'autorité. Et ne ſe peut ſemblablemẽt appeller nouuelle, conſideré qu'il eſt de toute ancienneté eſtabli. Auſſi les difficultez, qui ſe treuuẽt és nouuelles principautez, ne ſe voyẽt point en ceſte ci. Car ſi bien le prince eſt nouueau, les ordonnances, & ſtatus de l'eſtat ſont pourtãt anciẽs, & diſpoſez à le receuoir ne plus ne moins que s'il eſtoit ſeigneur hereditaire. Mais retournant à noſtre premier propos, ie veux dire, q̃ qui examinera le preſẽt diſcours, il cognoiſtra la haine, & deſpriſance auoir cauſé la ruine des empereurs ci deſſus mentionnez. Enſemble pourra iuger dont procede, que partie d'eux ſe gouuernãt en vne ſorte, & partie au contraire d'icelle, il y en a eu de chaque coſté quelques vns, qui feirent bien leurs beſongnes, & les autres non, comme Pertinax, & Alexandre, auſquels il fut inutile, & dommageable, eſtans princes nouueaux, vouloir enſuyure le

le gouuernement de Marc, qui eſtoit venu à l'empire par droit ſucceſſif. Et pareillement Caracalle, Commode, & Maximin ne ſe deſtruirent oncques, que pour auoir voulu reſſembler à Seuere, n'ayans en eux vertu ſuffiſante à mettre le pied, ou il l'auoit mis. Pourtant vn prince de ſoy nouuellement eſleué à vn principat, ne ſe doit entierement reigler aux actiõs de Marc, ni enſuyure du tout celles de Seuerus: mais faut qu'il preigne de Seuerus les formes de faire, qui luy ſont neceſſaires, pour fonder, & donner racine à ſon eſtat: & de Marc les vertus, qui luy ſembleront propres, & loüables pour conſeruer l'eſtat, qui eſt deſia ferme, & eſtabli.

*Si les fortereſſes, & pluſieurs autres choſes, que les princes ont couſtume de faire, ſont vtiles ou dommageables.* CHAP. XX.

IL y a des princes, qui pour tenir leur eſtat en main aſſeuree, deſaguerriſſẽt tãt qu'ils peuuẽt leurs ſuiets, les aucuns ont entretenu leurs pays en partialitez, & diuiſions: les autres ont nourri les inimitiez, à l'encontre de eux meſmes. Il s'en treuue auſſi, qui ſe ſont appliquez à gaigner la faueur de leurs contraires. Aux vns a ſemblé bon d'edifier fortereſſes, aux autres de les ruiner, & demolir.

Et combié qu'il ne ſe puiſſe preſcrire reigle determinee à toutes ces choſes, ſi l'on ne viẽt aux particularitez de ces eſtats, eſquels fuſt de beſoin faire le ſemblable. I'vſeray toutesfois en mon deuis de telle generalité, que la matiere pourra d'elle meſmes comporter.

L'on ne trouuera point doncques, qu'vn prudẽt prince nouueau ait iamais oſté les armes à ſes ſuiets, mais au rebours, quãd il les a rẽcontrez mal duits, & ſtilez à la guerre, touſiours les y a reduits, & affaçõnez: parce que ſi tu les rẽds exercitez en cela, la force d'eux en eſt tienne, & deuiennent fidelles ceux, qui t'eſtoyent au parauãt ſuſpects: & les anciennement fideles s'entretiennent en leur bonne volonté, & deuoir: ſi bien que par ce moyen tous tes ſuiets ſe formaliſent en ton parti, comme pour la vie. Et parautant que tout le peuple ne ſe peut pas employer à la vacation des armes, quand tu gratifieras par bienfaits priuilegiez ceux qui t'y ſeruent, tu t'acquerras, ce faiſant, plus d'aſſeurance à l'endroit des autres. Car l'aduantage & prẽeminence que les gens de guerre cognoiſtront auoir receu de toy, les rendra tes obligez, & le reſte du peuple de s'aguerrir t'excuſera aſſez, voyant eſtre bien raiſonnable, que il y aye plus de recompenſe à l'endroit, ou le peril, & ſeruice ſont plus grands. Mais ſi tu

leur

leurs defens l'vſage des armes, tu commẽces à les irriter, & monſtrer que tu ne te fies pas en eux, ou pour faute de leur hardieſſe, ou peu de loyauté : qui ſont deux opinions ſuiettes à rendre le peuple mal content de toy. Et parce qu'il n'eſt poſſible demeurer ſans gens de guerre, il faut par neceſſité, que tu te ſerues de mercenaires, de la bonté deſquels nous auons ci deuant traité: & quand encores ils ſeroyent bons, ce n'eſt point iuſques à te pouuoir par l'aide d'eux defendre d'vn puiſſant ennemi, & de ton peuple rebellé. A ceſte cauſe vn nouueau prince, venant à vne nouuelle monarchie, tiendra touſiours ſes ſuiets agguerris le plus qu'il pourra, dequoy les hiſtoires peuuent fournir infinis exemples. Mais quand vn prince acquiert vn eſtat nouueau, qu'il adioint comme vn membre à ſes anciẽnes ſeigneuries, alors eſt neceſſaire oſter l'exercice des armes à ce peuple, exceptez ceux, qui ſe ſont declarez pour toy en l'acquerant. Et encores les faut il petit à petit auecques le temps, & les occaſions affoiblir, & deſarmer, donnant tel ordre à tes affaires, que toutes les forces de ton pays ſoyent conſtituees en tes ſoldats naturels, leſq̃ls tu as eſtablis aupres de toy en ton propre & ancien dommaine. Nos anceſtres de Florence, meſmement ceux, qui pour lors eſ-

toyent eſtimez les plus ſages, ſouloyẽt dire, qu'il falloit tenir Piſtoye auecques les partialitez, & Piſe auecques les fortereſſes : & nourriſſoyent à ceſte cauſe en quelque ville, leur ſuiette, les querelles entre les partiſans, pour plus facilement la poſſeder. Cela poſſible deuoit ſembler bon pour ce temps là, que l'Italie n'eſtoit empeſchee qu'aux differens de ces diuers partis. Mais ie ne ſerois point d'aduis ſuyure maintenant ce conſeil, parce que lon ne me fera iamais croire, que ces diuiſions vallent rien: ains faut neceſſairement que les villes diuiſees ſoyent ſi l'ennemi s'approche, ſoudainement deſtruittes: à cauſe que la plus foible part ſe rengera touſiours vers la puiſſance de l'ennemi, & l'autre par ce moyẽ ne ſera point obeye. Les Venitiens meus, comme ie penſe, des raiſons ſuſdites, entretenoyent les ſectes Guelphes, & Gibellines és villes de leur ſeigneurie: & nonobſtant qu'ils ne permiſſent oncq les choſes venir entre leurs citadins iuſques aux armes, ſi maintenoyent ils ces differens parmi eux, à celle fin, que leurs ſuiets eſtans occupez en ces brigueries, n'euſſent le loiſir de penſer à ſe rebeller: ce que toutesfois ne leur ſucceda pas depuis. Car apres auoir eſté defait à Vaile, il y eut vne de ces deux ligues, qui s'eſleua tout à coup, & chaſſa meſſieurs les Venitiens

Venitiens hors de leurs terres. Telles modes de faire ſeruẽt d'indice, pour deſcouurir la foibleſſe d'vn prince, parautant que ces partialitez ne ſe permettront point ſous vn Monarque ayant le ſang aux ongles : attendu qu'elles ne ſont profitables, qu'en ſaiſon de paix, pour pouuoir moyennant icelles plus aiſément manier les ſuiets. Mais aduenant la guerre, la tromperie de ceſt aduis ſe deſcouure aſſez.

Certainement les princes s'aggrandiſſent quand ils viennent au deſſus des difficultez, & empeſchemens, qui ſe mettent au deuant de leurs deſſeins : parce que la fortune, lors meſmemẽt qu'elle veut eſleuer vn nouueau prince, lequel a beſoin de ſe monſtrer plus vertueux, que n'a l'hereditaire, elle vous luy fait naiſtre ennemis, & entrepriſes cõtraires de tous coſtez, à celle fin qu'ayãt matiere par là de ſe mõſtrer & les ſurmonter, il ſe puiſſe eſleuer plus haut par le ſecours de l'eſchelle, que ſes ennemis luy ont adminiſtree. A raiſon dequoy pluſieurs ont eſtimé, qu'vn ſage prince doit auec vne certaine aſtuce nourrir quelque inimitié contre ſoy : afin que venãt à l'opprimer, ſa grandeur s'en enſuyue d'auantage. Et y a eu aucuns princes, ſpecialement des nouueaux, leſquels ont trouué plus de loyauté, & ſeruice, à l'endroit de

ceux qui leur eſtoyent ſuſpects au commencement de leur regne, qu'a leurs premiers fidelles adherans. Le ſeigneur Pandolphe Petrucce, prince de Sienes ſe ſeruoit pl⁹ en l'adminiſtration de ſon eſtat, de ceux, qu'il penſoit luy eſtre contraire, que d'autres. Si n'eſt il poſſible deuiſer amplemẽt de ceſte matiere, comme elle requiert, parautant qu'elle varie ſelõ le ſuiet. Et me ſuffira pour ce coup de dire, que ſi les hommes, qui ont eſté repugnans à la receptiõ d'vn prince, ſont de qualité que pour ſe maintenir ils ayent beſoin de quelque appuy, le prince les attirera touſiours de ſon parti fort aiſémẽt : & eux meſmes de tant plus ſont inclinez, & contraints à loyaument le ſeruir, qu'ils cognoiſſent leur eſtre neceſſaire d'abolir par fidelle obeiſſance l'opiniõ ſiniſtre, qu'il auoit d'eux. Parainſi le prince en tire plus de profit, & commodité, qu'il ne fait des autres, leſquels ſeruans d'vne trop grande aſſeurance, tombent le plus ſouuent en nonchallance de ſes affaires. Mais, puis que nous ſommes ſi auãt en propos, ie ne veux point oublier d'aduertir le prince, qui eſt paruenu à vn nouueau regne moyẽnãt l'interieure faueur d'icelluy, de bien conſiderer le motif de ceux, qui l'ont fauoriſé: & ſi ce n'eſt vne naturelle affectiõ qu'ils luy portent, mais ſeulement vn meſcon-

contentement de la precedente domination à bien grãd' peine entretiendra il leur amitié,& bon vouloir: parce qu'il ne faut point qu'il s'attende de mieux les contenter, que l'autre. Recerchant doncq bien l'occaſion de ceci auec les exemples anciens,& modernes,il ſe trouuera choſe plus facile s'inſinuer, & maintenir en la bié vueilláce de ceux qui ſe contẽtoyent au parauant de leur premier ſeigneur, & conſequemment eſtoyent contraires à l'election du nouueau, que des autres leſquels l'ont fauoriſé, pour depoſſeder celuy qu'ils n'aimoyent point. La couſtume d'aucuns princes a eſté,pour plus ſeurement garder leurs pays,faire baſtir des chaſteaux, & fortereſſes, cuidans par là tenir en bride ceux qui auoyent volonté d'entreprendre à l'encõtre d'eux,& s'en ſeruir cõme d'vn ſeur refuge à vne premiere pointe de fureur. Ie ne puis bonnemẽt blaſmer ceſte maniere,parce qu'elle a eſté d'ancienneté pratiquee. Toutesfois le ſeigneur Nicolas Vitelli s'eſt veu de noſtre temps auoir deſmoli deux fortereſſes en la ville de Caſtello,ſeulement pour aſſeurer l'eſtat. Le duc Guidebaut d'Vrbin eſtant retourné en ſon duché, dont Ceſar Borgia l'auoit auparauant chaſſé, raſa iuſques aux fondemens toutes les places fortes d'iceluy pays: eſtimãt ſans icelles deuoir plus diffici-

lement reperdre ſon dommaine. Les Bentiuolles feirent le ſemblable, apres qu'ils furẽt rentrez dans Boulongne. Et par ce moyẽ les fortereſſes ſont vtiles, ou non, ſelõ le temps: ſi elles te profitẽt en vn endroit, elles te nuiront à l'autre. Surquoy lon peut faire ceſte diſtinction. Que le prince ayant plus de crainte de ſon peuple, que des eſtrãgers, doit edifier fortereſſes: mais celuy qui redoute plus l'eſtranger, que le peuple, n'en a point de beſoin. Le chaſteau de Milan, que Franciſque Sforſe a baſti, donnera plus d'affaires à ſes ſucceſſeurs, que nul autre inconuenient, qui leur aduienne. Parquoy la meilleure fortereſſe, qui ſoit, eſt de n'eſtre point mal voulu de ſes ſuiets: conſideré que la place forte ne te pourra ſauuer, ſi le peuple te veut vn coup mal. Car le ſecours eſtrãger ne luy faudra iamais, ayãt vne fois pris les armes cõtre toy. L'on ne voit point de noſtre tẽps, qu'elles ayent profité à prince qui ſoit, fors à la cõteſſe de Furli apres le decez du cõte Hieroſme ſon mari, par l'aide deſquelles elle euita la fureur du populaire, & attendit le ſecours de Milan, dõt elle recouura depuis ſon autorité de comteſſe. Auſſi le tẽps, & la fortune eſtoyẽt pour lors en ſorte que le peuple ne pouuoit eſtre ſecouru de dehors. Toutes fois ſa forte place ne luy ſeruit depuis de gue-

res

res', quand Ceſar Borgia luy feit la guerre: ayant les gens du pays pour luy, qui s'eſtoyẽt rebellez contre leur maiſtreſſe : à laquelle il euſt eſté pour lors beaucoup plus commode auoir l'amitié de ſon peuple, que la forteresſe. Ayant doncq bien conſideré ces choſes ie loüeray celuy,qui edifiera la forteresſe, & qui auec ne l'edifiera: Mais ie blaſmeray quiconque ſe fiant en icelles,fera peu de cas d'eſtre hay de ſon peuple.

***Ce que doit faire vn prince, pour acquerir reputation.***

## CHAP. XXI.

IL n'y a rien qui face tant eſtimer vn prince que les grãdes entrepriſes,& dõner de ſoy rares & ſingulieres exemples:Nous auons auiourd'huy le Roy Ferdinãd d'Arragon,ſemblablement Roy d'Eſpagne, lequel ſe peut preſque appeller prince nouueau, pour s'eſtre de petit & foible prince qu'il eſtoit,rendu par gloire & reputatiõ le premier, & plꝰ puiſſant Roy de Chreſtienté : tãt que ſi vous prenez bien eſgard à ſes geſtes,ils ſe trouueront tous merueilleux,hautains & quelques vns preſque miraculeux. Il aſſaillit à l'aduenemẽt de ſõ regne le royaume de Grenade, & eſtablit ſur ceſte entrepriſe le fondement

de ſa grãdeur. Car elle le meit premieremẽt hors de ſouci, & ſouſpeçon de receuoir empeſchement en ceſte execution, tenant par le moyen d'icelle les courages des barons, & ſeigneurs de Caſtille occupez: leſquels eſtans detenus au penſemẽt de ceſte guerre, n'auoyẽt le loiſir de dreſſer aucune nouuelle mutation. Et ce pendant il gagnoit touſiours pays, & acqueroit domination ſur eux, dont ils ne ſe donnoyent point de garde. Il ſçeut bien trouuer l'inuention de ſoudoyer ſon armee aux deſpens de l'egliſe, & du peuple: & moyennant ceſte longue guerre, rendre ſa gend'armerie ſi experte, & exercitee, qu'il en obtint depuis maintes glorieuſes victoires. Outre cela afin de pouuoir encores entreprendre plus grandes choſes, ſous l'affection qu'il portoit vers la foy Chreſtienne, ſe meit en deliberatiõ d'exercer vne deuotieuſe cruauté, en chaſſant, & banniſſant de ſon royaume la generation des Marranes: qui fut vn fort eſtrange, & miſerable exemple. Et ſous ce meſme manteau & couleur, il aſſaillit l'Afrique, feit le voyage d'Italie, & finablement donna iuſques dãs la Frãce: & par ainſi touſiours cõmença grandes entrepriſes, leſquelles ont perpetuellement tenu les eſprits de ſes ſuiets en ſuſpens, & admiration, ſous vne attente de l'euenement. Et ſe ſont ſes

menees

menees de ſi pres entreſuyuies, qu'elles n'ont iamais donné loiſir aux nations de machiner rien contre luy. Il profite auſſi grandement au prince faire quelque acte digne de memoire au gouuernement de ſon pays, ſelõ qu'on recite de meſſire Bernard de Milan, quand l'occaſion s'offre, que quelqu'vn aye commis aucune choſe extraordinaire en la vie ciuile, ſoit en bien ou en mal: pour la recompenſe, ou punition duquel il treuue quelque ſubtil, & ingenieux moyen qui face parler de luy: Et ſur tout vn prince doit auoir l'œil à ne laiſſer rien partir de ſoy qui ne ſente ſon magnifique, & excellent ſeigneur. Lequel ſe fera pareillemẽt beaucoup eſtimer, s'il ſe mõſtre diligent en l'entretien & pourſuitte de ſes amitiez, ou inimitiez: ce eſt à ſçauoir quand ſans aucune crainte il ſe declare en faueur de ſon ami cõtre vn autre: lequel aduis ſera touſiours reputé meilleur, que demeurer neutre. Car ſi deux tiens puiſſans voiſins viennent vne fois à auoir debat enſemble, faut penſer de deux choſes l'vne: ou qu'ils ſont de ſorte, que l'vn d'eux venant à vaincre, le vainqueur te peut dõmager, ou non. Or en quelque euenement que ce ſoit, il vaudra mieux ſe deſcouurir pour l'vn d'iceux & faire bõne guerre: parauãt qu'au premier cas, ſi tu ne te declares, tu ſeras touſiours

en la miſericorde d'eſtre pillé du vainceur auec le plaiſir & contentement du vaincu, & n'auras raiſon, ne perſonne qui t'excuſe, ou reçoyue en ceſte calamité. Parce que celuy qui gaigne, fuit les amitiez ſuſpectes, & deſquelles il n'a point de ſecours en ſes affaires. Et le perdeur n'eſt tenu te receuoir chez luy, puis que tu as refuſé de ſecourir ſa fortune au beſoin. Le Roy Antiocus eſtoit paſſé en Grece à la ſuſcitatiõ des Etholles pour en chaſſer les Romains, lequel enuoya vne ambaſſade aux Achees amis & cõfederez du peuple Romain, afin de les induire à eſtre neutres. Et les Romains de l'autre coſté les ſolicitoyent à prendre les armes en faueur d'eux. Ceſte choſe fut miſe en deliberation au cõſeil des Achees, auquel l'ambaſſadeur d'Antiocus s'efforça de les incliner à ne ſe vouloir entremettre pour les vns ne les autres. A quoy l'ambaſſadeur de Rome feit reſponce en ſemblables termes: Quant à ce que lon vous a remonſtré eſtre choſe treſbonne, & profitable à voſtre eſtat ne vous meſler point de ceſte guerre: Il n'y a rien au cõtraire qui vous ſoit plus pernicieux & dõmageable, ſi vous l'entendez bien: parautant que ſi vous n'eſtes point de la partie, vous pouuez vous aſſeurer, que voſtre pays ſera le pris & ſallaire du vaincueur, ſans que pource il vous

il vous en reuienne gré, ne loüange aucune. Il aduient doncq communément que celuy qui ne t'eſt point ami te requerra de la neutralité, & ton ami te pourſuyura au rebours de ſecourir ſon parti. Ce que nous voyons eſtre pratiqué par les princes indiſcrets, & mal reſolus, qui ſuyuent volontiers la voye tierce, péſant fuir par là le preſent peril. Auſſi s'en trouuét ils le plus ſouuét mauuais marchans. Mais quand le prince ſe deſcouure vigoreuſemét pour le parti de quelqu'vn, ſi celuy que tu fauoriſes viét à vaincre, bien qu'il ſoit puiſſant: & que tu demeure à la merci de ſa volonté, il t'eſt pourtant obligé, & y a telle contraction d'amitié, que les hommes pour iniques, & deſraiſonnables, qu'ils ſoyét, ne la voudroyét auecques ſi grand' tache d'ingratitude rompre, & violer. D'auantage les victoires ne ſont iamais en tout & par tout ſi heureuſes que le vaincueur n'aye quelque ſcintille de cõſideration & reuerẽce, meſmement à l'endroit de la iuſtice, & raiſon. Mais s'il aduiét, que la perte tombe du coſté, pour qui tu es, le vaincu te receura & donnera ſecours tant, qu'il en aura le pouuoir, te rẽdant compagnõ d'vne fortune, qui peut reſſuſciter & ramender. Or quãd au ſecond cas, ſçauoir eſt quãd ceux qui ont guerre enſemble, ſont tels que tu n'as matiere de craindre celuy quã

vaincra, de tant plus eſt ce grand' prudence d'adherer à l'vn des deux: parce que tu moyennes, ce faiſant, la ruine de l'vn, ſecourant celuy qui te deuroit defendre, s'il eſtoit ſage: & ayant vaincu, ils ſe ſouſmet taiſiblement à ta volonté: A quoy il ne peut fuir, parce qu'il eſt impoſſible qu'il ne vaincque eſtant ſecouru de toy. Ce qui doit bien aduertir vn prince de ne faire iamais ligue auecques vn plus puiſſant que luy, pour endommager autruy, ſi la neceſſité ne l'y contraint. Car ſi ton confederé paruient à la victoire, il deuient conſequemment maiſtre de toy: Et les princes doyuent fuir ſur toutes choſes de ſe laiſſer tomber à la diſcretion d'autruy. Les Venitiens ſe r'allierét auec les François contre le duc de Milan, dont ils ſe fuſſent bien paſſez, attendu que cela fut depuis cauſe de leur grande perte, & deſtruction. Mais quand il n'eſt poſſible de l'euiter, tout ainſi qu'il aduint aux Florentins, lors que le Pape & les Eſpagnols vindrent aſſaillir la Lõbardie: Il conuient adoncq que le prince s'incline à l'vn des deux, pour les raiſõs ſuſdites. Et ne faut point qu'vne ſeigneurie s'aſſeure pouuoir touſiours choiſir vn aduis ſeur, & ſans peril: ains eſt de beſoin au cõtraire, qu'elle ſe diſpoſe les prendre le plus ſouuent à l'aduenture: parce que l'ordre des choſes de ce mõde porte

porte qu'en penſant fuir vn inconuenient, l'on tõbe touſiours en vn autre. Mais la prudence conſiſte à ſçauoir cognoiſtre la qualité des dangers, & prendre le moins mauuais pour le bon. Il ne faut auſſi oublier, qu'entre autres choſes le prince ſe doit mõſtrer amateur des vertus, & honorer les maiſtres excellens en chacun art, & ſcieẽce. Luy eſt ſemblablement conuenable donner courage & aſſeurance à ſes ſuiets de pouuoir exercer en paix leur vacation, tant en la marchandiſe, agriculture, que tout autre meſtier, & exercice des hommes : à celle fin, que les vns ne ſe refroidiſſent point à embellir & augmenter leurs poſſeſſions & dommaines, pour crainte qu'ils ne leur ſoyent oſtez: & les autres à ouurir vne trafique, craignans les tailles, & impots: mais les y doit conuier à telles loüables entrepriſes, par offres & promeſſes de grans dons, & priuileges, & tous ceux auec qui ſçauent quelque moyẽ pour amplifier leur cité & nation. Outre cela il ſera ſongneux és ſaiſons conuenables de l'annee amuſer, & detenir le peuple à la veuë des feſtins, ieux publiques, & ſpectacles de recreation. Et parautãt que toutes citez ſont diuiſees en meſtiers, ou en cartiers, il doit faire cas de ces corps vniuerſels: s'aſſẽbler aucunesfois auecques eux, mettre en euidẽce quelque acte d'humanité

& magnificence, ne s'oubliant toutesfois iamais de la maieſté de ſon ſouuerain degré, en quoy faut ſus tout, qu'il ſe donne garde de meſprendre.

### *Des ſecrets des Princes.*

### CHAP. XXII.

CE n'eſt choſe de petite importãce à vn prince que ſçauoir eſlire ſes ſeruiteurs : leſquels ſont bons, ou non, ſelon qu'il les ſçait prudemment choiſir. Car la premiere cõiecture que lon fait d'vn ſeigneur, & de ſon entendemẽt, ſe fonde communémẽt ſur les hommes, qu'il a aupres de luy : parce qu'eſtans ſuffiſans & fidelles, on le peut touſiours reputer ſage, pour auoir ſçeu cognoiſtre leur ſuffiſance, & les maintenir en telle fidelité. Mais s'ils ſont autres on ne fera iamais bõ iugemẽt de luy : d'autant que la premiere, & plus grãde faute, qu'il ſçauroit faire, eſt en ceſte mauuaiſe election. Oncques homme ne cogneut meſſire Antoine Venafre, ſecretaire du ſeigneur Pandolfe Petrucce prince de Siennes, qui n'eſtimaſt beaucoup la prudence dudit Pandolfe, ayant vn tel homme en ſon ſeruice. Or eſt ainſi, qu'il y a trois eſpeces de cerueaux d'hõmes, l'vn entendant par ſoy meſmes, l'autre par remonſtrance d'autruy, & le tiers, qui ne entend

entend,ne de ſoy meſmes, ne par demõſtratiõ d'ailleurs. Le premier eſt excellẽtiſſime, le ſecond excellẽt, & le dernier entierement inutile. A raiſon dequoy falloit bien,que ſi le ſeigneur Pandolfe ne tenoit le premier degré,il fuſt neceſſairemẽt au ſecond. Car toutesfois & quantes que l'homme a le iugemẽt de diſcerner le bien & le mal commis par vn autre,encores q̃ de luy meſmes il ne ſoit inuentif, ne lairra pourtant de cognoiſtre les bonnes & mauuaiſes operatiõs de ſon ſeruiteur,exaltãt les vnes,& corrigeant les autres: tellement q̃ le ſeruiteur ne cognoiſſant moyen pour trõper ſon maiſtre,eſt finablement contraint vſer de la bonté. Voulant dõcques trouuer la maniere pour ſçauoir prudentement choiſir vn ſeruiteur,il faut ſuyure ceſte maxime, qui ne deçoit iamais: C'eſt quand tu vois que le miniſtre penſe plus en luy,que en toy,& qu'en tout ce qu'il fait, il a ſon profit en principale recõmandation,fay ton cõpte de n'auoir iamais bon,ne loyal ſeruice de ceſtuy là:parautant que celuy,qui a les affaires d'vn grand ſeigneur entre mains, ſe doit oublier du tout,pour addonner entierement ſon eſprit à l'vtilité & aduantage de ſon maiſtre,& n'auoir ſouuenãce de choſe qui ne luy appartienne. Le prince eſt tenu auſſi de ſon coſté penſer au ſeruiteur, pour le maintenir

bon,en l'honorant, l'enrichiſſant, & luy faiſant part des grandes & honorables charges, à celle fin, que les honneurs & abõdantes richeſſes à luy donnees, luy reſſaiſient l'enuie d'en acquerir d'ailleurs. Et que ſemblablement les grãdes charges luy facent craindre la mutation de ſon maiſtre,cognoiſſant qu'il ne s'y peut maintenir ſans luy. Quand doncques les princes & leurs miniſtres ſont de ceſte ſorte, ils ſe peuuent hardimẽt confier l'vn à l'autre. Mais s'il en va entr'eux autrement, la fin s'en voirra touſiours pernicieuſe & dommageable pour l'vn des deux.

### *Comme on doit fuir les flateurs.*

### CHAP. XXIII.

TE ne veux point mettre en oubli l'vn des principaux vices & erreurs, dont les princes à peine ſe peuuent exempter, s'ils ne ſont bien ſages & diſcrets en leurs affaires:qui eſt de preſter l'aureille aux flateurs:deſquels les hiſtoires ſe treuuent preſque toutes empeſchees, & remplies: parautant que les hommes ſe complaiſent naturellement ſi fort en ce qui ſort d'eux meſmes, & s'en abuſent de telle façon, que difficilement ſe peuuent ils preſeruer de ceſte peſte: & s'en voulant contregarder,le danger eſt, qu'ils ſe facent meſpriſer.

priſer. Car il n'y a autre remede cõtre les flateurs, ſinon faire entendre à vn chacun, ne te eſtre point choſe malagreable, ſi librement l'on te dit la verité. Mais auſſi permettãt indifferemment qu'vn chacun la te die, tu fais tort à l'honneur, & reuerence qui eſt deuë à ta maieſté. Pourtant le prudent & vertueux prince doit cercher vne tierce voye, en tenãt ordinairement aupres de luy quelque nombre de ſages hommes, & de droite conſcience, leſquels auront ſeuls liberté & puiſſance de luy dire franchement ce qui luy touchera, ſans luy rien celer de la verité, & ſpecialement des choſes, ſurquõy il demandera leur aduis, & non d'autres: & apres en auoir entendu leur opinion, deliberer au reſte à par ſoy ſur l'election de leur cõſeil, ſe gouuernãt de telle ſorte en leur endroit, qu'vn chacun d'eux cognoiſſe, que tant plus lon parle hardiment auecques luy ſur quelque fait propoſé, & meilleur il le treuue. Il defendra ne luy eſtre aucunement parlé d'autres choſes s'il ne leur entame premierement le propos. Au ſurplus ſe formaliſera & obſtinera pour l'execution de ce qu'il aura vn fois reſolu, & arreſté. Qui en fera autremẽt ſera tout eſbahi que les flateurs luy feront vſer le plus ſouuent de precipitation en ſes affaires, ou bien pour la diuerſité des aduis, changera à tous

les coups d'étrepriſe: ce qui luy acquerra à la lõgue bien peu d'eſtime. Ie veux à ce propos amener vn exẽple nouueau de meſſire Pierre Luc ſeruiteur de l'épereur Maximiliã, lequel parlant de ſon maiſtre, diſoit, qu'il ne ſe conſeilloit à perſonne, & que toutesfois il ne faiſoit iamais riẽ de luy meſmes. Ce qui procedoit de faire tout au contraire à ce que deſſus, parce que ceſt empereur eſtoit prince fort ſecret, ne communicant de ſes affaires à homme viuant, ni n'en demandant aucun conſeil: mais cõme lon venoit à cognoiſtre ſa fantaſie, lors qu'il la vouloit mettre à effet, ceux qu'il auoit aupres de luy preuoyans ſes deſſeings commẽçoyent à l'en diſſuader, & diuertir, à l'appetit deſquels il ſe deſtournoit, & racouſtroit le plus ſouuent ce qu'il auoit pourpenſé. De là naiſſoit que l'entrepriſe d'vn iour eſtoit rompuë à l'autre, & que lon ne pouuoit iamais rien entendre de ſes ſecrettes volontez: ſi bien qu'on ne ſçauoit quels fondemẽs prendre ſur telles deliberations. Au moyen dequoy vn ſeigneur ſe doit touſiours conſeiller, mais c'eſt à ſon heure, & non à celle d'autruy: ains faut qu'il face & compoſe ſes gens à ce poinct, de ne luy donner iamais conſeil, s'il ne le demande. Auſſi eſt il requis qu'il ne ſoit iamais chiche à le demander; & en demãdant les aduis, s'accõmodera

modera de patiemment entẽdre la reſponſe, & remõſtrance du vray, & trouuer mauuais ſi quelqu'vn diſſimule la verité pour crainte, ou autre conſideration qu'il aye. Et ceux qui eſtiment le prince, lequel a le bruit de ſage, eſtre plus reputé tel à l'occaſion de ſon bon cõſeil, ou il croit, que de ſa propre nature s'abuſent grandemẽt. Car ceſt vne regle generale, qui ne ſouffre point d'exception que le prince non ſage de luy meſmes, ne peut eſtre bien conſeillé: ſi de fortune il ne ſe remettoit du tout à quelque ſçauant & experimẽté perſonnage, qui euſt l'adminiſtration totalle de ſes affaires. En ce cas pourroit aduenir qu'il ſeroit biẽ gouuerné: mais ce n'eſt pas le plus expediẽt, parce qu'vn tel gouuerneur eſt volontiers en danger de luy tollir ſon eſtat. Or ſi le prince imprudent ſe cõſeille à pluſieurs, faut qu'il face ſon compte d'auoir touſiours conſeils & opinions diſcordantes, leſquelles de luy meſmes il ne pourroit reduire, ne reunir: & quant aux conſeillers, ie vous laiſſe à penſer, ſi chacun d'eux taſchera à ſes fins, & particulier profit: A quoy il ne ſçauroit donner remede, ne les corriger, ne cognoiſtre. Et d'en trouuer, qui ſoyẽt autres, il n'eſt poſſible: parautant que tu feras en tous les hommes quelque preuue de mauuaiſtié, s'ils ne ſont par vne neceſſité cõtraints d'eſtre bons

& entiers. Parquoy ie concluray que le bon conſeil de quelque part qu'il vienne, faut que il procede de la prudence d'vn prince, & non point que la prudence du prince naiſſe du bon conſeil.

*Pourquoy eſt ce que les princes de l'Italie ont perdu de leurs eſtats.* CHAP. XXIIII.

LEs choſes ſuſdites prudentement obſeruees font paroiſtre le nouueau prince, quaſi comme ancié, & le rendent plus paiſible, & aſſeuré en ſon dommaine, que s'il y eſtoit enraciné par ſucceſſion de ſes anceſtres. Car vn prince nouueau eſt en ſes geſtes & operatiõs plus ſongneuſement contemplé, que n'eſt l'hereditaire: ſi bien que ſi elles ſont reputees vertueuſes, les cœurs des hommes s'en gaignent bien d'auantage, & obligent plus les ſuiets que la ſeule conſideration du ſang ancien: parce que les hommes s'affectionnent plus des choſes preſentes que les paſſees: tellement que gouſtant le bien és choſes preſentes, ils ſe repoſent en ceſte ioüiſſance: & tant s'en faut qu'ils ayent le vouloir de ſe rebeller, qu'au contraire ils ſe diſpoſent à prendre les armes pour luy, le voyant pourueu, & muni de toutes les vertus qu'il luy faut. En maniere que ce luy ſera double gloire, d'auoir

uoir donné commencement à vne nouuelle principauté, & icelle enrichie & confirmee par bonnes ordõnances, bonnes armes, bons amis, & vertueux exemples : tout ainſi que l'autre aura double deſhonneur ayant par ſon imprudence, & negligente conduite perdu l'eſtat dont il eſtoit né ſeigneur. Et ſi lon prend eſgard aux princes de l'Italie, qui ont eſté de noſtre temps chaſſez de leurs terres, & monarchies: comme le Roy de Naples, le duc de Milan, & autres, lon trouuera en eux vn commun defaut quant aux armes, par les raiſons ci deſſus amplemẽt alleguees. Et outre tout cela, il apparoiſtra, qu'aucuns d'eux ont eu la deffaueur du peuple, ou bien, encores qu'ils ayent eſté aimez de leur vulgaire, ils ne ſe ſont point ſouciez de ſe remparer contre les grands : qui ſont fautes ſans leſquelles lon ne perd facilement vn eſtat qui de ſoy meſmes ſeroit aſſez ample, & puiſſant pour tenir vn oſt en campagne. Philippe de Macedoine, non pas le pere d'Alexandre le grand, mais celuy qui fut vaincu par Titus Quintus Flaminius, n'auoit pas grãd dominatiõ, eu eſgard à la puiſſance des Romains, & de la Grece, qui luy coururent ſus: ce neantmoins eſtant homme belliqueux & routier en la ſciẽce d'entretenir la commune, & brider les entrepriſes des grans, ſouſtint plu-

ſieurs annees la guerre contre ſes ennemis: & ſi à la parfin il perdit la ſeigneurie de quelque particuliere cité, le royaume toutesfois luy demeura. Pourtant nos princes, qui ont longuement regné en paix, ſi depuis on les a deſchaſſez de leurs terres, ils n'en doyuent point donner le blaſme à la fortune, ains à leur propre nõchallance & laſcheté. Car eux n'ayant iamais eu en temps de repos aucun ſouci, ne penſement de l'aduerſité (qui eſt l'ordinaire erreur des humains, de ne ſe ſouuenir point de la tempeſte, lors que la mer eſt calme, & bonace) & puis ſe voyans apres en calamité, penſerent bien faire leurs beſongnes de s'enfuir ſans ſe defendre: eſperãs que leur peuple faché & ennuyé de l'inſolẽce du vaincueur, finablement les rappelleroit. Lequel aduis n'eſt du tout à reprouuer, quand tout autre remede faudroit: mais ce fut treſmal aduiſé d'abandonner les autres meilleurs, & plus ſeurs moyens, pour celuy là: parautant qu'il vaudroit beaucoup mieux ne tomber iamais, que de s'attendre à celuy, qui te doit releuer: lequel poſſible tu ne trouueras point: & quãd ores tu le rencontrerois, ce n'eſt point auecques bonne ſeureté, pour eſtre ceſte eſpece de ſecours vile, & peu honorable, ne dependãt point de toy. Car celles ſeules defenſes ſont bonnes, certaines, & durables

rables,qui prouiennent de toy,& de ta propre vertu.

*Combien peut la Fortune és affaires du monde, & par quel moyen on luy peut resister.*

CHAP. XXV.

IE n'ignore point ceſte opinion auoir eſté tenue de pluſieurs,& eſtre encores auiourd'huy que les choſes de ce mõde ſont tellemẽt gouuernees de Dieu,& de la fortune, qu'il eſt hors de la puiſſance des hommes,d'y dõner ordre,comme de choſe abandonnee de remede : & par conſequent ils eſtiment que c'eſt grand folie de tant s'en trauailler,eſtant beaucoup meilleur ſe laiſſer aller au gouuernement de l'aduanture. De noſtre temps on a donné grande foy à telle opinion pour la merueilleuſe variation des affaires qu'on a veuz aduenir,& ſe voyent tous les iours outre toute cõiecture,& preuoyance humaine: A quoy penſant quelquefois,ie me rends aucunement de leur parti : toutesfois afin que noſtre liberal arbitre no⁹ demeure,ie fay iugement en cela, que poſſible la fortune diſpoſe d'vne partie de nos actions & entrepriſes,mais qu'elle nous laiſſe l'autre,ou biẽ peu s'en faut à la diſcretion de noſtre entendement. La fortune ſe peut comparer à vn fleu-

ue impetueux & rauiſſant, lequel lors qu'il eſt enflé & deſbordé, ſubmerge les grandes plaines, arrache les arbres, & ruine les edifices, enleue d'vn endroit les gros monceaux de terre, pour les trãſporter en vn autre : tout le monde s'enfuit au deuant, chacun quitte la place à ſa fureur, ſans y pouuoir remedier. Ce neantmoins combien qu'il ſoit tel, cela n'empeſche pourtãt, que l'on n'y puiſſe pouruoir lors qu'il eſt remis en ſon premier eſtat & cours naturel, auecques force leuees, & puiſſans rampars : en maniere que s'il vient apres à croiſtre, il courra par vn canal limité, ou pour le moins ſon impetuoſité n'ẽ ſera du tout ſi effrenee, & dommageable. Il en aduint tout ainſi de la fortune, laquelle mõſtre ſa puiſſance, ou elle ne trouue point de vertu diſpoſee à la reſiſtance, & addreſſe ſa furie aux endroits qu'elle cognoiſt deſpourueus d'obſtacles, & deſẽſes pour la receuoir. Si doncq l'on conſidere l'Italie, qui eſt le lieu, & ſiege, ou ſont aduenues ces grandes mutations, & celle meſme, qui a cauſé leur origine, vous trouuerez que ceſt vne campagne ſans aucunes leuees, ne réparts : & que ſi elle euſt eſté munie de la vertu qu'il falloit, comme eſt l'Allemagne, l'Eſpagne, & la Frãce, l'innondation n'euſt point engendré tant de changemens qu'elle a faits, ou du tout n'y

fuſt

fuſt point deſcendue. Et me ſuffira d'auoir dit ceci quant à s'oppoſer en vniuerſel à la fortune. Mais me voulant reſtraindre vn peu d'auantage aux particularitez, ie di que lon voirra vn prince proſperer auiourd'huy & ruiner demain, ſans que lon en puiſſe attribuer la cauſe à la mutation de ſa nature, ou gouuernement. Ce qui procede, comme ie croy, des occaſions que nous auons au parauant diſcourues: ceſt à ſçauoir que le prince fondant ſon appuy totallemẽt ſur la fortune, tombe en decadence au meſme inſtãt qu'elle varie. Celuy me ſemble heureux, la mode de faire duquel rencontre ſelon la qualité du temps ou il eſt: & par meſme raiſon malheureux, qui ſe conduit par forme repugnante à la ſaiſon. L'on voit auſſi que les hõmes procedent diuerſemẽt és choſes, qui les conduiſent à leurs fins pretẽdues, leſquelles vn chacun ſe propoſe deuant les yeux, comme vne butte (qui ſont les richeſſes, & la gloire.) L'vn y va froidemẽt & auecques aduis, l'autre s'y fourre temerairement: l'vn par violẽce, l'autre par fineſſe: l'vn auec patience, & l'autre par ſon contraire: & eſt poſſible d'y paruenir par chacune de ces diuerſes voyes. D'auantage vous trouuerez deux hõmes froids, & aduiſez, l'vn deſquels viendra au deſſus de ſes ſouhaits, & l'autre non. Sembla-

blement deux, qui proſpereront egalement ayans deux diuerſes complexions, l'vn eſtant diſcret & l'autre temeraire: ce qui n'eſt cauſé d'ailleurs que de la qualité du temps conforme à leur maniere de faire, ou non. De là prouient ce que i'ay dit, que deux par entrepriſes diuerſes opererent vn meſme effet, & au contraire deux autres ſemblables en leurs conduites, l'vn paruiendra à ſon poinct, & l'autre non. Ceci depend encores de la variation du bien, qui change ſa valeur, & miſe, ſelon la ſaiſon, ou il eſt mis en œuure: car ſi celuy qui ſe gouuerne par moderation, & patience, rencontre le temps ou ces vertus ſoyent requiſes, il ne pourra faillir de proſperer: mais ſi le temps, & les choſes ſe tournent il ſe deſtruira, s'il ne muë pareillement ſa façõ de viure. Toutesfois il n'eſt poſſible trouuer hõme ſi parfaitement ſage, qu'il ſe puiſſe accommoder à toutes ces diuerſitez, tant par ce que l'on ne peut deſtourner ſon eſprit de la naturelle inclination, que pour la difficulté qu'il y a, de reietter vne perſonne d'vne voye, & la luy faire trouuer mauuaiſe, la ſuitte de laquelle il a touſiours auparauãt experimẽtee heureuſe. Au moyen dequoy l'homme froid & poſé, ne peut venir à la ſoudaineté, lors que le temps le requiert, ce qui le fait ruiner: & ou il ſçauroit diuerſifier ſa nature

ture ſelon la ſaiſon, & les accidens, ſa bonne fortune ne ſe changeroit iamais. Pape Iule ſecond proceda en toutes ſes actions d'vne impetueuſe haſtiueté, & rencontra le temps & les occaſions ſi cõmodes à ceſte complexion, que ſes affaires luy ſuccederent touſiours heureuſement. Conſiderez vn peu ſa premiere entrepriſe de Boulongne, viuãt encores le ſeigneur Iean Bentiuolle. Les Venitiens n'en eſtoyent aucunemẽt contens, & y auoit deſia eu pour parlemẽt, & traité entre les rois d'Eſpagne, & de France pour ceſte meſme entrepriſe. Ce neantmoins auecques ſa braueté & furie de courage, il vint luy meſmes en perſonne à ceſte expedition, laquelle actiuité tint en ſuſpend, & arreſt le Roy de Eſpagne, & Venitiens, ceux ci de crainte, & l'autre pour le deſir qu'il auoit de recouurer tout le royaume de Naples. D'autrepart le Roy de France ſe rangea incontinent de ſon coſté, parautant que le voyant deſia fort eſbranlé, & aduancé en ceſte conqueſte, & déſirant le rẽdre ſon ami pour abaiſſer les Venitiens, penſa qu'il ne luy pouuoit refuſer ſecours de ſes gens, ſans manifeſtement l'irriter. Par ainſi Iule ſecond meit à chef par ſa precipitee prõptitude, ce qu'vn autre pape ne euſt ſçeu executer auecques toute l'humaine prudẽce. Car s'il euſt voulu attẽdre, premier

que partir de Rome, la cõcluſion de tous les articles, & la diſpoſition de toutes les choſes, qu'vn chacun euſt eſtimé bõ de faire eſtant en ſon lieu, il n'en fuſt oncq' venu au deſſus: parce que le Roy de France luy euſt ce pendant forgé mille excuſes, & milles craintes, que les autres ſe fuſſent efforcez de luy donner. Ie veux laiſſer à part ſes autres geſtes, qui ont eſté tous ſemblables, & tous luy ont ſuccedé à ſouhait. Auſſi la brieueté de la vie luy a tollu le loiſir d'experimenter le contraire: attẽdu que ſi la ſaiſon fuſt venue en laquelle euſt eſté beſoin vſer de maturité, & poſee deliberation, il n'euſt gueres tardé à ſe deſtruire: parautant qu'il n'euſt iamais abandonné la façon de proceder, ou nature l'inclinoit. Doncques ie concluray, que ſe tournant & variant la fortune, & les hommes demeurant arreſtez en leurs complexions, ils ſont heureux tant qu'elle s'accorde à leur humeur: & comme elle commence à diſcorder, ſoudain ils deſcendent au bas de la roue.

Mon aduis eſt bien qu'il eſt meilleur d'eſtre chaud & prompt à l'execution, que ſi froid & craintif: parce que la fortune eſt de la nature des femmes, laquelle il faut battre & eſperonner pour en auoir la raiſon: & voit on communément qu'elle ſe laiſſe pluſtoſt manier à ſes hazardeux, qu'elle ne fait aux autres,

tres, qui entreprennent les choſes tant froidement & auec conſideration. A ceſte cauſe il n'eſt de merueilles, ſi comme femme, elle fauoriſe touſiours les ieunes hommes, leſquels ſont moins conſideratifs, plus feroces, & luy commandent auecques plus grande audace.

### *Exhortation pour deliurer l'Italie hors de ſuiection des Barbares.* CHAP. XXVI.

RE capitulant doncques en mõ eſprit tout ce, que nous auons ci deuant diſcouru, & penſant en moy-meſmes s'il court point maintenãt ſaiſon en Italie pour receuoir & honorer quelque prince nouueau, s'il ſe leuoit & ſi matiere s'y trouueroit point, qui donnaſt occaſion à vn prudent, & vertueux perſonnage d'introduire vne nouuelle forme, laquelle redondaſt à l'honneur, & gloire de luy, & au bien de l'vniuerſel pays. Il me ſemble que tant de choſes y concurrent ce iourd'huy enſemble, à l'aduantage & commodité d'vn prince nouueau, que ie fay doute, qu'il ait iamais eſté temps plus propre que ceſtuy_ci. Et ſi comme il eſtoit neceſſaire, ſelon que i'ay dit voulant voir la vertu de Moyſe, que le peuple d'Iſrael fuſt eſclaue en Egypte : & pour cognoiſtre la magnanimité de Cyrus

que les Perſes fuſſent foullez des Mèdes : & ſemblablement pour illuſtrer l'excellẽce de Theſeus, que les Atheniens ſe rencõtraſſent diſperſez,& bannis:tout ainſi a il eſté de beſoin, pour mettre maintenant en euidence la vertu d'vn eſprit Italien,que l'Italie tombaſt en l'extremité, ou elle eſt de preſent : & qu'elle fut plus captiue, que les Iuifs : plus ſerue, que les Perſes : plus diſſipee, que les Atheniens, ſans chef, ſans ordre, battue, ſaccagee, deſcouppee, & volee, ayant ſouffert toute eſpecẽ de degaſt, & deſtruction. Et encoresque quelque vertueux indice ſe ſoit par ci deuant deſcouuert en quelqu'vn, qui l'aye fait preſumer né & enuoyé de Dieu,afin de rachapter ceſte pauure, & eſclaue prouince. Ce neantmoins lon l'a depuis veu au plus haut cours de ſes geſtes auoir eſté reprouué, & abandonné de la fortune: de maniere que ceſte miſerable region ne luy eſtant rien demeuré de vigueur, ne de vie, attend iournellement la venue de celuy, qui eſt deſtiné pour guerir ſes bleſſeures, & impoſer fin aux pillages, & ſaccagemens de la Lombardie, aux exactions & tailles du royaume de Naples,& de la Toſcane, & la medicamẽter de ſes vieilles playes ià par ſi long temps enracinees,& infiſtulees. Vous voyez cõme elle prie Dieu inceſſamment pour luy enuoyer homme

homme, qui la retire de ceſte barbare inſolẽce,& cruauté. Vous la voyez toute inclinee & diſpoſee à ſuyure vne enſeigne, pourueu que quelqu'vn s'ingeraſt de la porter : Et ne cognoiſt pour ceſte heure de qui elle doyue plus eſperer,q̃ de voſtre treſilluſtre,& noble maiſon: laquelle, auec ſa vertu, & bõne fortune, fauoriſee de Dieu,& de l'egliſe( ſur qui elle preſide) peut bien entreprendre ſe faire chef de ceſte redemption: choſe, qui vo⁹ ſera fort facile, prenant voſtre miroir ſur les vies, & operations des deſſus nõmez. Et bien que ce ſoyent perſonnages rares,& admirables, ſi eſtoyent ils pourtant hõmes, & eut vn chacun d'eux moindre occaſiõ, que vo⁹ n'auez: parce que leur entrepriſe ne fut point fõdee ſur meilleure raiſon que ceſte ci, ne plus aiſee, n'y n'eurent Dieu pour eux d'auantage que vous. La iuſtice de ce propos eſt grãde, parautant que la guerre ne peut faillir d'eſtre eſtimee iuſte, laquelle eſt neceſſaire, & les armes ſont bonnes, & raiſonnables, quãd lon ne peut auoir eſperance d'ailleurs que d'elles. Les choſes y ſont auſſi fort bien diſpoſees: & ou eſt la bonne diſpoſitiõ, à peine y trouuerez vous de la difficulté, moyennant que vous conformez à la conduite de ceux, que ie vous ay propoſez pour patron. Outre cela il ſe treuue des cas en aucũs d'eux

qui ſont extraordinaires, & ſans exemple, Dieu les conduiſoit, la mer s'entrouurit, vne nuee leur a enſeigné le chemin, la priere de Moyſe a miraculeuſemẽt fait ſortir de l'eau, le ciel a pleu la Manne. Toutes ces choſes ſont recompenſees par voſtre ſeule grandeur, le reſte vous le deuez executer de vous meſmes. Dieu ne veut pas tout faire, afin de ne point nous tollir le liberal arbitre, & partie de ceſte loüange, qui depend de nous. Et n'eſt point de merueilles, ſi aucun de nos Italiens, ſus mentiõnez, n'a peu acheuer ce, que Iõ eſpere ſe pouuoir mettre à chef par voſtre maiſon, & ſi en tant de reuolutions de l'Italie, & ſi diuerſes menees de la guerre, il a touſiours ſẽblé, que la vertu militaire fut eſteinte, & aneantie en icelle: attẽdu que cela procede, d'autant que leur vieille conduite, & mode de faire ne valut oncques rien, & ne s'eſt rencontré perſonne, qui en ait ſçeu inuenter de meilleures. Il n'y a choſe, qui face tant d'honneur à vn homme nouuellement paruenu en eſtat, que font les nouuelles loix, & conſtitutions par luy miſes en auant: leſquelles, ſi elles ſont bien fondees, & qu'elles ayent quelque cas de grand en ſoy, acquierẽt à leur auteur vne reuerence admirable: & quant à l'Italie la matiere d'y eſtablir toute nouueauté, n'y eſt point defaillante. La vertu

y eſt

y eſt grande aux membres, pourueu qu'elle ne manquaſt point aux chefs. Et qu'ainſi ſoit conſiderez vn peu és combats, & eſcarmouches de peu de gens, combié l'Italien eſt ſuperieur de force, d'agilité de corps, & d'eſprit à toute autre nation : mais quand ſe vient aux armees, & batailles, ils n'apparoiſſent iamais : dont il faut reietter la coulpe à la laſcheté, & petit cœur des capitaines : parce que ceux qui ſçauent, n'obeiſſent pas volontiers: & chacun preſume ſçauoir, & entendre les choſes, ne s'eſtant trouué iuſques à maintenant perſonnage, qui ſe ſoit eſleué ſi haut par ſa felicité & vertu, que les autres luy ayét voulu ceder. De là eſt ſorti qu'en ſi long tẽps parmi tãt de guerres qui ſont enſuyuies depuis vingt ans, quand vn exercite n'a eſté cõpoſé que d'Italiés, il a touſiours fait mauuaiſe preuue : Dequoy a eſté premierement teſmoin le Tare, depuis Alexandrie, Capes, Gennes, Vaile, Boulongne, & Meſtri. Voulant doncques voſtre treſilluſtre maiſon enſuyure ces excellés hommes, qui deliurerent leur patrie de captiuité, il eſt neceſſaire, auãt toute œuure (cõme vray fondement de toute entrepriſe) ſe pourueoir d'armes propres, & naturelles: cõſideré qu'il n'eſt poſſible recouurer ſoldats plus fidelles, plus affectionnez, ne meilleurs, que ceux de voſtre facture. Et

bien, qu'vn chacun d'eux ſoit pour ſon particulier regard hõme de bien, ils deuiẽdront encores meilleurs tous enſemble, quand ils voirront que leur prince leur commandera, fera compte d'eux, & les entretiendra. Pourtãt eſt il requis ſe fortifier de ceſte ſorte d'armes, qui voudra defendre l'Italie des eſtrangers. Et ſi la fanterie de Suiſſe, & d'Eſpagne eſt eſtimee terrible, elles ne laiſſent pourtãt d'auoir toutes deux quelque defaut, moyennant lequel il ſe pourroit dreſſer vne tierce gend'armerie, non ſuffiſante ſeulement pour leur reſpondre, mais pour s'aſſeurer de les pouuoir vaincre. Car l'eſcadrõ Eſpagnol ne peut reſiſter aux gẽs de cheual: & les Suiſſes craignent touſiours rencontrer fanterie, qui ſoit autant qu'eux obſtinee au combat. Auſſi a lon veu par experiẽce & ſe voirra encores, que les Eſpagnols n'ont peu ſouſtenir vne cheualerie Françoiſe, & les Suiſſes auoir eſté rompus d'vne fanterie Eſpagnolle. Et combien que l'on n'aye point iuſques ici fait entiere preuue de ce dernier cas, il s'en feit toutesfois vn eſſay à la iournee de Rauenne, lors que la fanterie Eſpagnolle s'affronta auec les bataillons des Lanſcequenets, leſquels obſeruent en guerre vn meſme ordre que les Suiſſes : ou les Eſpagnols auec l'agilité du corps, & par le moyen de leurs longs eſtocs

&

& verduns, entrerent à trauers & au deſſous des piques de leurs ennemis, les combatant moyennant cela à couuert, & en ſeureté, ſans que les Lantſcequenets y peuſſent donner ordre. Et hors mis les gens de cheual, qui les vindrent frapper en flanc, ils les euſſent conſumez tous ſur la place. L'on peut doncques, cognoiſſant la faute de ces deux fáteries, en ordonner vne de nouueau, laquelle reſiſtera aux cheuaux, ne craindra point la rencontre d'autre ſorte de gens de pied. Ce qui ſe fera par l'eſpece des armures, & le changement des ordres. Et cela eſt l'vne des choſes, qui pour eſtre nouuellement introduittes, donnent reputation, & accroiſſement d'eſtat à vn prince nouueau, Au moyen dequoy l'on ne doit point permettre paſſer ceſte occaſiõ, à ceſte fin que l'Italie voye quelquefois naiſtre apres ſi longue attente, celuy qui deliurera de ſeruitude. Et ne puis exprimer le cõtentement, duquel il ſeroit receu par toutes ces prouinces: qui ont ſouffert ces innondations eſtrangeres, & auec quel deſir de vengeance & foy obſtinee, & par quelle pitié, & effuſion de larmes. Ou ſont les portes qui luy ſeroyẽt fermees? Quel peuple eſt ce, qui luy refuſeroit obeiſſance? Quelle enuie s'oſeroit oppoſer à luy? Quel ſeigneur Italien luy voudroit denier plaiſir, & ſecours? Certainemẽt

ceſte barbare dominatiõ eſt odieuſe, & deſplaiſt à vn chacun. Soit doncques ceſte charge priſe par voſtre illuſtre maiſon, auecques ce courage, & eſperance, dont l'on fait les iuſtes, & pitoyables entrepriſes: afin que ceſte patrie ſoit ennoblie, & illuſtree ſous ſon enſeigne, & que ſous ſa conduite lon puiſſe finablement verifier ce dit de Petrarche.

*Virtù contr' al' furore*
*Prender a l'arme, & fia il combater corto.*
*Che l'anticho valore*
*N'ell' Italici cuor' non é enchor morto.*

*Vertu contre fureur*
*S'armant vn coup vaincra toſt ſa folie,*
*Car l'antique valeur*
*Encores vit és cœurs de l'Italie.*

*Fin du liure du Prince.*

Les annotations que trouuerez és fueillets 16. 94. 117. ont eſté miſes par les deputez à viſiter les Liures à Imprimer: afin que tels endroits ſoyent leuz auec diſcretion & iugement.

IO. AVRATVS AD GASPAREM ARVERNVM.

DE MACCHIAVELLO GALLICE EX PRESSO.

*Aruernos qui norit auos ſuperaſſe vel ipſos*
*Franci olim Francos viribus eloquij*
*Miretur minus Aruerne & te Gaſpar honorem,*
*Qua proauos quondam, nunc meruiſſe via.*
*Tu Macchiauellum Franco ſermone rependis,*
*Splendidiuſque doces non ſua verba loqui,*
*Scilicet id mirum, cùm ſuêrit & ipſe Petracha*
*Aruernos Italis inſeruiſſe ſonos.*

IO. MALVDANI REGII APVD LEMOVICES PATRONI AD GAſparem Aluernum fiſci patronum.

*Te ter Gaſpar, & ô quater beatum,*
*Princeps iſte tuus (tuum negem, cui*
*Linguam iuráque Galliæ dediſti?)*
*Noſtri Principis in manus & ora*
*Tandem ſi veniat Leget libenter*
*Ille, & cum bene te docere norit,*
*Quibus regna modis diu ſuperſint:*
*De te magnanimus bonúſque Princeps,*
*Nullas cernere qui cupit ruinas*
*Sceptri nempe ſui, aut ſuæ coronæ,*
*Fiſci quem volui (inquiet) patronum,*
*Regni ſit volo nunc mei patronus.*

# TABLE DES CHAPITRES QVI SONT EN CE PRESENT LIVRE DV PRINce de Nicolas Macchiauelli secretaire de la seigneurie de Florence.

***

ET PREMIEREMENT.

Combien il y a d'especes de principautez, & par quels moyens elles s'acquierent. chapitre j. fueil. 11
Des seigneuries, & monarchies hereditaires. chap. ij. 12
Des principautez mixtes. chap. iij. 13
D'où proceda que le royaume de Darius occupé par Alexandre le grand, ne se rebella contre les successeurs dudit Alexandre, apres sa mort. chap. iiij. 30
Comme il faut gouverner les citez ou proinces qui viuoyent en liberté auparauant qu'elles fussent subiuguees. chap. v. 35

Des

TABLE.

*Des nouuelles principautez, qui s'acquierent auec la propre force, & vertu.* chap vj. 38
*Des nouuelles principautez, qui s'acquierent par fortune, & le secours d'autruy.* chap. vij. 45
*De ceux qui par voyes vicieuses sont paruenus au Principat.* chap. viij. 58
*De la principauté ciuile.* chap. ix. 66
*Comme les forces de toutes les principautez se doyuent mesurer.* chap. x. 73
*Des principautez Ecclesiastiques.* chap. xj. 76
*Quantes especes y a de gens de guerre: & des soldats mercenaires.* chap. xij. 81
*Des soldats auxiliaires, mixtes & naturels.* chap. xiij. 90
*Comme il faut qu'vn prince se gouuerne au fait & maniment de la guerre.* chap. xiiij. 97
*Des choses qui rendent les hommes, & specialement les princes louables, ou vituperables.* chap. xv. fueil. 101
*De la liberalité & chicheté.* chap. xvj. 104
*De la cruauté, & clemence, & qui est le meilleur d'estre aimé, ou craint.* chap. xvij. 108
*Comme les princes doyuent garder leur foy.* chap. xviij. 113
*Comme lon doit fuir d'estre mesprisé & hay.* chap. xix. 118
*Si les forteresses, & plusieurs autres choses, que les princes ont coustume [illegible] sont viles ou dommageables.* chap. xx. 135

TABLE.

*Ce que doit faire vn prince, pour acquerir reputation.* chap. xxj. 143
*Des secretaires des princes.* chap. xxij. 150
*Comme on doit fuir les flatteurs.* chap. xxiij. 152
*Pourquoy eſt ce que les princes de l'Italie ont perdu leurs eſtats.* chap. xxiiij. 156
*Combien peut la fortune és affaires de ce monde, & par quel moyen on luy peut reſiſter.* chap. xxv. 159
*Exhortation pour deliurer l'Italie de la ſuiection des Barbares.* chap. xxvj. 165

FIN DE LA TABLE DE ce preſent liure.

LE

# PRINCE

DE

# MACHIAVEL.

*Troiſiéme Edition.*

Revüe, corrigée, & augmentée
par le Traducteur. Amelot
De la Houſſaye

BIBLIOTHÈQUE S. J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY



A AMSTERDAM,
Chez HENRI WETSTEIN, 1694.

1

A

# SON ALTESSE SERENISSIME, MONSEIGNEUR LE GRAN-DUC DE TOSCANE.

MONSEIGNEUR,

C'eſt la coutume des Auteurs, qui veulent dédier leurs

livres, de chercher un Patron, à qui leur ouvrage puiſſe plaire, ou convenir. Pour moi, je n'ai pas eu beſoin de délibérer, à qui je devois preſenter le PRINCE de MACHIAVEL. Dés que j'eus formé le deſſein de le traduire, le ſeul titre du livre me détermina d'abord à dédier ma traduction à Vôtre Alteſſe Séréniſſime, ainſi que Machiavel en avoit dédié l'original au Seigneur Laurent II. de Medicis, pére d'*Alexandre*, premier Duc de Florence. Et céte réſolution me parut d'autant plus raiſonable, qu'elle eſt conforme à l'ordre commun de la Nature, qui veut, que toutes les choſes retournent à leur principe. Mais, MONSEIGNEUR, il

EPITRE.

il y a céte diférence entre ce que je fais aujourd'hui, & ce que Machiavel a fait autrefois, que Machiavel adreſſoit ſon livre à Laurent de Médicis, en forme d'inſtruction, comme fait un Maître à ſon diſciple; & que moi, j'adreſſe le mien à Vôtre Sérénité, comme à un Prince conſommé dans la ſcience du Gouvernement (ſcience, que chacun dit être l'ancien patrimoine de la Séréniſſime Maiſon de Médicis) & comme à un juge, qui diſcerne parfaitement la vraie Politique d'avec la fauſſe, & qui a le ſecret de tenir toujours la balance droite entre la *Raiſon d'Etat* & la Religion, malgré l'incompatibilité qu'elles ſemblent avoir enſem-

ble. C'eſt pourquoi, MONSEIGNEUR, je ne crains point d'être acuſé de témerité, pour avoir mis le glorieux nom de Vôtre Alteſſe Séréniſſime à la tête de ce livre de Machiavel; car il n'apartient qu'à des Princes, comme Elle, d'être juges en matiére de politique, n'en étant pas du gouvernement des Etats, comme de celui des familles. Un particulier, pour maintenir la ſienne, n'a qu'à régler ſa dépenſe, & ſa conduite; mais un Prince, pour gouverner ſon Etat, a beſoin de s'acommoder aux tems, aux perſonnes, & aux afaires, qui changent de jour en jour. Outre qu'il y a des conjonctures fâcheuſes, où les Princes ſont con-

contraints de faire plutôt ce qu'ils peuvent, que ce qu'ils doivent. Et c'eſt en ce ſens, que le Grand-Coſme de Médicis, tenu pour le plus ſage homme de ſon tems, diſoit au ſujet des diviſions civiles de Florence, dont on ſe plaignoit à lui, *qu'une ville en déſordre valoit bien mieux qu'une ville perduë.* * Parole, qui a paſſé depuis en aforiſme-d'Etat chez tous les Princes. Ce qui montre clairement, que les Princes raiſonnent & agiſſent par d'autres principes, que les particuliers. Ainſi, MONSEIGNEUR, il ne faut pas s'étonner, ſi Machiavel eſt cenſuré de tant de gens, puiſqu'il y en a ſi peu, qui



* Machiavel livre 7. de ſon Hiſtoire de Florence.

EPITRE.

ſachent ce que c'eſt que *Raiſon d'Etat ;* par conſéquent ſi peu, qui puiſſent être juges compétens de la qualité des préceptes qu'il donne, & des maximes qu'il enſeigne. Et je dirai en paſſant, qu'il s'eſt vû force Miniſtres, & force Princes, les étudier, * & même les pratiquer de point en point, qui les avoient condannées & déteſtées, avant que de parvenir au Miniſtére, ou au Trône. Tant il eſt vrai, qu'il faut être Prince, ou du moins Miniſtre, pour connoître, je ne dis pas l'utilité, mais la néceſſité abſolüe de ces maximes. Or comme Machiavel les a, pour la pluſpart, empruntées de Tacite, le Maî-

* Voyez la note 2. du Chapitre 18.

## EPITRE.

Maître & l'oracle ordinaire des Princes, j'ai cité les paſſages de cet Auteur, pour faire toucher au doît, que Machiavel n'eſt que ſon diſciple, & ſon interpréte ; & que ſi l'on a raiſon d'eſtimer tant les écrits de l'un, il faut néceſſairement eſtimer auſſi les écrits de l'autre, qui a marché ſur les mêmes pas ; têmoin ſon Hiſtoire de Florence, dont toutes les harangues ſont copiées ſur celles de Tacite. Quoi qu'il en ſoit, MONSEIGNEUR, je croirai avoir bien emploié mon tems, ſi céte traduction, où j'ai mis toute ma petite induſtrie, a le bonheur de ne vous pas déplaire, & l'honneur d'être placée dans les derniers rangs de

## EPITRE.

Vôtre Bibliotéque, comme un témoignage public de la vénération profonde, avec laquelle je fais profeſſion d'être,

MONSEIGNEUR,

*De Vôtre Alteſſe Séréniſſime,*

Le tres-humble & tres-obéiſſant ſerviteur,

*Amelot de la Houſſaie.*

# PREFACE.

Comme Machiavel eſt un Auteur, qui n'eſt ni à l'uſage, ni à la portée de beaucoup de gens, il ne faut pas s'étonner, ſi le Vulgaire eſt ſi prévenu contre lui. Je dis, prévenu, car de tous ceux qui le cenſurent, vous trouverez, que les uns avoüent, qu'ils ne l'ont jamais lû; & que les autres, qui diſent l'avoir lû, ne l'ont jamais entendu: comme il y paroît bien par le ſens litéral, qu'ils donnent à divers paſſages, que les Politiques ſavent bien interpreter autrement. De ſorte qu'à dire la vérité, il n'eſt cenſuré, que parce qu'il eſt mal entendu; & il n'eſt mal entendu de pluſieurs, qui ſeroient capables de le mieux entendre, que parce qu'ils le liſent avec préocupa-

*tion: au lieu que s'ils le liſoient comme juges, c'eſt à-dire, tenant la balance égale entre lui & ſes adverſaires, ils verroient, que les maximes, qu'il débite, ſont, pour la pluſpart, abſolument néceſſaires aux Princes, qui, au dire du grand Coſme de Médicis, ne peuvent pas toujours gouverner leurs Etats avec le chapelet en main.* Il faut ſupoſer, *dit Vvicquefort*, * qu'il dit preſque par tout ce que les Princes font, & non ce qu'ils devroient faire. *C'eſt donc condan-*

* *Livre 1 de ſon Ambaſſadeur ſection 7.*

1. *Che gli ſtati non ſi tenevano con pater-noſtri.* Machiavel au livre 7. de ſon hiſtoire. François, qui fut depuis Gran-Duc de Toſcane, étant à la Cour d'Eſpagne, ne répondit à un Gentilhomme, qui ne trouvoit pas juſte je ne ſai quoi qu'il lui commandoit, que par ces paroles d'Ezéchiel: *Numquid via mea non eſt æqua, & non magis viæ veſtræ pravæ ſunt.* (Ezech. cap. 18.) pour lui aprendre qu'il y a des choſes, qui paroiſſent injuſtes aux particuliers, parce qu'ils ne connoiſſent pas les raiſons, qui obligent le Prince à les commander.

PREFACE.

*danner ce que les Princes ſont, que de condanner ce que Machiavel dit, s'il eſt vrai, qu'il diſe ce qu'ils ſont, ou, pour parler plus juſte, ce qu'ils ſont quelquefois contraints de faire. Car* l'homme, *dit-il dans le Chapitre 15. de ſon Prince*, qui voudra faire profeſſion d'être parfaitement bon, parmi tant d'autres, qui ne le ſont pas, ne manquera jamais de périr. C'eſt donc une néceſſité, que le Prince, qui veut ſe maintenir, aprenne à pouvoir n'être pas bon, quand il ne le faut pas être. [2] *Et dans ſon Chapitre 18. aprés avoir dit, que le Prince ne doit pas tenir ſa parole,*

2. Plutarque dit, s'il faloit abſolument remplir tous les devoirs, & obſerver toutes les regles de la Juſtice, pour bien regner, Jupiter même n'en ſeroit pas capable.

*parole, lors qu'elle fait tort à ſon intéreſt, il avoüe franchement, que* ce précepte ne ſeroit pas bon à donner, ſi tous les hommes étoient bons ; mais qu'étant tous méchans & trompeurs, il eſt de la ſureté du Prince de le ſavoir être auſſi : * *Sans quoi il perdroit ſon Etat, & par conſéquent ſa réputation ; étant impoſſible, que le Prince qui a perdu l'un, conſerve l'autre. Mais puiſque je ſuis tombé ſur ce Chapitre 18. qui eſt aſſurément le plus chatoüilleux, & le plus dangereux de tous ſes écrits, il me ſemble néceſſaire de dire ici par occaſion, comment il faut entendre l'inſtruction qu'il y donne à ſon Prince.* Il n'eſt pas beſoin, *lui dit-il*, que tu aies toutes les qualitez que j'ai dites, mais

* Voi les Notes des chapitres 15. & 18.

mais ſeulement que tu paroiſſes les avoir. Tu dois paroitre clément, fidéle, afable, integre & religieux, en ſorte qu'à te voir & à t'entendre l'on croie, que tu n'es que bonté, que fidélité, qu'intégrité, que douceur & religion. Mais céte derniére qualité eſt celle, qu'il t'importe davantage d'avoir extérieurement. *Voilà ſur quoi eſt fondée l'opinion qu'a le Vulgaire, que Machiavel étoit un impie, & même un Atée. Et véritablement les aparences y ſont pour les eſprits foibles. Mais, à bien peſer le ſens de ſes paroles, il ne dit nullement ce qu'on l'acuſe de dire*, qu'il ne faut point avoir de Religion: *mais ſeulement, que, ſi le Prince n'en a point, comme il peut ariver*

*ariver quelquefois, il doit bien ſe garder de le montrer, la Religion étant le plus fort lien, qu'il y ait entre lui & ſes ſujets; & le manque de religion le plus juſte, ou du moins le plus ſpécieux prétexte, qu'ils puiſſent avoir, de lui refuſer l'obéiſſance.* [3] *Or il vaut incomparablement mieux, qu'un Prince ſoit hipocrite, que d'être manifeſtement impie, le mal caché étant beaucoup moindre que le mal univerſellement connu. Tout le monde voit l'impiété, mais tres-peu s'aperçoivent de l'hipocriſie. Et c'eſt, à mon avis, ce que Machiavel veut dire, quand il ajoute, que*

3. *Nec toleraturos profani principis imperium*, dit Tacite Ann. 14. c'eſt-à-dire : Que l'on ne ſoufrira jamais d'être gouverné par un Prince ſans religion. Le Chancelier de l'Hôpital diſoit que la Religion avoit plus de force ſur l'eſprit des hommes, que toutes leurs paſſions; & que le nœud, dont elle les lioit tous enſemble, étoit incomparablement plus fort, que tous les autres liens de la Societé Civile.

PREFACE.

*que* tous les hommes ont la liberté de voir, mais que tres-peu ont celle de toucher : que chacun voit ce que le Prince paroît être, mais que preſque perſonne ne connoît ce qu'il eſt en éfet. *Nous voions bien ce qui eſt devant nos yeux, diſoit un Chevalier Romain à Tibére, mais nous aurions beau faire, nous ne verrions jamais ce que le Prince a dans les replis de ſon cœur.*[4] *D'ailleurs, il faut conſidérer, que Machiavel raiſonne en tout comme Politique, c'eſt-à-dire ſelon l'Intereſt-d'Etat, qui commande auſſi abſolument aux Princes, que les Princes à leurs ſujets :*[5] *juſque-là même*

4. *Spectamus, quæ coram habentur, abditos Principis ſenſus exquirere in licitum, anceps, nec ideo adſequare.* (Tac. Ann. 6.)

5. Nous obéiſſons au Prince, dit Cicéron, & lui au tems. *Nos Principi ſervimus, ipſe temporibus.* Ep. lib. 9.

# PREFACE.

*même que les Princes, au dire d'un habile Ministre * de ce siécle, aiment mieux blesser leur conscience, que leur Etat. Et c'est tout ce que Juste-Lipse, qui avoit autant de piété & de religion, que de savoir & de politique, trouve à redire à la doctrine de Machiavel, dont il avoüe franchement, qu'il fait plus de cas, que de tous les autres Politiques modernes ; [6] ce qu'il se fût bien gardé de dire, s'il eût tant-soit-peu soupçonné Machiavel d'impiété, ou d'atéisme. Ajoutez à cela, que Machiavel, qui avoit besoin de la faveur de la Maison de Médicis, n'eût*

* M. de Villeroi Secretaire-d'Etat, sous Henri IV

6. *Qui nuper, aut heri id tentarunt, non me tenent, aut terrent, in quos, si verè loquendum est, Cleobuli illud conveniat*, Insciti in plerisque, & sermonum multitudo. *Nisi quod unius tamen Machiavelli ingenium non contemno, acre, subtile, igneum. Sed nimis sæpe deflexit & dum commodi* ( c'est-à-dire l'Intérêt-d'Etat ) *illas semitas intentè sequitur, aberravit à regia via.* Dans la Préface de sa Doctrine Civile.

PREFACE.

*n'eût jamais oſé dedier ſon Prince à Laurent de Médicis, du vivant du Pape Léon X. ſon oncle, ſ'il eût été un livre impie; ni adreſſer encore, quelques années aprés, ſon Hiſtoire de Florence au Pape Clément VII. avec une épitre, où il lui dit, qu'il* eſpere, que Sa Sainteté le couvrira du bouclier de ſon aprobation Pontificale, [7] *s'il eût paſſé pour un homme ſans religion. Et je dirai en paſſant, que ceux, qui liront le Chapitre 12. du premier livre de ſes Diſcours, où il montre, combien il importe de maintenir le culte divin; & le Chapitre premier du troiſiéme livre, où il loüe les Ordres de S. François & de S. Dominique, comme les Reſtaurateurs de la Religion Chrêtienne,*

7. *Sperando, che ſarà dalle armate legioni del ſuo ſantiſſimo giudicio aiutato & difeſo.*

PREFACE.

ne, que la mauvaiſe vie des Prélats avoit toute défigurée; reconnoitront, que tout ſage-mondain qu'il étoit, il avoit de tres-bons ſentimens de la Religion; & que par conſéquent il faut interpreter plus équitablement, qu'on ne fait, de certaines maximes-d'Etat, dont la pratique eſt devenüe preſque abſolument néceſſaire, à cauſe de la méchanceté, & de la perfidie des hommes. Joint que les Princes ſe ſont tellement rafinez, que celui, qui voudroit aujourd'hui procéder rondement envers ſes Voiſins, en ſeroit bien-tôt la dupe.

Je pourois dire encore bien des choſes en faveur de Machiavel, mais comme c'eſt une Préface que je fais, & non pas une Apologie, je le laiſſe à défendre à ceux, qui y ont plus

PREFACE.

*plus d'intéreſt que moi, ou, qui en ſont plus capables; me contentant d'ajouter à ce que j'ai dit ici de lui, ce qu'il eſt bon que le Lecteur ſache au ſuiet de la traduction de ſon* Prince.

*Elle eſt ſi fidéle, que ie pourois me vanter, qu'il ſeroit aſſez dificile d'en faire une, qui le fût davantage; & ſi claire, que je ne crois pas, qu'il s'y trouve rien, qu'il faille lire plus d'une fois, pour l'entendre, quoiqu'il y ait dans l'original quelques endroits, qui ne ſont pas tout-à-fait intelligibles. Dans le ſiecle paſſé il en parut une en latin, d'un certain Silveſtre* Tegli *de* Foligno, *mais ſi périfraſée, que Machiavel, qui a une expreſſion laconique, y eſt à peine reconnoiſſable.*

*Quand*

PREFACE.

*Quand il adreſſe la parole à ſon Prince, il lui parle toujours par* Tu, *& jamais par* Vous. *Qui eſt la maniére de parler des anciens Romains, dont je vois qu'il a voulu garder le caractére, & dans ſon* Prince *& dans ſes Diſcours ſur Tite-Live. C'eſt pourquoi j'ai cru le devoir imiter en cela, ſoit parce que ce* Tu *a quelque choſe de plus fort, & même de plus noble; ſoit auſſi parce que les meilleurs Auteurs, que nous aions en nôtre Langue, comme Amiot, & Coëffeteau, qui en valent plus de mille autres de ce ſiécle, ont parlé de la ſorte. Joint que je n'ai pas pû croire, qu'il me fût permis d'ôter à Machiavel une façon de parler, qui lui ſied ſi bien; ni à ma traduction un air de liberté, qui la fait mieux reſſembler à ſon original.* Outre

## PREFACE.

*Outre pluſieurs notes, tirées des autres Oeuvres de Machiavel, & des Hiſtoires de* Nardi *& de Guichardin, j'ai mis au deſſous du texte divers paſſages de Tacite, qui ſervent de preuve, de confirmation, ou d'éxemple à ce que Machiavel a dit. Et cela fait une eſpéce de concordance de la politique de ces deux Auteurs, par où l'on verra, que l'on ne ſauroit ni aprouver, ni condanner l'un ſans l'autre : De ſorte que ſi Tacite eſt bon à lire pour ceux, qui ont beſoin d'aprendre l'art de gouverner, Machiavel ne l'eſt guére moins ; l'un enſeignant, comment les Empereurs Romains gouvernoient ; & l'autre, comment il faut gouverner aujourd'hui.*

*Quelqu'un me demandera peut-être, ſi je crois, que Ceſar Borgia,*



*que*

que Machiavel propoſe à imiter, ſoit un bon modéle? Je répons, que c'en eſt un tres-bon pour les Princes nouveaux, c'eſt à-dire, pour ceux, qui de Particuliers ſont devenus Princes par uſurpation; mais que c'en eſt un tres-mauvais pour les Princes héréditaires. Or il eſt manifeſte par deux endroits du 7. Chapitre de ce livre, que Machiavel ne propoſe ſon Ceſar Borgia pour éxemple qu'aux uſurpateurs, qui véritablement ne ſauroient conſerver l'Etat uſurpé, ſans être cruels, du moins au commencement; parce qu'ils ont pour ennemis tous ceux, qui ne trouvent pas leur compte à ce changement; & que ceux même, qui l'ont procuré, ne leur ſont pas longtems amis, faute d'obtenir tout ce qu'ils demandent: au

PREFACE.

*au lieu que les Princes héréditaires, pour peu qu'ils gouvernent bien, n'ont pas beſoin d'uſer de rigueur, ni de violence, pour ſe maintenir parmi des ſujets acoutumez de longue-main à la domination du même ſang. Et quant au Duc de Valentinois, (c'eſt le titre que portoit Borgia) je confeſſe, que c'étoit un tres-méchant homme, & qui méritoit mille morts;*[8] *mais il faut avoüer auſſi, qu'il étoit & grand Capitaine, & grand Politique, & de qui l'on peut dire juſtement ce que Patercule dit de Cinna, qu'il fit des actions, qu'un homme-de-bien n'oſeroit jamais faire, mais qu'il vint à bout de diverſes entrepriſes, qui ne ſe pouvoient*

* * 2 *éxé-*

8. *Cæſarem Borgiam, vel mille neces meritum,* dit Onufre Panvini, dans la Vie du Pape Jules II.

*éxécuter, que par un tres-vaillant homme.*[6]

*Au reſte, je dirai, que Machiavel, qu'on fait paſſer par tout pour un Maître de tirannie, l'a déteſtée plus que pas-un homme de ſon tems, ainſi qu'il eſt aiſé de voir par le Chapitre 10. du premier livre de ſes Diſcours, où il parle tres-fortement contre les Tirans. Et Nardi,* * *ſon contemporain, dit, qu'il fut un de ceux, qui firent des panégiriques de la Liberté & du Cardinal Jules de Médicis, qui aprés la mort de Leon X. feignoit de la vouloir rendre à ſa Patrie, & qu'il fut ſoupçonné d'être complice de la Conjuration de* Jacopo da Diacetto, Zanobi Buondelmonti,

* Livre 3. de ſon Hiſtoire de Florence.

9. *De quo verè dici poteſt, auſum eum, quæ à nullo, niſi fortiſſimo, perfici poſſent, nemo auderet bonis; per-* | *feciſſe, quæ* | Hiſt. 2.

monti, Luigi Alamanni, & Coſimo Rucellai, *contre ce Cardinal, à cauſe de la liaiſon étroite, qu'il avoit avec eux, & les autres* Libertins. *(C'eſt ainſi que les partiſans des Médicis apelloient ceux, qui vouloient maintenir Florence en liberté.) Et probablement ce fut ce ſoupçon, qui empêcha, qu'il ne fût récompenſé de ſon Hiſtoire de Florence, quoiqu'il l'eût compoſée par l'ordre du même Cardinal, comme il le marque tout au commencement de ſon épitre dédicatoire. Voila tout ce que je crois qu'il eſt néceſſaire de ſavoir concernant ſa perſonne & ſes écrits, dont je laiſſe à chacun de juger tout ce qu'il lui plaira.* Ibidem.

# NICOLAS MACHIAVEL,

## Citoien & Secretaire de Florence,

*Au Tres-Illuſtre*

* C'étoit le Pére de Catherine, Reine de France.

*LAURENT de MEDICIS, Duc d'Urbin, Seigneur de Peſaro, &c.*

Ceux, qui veulent gagner les bonnes-graces d'un Prince, ont coutume de lui ofrir ce qu'ils ont de plus rare chez eux, ou ce dont ils ſavent qu'il fait ſon plaiſir ordinaire; d'où vient, qu'on lui preſente ſouvent des chevaux, des armes, des étofes d'or, des diamans, & d'autres choſes ſemblables, qui méritent de lui apartenir. Pour moi, aprés avoir cherché

ché ce que je pourois vous donner pour gage de ma tres-humble obéïſſance, je n'ai rien trouvé chez moi, qui me fût ſi cher, que la connoiſſance des actions des grands-hommes, laquelle j'ai aquiſe par un long uſage des afaires modernes, & par la lecture continuelle des anciennes. Aiant donc ramaſſé en un petit volume les réfléxions, que j'ai faites à loiſir ſur toutes ces choſes, je vous le preſente, non pas que je le croie digne de vous, mais parce que vôtre bonté me fait eſpérer, que vous l'agrérez; atendu que je ne puis vous faire un plus grand don, que de vous donner les moiens d'aprendre en tres-peu de tems tout ce que j'ai apris en tant d'années, que j'ai été à l'école de l'adverſité. Or je n'ai point embelli cet ouvrage de paroles empoulées & magnifiques, ni de pas-un autre de ces agrémens, dont pluſieurs ont coutu-

me de parer leurs écrits, parce que je ne veux pas que le mien plaiſe par un autre endroit, que par l'importance & la ſolidité de ſon ſujet. Et que l'on n'impute point à préſomption, ſi un homme de baſſe condition oſe donner des leçons de Gouvernement aux Princes; car comme ceux, qui deſſeignent les païs, ſe métent en-bas dans une plaine, pour mieux découvrir la hauteur des montagnes, & la qualité des autres lieux élevez; &, au contraire, montent au ſommet des montagnes, pour conſidérer la conſtitution des lieux bas: de même il faut être Prince, pour bien connoître le caractére des peuples, & *Populaire*, pour bien ſavoir celui des Princes. Recevez donc ce petit livre d'auſſi bon cœur que je vous l'ofre. Si vous le liſez avec atention, vous y verrez le deſir extrême que j'ai, que vous parveniez à la puiſſance, que la For-

Fortune, & vos grandes qualitez, vous prométent. Et ſi, du lieu éminent, où vous étes, vous regardez quelquefois en-bas, vous connoitrez, que c'eſt à tort, que je ſoufre une ſi rude & ſi longue perſécution de la Fortune.



TABLE

# TABLE DES CHAPITRES.

I. *Combien il y a de ſortes de Principauté, & comment on peut aquérir la Principauté.* 1
II. *Des Principautez héréditaires.* 3
III. *Des Principautez mixtes.* 8
IV. *Pourquoi le Roiaume de Darius ne ſe ſouleva point aprés la mort d'Alexandre, qui l'avoit conquis.* 27
V. *Comment il faut gouverner les Villes, ou les Principautez, qui ſe gouvernent par leurs propres loix, avant que d'être conquiſes.* 34
VI. *Des nouveaux Etats, que le Prince aquert par ſa valeur & ſes propres armes.* 37
VII. *Des Principautez nouvelles, que l'on aquert par les forces d'autrui, ou par bonheur.* 45
VIII. *De ceux, qui ſont devenus Princes par des crimes.* 61
IX. *De la Principauté Civile.* 70
X. *Com-*

TABLE

X. *Comment il faut meſurer les forces de toutes les Principautez.* 79
XI. *Des Principautez Eccléſiaſtiques.* 84
XII. *Combien il y a de ſortes de Milice: & ce que vaut la Soldateſque Mercenaire.* 89
XIII. *Des troupes Auxiliaires, Mixtes, & Propres.* 101
XIV. *Inſtruction pour le Prince concernant la Milice.* 109
XV. *Ce qui fait loüer, ou blâmer les hommes, & ſur tout les Princes.* 117
XVI. *De la Libéralité & de l'Economie.* 122
XVII. *De la Cruauté & de la Clemence: & s'il vaut mieux être aimé que craint.* 129
XVIII. *Si les Princes doivent tenir leur parole?* 137
XIX. *Qu'il faut éviter d'être mépriſé & haï.* 145
XX. *Si les forteresſes, & pluſieurs autres choſes, que les Princes font ſouvent, ſont utiles, ou nuiſibles.* 168
XXI. *Comment le Prince doit ſe gouverner pour ſe métre en eſtime.* 179
XXII. *Des Secrétaires des Princes.* 188
XXIII, *Com-*

DES CHAPITRES.

XXIII. *Comment il faut fuir les flateurs.* 193
XXIV. *Pourquoi les Princes d'Italie ont perdu leurs Etats.* 198
XXV. *Combien la Fortune a de pouvoir dans les afaires du Monde: & comment on lui peut réſiſter.* 201
XXVI. *Exhortation à délivrer l'Italie des Barbares.* 210

LE

Pag. 1

CH. I.

# LE PRINCE DE NICOLAS MACHIAVEL.

## CHAPITRE I.

*Combien il y a de ſortes de Principauté, & comment on peut y parvenir.*

TOus les Etats, & toutes les Seigneuries, qui ont eu, & qui ont autorité ſur les hommes, ont été, & ſont des Républiques, ou des Principautez. 1 Les Principautez ſont,

NOTES.

1. Céte diviſion eſt fondée ſur la doctrine de Tacite, qui opoſe la Principauté & la Répu-

CH. 1. ſont, ou héréditaires dans une même famille, qui domine depuis long-tems ; [2] ou nouvelles. Les nouvelles ſont ou toutes nouvelles, comme l'étoit celle de François Sforce à Milan ; ou ſont comme des membres incorporez à l'Etat héréditaire du Prince, qui les aquert, tel qu'eſt le Roiaume de Naples, à l'égard du Roi d'Eſpagne. Ces Etats, ainſi aquis, ont coutume d'avoir un Prince, ou d'être en liberté, & l'on ſe les aquert par les armes d'autrui, ou par les ſiennes ; par le bonheur, ou par la vertu.

CHA-

blique, comme les deux contraires. *Res diſſociabiles, Principatum & Libertatem.* In Agricola. *Romam à principio Reges habuere, Libertatem L. Brutus inſtituit.* Ann. 1. *C. Marius & L. Sulla Libertatem in dominationem verterunt.* Hiſt. 2. *Haud facile Libertas & Domini miſcentur.* Hiſt. 4. Tous République eſt bien Principauté : [*Hæreditario Principe ſæpe, ſæpiſſimo Principe ſæpe*, dit la République de Veniſe dans ſes Edits.] Mais toute Principauté n'eſt pas République.

2. C'eſt en ce ſens, que Galba diſoit à Piſon, *In gentibus, quæ regnantur, certa dominorum domus.* Tac. Hiſtor. 1, & Mucien à Veſpaſien. *Non contra Caii, aut Claudii, vel Neronis, fundatam longo imperio domum exſurgimus.* Hiſt. 2.

DE MACHIAVEL. CH. 2.

## CHAPITRE II.

### *Des Principautez héréditaires.*

JE me paſſerai de parler des Républiques, dont j'ai traité ailleurs * amplement, & je m'arêterai ſeulement à la Principauté. Je dis donc, qu'il eſt bien plus facile de conſerver des Etats héréditaires, que des Etats nouvellement conquis, [1] parce qu'il ſufit de ne point outrepaſſer l'ordre établi par ſes ancêtres, [2] & de s'acommoder aux

* *Dans ſes diſcours ur Tite-Live.*

A 2 tems.

1. Tacite dit, qu'un Empire aquis par la violence ne ſe ſauroit conſerver par les voies de la douceur & de la modeſtie. *Non poſſe Principatum ſcelere quæſitum ſubitâ modeſtia, & priſcâ gravitate retineri.* Hiſt. 1. Or la rigueur, qu'il faut tenir d'ordinaire pour conſerver un Etat conquis, eſt ſouvent cauſe, qu'on le perd par la révolte des ſujets, qui viennent à perdre la patience. *Atque illi*, dit Tacite, *quamvis ſervitio ſueti, patientiam abrumpunt.* Ann. 12.

2. Cela revient à ce qu'on diſoit à Néron, que n'étant plus enfant, mais en âge de regner, il ne lui faloit plus d'autre Maître, ni d'autre Gouverneur, que l'exemple de ſes prédéceſſeurs. *Finitam Neronis pueritiam, & robur juventæ adeſſe*

CH. 8. tems. En ſorte que ſi un Prince eſt médiocrement habile, il ſe maintiendra toujours dans ſon Etat, à moins qu'il n'y ait une force exceſſive, qui l'en chaſſe; encore le recouvrera-t'il, quelque fort que ſoit l'uſurpateur; témoin le Duc de Ferrare, qui n'a tenu contre les Vénitiens en l'an 1484. & contre le Pape Jules II. en 1510. que parce

*adeſſe ; exueret magiſtrum, ſatis amplis doctoribus inſtructus Majoribus ſuis.* Ann. 14. Tacite dit, que Tibére, au commencement de ſon regne, ſe faiſoit une loi d'imiter en tout la conduite d'Auguſte. *Neque fas Tiberio infringere dicta ejus.* Ann. 1. *qui omnia facta, dictaque ejus, vice legis obſervem.* Ann. 4. & qu'il n'oſoit pas montrer ſa ſévérité à un peuple, qu'Auguſte avoit traité ſi doucement. *Populum, per tot annos molliter habitum, nondum audebat ad duriora vertere.* Ann. 1. Que Vononés fut mépriſé & chaſſé par les Parthes, parce qu'il tenoit une conduite toute contraire à celle de leurs autres Rois. *Accendebat dedignantes & ipſe, diverſus à Majorum inſtitutis.* Ann. 2. Et qu'au contraire Italus plaiſoit aux Cheruſces d'autant plus qu'aiant été élevé à Rome, il ne laiſſoit pas de s'acommoder à leurs débauches, comme s'il eût toujours été nouri parmi eux. *Latus Germanis adventus, atque eo magis, quod ſapiùs vinolentiam aç libidines, grata barbaris, uſurparet.* Ann. 11.

3. Nous

ce qu'il étoit établi de longue-main dans ce Duché. 3 Car comme le Prince naturel a moins d'occasions & de raisons d'ofenser ses sujets, il faut qu'il en soit plus aimé; & si des vices extraordinaires ne le font haïr, ils ont naturelement de l'inclination pour lui. Outre que la possession ancienne, & non interrompüe, de la domination, leur ôte l'envie & la commodité d'atenter contre lui, 4 dautant que toute mutation d'Etat laisse toujours de quoi en faire d'autres. 5 Ch. 19

ou il la porte ouverte à d'autres.



3. Nous ne nous soulevons pas contre la Maison d'Auguste, qui a tenu si long-tems l'Empire, disoit Mucien à Vespasien; (Tac. Hist. 2.) pour inférer, qu'il ne faloit pas craindre, que l'Empire retournât jamais à Vitellius, quand une fois on le lui auroit ôté.

4. Car, au dire de Tacite, il y a toujours moins d'inconvénient à garder le Prince que l'on a, qu'à en chercher un autre. *Minore discrimine sumi Principem, quàm quari.* Hist. 1.

5. Car, au dire de Paterculle, on enchérit toujours sur les premiers exemples. *Non enim ibi consistunt exempla undè cœperunt, sed quamlibet in tenuem recepta tramitem latissimè evagandi sibi viam faciunt.* Hist. 2. Qu'une mutation en entraine toujours d'autres aprés soi, Tacite en donne de beaux exemples. *Libertatem*

CH. 2. *tatem & Conſulatum L. Brutus inſtituit. Dictatura ad tempus ſumebantur: neque Decemviralis poteſtas ultra biennium, neque Tribunorum militum Conſulare jus diu valuit. Non Cinnæ, non Sullæ, longa dominatio, & Pompeii Craſſique potentia citò in Cæſarem Lepidi, atque Antonii arma in Auguſtum ceſſere.* Ann. 1. C'eſt-à-dire : [ Brutus fit ſuccéder la Liberté & le Conſulat à la Roiauté. Et quelquefois on créoit un Dictateur, mais ſon pouvoir finiſſoit auſſitôt que le peuple étoit hors de danger. Les Décemvirs ne durérent pas plus de deux ans. Les Tribuns des ſoldats prirent la place des Conſuls, mais ne la gardérent pas longtems. La domination de Cinna, ni la Dictature de Silla ne furent pas de longue durée. La puiſſance de Craſſus & de Pompée fut bientôt réünie en la perſonne de Céſar, leur Colégue, & l'autorité de Lepidus & d'Antoine en celle d'Auguſte. ]

Voila un enchainement de mutations. En voici un autre. *Sulla Dictator abolitis vel converſis prioribus, cùm plura addidiſſet, otium ei vix haud in longum paravit. Statim turbidis Lepidi rogationibus, neque multo poſt Tribunis reddita licentia quoquò vellent populum agitandi. Jamque non modò in commune, ſed in ſingulos homines latæ quæſtiones..... Exin continua per viginti annos diſcordia, non mos, non jus.* Ann. 3. C'eſt-à-dire : Le Dictateur Silla changea, ou abolit les loix de Graccus & de Saturninus, pour établir les ſiennes. Mais elles furent de peu de durée. Car Lepidus & les Tribuns recommencérent bientôt à ſemer des broüilleries parmi le peuple, en ſorte qu'on faiſoit autant de réglemens, qu'il y avoit d'hommes..... Et depuis, il n'y eut ni droit, ni coutume, par l'eſpace de vint ans, que durérent les diſſenſions du peuple & du Sénat.

L. *Parthos*

DE MACHIAVEL. 7 Ch. 3.

## CHAPITRE III.

*Des Principautez mixtes.*

MAis toute Principauté nouvelle a des dificultez à ſurmonter. Si elle n'eſt pas toute nouvelle, mais ſeulement mixte, par l'adjonction d'un membre nouveau, ſes mutations naiſſent premiérement d'une dificulté naturelle, qui ſe rencontre dans toutes les nouvelles dominations, qui eſt que les hommes changent volontiers de Prince, dans l'eſpérance d'en trouver un meilleur. [1] Céte eſpérance leur fait prendre les armes contre celui qui gouverne, mais ils ne tardent guére à s'en trouver mal. [2] Il y a une autre

A 4 ne-

1. *Parthos præſentibus mobiles, abſentium æquos.* Ann. 6. Toutes les nations ſont de même, *ſervitii ingenio*, par un caprice ordinaire à la ſervitude, dit Tacite, Ann. 12.

2. Croiez-vous, diſoit un Sénateur Romain, que la Tirannie ſoit morte avec Néron. On l'avoit crüe éteinte par la mort de Tibére & de Caligula, & pourtant nous en avons vû un troi-

CH. 3. néceſſité naturelle & ordinaire, qui fait, que le Prince eſt toûjours contraint d'ofenſer ſes nouveaux ſujets, ſoit en les chargeant de gens de guerre, ou par mille autres maux, qu'entraine aprés ſoi une aquiſition nouvelle. 3 D'où il arive,

troiſiéme plus cruel qu'eux. *An Neronem extremum dominorum putatis? Idem crediderant, qui Tiberio, qui Caio ſuperſtites fuerunt: cùm interim inteſtabilior & ſævior exortus eſt.* Hiſt. 4. Claudius avoit donc bien raiſon de dire aux Ambaſſadeurs des Parthes, qui étoient venus lui demander un meilleur Roi, que le leur, que de ſi fréquens changemens ne valoient rien, & qu'il faloit s'acommoder le mieux qu'on pouvoit aux humeurs des Rois. *Ferenda Regum ingenia, neque uſui crebras mutationes.* Ann. 12. Tous les ſujets doivent prendre les ſentimens de ce Sénateur Romain, qui diſoit, qu'il admiroit le paſſé, ſans condamner le préſent, & que bien qu'il ſouhaitât de bons Princes, il ne laiſſoit pas de ſuporter patiemment ceux qui ne l'étoient pas, ſe ſouvenant toûjours de la néceſſité de vivre ſelon les tems, où l'on eſt. *Se meminiſſe temporum, quibus natus ſit; ulteriora mirari, præſentia ſequi, bonos Imperatores voto expetere, qualeſcumque tolerare.* Hiſt. 4. Paroles, que Machiavel a raiſon d'apeller ſentence d'or. *Diſcorſi lib. 3. cap. 6.*

3. *Res dura, & regni novitas me talia cogunt moliri, & latè fines cuſtode tueri.* Dit la Reine de Cartage chez Virgile. Æneid. 1. *Arma*, dit Tacite, Ann. 1. *Quæ neque*

arive, que tu as enfin pour enne- CH. 3.
mis tous ceux, que tu as ofenſez en
te ſaiſiſſant de la Principauté; &
que tu ne ſaurois conſerver l'amitié
de ceux, qui t'y ont aidé, faute de
les pouvoir contenter en tout ce
qu'ils atendoient de toi, ni de pou-
voir uſer de rigueur envers eux, à
cauſe que tu leur es obligé. Car
quelque puiſſante armée que l'on
ait, on a toujours beſoin de la fa-
veur des gens du païs, pour entrer
dans une Province. C'eſt pour cela,
que Louis XII. Roi de France
aiant pris Milan tout-à-coup, le
perdit auſſi de même, parce que ce
peuple, qui lui avoit ouvert les por-
tes, ſe trouvant fruſtré de ſes eſpé-
rances, ne mit guére à ſe dégoûter
du nouveau Prince. 4 Il eſt bien
vrai, qu'un païs recouvré aprés

A 5 une

*neque parari poſſent, neque haberi per bonas artes.* C'eſt-à-dire, que l'on ne ſauroit prendre les armes, & demeurer dans les termes de la modeſtie.

4. Tacite dit, que les Parthes reçurent Tiridate à bras ouverts, eſpérant d'en être mieux traitez que d'Artabanus, & que peu de tems aprés ils haïrent Tiridate autant

CH. 3. une révolte ne ſe perd pas facilement une ſeconde fois, dautant que le Prince, pour ſe vanger de la rebellion, héſite moins à pourvoir à ſa ſureté par la punition des coupables, & par une ſurveillance rigoureuſe ſur les actions de ceux, dont il a du ſoupçon. 5. Si donc le Duc Loüis n'eut qu'à faire du bruit ſur les confins du Milanez, pour le faire perdre, la premiére fois, à la France, il falut liguer tout le monde contre elle, & chaſſer ſes armées de l'Italie, pour le lui ôter une ſeconde fois. Et cela ariva par les raiſons, que j'ai dites. Il nous reſte maintenant à dire, quels remédes

*Loüis Sforce, ſurnomé le More.*

autant qu'ils l'avoient aimé, & rapellérent celui, qu'ils avoient tant haï. *Qui Artabanum ob ſervitiam execrati como Tiridatis ingenium ſpernabant..... ad Artabanum vertere, &c.* Ann. 6.

5. Tacite dit, que Rhadamiſte aiant repris l'Arménie, d'où il avoit été chaſſé par ſes ſujets, il les traita avec une rigueur extraordinaire, les regardant comme des rebelles, qui n'atendoient que l'ocaſion, pour ſe révolter encore. *Vacuam rurſus Armeniam invaſit, truculentior quàm antea, tanquam adversùs defectores, & in tempore rebellaturos.* Ann. 12.

médes le Roi de France avoit, ou CH. 3.
pouroit avoir un Prince, qui ſeroit en ſa place, pour mieux conſerver ſa conquête. Je dis donc, que les Etats, qui s'uniſſent à un Etat héréditaire de celui, qui les aquert, ſont de même Province, & de même langue, ou n'en ſont pas. Quand ils en ſont, il eſt tres-facile de les garder, ſurtout s'ils n'étoient pas libres auparavant : & il n'y a qu'à exterminer la famille du Prince, qui les dominoit. Car du reſte, pourvu que l'on conſerve les anciennes coûtumes, & qu'il n'y ait point d'antipatie naturelle, les hommes vivent paiſiblement enſemble; témoin la Bourgogne, la Bretagne, la Gaſcogne & la Normandie, qui ſont depuis ſi long-tems unies à la France. Car bien qu'elles aient un langage un peu diférẽt, leurs mœurs ſont ſemblables, & par conſéquent compatibles. Et quiconque les voudroit conſerver, aprés les avoir aquiſes, il faudroit faire deux choſes : l'une,

CH. 3. extirper toute la race de leur ancien Prince ; l'autre, ne point changer leurs loix, ni augmenter les tailles ; & par ce moien l'Etat conquis & l'Etat héréditaire feront bientôt un même corps. Mais lors qu'on aquert des Etats, qui ont la langue, les mœurs, & les coûtumes diferentes, c'eſt là qu'il y a bien des dificultez, & qu'il faut beaucoup de bonheur & d'induſtrie pour les conſerver. 6 Et l'un des meilleurs expédiens ſeroit, que celui, qui les aquert, y alât demeurer ; ce qui rendroit la poſſeſſion plus aſſurée & plus durable, témoin le Turc, qui quoi qu'il eût pû faire, n'eût jamais conſervé la Gréce, s'il n'y fût alé demeurer. Car quand on eſt ſur les lieux, on voit naître les déſordres, & l'on y peut remédier ſur le champ ; 7 aulieu qu'étant abſent, on

6. *Ex diverſitate morum crebra bella*, dit Tacite, Hiſt. 5.

7. De legers remédes ont calmé de grans mouvemens, *modicis remediis primos motus conſediſſe.* Tac. Ann. 14.

Et

On ne les ſait, que lors qu'ils ſont grans, & qu'il n'y a plus de remé-de. De plus, la Province n'eſt pas pillée par tes Oficiers, & les ſujets aiant la commodité de recourir prontement au Prince, ils en ont plus de raiſon de l'aimer, s'ils ſont bons; & de le craindre, s'ils ſont méchans. D'entre les Etrangers, ceux, qui voudroient aſſaillir cet Etat, en ſont retenus par la dificulté qu'il y a de l'ôter à un Prince, qui y fait ſa demeure. L'autre remède eſt d'envoier des colonies dans un ou deux lieux, qui ſoient comme les clefs de cet Etat; ou bien il faut y tenir beaucoup de Milice. Or les colonies coûtent peu au Prince, qui d'ailleurs n'ofenſe que ceux, à qui il ôte les terres & les maiſons, pour les donner aux nouveaux habitans. Outre que CH. 3.

ceux

Et c'eſt en ce ſens, qu'on diſoit à Tibére, qu'il n'avoit qu'à ſe montrer aux mutins, & qu'ils rentreroient dans leur devoir, dés qu'ils le verroient. *Ire ipſum, & opponere majeſtatem Imperatorium debuiſſe, ceſſuris ubi principem vidiſſent.* Ann. 1. 8. *Gli-*

CH. 3. ceux, qu'il ofenſe, ne faiſant qu'une tres-petite partie de l'Etat, & reſtant pauvres & diſperſez, ils ne lui peuvent jamais nuire; & que tous les autres, qui ne ſont point ofenſez, ſe tiennent en repos d'autant plus volontiers, qu'ils craignent, qu'il ne leur en arive autant qu'à ceux, qui ont été dépoüillez, s'ils font quelque faute. D'où je conclus, que les colonies, outre qu'elles ne coûtent rien, ſont plus fidéles, & ofenſent moins; & que les ofenſez étant pauvres & diſperſez, ils ne ſauroient nuire. Où il eſt à remarquer, qu'il faut amadouer les hommes, ou s'en défaire, [8] parce que les ofenſes legéres leur laiſſent le moien de ſe vanger, ce que ne font pas les grandes. Ainſi l'ofenſe doit être faite d'une maniére, que l'ofenſé n'en puiſſe tirer vangeance.

8. *Gli huomini grandi*, dit-il au livre 4. de ſon Hiſtoire de Flor. *ò non s'hanno à toccare, ò tocchi à ſpegnere.* C'eſt-à-dire: Il ne faut jamais irriter les Grans, ou bien il faut leur ôter la vie, aprés les avoir ofenſez.

geance. Mais ſi au lieu de colonies, Ch. 3
on emploie de la Milice, la dépenſe eſt bien plus grande, & conſume tous les revenus de cet Etat en garniſons. Si bien que l'aquiſition tourne à dommage au Prince, qui, outre cela, ofenſe beaucoup plus de gens, dautant qu'il nuit à tout cet Etat, où il faut, qu'il change de tems en tems les logemens de ſon armée; incommodité, que chacun reſſent, & qui fait, que chacun lui devient ennemi; & ce ſont là ceux, qui lui peuvent nuire davantage, comme étant ennemis domeſtiques. Céte garde eſt donc auſſi inutile, qu'eſt utile celle des Colonies. Le Prince, qui aquert une Province, qui a des coûtumes diférentes de celles de ſon Etat, doit encore ſe faire chef & protecteur des Voiſins moins puiſſans, & s'étudier à afoiblir les plus puiſſans; & ſur-tout empêcher abſolument, qu'il n'entre dans céte Province quelque Etranger auſſi puiſſant que

Ch. 3. que lui. Car il arive toujours, qu'il y en eſt mis quelqu'un par les mécontens de la Province, ſoit par ambition, ou par peur; témoin les Romains, qui furent introduits dans la Gréce par les Etoliens, & qui, par tout où ils mirent le pié, y furent toujours appellez par les Provinciaux. Et ce qui arive d'ordinaire, c'eſt qu'auſſi-tôt qu'un Etranger puiſſant entre dans une Province, tous ceux de la Province, qui ſont moins puiſſans s'uniſſent volontiers avec lui, par un motif de haine contre celui, qui étoit plus puiſſant qu'eux. Tout ce dont il a à ſe garder, eſt qu'ils ne deviennent trop forts, & qu'ils ne prennent trop d'autorité: Et, pour cet éfet, il doit emploier ſes propres forces, & les leurs, à abaiſſer ceux qui ſont puiſſans, pour demeurer, lui ſeul, arbitre de toute la Province. Et quiconque ne ſaura pas métre cela en œuvre, perdra bien-tôt ce qu'il aura aquis, & n'aura

n'aura point de repos tant qu'il le gardera. Les Romains pratiquoient admirablement ces maximes dans les Provinces conquiſes. Ils y envoioient des Colonies, ils entretenoient les moins puiſſans, ſans laiſſer croître leur puiſſance; ils abaiſſoient ceux, qui en avoient trop, & ne ſoufroient point, que les Etrangers puiſſans ſe miſſent en crédit. La Gréce nous en fournit un bel éxemple. Ils maintinrent ceux d'Acaie & d'Etolie, ils chaſſérent Antiocus de la Macédoine, & puis avilirent les Macédoniens. Et quelques ſervices, que rendiſſent ceux d'Acaie & d'Etolie, ils ne leur permirent jamais d'acroître leur Etat; quelque remontrance que fit Filippes, ils ne le voulurent point recevoir pour ami, ſans l'abaiſſer, & Antiocus, avec toute ſa puiſſance, ne put jamais les faire conſentir à lui laiſſer aucune part dans céte Province. En quoi les Romains firent ce que doivent faire

Ch. 3.

Ch. 3. faire tous les Princes ſages, qui ont à pourvoir, non ſeulement aux maux préſens, mais encore aux maux à venir. Car en les prévoiant de loin, il eſt aiſé d'y remedier ; au-lieu que ſi l'on atend qu'ils ſoient proches, le reméde n'eſt plus à tems, dautant que la maladie eſt devenüe incurable. Les Médecins diſent, que la fiévre étique eſt facile à guérir, & dificile à connoître ; au-lieu que dans la ſuite du tems elle devient facile à connoître, & dificile à guérir, quand elle n'a pas été connuë, ni traitée dans ſon commencement. Il en eſt de même des afaires d'Etat. Si l'on connoît de loin les maux qui ſe forment, (ce qui n'apartient qu'à l'homme prudent) on les guérit bien-tôt. Mais, ſi faute de les avoir connus, ils viennent à croître à un point que chacun les connoiſſe, il n'y a plus de reméde. Comme les Romains prévoioient de loin les inconvéniens, ils y remédiérent toujours ſi à

ſi à propos, qu'ils n'eurent jamais Ch. 3.
beſoin d'eſquiver la guerre, ſachant, que de la différer, ce n'eſt point l'éviter, mais plutôt procurer l'avantage d'autrui. Ils la firent donc à Filippes & à Antiocus en Gréce, pour n'avoir pas à la faire contre eux en Italie. 9 Et quoiqu'ils puſſent alors éviter l'une & l'autre guerre, ils ne le voulurent pas, n'aiant jamais aprouvé ce que les ſages de nôtre tems ont toujours à la bouche, qu'il faut atendre le bienfait du tems, dautant que le tems pouvant amener le bien comme le mal, & le mal comme le bien, ils croioient plus ſûr de ſe prévaloir de leur prudence & de leur

9. *Fuit proprium populi Rom. longè à domo bellare*, dit Cicéron. Tibére garda toujours cété maxime, *deſtinata retinens, conſiliis & aſtu res externas moliri, arma procul habere.* Tac. Ann. 6. Les Romains en uſoient ainſi, pour conſerver la liberté & les richeſſes de l'Italie; au-lieu que ſi les Etrangers y euſſent mis le pié, ils euſſent pû ſe ſervir des armes, & des richeſſes du Païs; ce qui eût afoibli les Romains. Et c'eſt pour cela qu'Hannibal diſoit à Antiocus, que les Romains ne pouvoient être vaincus qu'en Italie.

CH. 3. leur courage. Mais retournons à la France, & examinons, ſi elle a rien fait de tout ce que j'ai dit. Je ne parlerai point de Charles VIII. mais ſeulement de Loüis XII. comme de celui, de qui l'on a mieux vû les demarches, pour avoir dominé plus long-tems en Italie. Et vous verrez comme il a fait tout le contraire de ce qui ſe doit faire pour conſerver un Etat diférent de mœurs & de coutumes. Loüis fut introduit en Italie par l'ambition des Vénitiens, qui vouloient, par ce moien, gagner la moitié de la Lombardie. Je ne veux point blâmer la reſolution, que ce Roi prit, car voulant commencer de métre le pié en Italie, & d'ailleurs n'y aiant point d'amis, ce lui étoit une néceſſité d'y aquerir ceux qu'il pouvoit, d'autant plus que toutes les portes lui en étoient fermées, à-cauſe des deportemens de ſon prédéceſſeur: Et céte entrepriſe lui auroit réüſſi, s'il n'eût point

point fait de fautes. Aprés qu'il eut aquis la Lombardie, il regagna d'abord la réputation, que Charles avoit perdüe. Gennes fit joug, Florence, le Marquis de Mantoüe, le Duc de Ferrare, les Bentivoles, * la Comteſſe de Forli, les Seigneurs de Faience, de Peſaro, de Rimini, de Camérin & de Piombin, les Luquois, les Piſans, les Siennois, & tous les autres, rechercherent ſon amitié. Et ce fut alors que les Vénitiens purent s'apercevoir de la folie, qu'ils avoient faite de rendre Loüis le maître des deux tiers de l'Italie, pour aquerir ſeulement deux villes en Lombardie. Voions maintenant, combien il étoit aiſé à ce Roi de conſerver ſa réputation, s'il eût obſervé les régles, que j'ai dites, & maintenu la ſûreté de tous ſes Confédérez, qui, pour être en grand nombre, & tous foibles, & aiant à craindre, les uns le Pape, & les autres Veniſe, étoient

CH. 3.

* Seigneurs de Bologne.

CH. 3. étoient contraints de ſe tenir unis avec lui, & par leur moien, il pouvoit facilement s'aſſurer de ceux, qui étoient plus forts. Mais à peine fut-il à Milan, qu'il fit le contraire, en donnant du ſecours au Pape Aléxandre, pour envahir la Romagne; ſans s'apercevoir, qu'il s'afoibliſſoit lui-même en perdant ſes amis, & ceux, qui s'étoient jetez entre ſes bras; & qu'il agrandiſſoit le Pape, en lui laiſſant aquérir tant de temporel, avec le ſpirituel, qui rend déja ſon autorité ſi grande. Et aprés céte premiére faute, il fut obligé de continuer juſqu'à ce que, pour métre fin à l'ambition d'Aléxandre, & l'empêcher de devenir maître de la Toſcane, il falut, qu'il paſſât en Italie. Or il ne ſe contenta pas d'avoir agrandi le Pape, & de s'être aliéné ſes amis, il fit encore la folie de partager le Roiaume de Naples avec le Roi d'Eſpagne. De ſorte qu'au-lieu qu'il étoit auparavant l'arbi-

l'arbitre de l'Italie, il y prit un compagnon, afin que les ambitieux de cête Province, & ceux, qui ſeroient mécontens de lui, euſſent à qui recourir : & pendant qu'il pouvoit laiſſer à Naples un Roi tributaire, il l'en chaſſa pour y en métre un, qui le pût chaſſer lui-même. Véritablement le deſir d'aquérir eſt naturel & tres-ordinaire, [10] & toutes les fois qu'il arive aux hommes de s'agrandir, ils en ſont loüez, [11] ou du moins ils n'en ſont pas blâmez. Mais quand ils ont le deſir d'aquerir, ſans en avoir les forces, c'eſt là qu'eſt l'erreur, & qu'ils ſont dignes de blâme. Si donc la France pouvoit ataquer Naples avec ſes forces, elle le devoit

CH. 3.

10. *Vetus ac jam pridem inſita mortalibus potentiæ cupido.* Hiſt. 2.

11. C'eſt comme l'entendoit Mucien, quand il diſoit à Veſpaſien. [ Je t'apelle à l'Empire, tu en es le maitre, ſi tu veux, & ce ſeroit lâcheté de le laiſſer à un autre, ſous qui d'ailleurs ta vie ne ſeroit pas en ſûreté. ] *Ego te ad imperium voco, in tua manu poſitum eſt..... Torpere ultra, & perdendam rempublicam relinquere, ſopor & ignavia videretur, etiamſi tibi, quam inhoneſta, tam tuta ſervitus eſſet.* Hiſt. 2.

Ch. 3. voit faire ; & ſi elle ne le pouvoit pas, elle ne devoit point partager ce Roiaume. Le partage qu'elle fit de la Lombardie avec les Vénitiens étoit excuſable, parce qu'il lui ſervit à métre le pié en Italie ; mais celui de Naples eſt à blâmer, dautant que rien ne la contraignoit à le faire. Loüis fit donc cinq fautes : Il ruina les foibles ; il augmenta la puiſſance d'un puiſſant en Italie ; il y introduiſit un Etranger tres-puiſſant ; il n'y vint point demeurer ; il n'y envoja point de colonies. Si-eſt-ce qu'il eût encore pû réparer ces fautes, s'il n'en eût pas fait une ſixiéme, qui fut de dépoüiller les Vénitiens. Il eſt bien vrai, que s'il n'eût pas agrandi le Pape, ni mis le Roi d'Eſpagne en Italie, il eût été à propos, & même néceſſaire de les abaiſſer ; mais aiant fait les demarches que j'ai dites, il ne devoit jamais conſentir à leur ruïne, car puiſſans comme ils étoient, ils euſſent toujours em-

empêché les autres d'aprocher de la Lombardie, ſi ce n'eût été pour leur aider à en devenir les maîtres. Or les autres ſe fuſſent bien gardez d'ôter céte Province à la France, pour la leur donner, ni de les ataquer tous deux. Quelqu'un me dira, que Loüis ceda la Romagne au Pape Aléxandre, & Naples à l'Eſpagne, pour éviter la guerre. Mais je répons, que l'on ne doit jamais laiſſer ariver un déſordre, pour fuir une guerre, parce qu'en éfet on ne la fuit point, mais on la difére à ſon dommage. Et ſi d'autres m'aléguent, que Loüis avoit donné ſa parole au Pape de faire céte entrepriſe en ſa faveur, pour obtenir une diſpenſe de mariage [a] pour lui, & un chapeau pour l'Archevêque de Roüen, je leur répondrai dans le Chapitre de la foi des Princes. [b] Au reſte, Loüis a perdu

CH. 3.

[a] *Avec Anne, Ducheſſe de Bretagne. Sur quoi Nardi dit agréablement, que le Pape*

*Aléxandre & le Roi Louis XII. ſe ſervoient tous deux réciproquement du Spirituel pour aquérir du temporel, Aléxandre, pour procurer la Romagne à ſon fils; & Louis, pour unir la Bretagne à ſa Couronne.* Livre 4. *de ſon Hiſtoire de Florence.*

[b] *Chap.* 18.

CH. 3. perdu la Lombardie, pour n'avoir rien observé de tout ce qu'ont fait les autres, qui ont pris des Provinces, & voulu les garder, ainsi que je le sûs bien dire au Cardinal de Roüen à Nantes, lors que le Duc de Valentinois (c'est comme l'on appelloit Cesar Borgia fils du Pape Alexandre) s'emparoit de la Romagne. Car ce Cardinal me disant, que *les Italiens n'entendoient rien au métier de la guerre*, je lui repondis, *qu'il paroissoit bien, que les François n'entendoient rien aux afaires-d'Etat, eux, qui laissoient prendre un si grand accroissement au Pape*. Et l'expérience a montré, que c'est la France, qui a fait le Pape & le Roi d'Espagne si puissans en Italie, & que ce sont eux qui l'y ont ruïnée. D'où je tire une conclusion générale, presque infaillible, que le Prince, qui en rend un autre puissant, se perd lui-même; car celui,

au] que si les François entendoient la Raison d'Etat, ils ne soufriroient pas que le Pape devint si puissant.

lui, qui eſt devenu puiſſant, ſe défie toujours de l'induſtrie, ou de la force de celui, qui l'a rendu tel. CH. 4.

## CHAPITRE IV.

*Pourquoi le Roiaume de Darius ne ſe ſouleva point après la mort d'Aléxandre, qui l'avoit conquis.*

VU les dificultez qu'il y a à conſerver un Etat nouvellement aquis, quelqu'un pouroit s'étonner, comment Aléxandre-le-Grand étant devenu maître de l'Aſie en peu d'années, & puis étant mort auſſi-tôt qu'il s'en fut mis en poſſeſſion, ſes ſucceſſeurs s'y maintinrent, ſans avoir à ſurmonter d'autres dificultez, que celles, que leur propre ambition fit naître parmi eux, au-lieu que ſelon toutes les aparences ces peuples devoient ſecoüer leur joug. Je dis à cela, que tous les Etats, dont

Ch. 4. il nous reſte quelque mémoire, ſe trouvent gouvernez en deux maniéres diférentes, ou par un Prince abſolu, qui, par grace, emploie les Miniſtres qu'il veut, pour lui aider à gouverner ſon Etat; ou par un Prince, & par les Grans du Païs, qui ont part au Gouvernement, non par la grace & la permiſſion du Prince, mais à raiſon de leur ancienne origine. Ces Grans ont des Etats & des ſujets particuliers, qui les reconnoiſſent pour leurs vrais ſeigneurs, & ont une afection naturelle pour eux. Dans les Etats qui ſont gouvernez par le Prince ſeul, le Prince a plus d'autorité, parce qu'il n'y a que lui dans toute l'étenduë de ſon païs, qui ſoit reconnu pour maître, & ſi l'on obéït à quelque autre, ce n'eſt point par aucune afection particuliere, que l'on ait pour lui; mais parce que c'eſt le Miniſtre & l'Oficier du Prince. Céte diference

ference de Gouvernement ſe voit aujourd'hui entre la Turquie & la France. La Turquie eſt gouvernée par un ſeul Seigneur, tous les autres ſont des eſclaves, & ce Seigneur, qui diviſe ſa Monarchie en Provinces, y envoie des Gouverneurs, qu'il change quand & comme il lui plait. Au contraire la France a une multitude d'anciens ſeigneurs, qui ont leurs propres ſujets, & en ſont aimez; & le Roi ne leur ſauroit ôter leurs prééminences ſans riſquer beaucoup. A bien conſidérer ces deux Etats, on verra, qu'il eſt trés-dificile d'aquerir celui du Turc, mais auſſi, qu'il ſeroit tres-facile de le conſerver, quand on l'auroit conquis: Les dificultez de le conquerir conſiſtent en ce que le Conquérant ne ſauroit être apellé par les Grans de l'Etat, ni eſpérer, que la révolte de ceux qui ſont dans le Miniſtére, lui facilite jamais la conquête; car étant Ch. 4

CH. 4. tant tous eſclaves, & créatures du Prince, ils en ſont plus dificiles à corrompre: Et quand même ils ſe laiſſeroient corrompre, cela ſerviroit peu, dautant que, pour les raiſons que j'ai dites, ils ne pourroient atirer les peuples à eux. Ainſi, quiconque veut ataquer les Turcs, doit s'atendre à les trouver unis, & plus eſpérer de ſes propres forces, que de leurs déſordres: Mais ſi une fois ils étoient ſi bien défaits dans une bataille, qu'ils ne puſſent remétre une armée ſur pié, il n'y auroit plus rien à craindre que du coté de la famille du Prince, qu'il faudroit exterminer; aprés quoi il ne reſteroit perſonne, de qui l'on deût avoir peur, les autres n'aiant point de crédit parmi le peuple. Et comme avant la victoire, le vainqueur ne pouvoit rien eſpérer d'eux, auſſi n'en a-t'il rien à craindre aprés. Il en eſt tout autrement des Etats gouvernez

nez comme la France : Il eſt aiſé CH. 4.
d'y entrer, en gagnant quelque Grand du Roiaume, parce qu'il ſe trouve toujours des mécontens, & des broüillons. Ceux-là, dis-je, pour les raiſons aléguées, te peuvent bien fraier le chemin à cet Etat, & t'en faciliter la conquête, mais tu trouves mille dificultez à le conſerver, ſoit de la part de ceux, qui t'ont aidé, ou de ceux, que tu as oprimez. Et ce n'eſt pas aſſez que tu extermines, la race du Prince, parce que les Grans, qui reſtent, ſe font chefs de parti ; & faute de les pouvoir contenter, ou exterminer tous, tu perds cet Etat à la premiére ocaſion. Or ſi l'on conſidére, quel étoit l'Etat de Darius, on le trouvera tout ſemblable à celui du Turc. C'eſt pourquoi Aléxandre eut beſoin de l'aſſaillir tout entier, & d'ôter la Campagne à Darius, aprés la défaite & la mort de qui il demeura paiſible

CH. 4. poſſeſſeur de cet Etat, par les raiſons marquées ci-deſſus. Et ſi ſes ſucceſſeurs euſſent été bien unis, ils l'euſſent pu garder ſans peine, dautant qu'il n'y ariva point d'autres tumultes, que ceux, qu'ils ſuſcitérent eux-mêmes. Mais pour les Etats gouvernez comme la France, il eſt impoſſible de les poſſéder ſi paiſiblement, témoin les fréquéntes révoltes des Eſpagnes, des Gaules, & de la Gréce contre les Romains, qui venoient toutes de ce qu'il y avoit quantité de Principautez dans ces Etats ; car tant que céte multitude de ſeigneurs ſubſiſta, la domination des Romains fut toujours chancelante ; au-lieu qu'ils devinrent paiſibles poſſeſſeurs, aprés que, par une puiſſance de longue durée, ils eurent détruit ces ſeigneurs. Et depuis venant à ſe batre entre eux, chacun trouva moien de s'aproprier quelque partie de ces Provinces, ſelon l'autorité

DE MACHIAVEL. 33

torité qu'il y avoit aquiſe, & ce d'autant plus que ne reſtant plus perſonne du ſang de l'ancien ſeigneur, on ne reconnoiſſoit plus que les Romains. Tout cela bien conſidéré, l'on ne s'étonnera point de la facilité qu'Aléxandre eut à conſerver l'Aſie ; ni des difficultez, que Pirrhus & divers autres eurent à garder leurs conquêtes ; ce qui ne vint ni du peu, ni du beaucoup de valeur du Vainqueur, mais de la diverſité de l'Etat conquis. 1

on ] Ce qu'il ne faut attribuer ni à la bonne, ni à la mauvaiſe conduite du vainqueur, mais à &c.

B 5 CHA-

1. Machiavel en donne un bel éxemple dans le Chapitre 12. du Livre 3. de ſes Diſcours. *Si*, dit-il, *on conſidere, quels étoient les voiſins de la Ville de Florence, & ceux de la Ville de Veniſe, l'on ne s'étonnera pas de voir, que Florence, bien qu'elle ait plus dépenſé dans ſes guerres, que Veniſe, a toutefois moins aquis ; car cela ne vient, que de la diverſité de leurs Voiſins. Florence n'étoit environnée que de Villes libres, & par conſéquent oſtinées à défendre leur liberté ; au contraire celles, qui confinoient avec Veniſe, avoient coûtume de vivre ſous un Prince ; & conſéquemment ſans liberté. Or les peuples, accoûtumez à la ſervitude, n'ont pas grande repugnance à changer de Maître, car l'envie leur en prendra ſouvent. Ainſi, il a été plus aiſé à la République de Veniſe de vaincre ſes Voiſins, quoiqu'ils fuſſent plus puiſſans, que ceux de Florence.* 1. C'eſt

## CHAPITRE V.

*Comment il faut gouverner les Villes, ou les Principautez, qui ſe gouvernoient par leurs propres loix, avant que d'être conquiſes.*

SI l'Etat conquis eſt acoutumé à la Liberté, & à ſes loix, il y a trois moiens de le conſerver. Le premier eſt de le ruïner; le ſecond, d'y aler demeurer; le troiſiéme, de lui laiſſer ſes propres loix, à condition de paier un tribut, & d'obéir à un petit nombre de perſonnes, que tu y établiras pour te le conſerver; [1] à quoi ces gens-là métront toute leur induſtrie; comme ne pouvant ſe maintenir, que par ta puiſſance & ta protection. Et ſans doute un Prince gardera mieux une ville acoutumée à vivre en liber-

* *C'eſt la Maxime des Turcs*

1. C'eſt ce qu'Artabanus, Roi des Parthes, fit à Seleucie, dont il changea le gouvernement populaire en Oligarchie, comme aprochant davantage de la Roiauté. *Qui plebem primoribus tradidit, ex ſuo uſu.* (comme il étoit de ſon interêt, dit Tacite.) *Nam populi imperium juxta libertatem, paucorum dominatio regiæ libidini proprior eſt.* Ann. 6.

2. *Qua-*

berté, en la gouvernant par ſes propres citoiens, qu'en faiſant autrement ; têmoin les Lacédémoniens & les Romains. Les premiers établirent un Conſeil Oligarchique à Athenes & à Thebes, & néanmoins ils perdirent ces deux villes. Les autres conſervérent Capoüe, Cartage ; & Numance, parce qu'ils ruïnérent ces villes. Au contraire, aiant voulu tenir la Gréce, comme Sparte l'avoit tenüe, c'eſt à dire, en lui laiſſant ſes loix & ſa liberté, cela ne leur réüſſit pas ; & ils furent contraints de détruire pluſieurs villes de céte Province, pour la garder. D'où je conclus, que le meilleur moien de conſerver celles qu'on a conquiſes, eſt de les ruïner ; & que celui, qui devient maître d'une ville, auparavant libre, & ne la détruit pas, ne doit s'atendre qu'à en être ruiné lui-même, dautant qu'elle a toujours pour prétexte de ſe révolter le

Ch. 5.

CH. 5. nom de ſa liberté, & ſes anciennes coutumes, que ni le tems, ni les bienfaits ne lui font jamais oublier. Et ſi l'on ne déſunit, ou extermine les habitans, [2] elle réclame ſa liberté dans toutes les ocaſions, comme a fait Piſe, qui étoit depuis tant d'années ſous le joug des Florentins. Mais quand ce ſont des Villes, ou des Provinces acoutumées à vivre ſous un Prince, & qu'il ne reſte plus perſonne de ſon ſang; comme d'un coté elles ſont faites à obéir, & que de l'autre la Maiſon de leur ancien Prince eſt éteinte, elles ne s'acordent pas entre elles à en faire un autre. D'ailleurs, faute

2. *Quoties concordes egunt*, dit Tacite au même endroit, *ſpernitur Parthus; ubi diſſenſere, dum ſibi quiſque contra æmulos ſubſidium vocant, accitus in partem, adverſum omnes valeſcit.* Et dans l'onziéme de ſes Annales, *deditur Seleucia ſeptimo poſt defectionem anno, non ſine dedecore Parthorum, quos una civitas tamdiu eluſerat.* Une ville avoit tenu ſept ans contre toute la puiſſance des Parthes, ſeulement parce que ſes habitans étoient bien unis, cela montre la néceſſité de les déſunir.

a. La

faute de ſavoir ſe rendre libres, elles ſont plus lentes à prendre les armes, & par conſequent il eſt plus aiſé à un Prince de s'en emparer. Mais les Républiques ont plus de vie, plus de haine, plus de reſſentiment, & de vangeance, & le ſouvenir de l'ancienne liberté n'y ſauroit mourir. Ainſi, le meilleur eſt de les détruire, ou d'y demeurer. CH. 6.

## CHAPITRE VI.

*Des nouveaux Etats, que le Prince aquert par ſa valeur, & par ſes propres armes.*

QUe perſonne ne trouve étrange, ſi dans ce que je vais dire & du nouveau Prince, & de la Principauté nouvelle, j'alléguerai de tres-grans éxemples, car comme c'eſt l'ordinaire des hommes de ſuivre le chemin batu, & d'imiter les actions d'autrui ; bien que l'on ne puiſſe pas tenir entiérement la même route, ni

CH. 6. ni même ariver toujours à la perfection de ceux, que l'on imite, l'homme prudent doit toujours ſuivre les traces des plus excellens perſonages, afin que s'il ne les égale pas, il leur reſſemble au moins en quelque choſe ; de même que les bons tireurs d'arc, qui ſe trouvent trop éloignez du but, viſent beaucoup au deſſus, non pas pour envoier leur fléche ſi haut, mais pour aler plus prés du but, en le mirant ainſi. Je dis donc, que les Principautez nouvelles, & qui ont un nouveau Prince, ſont plus ou moins dificiles à conſerver, ſelon que ce Prince eſt plus ou moins habile. Or comme de Particulier être devenu Prince, c'eſt une marque de valeur, ou de bonheur, il ſemble, que l'un ou l'autre aide à ſurmonter beaucoup de dificultez. Neanmoins celui, qui s'eſt le moins fié à la fortune, s'eſt toujours maintenu plus longtems ; & cela eſt encore

encore plus facile à celui, qui, faute CH. 6
d'avoir d'autres Etats, eſt contraint
d'aler demeurer dans ſa nouvel-
le Principauté. Quant à ceux, qui
ſont devenus Princes par leur pro-
pre valeur, les plus excellens ſont
Moïſe, Cirus, Romulus, Téſée,
&c. Et bien que Moïſe n'ait fait
qu'éxécuter les choſes, que Dieu
lui avoit ordonnées il mérite néan-
moins d'être admiré, pour céte
ſeule grace, qui le rendoit digne
de parler avec Dieu. Mais pour
Cirus, & les autres, qui ont aquis
ou fondé des roiaumes, tout en
eſt admirable; ſi l'on conſidé-
re leurs actions, & leurs inſtitu-
tions particuliéres, elles ſe trou-
veront peu diférentes de celles de
Moïſe, qui avoit eu un ſi grand
Précepteur. Car à bien éxaminer
leur vie, il ſe verra, que la for-
tune ne leur avoit fourni, que l'o-
caſion, qui leur donna lieu d'e-
tablir la forme de Gouvernement,
qu'ils jugérent à propos; & faute
d'oca-

CH. 6. d'ocaſion leur valeur eût été ſans fruit, & faute de valeur l'ocaſion ſe fût perdüe. Il faloit donc, que Moïſe trouvât les Iſraëlites eſclaves en Egipte, afin qu'ils fuſſent d'humeur à le ſuivre, pour ſortir de ſervitude. Il faloit, que Romulus fût enlevé d'Albe, & expoſé dés ſa naiſſance, pour qu'il devint Fondateur & Roi de Rome. Il faloit, que Cirus trouvât les Perſes mécontens de la domination des Médes, & les Médes abâtardis par une longue paix. Téſée ne pouvoit pas montrer ſon induſtrie, ſi les Athéniens n'euſſent été diſperſez. * a Ces ocaſions rendirent donc ces hommes heureux, & leur ſageſſe a fait qu'ils ont connu l'ocaſion; par où leur patrie eſt devenüe ſi hureuſe, & ſi conſidérable. Ceux, qui deviennent Princes par la même voie, que

* c'eſt qu'il les aſſembla dans l'enceinte d'une ville.

a La Diſcipline militaire s'étoit corrompue, dit le Jeune Pline à Trajan, afin que tu euſſes la gloire de la rétablir. *Corrupta eſt disciplinas caſtrorum, ut tu corrector emendatorque contingeres.* Dans ſon Panégirique. 2. Qui-

que ces anciens, rencontrent de la dificulté à le devenir, mais auſſi ſe maintiennent facilement. Les dificultez, qu'ils ont à eſſuier, viennent en partie, des nouveaux uſages, qu'ils ſont contraints d'établir, pour fonder leur Etat, & métre leur perſonne en ſûreté; car il n'y a point d'entrepriſe plus dificile, plus douteuſe, ni plus dangereuſe, que celle de vouloir introduire de nouvelles loix: Parce que l'auteur a pour ennemis tous ceux, qui ſe trouvent bien des anciennes; & pour tiédes défenſeurs ceux même, à qui les nouvelles tourneroient à profit. Et céte tiédeur vient en partie de la peur, qu'ils ont de leurs adverſaires, c'eſt à dire, de ceux, qui ſont contens des anciennes, en partie de l'incredulité des hommes, qui n'ont jamais bonne opinion des nouveaux établiſſemens, qu'aprés en avoir fait une longue experience. D'où il arive, que tou-

CH. 6. toutes les fois que ceux, qui ſont ennemis, ont ocaſion de remuer, ils le font chaudement ; & que les autres ne réſiſtent qu'avec tiédeur ; de ſorte que le Prince eſt de part & d'autre en danger. C'eſt pourquoi il eſt beſoin, pour bien entendre ce point, de voir, ſi ces légiſlateurs ſe ſoutiennent d'eux-mêmes, ou s'ils dépendent d'autrui ; c'eſt-à-dire, ſi pour conduire leur entrepriſe, il faut qu'ils prient, & en ce cas ils échoüent toujours ; ou s'ils peuvent ſe faire obéïr par force, & pour lors ils ne manquent preſque jamais de réüſſir. De là vient, que tous les Princes, que j'ai nommez, ont vaincu aiant les armes à la main, & ont péri étant déſarmez ; car outre les raiſons déduites, l'eſprit des peuples eſt changeant. Il eſt aiſé de leur perſuader une choſe ; mais il eſt dificile de les entretenir dans céte perſuaſion. Il faut donc métre ſi bon ordre, que

que lors qu'ils ne croient plus, on leur puiſſe faire croire par force. Moïſe, 2 Cirus, Téſée, & Romulus, n'euſſent jamais pû faire obſerver longtems leurs loix, s'ils euſſent été déſarmez, ainſi qu'il eſt arivé de nôtre tems au Jacobin Jérome Savonarole, qui ſe perdit, faute d'avoir la force de faire perſévérer dans leur créance ceux, qui avoient cru ſes paroles, & de les faire croire aux incrédules. 3 Ces ſortes de gens rencontrent d'abord de grans obſtacles, CH. 6.

1. Quiconque lira la Bible de ſens raſſis, (dit Machiavel, au 30. Chapitre du livre 3. de ſes Diſcours) verra, que Moïſe, pour rendre ſes loix inviolables, fut forcé de faire mourir une infinité d'hommes, qui par envie s'opoſoient à ſes deſſeins, Moïſe, aiant aſſemblé les Iſraëlites, leur dit ces paroles. *Hæc dicit Dominus, Deus Iſraël. Ponat vir gladium ſuper femur ſuum: Ite, & redite de porta uſque ad portam per medium caſtrorum, & occidat unuſquiſque fratrem & amicum, & proximum ſuum. Fecerantque filii Levi juxta ſermonem Moyſis, occideruntque in die illa quaſi viginti tria millia hominum.* (Exod. 23.)

3. Machiavel dit, qu'il avoit perſuadé au peuple de Florence, qu'il parloit avec Dieu. (Diſc. Lib. 1. cap. XI.) *Nardi* dit, que ceux du parti de Savonarole étoient appellez à Florence, *Pia-*

Ch. 6 ſtacles, & même de grans dangers ſur leur route, & il leur fait un grand courage pour les ſurmonter. Mais auſſi quand ils l'ont fait, & qu'ils commencent d'être en vénération par la mort de leurs envieux, ils déviennent puiſſans, hureux, & reſpectez.

A ces grans éxemples, j'en veux ajouter un moindre, mais qui aura quelque raport aux précédens, & tiendra lieu de divers autres. C'eſt celui d'Hiéron, qui de particulier devint Prince de Siracuſe, ſans devoir autre choſe à la Fortune que l'ocaſion, en ce que ceux de Siracuſe étant oprimez, ils le firent leur Capitaine, par où il ſe rendit depuis digne de devenir leur Prince. Et les Ecrivains, qui ont parlé de lui, diſent, que, dans ſa fortune privée, il ne lui manquoit rien pour

*gnoni*, c'eſt-à-dire, les Pleureux, ou les Hipocrites; & ſes ennemis, *Arrabiati*, c'eſt-à-dire, les enragez, ou les indiſciplinables. Livre 2. de ſon Hiſtoire de Florence.

pour regner qu'un roiaume. Il caſſa l'ancienne milice, il en créa une nouvelle ; il quita ſes anciens amis, & en fit de nouveaux ; & aprés qu'il ſe fut fait des amis & des Soldats entiérement dévoüez à lui, il lui fut aiſé de bâtir ſur ces fondemens. Si bien qu'il eut beaucoup de peine à aquérir, mais peu à conſerver. CH. 6.

## CHAPITRE VII.

*Des Principautez nouvelles, que l'on aquert par les forces d'autrui, ou par bonheur.*

COmme ceux, qui de Particuliers deviennent Princes ſeulement par bonheur, ont peu de peine à le devenir, ils en ont beaucoup à ſe maintenir. Ils ne trouvent point d'achopement en chemin, parce qu'ils volent au trône plutôt qu'ils n'y vont ; mais quand ils y ſont aſſis, c'eſt alors

Ch. 7. alors qu'ils voient éclorre toutes les dificultez. Or ces Princes ſont ceux, à qui un Etat eſt donné, ou pour de l'argent, ou en pure grace, tels qu'étoient ceux, que fit Darius pour ſa ſureté, & pour ſa gloire, en divers endroits de la Gréce, & de l'Helleſpont ; & ces Empereurs, qui de Particuliers parvenoient à l'Empire par la faveur des ſoldats corrompus. Ceux-ci ne ſe maintiennent que par la volonté & la fortune de ceux, qui les ont agrandis. Or ce ſont deux choſes tres-ſujétes à changement. Et d'ailleurs, ils ne ſavent, ni ne peuvent conſerver ce rang ; car ſi ce n'eſt pas un homme de grand eſprit, comment ſaura-t'il commander, aiant toujours vécu dans une fortune privée ? Et quand il ſauroit commander, comment le pouroit-il, n'aiant point de Milice, qui lui doive être amie, ni fidéle ? De plus, il en eſt des Etats, qui naiſſent

naiſſent tout à coup, comme de toutes les autres choſes, qui naiſſent & qui croiſſent ſubitement. Ils ne peuvent avoir de ſi fortes racines, ni de ſi bonnes correſpondances, que la premiére adverſité ne les ruine, ſi ceux, qui ſont devenus ſubitement Princes, de la maniére que j'ai dit; ne ſont aſſez habiles, pour trouver d'abord les moiens de conſerver ce que la fortune leur a mis entre les mains, & pour faire, dés qu'ils ſont devenus Princes, les fondemens, que les autres ont faits avant que de l'être. Je veux raporter deux éxemples de mon tems ſur les deux manieres de devenir Prince, par mérite, ou par bonheur. L'un eſt de François Sforce, qui d'homme-privé devint Duc de Milan, par ſa grande habileté, & conſerva ſans peine ce qui lui en avoit tant coûté à aquérir. L'autre eſt de Ceſar Borgia, apellé communément le Duc de Valentinois; CH. 7.

qui

CH. 7. qui aquit un Etat par la fortune de ſon pére & le perdit auſſi tôt que ſon pére fut mort, quoiqu'il eût fait tout ce qu'un homme habile & prudent devoit faire, pour s'enraciner dans un Etat, qu'il tenoit de la fortune d'autrui. Car celui, qui n'a pas jeté les fondemens, avant que d'être Prince, y peut ſupléer par une grande adreſſe, aprés l'être devenu, comme je l'ai dit; mais l'architecte & l'édifice courent toujours grand riſque. Si l'on conſidére tous les progrés du Valentinois, on verra, qu'il avoit preparé de grans fondemens à ſa future puiſſance: Et je crois, qu'il n'eſt pas ſuperflu d'en parler, ne trouvant point de meilleur éxemple à un Prince nouveau, que le ſien; car ſi les meſures, qu'il avoit priſes, ne lui réüſſirent pas, ce ne fut point par ſa faute, mais par une extraordinaire malignité de la Fortune. Son pére rencontra force difi-

ficultez à le faire grand. 1. Il voioit, qu'il ne lui pouvoit donner aucun Etat, qui ne fût à l'Egliſe, & que s'il en démembroit quelques villes, le Duc de Milan, & les Vénitiens, qui tenoient déja Faïence & Rimini ſous leur protection, ne le ſoufriroient pas. 2. Que les armes d'Italie, dont il eût pû ſe ſervir, étoient entre les mains de ceux, qui devoient craindre l'agrandiſſement du Pape, ſavoir les Urſins & les Colonnes, avec leurs adhérans; & qu'ainſi il ne s'y pouvoit pas fier. Il faloit donc rompre ces obſtacles, & déconcerter les Etats d'Italie, pour en pouvoir ſurement uſurper une partie. Et cela lui fut aiſé à cauſe des Vénitiens, qui, pour d'autres raiſons, invitoient les François à repaſſer en Italie; ce qu'il facilita lui-même, en caſſant le premier mariage du Roi Loüis. Ce Roi étant donc venu en Italie à la priére des Vénitiens, & du conſentement

CH. 7.

CH. 7. d'Alexandre VI. il fut à peine à Milan, que, pour ſa réputation, il entra dans les deſſeins du Pape, & lui donna du monde, pour envahir la Romagne, dont le Valentinois s'empara en éfet, malgré les Colonnes. Mais à la conſerver, & à paſſer plus avant, il trouvoit deux obſtacles, l'un de la part des Urſins, de qui il s'étoit ſervi, craignant, qu'ils ne lui manquaſſent au beſoin, & que non ſeulement ils ne l'empêchaſſent d'aquerir, mais encore qu'ils ne lui ôtaſſent ce qu'il avoit aquis: L'autre de la part de la France, de qui il apréhendoit auſſi d'être abandonné. Car quant aux Urſins, il avoit reconnu, qu'aprés la priſe de Faïence, ils s'étoient comportez mollement au ſiége de Bologne. Et comme aprés s'être emparé du Duché d'Urbin, le Roi le fit déſiſter de l'invaſion de la Toſcane, il jugea ſi bien des intentions de la France, qu'il

qu'il réſolut de ne plus dépen- CH. 7.
dre de la Fortune, ni des armes d'autrui. Et la premiére choſe qu'il fit, fut d'afoiblir les Urſins & les Colonnes, en atirant à ſon ſervice ceux de leurs adhérans, qui étoient gentils-hommes, auxquels il donna de gros apointemens, des emplois, & des Gouvernemens ſelon leur qualité. De ſorte qu'en peu de mois ils tournérent vers lui toute l'afection, qu'ils portoient au parti contraire. Aprés cela, aiant diſperſé les Colonnes, il atendit l'ocaſion de perdre les Urſins, laquelle lui vint tout à point, & fut par lui hureuſement ménagée. C'eſt que les Urſins s'étant aperçus trop tard, que la grandeur du Duc, & du Pontificat, faiſoit leur ruine, ils tinrent une Diéte à *la Magione* dans le territoire de Pérouſe. Céte Diéte produiſit la révolte d'Urbin, & les troubles de la Romagne, & expoſa le Duc à mille dan-

CH. 7. gers; d'où il ſortit hureuſement avec l'aide des François. Mais aprés qu'il eut rétabli ſes afaires, bien loin de ſe fier, ni à eux, ni aux autres étrangers, à la diſcrétion de qui il ne vouloit plus être, il mit tout ſon eſprit à les tromper; ce qui lui réüſſit ſi bien auprés des Urſins, qu'ils ſe réconciliérent avec lui, par l'entremiſe du Seigneur Paul, qu'il gagna à force de preſens, & furent ſi fous que de ſe métre entre ſes mains à Sinigaille. Aiant donc exterminé ces chefs, & fait leurs adhérans ſes amis, ſa puiſſance avoit des fondemens d'autant meilleurs, qu'il tenoit toute la Romagne & le Duché d'Urbin, & que ces peuples ſe trouvoient bien de lui. Or comme il mérite d'être imité en ce point, j'en veux dire quelque choſe. Quand il eut pris la Romagne, conſidérant qu'elle avoit eu des Seigneurs avares, qui avoient plutôt dépoüillé que policé

licé leurs ſujets, & que le vol, CH. 7.
les factions, les meurtres régnoient dans la Province, il jugea, que, pour la pacifier, & la rendre obéïſſante au Bras-Roial, il y faloit établir un bon Gouvernement. Il choiſit pour cela un *Remiro d'Orco*, homme cruel, & actif, à qui il donna tout pouvoir. En peu de tems, ce Gouverneur remit tout en bon état, & s'aquit une tres-grande réputation. Mais depuis, le Duc craignant, qu'une autorité ſi exceſſive ne devinſt odieuſe, [1] il érigea, au milieu de la Province, une Chambre Civile, où chaque ville avoit ſon Avocat; & comme il voioit, que les rigueurs du paſſé lui avoient atiré de la haine, il s'aviſa, un matin, de faire pourfendre *Remiro*, & de faire expoſer ſur la Place de Ceſene les piéces de ſon corps, plantées ſur un pieu, a-



1. *Nec unquam ſatis fida potentia, ubi nimia eſt*, dit Tacite, Hiſt. 2.

CH. 7. vec un couteau enſanglanté à côté, pour montrer au peuple, que les cruautez commiſes ne venoient point de lui, mais du naturel violent de ſon Miniſtre ; 2 ce qui en éfet ſurprit & contenta tout enſemble les eſprits. Mais retournons à notre ſujet. Le Duc ſe voiant tres-puiſſant, & preſque à couvert de tous les dangers préſens, pour s'être armé à ſa mode, & s'être défait de la pluſpart de ceux, qui lui pouvoient nuire de prés, n'avoit plus à craindre que du côté de la France, ſachant bien que ce Roi, qui s'étoit aperçu trop tard de ſa faute, ne ſoufriroit pas, qu'ils s'agrandit davantage. C'eſt pourquoi, il commença de chercher de nouveaux amis, & de biaiſer avec les François, lors qu'ils en-

2. C'eſt l'ordinaire des Princes de ſacrifier, tôt ou tard, les inſtrumens de leur cruauté. *Scelerum miniſtros*, dit Tacite de Tibére, *ut perverti ab aliis nolebat, ita plerumque ſatiatus, veteres & pragraves adflixit.* Ann. 4. *Levi poſt admiſſum ſcelus gratia, de in graviore odio.* Ann. 14.

entrérent dans le Roiaume de Naples, pour chaſſer les Eſpagnols, qui aſſiégeoient Caiéte. Et la réſolution, qu'il avoit priſe de s'aſſurer d'eux, lui eût bien-tôt réüſſi, ſi ſon pére eût vécu encore quelque tems. Et telle fut ſa conduite à l'égard des afaires preſentes. Mais quant à celles de l'avenir, comme il avoit à craindre, qu'un nouveau Pape ne voulût lui ôter ce qu'Aléxandre lui avoit donné, il tâcha d'y obvier par quatre moiens; 1. en exterminant toute la race des Seigneurs, qu'il avoit dépoüillez, 3 pour ôter au Pape toute ocaſion de les rétablir. 11. en ſe conciliant tous les Gentils-hom- CH. 7.



3. Mucien, Premier Miniſtre de Veſpaſien, fit mourir le fils de Vitellius, pour étoufer, diſoit-il, toutes les ſemences de guerre. *Mucianus Vitellii filium interfici jubet, manſuram diſcordiam obtendens, ni ſemina belli reſtinxiſſet.* Hiſt. 4. Il y a du danger à laiſſer la vie à ceux, que l'on a dépoüillez. *Periculum ex miſericordia ..... Ubi Veſpaſianus Imperium invaſerit, non ipſe, non amicis ejus, non exercitibus ſecuritatem, niſi exſtincto æmulatu redituram.* Hiſt. 3.

CH. 7. mes Romains, pour pouvoir tenir le Pape en bride par leur moien ; III. en ſe faiſant le plus de créatures, qu'il pouvoit dans le Sacré-Colége ; IV. en ſe rendant ſi grand ſeigneur, avant que le Pape mourût, qu'il pût de lui-même réſiſter à un premier aſſaut. De ces quatre choſes, il en avoit éxécuté trois, avant la mort d'Aléxandre, & la quatriéme étoit preſque faite. Car des ſeigneurs dépoüillez, il lui en échapa tres-peu, toute la Nobleſſe Romaine étoit dans ſes intérets, & la pluſpart des Cardinaux dans ſa dépendance. Quant à l'acroiſſement de ſon Etat, il penſoit à ſe rendre maître de la Toſcane, où il poſſédoit déja Pérouſe & Piombin, outre Piſe, qui s'étoit miſe ſous ſa protection, & qu'il ne tenoit plus qu'à lui d'envahir, comme n'aiant plus à ménager les François, chaſſez du Roiaume de Naples par les Eſpagnols ; & d'ailleurs les autres aiant be-

beſoin de ſon amitié. Aprés quoi Luques & Sienne faiſoient joug, ſoit en haine des Florentins ; ou par crainte ; & les Florentins n'y pouvoient remédier. Et ſi cela eût réüſſi, comme il fût arivé ſans doute l'année même qu'Aléxandre mourut, il devenoit ſi puiſſant & ſi acrédité, qu'il eût pû ſe ſoutenir lui-même, ſans dépendre nullement d'autrui. Mais cinq ans aprés, qu'il avoit commencé de tirer l'épée, Aléxandre le laiſſa malade à mourir, environné des armées de deux grans Rois ennemis, & n'aiant point d'autre Etat éfectif, que la Romagne, & tout le reſte en l'air. Or il étoit ſi brave, & ſi habile à connoître, quand il faloit gagner, ou ruiner les hommes ; & les fondemens, qu'il avoit jetez en ſi peu de tems, étoient ſi bons, que, s'il eût été en ſanté, ou qu'il n'eût pas eu deux puiſſantes armées à dos, il eût ſurmonté toutes les dificultez. CH. 7.

CH. 7. Et ce qui montre, que ſes fondemens étoient bons, c'eſt que la Romagne l'atendit plus d'un mois; & que bien que les *Baglioni*, les *Vitelli* & les *Urſins* fuſſent venus à Rome, ils n'y purent rien faire contre lui, tout moribond qu'il étoit. Et s'il ne pût pas faire élire Pape celui qu'il vouloit, du moins il fit exclure ceux qu'il ne vouloit pas. Mais tout lui étoit aiſé, s'il n'eût pas été malade, quand Alexandre mourut. Et dans le tems, que Jules II. fut élu, il me dit, *qu'il avoit penſé à tout ce qui pouvoit ariver aprés la mort d'Alexandre, & mis reméde à tout; mais qu'il n'avoit pas deviné, qu'il dût être en danger de mort au tems même que mourroit ſon pere.* Tout cela bien conſidéré, je ne ſai que reprendre dans la conduite du Duc; au contraire, il me ſemble le devoir propoſer à imiter à tous ceux, qui monteront au trône par la fortune, & par les armes d'autrui,

CH. 7.

d'autrui, dautant qu'aiant un grand courage, & de grans deſſeins, il ne pouvoit pas gouverner autrement. Car ſes projets n'ont échoüé, que par ſa maladie, & par la bréveté du Pontificat d'Alexandre. C'eſt pourquoi, le Prince nouveau qui veut s'aſſurer de ſes ennemis, ſe faire des amis, vaincre par la force, ou par la ruſe; être aimé & craint des peuples; reſpecté & obéï des ſoldats; ſe défaire de ceux, qui peuvent, ou qui doivent lui nuire; introduire de nouveaux uſages; être grave & ſevére, magnanime & libéral; détruire une milice infidéle, & en faire une à ſa mode; entretenir l'amitié & l'eſtime des Princes, afin qu'ils lui faſſent du bien, ou du moins qu'ils craignent de lui faire du mal; celui-là, dis-je, ne ſauroit trouver des éxemples plus récens, que les actions du Valentinois. Tout ce qu'on lui peut reprocher eſt le mauvais choix, qu'il

CH. 7. fit en la perſonne de Jules II. car s'il ne pouvoit pas faire un Pape à ſa mode, il étoit maître de l'excluſion de tous ceux, qu'il ne vouloit point. Or il ne devoit jamais conſentir à l'exaltation des Cardinaux, qu'il avoit ofenſez, ou qui, devenant Papes, avoient lieu de le craindre; car les hommes nous ofenſent, ou par crainte, 4. ou par haine. Il avoit ofenſé les Cardinaux Saint-Pierre-aux-liens, Colonne, [a] Saint-George, [b] & Aſcagne. [c] Tous les autres, excepté le Cardinal de Roüen, & les ſujets Eſpagnols, qui étoient liez d'interêt, ou de parenté avec lui, venant

a Jean Colonne. Rafaël Riari, Genois. c Aſcagne Sforce, fils de Galeas, Duc de Milan.

4. Néron dépoſa quatre Tribuns, ſeulement parce qu'il les craignoit. *Exuti tribunatu, quaſi Principem non quidem odiſſent, ſed tamen extimorentur.* Ann. 15. Il fit mourir Oſtorius, par ce qu'il avoit peur de ſa force de corps, & de ſa réputation. *Cauſſa feſtinandi (eadem) ex eo oriebatur, quod Oſtorius ingenti corporis robore, armorumque ſcientia, metum Neroni fecerat, ne invaderet pavidum ſemper.* Ann. 16. Car *ſatis clarus eſt apud timentem, quiſquis timetur.* Hiſt. 2.

5. *Alexandro Pontifice, quicum veteres & privatas ſimultates habebat, perpetuis decem annis urbe abfuit.* Onuphr. in Vita Julii II.

venant à être Papes, le devoient aprehender. Ainſi, la prudence vouloit, qu'il eſſaiât premiérement de faire élire un Eſpagnol, &, ne le pouvant pas, qu'il acceptât le Cardinal de Roüen, & non Saint-Pierre aux-liens, qui fut cauſe de ſa ruine. Tant ſe trompent ceux, qui croient, que les bienfaits nouveaux font oublier aux Grans les anciennes ofenſes. 6. CH. 7.

6. *Quarum apud prepotentes in longum memoria eſt.* Tac. Ann. 5. Joint que les bienfaits ne pénétrent jamais ſi avant que les injures, parce que la reconnoiſſance ſe fait à nos dépens, & la vangeance aux dépens de ceux, que nous haïſſons. *Tanto proclivius eſt injuria, quàm beneficio vicem exſolvere, quia gratia oneri, ultio in quæſtu habetur.* Hiſt. 4.

## CHAPITRE VIII.

*De ceux, qui ſont devenus Princes par des crimes.*

COmme un Particulier peut encore devenir Prince en deux

CH. 8. deux maniéres, ſans que cela ſe puiſſe atribuer entiérement à la fortune, ni à la valeur, il me ſemble à propos d'en traiter. L'une eſt, quand on monte au trône par quelque ſcélérateſſe ; l'autre, quand un citoien particulier devient Prince de ſa patrie par la faveur de ſes concitoiens. Quant à la prémiere ſans entrer autrement dans le mérite de la Cauſe, j'aléguerai deux éxemples, l'un ancien, & l'autre moderne, qui, à mon avis, ſuffiront à ceux, qui auroient beſoin de les imiter. Agatocle, Sicilien, de fils d'un miſerable potier de terre devint Roi de Siracuſe. Il fut ſcélérat dans tous les divers états de ſa fortune, mais toujours homme de cœur & d'eſprit. Etant parvenu par les degrez de la milice à la dignité de Préteur de Siracuſe, il forma le deſſein de s'en rendre Prince, & de tenir indépendamment d'autrui ce qu'on lui avoit acordé de plein gré. Aprés en avoir

voir conféré avec Hamilcar, qui commandoit l'armée des Cartaginois en Sicile, un matin, il aſſembla le peuple & le Sénat de Siracuſe, comme pour délibérer des afaires publiques, & donnant un ſignal à ſes ſoldats, il fit tuer tous les ſénateurs, & puis s'empara, ſans peine, de la principauté de la ville. Et quoique les Cartaginois l'euſſent défait deux fois, & puis l'euſſent aſſiégé, non ſeulement il pût defendre ſa ville, mais y aiant laiſſé une partie de ſes gens, pour la garder, il aſſaillit l'Afrique avec l'autre, & en peu de tems fit lever le ſiége de Siracuſe, & mit les Cartaginois ſi bas, qu'ils furent contraints de s'acorder avec lui, en lui laiſſant la Sicile. Quiconque conſidérera tout cela, n'y verra rien, ou du moins peu de choſe, qui ſe puiſſe atribuer à la fortune, puis qu'il parvint à la Principauté, non par la faveur d'autrui, mais par ſa valeur militaire, & qu'il ſe maintint

CH. 8.

CH. 8. tint depuis par des conſeils également généreux & périlleux. Véritablement, on ne peut pas dire, que ce ſoit vertu de tuer ſes citoiens, de trahir ſes amis, d'être ſans foi, ſans religion, ſans humanité ; moiens, qui peuvent bien faire aquérir un Empire, mais non une vraie gloire. Mais ſi je conſidére l'intrépidité d'Agatocle dans les dangers, & ſa conſtance invincible dans les adverſitez, je ne vois pas, qu'il doive être eſtimé inférieur à pas-un des plus grans Capitaines, quoique d'ailleurs il ne mérite pas de tenir rang parmi les grans hommes, vû ſes cruautez horribles, & mille autres crimes. On ne peut pas donc atribuer à la Fortune, ni à la Vertu, des choſes qu'il a faites ſans l'une & ſans l'autre.

De nôtre tems, *Oliverotto da Fermo* étant demeuré orfelin dés ſon enfance, Jean *Fogliani*, * ſon oncle maternel, l'éleva, puis le don-

* Guichardin l'apelle Frangipani.

donna tout jeune à Paul *Vitelli*, pour aprendre le métier de la Guerre. Paul étant mort depuis, il ſervit ſous *Vitelozzo*, ſon frére, & comme il étoit ſpirituel, adroit & alerte, il ne mit guére à devenir un des premiers hommes de guerre. Mais dautant qu'il lui ſembloit lâche de reſter comme les autres, il réſolut, avec l'apui des *Vitelli*, de ſe ſaiſir de *Fermo*, par le moien de quelques citoiens, qui aimoient mieux voir leur patrie en ſervitude, qu'en liberté. Il écrivit donc à ſon oncle, qu'aprés avoir été pluſieurs années hors de la maiſon, il deſiroit de revoir ſa patrie, & de reconnoître un peu ſon patrimoine, ne s'étant encore mêlé d'autre choſe, que d'aquérir de la réputation; & que, pour montrer à ſes compatriotes, qu'il n'avoit pas perdu ſon tems, il vouloit entrer avec pompe, acompagné de cent de ſes amis, ou ſerviteurs, à cheval. Qu'à cet éfet, il le prioit

CH. 8.

ou] vigoureux de corps & d'eſprit.

CH. 8. oit de disposer les habitans à le recevoir honorablement ; honneur, qui rejaliroit sur lui-même, qui avoit pris soin de son éducation. L'oncle fit tout ce que l'autre desiroit. *Oliverotto* fut reçu en cérémonie dans la Ville, où il fut quelques jours à concerter ce qui étoit nécessaire pour la réüssite de son méchant dessein. Il fit un festin solennel, où il invita *Fogliani*, & tous les premiers de la Ville, & puis à la fin du repas, & des réjoüissances ordinaires en ces rencontres, il ouvrit à dessein un entretien sérieux de la grandeur du Pape Alexandre, & des exploits de son fils : Et quand il vit son oncle, & les autres conviez, entrer en raisonnement, il se leva en sursaut, disant, qu'il faloit un lieu plus secret, pour parler de telles afaires ; & entra, avec eux, dans une chambre, où étoient cachez des soldats, qui les égorgérent tous, dés qu'ils furent assis. Aprés quoi *Oliverotto* monta

monta à cheval, & ala aſſiéger le palais du Migiſtrat, qui fut enfin contraint de le reconnoître pour Prince ; dignité, où il ſût ſi bien ſe maintenir, ſoit en ôtant la vie à tous ceux, qui, étant mécontens, lui pouvoient nuire ; ſoit en faiſant de nouvelles loix civiles & militaires ; qu'il étoit non ſeulement en ſureté dans ſa ville, mais même redoutable à tous ſes voiſins ; & qu'il eût été auſſi dificile de le detrôner, qu'Agatocle, ſi au bout d'un an il ne ſe fût pas laiſſé tromper par le Valentinois, qui le prit avec les Urſins à Sinigaille, où il fut étranglé avec *Vitellozzo*, ſon Maître de guerre & de ſcélérateſſe. On pouroit s'étonner, comment Agatocle, & d'autres de même trempe, aprés mille trahiſons & cruautez, ont vécu ſi longtems dans leur patrie, ſans voir jamais aucune conſpiration contre eux, & ont pû ſe défendre des ennemis du dehors ; atendu que pluſieurs autres, CH. 8.

CH. 8. autres, à cauſe de leur cruauté, n'ont pû conſerver leur Etat, même en tems de paix, bien loin de tenir bon en tems de guerre. Je crois, que cela vient du bon, ou mauvais uſage, que l'on fait de la cruauté. On la peut apeller bien emploiée, s'il eſt jamais permis de dire, qu'un mal eſt un bien, quand elle ne ſe fait qu'une fois, & encore par néceſſité de ſe métre en ſureté, & qu'elle tourne enfin au bien des ſujets. Elle eſt mal éxercée, quand on l'augmente dans la ſuite du tems, au-lieu de la faire entiérement ceſſer. Ceux, qui feront le premier uſage, peuvent avec l'aide de Dieu, & des hommes, trouver quelque reméde à leurs afaires, comme fit Agatocle. Pour les autres, il eſt impoſſible, qu'ils ſe maintiennent. D'où je conclus, que l'Uſurpateur d'un Etat doit faire toutes ſes cruautez à la fois, pour n'avoir pas à les recommencer tous les jours, & pouvoir r'aſ-

ſurer

ſuter & gagner les eſprits par des bienfaits. [1] Le Prince, qui fait autrement, par timidité, ou par mauvais conſeil, eſt forcé de tenir toujours le couteau en main, & ne ſauroit jamais ſe fier à ſes ſujets, dautant que les ofenſes continuelles, qu'il leur fait, les empêchent de ſe fier à lui. Ainſi, le mal ſe doit faire tout à la fois, afin que ceux, à qui on le fait, n'aient pas le tems de le ſavourer; au contraire, les bienfaits ſe doivent faire peu à peu, afin qu'on les ſavoure mieux. Enfin, le Prince doit vivre de telle ſorte avec ſes ſujets, que nul accident, bon ou mauvais, ne le puiſſe faire varier. Car quand la néceſſité te preſſe, tu n'es plus à tems de te vanger, & le bien, que tu fais, ne te ſert de rien, parce que l'on ne t'en ſait point de gré, perſuadé que CH. 8.

1. Comme fit Auguſte, qui *poſito triumviri nomine, militem donis, populum annona, cunctos dulcedine otii pellexit.* Ann. 1. &, *qua triumviratu geſſerat, abolevit.* Ann. 3.

CH. 8. que l'on eſt, que tu y es forcé. 2

2. C'eſt pour cela, qu'Oton diſoit à ſon neveu, que Vitellius ne ſeroit pas aſſez méchant, pour ôter la vie, ni les biens, au neveu d'un Empereur, qui lui avoit conſervé toute ſa famille, & qui lui quitoit l'Empire, quoiqu'il le pût garder longtems, & que toute ſon Armée brûlat d'envie de donner bataille à celle de Vitellius. *An Vitellium tam immitis animi fore, ut pro incolumi tota domo, ne hanc quidem ſibi gratiam redderet? Non enim ultima deſperatione, ſed poſcente prælium exercitu remiſiſſe Reip. noviſſimum caſum.* Aprés avoir dit aux ſoldats, *quanto plus ſpei oſtenditis, ſi vivere placeret, tanto pulchrior mors erit*: plus vous montrez de zele à me ſervir, & à mourir tous pour moi, plus il m'eſt glorieux de mourir, pour ne pas expoſer tant de braves gens à de nouveaux dangers. Tacite Hiſt. 1.

## CHAPITRE IX.

### *De la Principauté Civile.*

MAis lors qu'un citoien devient Prince de ſa patrie, non par un crime, ni par aucune violence, mais par la faveur de ſes concitoiens, ce qui ſe peut appeller Principauté Civile : pour y parvenir, il ne lui faut, ni un mérite, ni un bonheur extraordinaire, mais

ſeulement une fineſſe heureuſe. Or il y parvient ou par la bienveuillance du peuple, ou par la faveur des Grans, car toutes les villes ſont partagées en ces deux factions, qui naiſſent de ce que le peuple craint d'être oprimé par les Grans, & que ceux-ci le veulent oprimer: 1 Contrariété, qui fait toujours éclorre, ou la Principauté, ou la Liberté, ou la licence. 2 La Principauté eſt introduite par le peuple, ou par les Grans, ſelon que l'un ou l'autre parti en trouve l'ocaſion; car lorsque les Grans ſe voient hors d'état de

1. Car l'avarice & l'inſolence, ſont les vices ordinaires des Grans. *Avaritiam & arrogantiam præcipua validorum vitia.* Tac. Hiſt. 1. *Naturalem nobilitatis ſuperbiam.* Paterc. hiſt. 2.

2. *Poſtquam exui æqualitas, & pro modeſtia ac pudore ambitio & vis incedebat, provenere dominationes.* Voilà la Principauté. *Poſtquam Regum pertæſum, leges maluerunt.* Ann. 3. Voilà la Liberté. *Tribunis reddita licentia, quoquò vellent populum agitandi ..... Exin continua per viginti annos diſcordia, non mos, non jus, deterrima quæque impunè.* Voilà la licence, qui entraine toûjours aprés ſoi la confuſion. *Inter Patres plebemque certamina exarſere, modò turbulenti Tribuni, modo Conſules prævalidi.* Hiſt. 2.

CH. 9. de réſiſter au peuple, ils commencent à jeter les yeux ſur un d'entre eux; & le font Prince, pour pouvoir mieux éxercer leurs animoſitez ſous ſon nom. 3 De même, quand le peuple voit, qu'il ne ſauroit reſiſter aux Grans, il céde ſon autorité à un ſeul, & le fait Prince, pour en être défendu. Celui, qui monte à la Principauté par la faveur des Grans, a plus de peine à ſe maintenir, que celui, qui eſt fait Prince par le peuple, dautant qu'il a à ſes cotez beaucoup de gens, qui croient être autant que lui, & à qui par conſéquent il ne ſauroit commander à ſa mode; 4 au-lieu que celui, que le peuple éleve à la Principauté, commande ſeul, & ne trouve perſonne, qui ne ſoit prêt

3. Comme firent ceux d'Héraclée, qui pour ſe vanger du peuple, qui étoit le plus fort, rapellérent Cléarque de ſon éxil, & le firent leur Prince, malgré le peuple. Machiavel au chap. 16. du livre 1. de ſes Diſcours.

4. Ce qui força Cléarque de les exterminer tous, pour ſe délivrer de leur inſolence, & contenter

prêt de lui obéïr, ou du moins très-peu de gens. De plus, on ne peut pas honnêtement, ni ſans faire tort à autrui, contenter les Grans, mais bien le peuple, qui eſt plus raiſonable que les Grans; ceux-ci le voulant oprimer, & lui ne le voulant pas ſoufrir. Ajoutez encore à cela; que le Prince ne ſe ſauroit jamais aſſurer d'un peuple ennemi, aiant afaire à trop de têtes, au-lieu qu'y aiant peu de Grans il eſt facile d'en venir à bout. Tout le pis qu'un Prince puiſſe atendre d'un peuple ennemi, eſt d'en être aban-





zenter en partie le peuple d'Héraclée, en le vangeant de ceux, qui lui avoient ôté ſa liberté. *Machiavel au même endroit*, où il conclut, que de quelque maniére qu'on ſoit devenu Prince, tôt ou tard il faut toujours gagner l'afection du peuple, ſans laquelle on ne ſauroit être en ſureté: Joint que plus le Prince eſt cruel envers la multitude, & plus il devient foible.

5. Coſme de Medicis l'emportoit ſur le parti des Nobles de Florence, parce que, (dit Nardi, au livre 1. de ſon Hiſtoire) ces Nobles étant tous égaux, ils ne s'accordoient pas ſi bien enſemble, que les partiſans de Coſme, qui, ébloüis de la ſplendeur, & de la réputation de ſa Maiſon, ne tenoient point à déshonneur de dépendre de lui, ni de lui obéïr.

CH. 9. abandonné ; mais il n'a pas ſeulement cela à craindre des Grans, les aiant pour ennemis, mais encore, qu'ils ne viennent fondre ſur lui, dautant qu'aiant plus de pénétration d'eſprit, ils anticipent toujours, pour ſe métre en ſureté, & cherchent à gagner l'afection de celui, qu'ils eſpérent qui vaincra. Enfin, c'eſt une néceſſité, que le Prince, vive toujours avec le même peuple, mais non pas avec les mêmes Grans, leſquels il peut acréditer, ou décréditer, conſerver ou détruire, quand il lui plaît. Pour mieux débroüiller céte matiére, il faut conſidérer la conduite, que tiennent les Grans. Ceux, qui s'atachent entiérement à la Fortune du Prince, doivent être honorez & aimez, pourvu qu'ils ne ſoient point gens de rapine. Ceux, qui ne s'obligent pas au Prince, le font manque de courage, ou par fineſſe. Si c'eſt par crainte, c'eſt alors que tu te dois ſervir d'eux, & ſurtout

tout de ceux, qui ſont de bon conſeil, parce que tu t'en fais honneur dans la proſpérité, & que tu n'as rien à craindre d'eux dans l'adverſité. Mais ſi c'eſt par ménagement, & par ambition, c'eſt ſigne, qu'ils penſent plus à eux, qu'à toi, & par conſequent tu t'en dois autant garder, que s'ils étoient tes ennemis déclarez, [6] atendu que ſi tu tombes dans l'adverſité, ils aideront toujours à te ruïner. Celui donc, qui devient Prince par la faveur du peuple, ſe le doit conſerver ami, & cela eſt facile, le peuple ne demandant rien, ſinon de n'être pas oprimé. Mais celui, qui, malgré le peuple, eſt fait Prince par les Grans, doit, avant toutes choſes, eſſaier de le gagner, ce qui lui ſera aiſé, s'il le CH. 9.



6. Un Valerius Feſtus, qui parloit en faveur de Vitellius dans ſes létres, & donnoit à Veſpaſien des avis ſecrets de l'un & de l'autre, & avoit toujours pour ami celui, qui reſteroit Empereur, devint juſtement ſuſpect à tous les deux. Tacite Hiſt. 2.

CH. 9. prend en ſa protection. Et comme les hommes, quand ils reçoivent du bien de celui, de qui ils n'atendoient que du mal, en deviennent plus obligez à leur bienfaiteur, le Prince devient plus agréable au peuple, que s'il tenoit de lui ſa Principauté. Or la bienveillance du peuple ſe peut gagner par divers moiens, dont je ne parlerai point, comme n'en voulant pas donner de régle certaine, à cauſe de la néceſſité d'en changer ſelon les tems. Je dirai ſeulement, qu'un Prince a beſoin de l'afection du peuple, faute dequoi il n'a point de reſſource dans l'adverſité. Quand Nabis, Prince de Sparte, fut ataqué de toute la Gréce & de l'Armée victorieuſe des Romains, il n'eut qu'à s'aſſurer de quelques Nobles, pour ſe tirer de danger; ce qui ne lui eût pas ſufi, s'il eût été haï du peuple. Et que l'on ne m'objecte point le commun proverbe, qui dit, que *de faire fond ſur*

*ſur le peuple, c'eſt bâtir ſur la boüe ;* car cela n'eſt vrai, qu'à l'égard du citoien particulier, qui s'atend, que le peuple le tirera des mains de ſes ennemis, ou des Magiſtrats : En quoi il pouroit ſouvent ſe trouver deçu, comme il ariva aux Gracques [7] à Rome, & à George *Scali* [8] à Florence. Mais lors que c'eſt un Prince, qui ſait commander, & qui ne manque point de cœur dans l'adverſité, ni de ce qu'il faut pour entretenir l'eſprit du peuple, il ne ſe trouvera jamais mal d'avoir fait fond ſur ſon afection. D'ordinaire, les Principautez Civiles périclitent, quand il s'agit d'établir une domination ab-

CH. 9.

ou] le protege-racontre l'opreſſion de ſes, &c.



7. Tiberius Gracchus fut aſſailli & tué par le peuple, ſur ce ſeul mot de Scipion Naſica, *Qui ſalvam vellent Remp. ſe ſequerentur.* C'eſt-à-dire : Que tous ceux, qui vouloient maintenir la Liberté publique, euſſent à le ſuivre. Paterc. Hiſt. 2. Et Caius, ſon frére, fut tué enſuite.

8. Décapité, (dit Machiavel au 3. livre de ſon Hiſt.) devant un peuple, qui peu auparavant l'adoroit. D'où eſt venu ce proverbe Florentin, qui dit, *fondarſi come meſſer Giorgio Scali.* L'afection du peuple, ajoute-t'il, ſe perd auſſi aiſément qu'elle ſe gagne.

CH. 9. ſolüe, car ces Princes commandent par eux-mêmes, ou par des Magiſtrats : ſi c'eſt par autrui, le danger eſt plus grand, dautant qu'ils dépendent de la volonté des citoiens, qui ſont en charge, leſquels, au premier remüement qui arive, leur peuvent tres-facilement ôter leur Etat, ſoit en ne voulant pas leur obéïr, ou en ſe ſoulevant contre eux ; & alors le Prince n'eſt plus à tems de ſe rendre maître abſolu, parce qu'il ne ſait à qui ſe fier, & que les ſujets, qui ont acoutumé d'obéïr aux Magiſtrats, ne lui veulent point obéïr. Joint qu'il ne ſauroit ſe régler ſur ce qu'il voit, lors qu'il eſt en paix, & que les citoiens ont beſoin de l'Etat, car alors chacun court, chacun promet, chacun veut mourir pour lui, parce que la mort eſt éloignée. Mais lors que l'Etat a beſoin des citoiens, il s'en trouve peu, qui ſervent ; 9 & l'expérience

9. *Proſperis Vitellii rebus certaturi ad obſe-*

tience eſt d'autant plus dangereuſe, qu'on ne la peut faire qu'une fois. Ainſi, un Prince ſage doit faire en ſorte, que ſes ſujets aient beſoin de lui en tout tems, moiennant quoi ils lui ſeront toujours fidéles. CH. 9.

*quium, adverſam ejus fortunam ex æquo detrectabant*, dit Tacite. Hiſt. 2. *languentibus omnium ſtudiis, qui primo alacres fidem atque animum oſtentaverant.* Hiſt. 1.

## CHAPITRE X.

*Comment il faut meſurer les forces de toutes les Principautez.*

MAintenant il eſt bon d'examiner la qualité du Prince, c'eſt-à-dire, s'il a un ſi grand Etat, qu'il puiſſe de lui même ſe ſoutenir dans le beſoin, ou bien, s'il ne ſauroit ſe paſſer de l'aſſiſtance d'autrui. Pour débroüiller ce point, je dis, que comme, à mon avis, ceux-là peuvent ſe ſoutenir d'eux-mêmes, qui ont aſſez

CH. 10. d'hommes ou d'argent, pour métre une bonne Armée ſur pié, & donner bataille à qui que ce ſoit qui les vienne aſſaillir : au contraire ceux-là ont toujours beſoin d'autrui, qui ſont contraints de ſe tenir enfermez dans leurs villes, faute de pouvoir paroître en campagne. Nous avons diſcouru du premier cas, & nous en dirons encore dans la ſuite ce qui viendra à point. Quant au ſecond, il ſufit d'avertir les Princes, de munir & fortifier la ville de leur réſidence, ſans ſe métre nullement en peine du reſte ; car quand le Prince aura bien fortifié ſa ville, & qu'il ſe ſera ménagé envers ſes autres ſujets, comme je l'ai dit ci-deſſus, & le dirai

1. C'eſt pour cela, que Tacite reprend Bardanés de s'être embaraſſé au ſiége d'une ville forte, & pourvue de toutes ſortes de munitions. Où il entra, dit-il, plus de paſſion de ſe vanger, que de prudence. *Solis Seleucenſibus dominationem ejus abnuentibus, in quos, ut patriæ ſui quoque defectores, ira magis, quàm ex uſu præſenti, accenſus, implicatur obſidione urbis validæ, muróque & commeatibus firmatæ.* Ann. 11.

dirai ci-déſſous, il ne ſera jamais ataqué de gaieté de cœur, [1] les hommes craignant toujours de s'embarquer dans les entrepriſes dificiles. [2] Or il ne fait jamais bon à ataquer un Prince, qui tient ſa place en état de ſe bien défendre, & qui n'eſt point haï du peuple. Les Villes d'Alemagne ſont tres-libres, ont peu de territoire, & n'obéiſſent qu'à leur mode à l'Empereur, qu'elles ne craignent point, ni pas un autre voiſin puiſſant. Car comme elles ont toutes de fortes murailles, de grans foſſez, & autant d'artillerie qu'il leur en faut; & qu'il y a toujours dans leurs magazins des proviſions de vivres & de bois pour un an, chacun voit, que le ſiége de ces villes ſeroit long & pénible. Joint que pour CH. 10.

D 5 nourrir

2. *Omnes, qui magnarum rerum conſilia ſuſcipiunt, æſtimare debent, an quod inchoatur promptum effectu, aut certe non arduum ſit.* Hiſt. 2. Ceux, qui font une grande entrepriſe, dit Tacite, doivent bien éxaminer, ſi l'éxécution en ſera aiſée, ou dificile.

CH. 10. nourrir le menu-peuple, ſans qu'il ſoit à charge au Public, elles ont toujours de quoi lui donner à travailler pour un an à ces ſortes d'ouvrages, qui ſont les nerfs & le ſoutien de la ville. Outre cela, elles tiennent la Diſcipline & les éxercices militaires en vigueur. Ainſi donc un Prince, qui a une ville forte, & qui n'y eſt pas haï, ne peut pas être aſſailli, & ceux qui l'ataqueroient, en ſortiroient à leur deshonneur, parceque les choſes du Monde ſont ſi ſujétes au changement, qu'il eſt preſque impoſſible de tenir, un an durant, le ſiége devant une Place. Mais, me dira quelqu'un, ſi le peuple a ſes biens au dehors, & voit ſacager ſes terres, il perdra patience, & l'amour propre outre les incommoditez d'un long ſiége, lui fera abandonner le Prince. Je répons, qu'un Prince puiſſant & courageux ſurmontera toujours ces difficultez, ſoit en faiſant eſperér au peu-

peuple, que le mal ne durera pas; Ch. 10.
ſoit en lui faiſant peur de la cruauté de l'ennemi, ou s'aſſurant finement de ceux, qui lui paroitront trop remuans. Ajoutez à cela, que comme d'ordinaire l'ennemi fait le dégât d'abord qu'il entre parceque c'eſt le tems, que les eſprits ſont bouillans, & mieux réſolus à la defenſe; le Prince en doit tenir plus ferme; car aprés que la prémiére chaleur eſt paſſée, ſes ſujets conſidérant, que tout le mal eſt déja fait, & qu'il n'y a plus de reméde, ils s'uniſſent d'autant plus étroitement avec lui, qu'ils ſe le croient plus obligé, étant pour l'amour de lui, que leurs terres ont été ſacagées. Outre que c'eſt la coutume des hommes d'aimer autant pour le bien qu'ils font, que pour celui, qu'ils reçoivent. Tout cela bien conſidéré, il ne ſera pas dificile à un Prince prudent de faire réſoudre la Bourgeoiſie à ſoutenir un long

CH. 10. siége, pourvu que la Ville ait de quoi vivre & de quoi se défendre. 3

3. Conforme à ce que Tacite dit, qu'Agricola renouvelloit tous les ans les garnisons & les munitions des Places, afin qu'elles pussent soutenir un long siége. Dans sa Vie.

## CHAPITRE XI.

### *Des Principautez Ecléſiaſtiques.*

IL ne me reste plus à parler, que des Principautez Ecléſiaſtiques, qui ſont dificiles à aquérir, mais faciles à conſerver, parce qu'elles ſont apuiées, ſur de vieilles coutumes de religion, qui ſont toutes ſi puiſſantes, que de quelque maniére qu'on ſe gouverne, l'on s'y maintient toujours. Il n'y a que ces Princes, qui ont un Etat, & qui ne le défendent point; qui ont des ſujets, & qui ne les gouvernent point. Il n'y a qu'eux, qui ne ſont point dépoüillez de leurs Etats, quoiqu'ils les laiſſent ſans défenſe,

défenſe, & qui ont des ſujets qui n'ont ni la penſée, ni le pouvoir de s'aliéner d'eux. Ce ſont donc là les ſeules Principautez aſſurées & hureuſes. Mais comme elles ſont régies & ſoutenües par des cauſes ſupérieures, où l'eſprit humain ne ſauroit ateindre, ce ſeroit préſomption & témérité à moi d'en diſcourir. Néanmoins, ſi quelqu'un me demande, d'où vient que l'Egliſe eſt devenüe ſi puiſſante dans le temporel, qu'un Roi de France en tremble aujourd'hui & qu'elle l'a pû chaſſer de l'Italie, & ruiner les Vénitiens : au-lieu qu'avant le Pontificat d'Aléxandre, non ſeulement les Potentats d'Italie, mais même les moindres Barons & Seigneurs Italiens la craignoient peu à l'égard du temporel ; il ne me paroit pas inutile de le remémorer en partie, bien que cela ſoit aſſez connu. Avant que Charles, Roi de France, paſſât en Italie, céte Province étoit ſous l'empire du Pape, des CH. II.

CH. 10. des Vénitiens, du Roi de Naples, du Duc de Milan, & des Florentins. Ces Potentats avoient deux principaux ſoucis, l'un d'empêcher, que les armes étrangéres n'entraſſent en Italie ; l'autre, que pas-un d'eux ne s'agrandit davantage. Ceux, de qui l'on prenoit le plus d'ombrage, étoient le Pape & les Vénitiens. Pour contenir ceux-ci, il faloit une ligue de tous les autres, comme l'on avoit fait pour la défenſe de Ferrare. Pour humilier le Pape, l'on ſe ſervoit des Barons Romains, qui étant partagez en deux factions, les Urſins & les Colonnes, avoient toujours les armes à la main, pour vanger leurs queréles, juſque ſous les yeux du Pape ; ce qui énervoit le Pontificat. Et bien qu'il vint quelquefois un Pape courageux, tel que fut Sixte IV. il ne pouvoit jamais ſe tirer d'embaras, à-cauſe de la courte durée du Pontificat ; car une dixaine d'années, que vivoit

voit un Pape, ſufiſoit à-peine, pour abaiſſer l'une des factions. Et ſi, par éxemple, celle des Colonnes étoit preſque éteinte ſous un Pape, elle reſuſcitoit ſous un autre, qui en vouloit aux Urſins. Et cela faiſoit, que les forces temporelles du Pape étoient mépriſées en Italie. Il vint enfin un Aléxandre VI. qui montra mieux, que tous ſes prédéceſſeurs, ce qu'un Pape eſt capable de faire avec de l'argent & des armes; témoin tout ce que j'ai dit, qu'il fit par le moien du Duc de Valentinois, & des François. Et quoique ſon intention ne fût pas d'agrandir l'Egliſe, mais ſon fils, néanmoins, aprés ſa mort, & celle de ce Duc, elle profita de toutes leurs aquiſitions. Jules, ſucceſſeur d'Aléxandre, trouvant l'Etat Eccléſiaſtique acru de toute la Romagne, les factions des Barons Romains éteintes par les rigueurs de ſon prédéceſſeur, &, avec cela, un chemin ouvert aux moiens

CH. II.

CH. II. moiens de téſauriſer, (de quoi nul Pape ne s'étoit encore aviſé avant Aléxandre) non ſeulement il ſuivit ces traces, mais enchériſſant même par deſſus, il ſe mit en tête d'aquérir Bologne, de ruiner les Vénitiens, & de chaſſer les François de l'Italie; ce qui lui réüſſit avec d'autant plus de gloire, qu'il fit tout cela, pour agrandir l'Egliſe, & non point pour avancer les ſiens. Il laiſſa les Urſins & les Colonnes au même état qu'il les trouva, & bien qu'il y eût quelque ſujet d'altération entre eux, néanmoins deux choſes les retinrent dans le devoir, l'une la grandeur de l'Egliſe, qui les abaiſſoit; l'autre de n'avoir point de Cardinaux de leur Maiſon; * d'où ſont venües toutes leurs diſſenſions & queréles, qui ne ceſſeront jamais, tant qu'elles auront des Cardinaux, dautant que ces ſujets fomentant au dedans & au dehors des queréles, que les ſeigneurs de l'une & de l'autre faction ſont

*Les Urſins & les Colonnes furent encore abaiſſez par la creation, que Sixte V. fit de pluſieurs Ducs & Princes, qui étant devenus leurs égaux, par ce nouveau titre, devinrent auſſi leurs ennemis par la pretention de la preſſéance.

ſont contraints d'épouſer. En ſorte que la diſcorde, qui eſt entre les Barons, vient de l'ambition des Prélats. Ainſi, Léon X. a trouvé le Pontificat à un tres-haut degré de puiſſance, & il y a lieu d'eſpérer, que comme Aléxandre & Jules l'ont agrandi par les armes, il le rendra encore plus grand, & plus vénérable par ſa bonté, & par mille autres bonnes qualitez, dont il eſt doüé.

## CHAPITRE XII.

*Combien il y a de ſortes de Milice, & ce que vaut la ſoldateſque mercenaire.*

AIant traité en détail de toutes les ſortes de Principauté, & montré les moiens, par où pluſieurs les ont aquiſes & conſervées; &, à peu-prés, les difficultez qu'il y a à les aquérir, ou à s'y maintenir. Il ne me reſte plus, qu'à diſcourir en général de ce qui concerne l'ofenſive, ou la défenſive. Nous

CH. 12. Nous avons dit, que le Prince a beſoin de jeter de bons fondemens, faute de quoi il faut, qu'il périſſe. Les principaux fondemens, qu'aient les Etats nouveaux, anciens, ou mixtes, ſont les bonnes loix, & les bonnes armes. 1 Or comme les bonnes loix ne peuvent rien, où il n'y a pas de bonnes armes, & qu'où il y a de bonnes armes, il faut qu'il y ait de bonnes loix, je ne parlerai que des armes. Je dis donc, que les armes, avec leſquelles un Prince défend ſon Etat, ſont propres, ou mercenaires; auxiliaires, ou mixtes. Les mercenaires & les auxiliaires ſont inutiles & dangereuſes, & le Prince, qui fera fond ſur les ſoldats mercenaires, ne ſera jamais en ſureté, dautant qu'ils ſont déſunis, ambitieux, & ſans diſci-

1. *Imperatoriam majeſtatem*, dit Juſtinien dans la Préface de ſes Inſtitutes, *non ſolùm armis decoratam, ſed etiam legibus oportet eſſe armatam, ut utrumque tempus, & bellorum & pacis rectè poſſit gubernari.*

ſcipline, infidéles, bravès parmi les amis, lâches parmi les ennemis, & qu'ils n'ont ni crainte de Dieu, ni bonne foi envers les hommes; ſi bien que la ruïne ne ſe difére, qu'autant que ſe difére l'aſſaut. Ils te dépoüillent durant la paix, au-lieu que les ennemis ne le font que durant la guerre; car ils n'ont point d'autre amour, ni d'autre motif, qui les lie à ton ſervice, que leur païe, qui d'ailleurs n'eſt pas ſufiſante, pour leur donner envie de mourir pour toi. Ils veulent bien être tes ſoldats, tant que tu ne fais point la guerre, mais auſſi-tôt qu'elle vient, ils s'enfuient, ou veulent s'en aler. * Et je n'aurois pas de peine à prouver cela, puiſque la ruine de l'Italie ne vient aujourd'hui, que de s'être repoſée ſi long-tems ſur les ſoldats mercenaires

CH. XII.

*Il dit la même choſe dans le Chap. 43. du Liv. I. de ſes Diſcours: & puis il ajoute à la Milice, qui n'a point d'affection pour celui qui l'emploie, n'aura jamais aſſez de courage, pour pouvoir reſiſter à des ennemis, qui en auront tant ſoit peu. Or puis qu'il n'y ſauroit avoir d'affection, ni d'émulation, que dans tes propres ſuiets, il eſt donc néceſſaire, que tu ne te ſerves que d'eux, ſi tu veux conſerver ton Etat.

CH. 12. res, qui d'abord firent quelque progrés, & ſembloient être de braves gens entr'eux, mais montrérent ce qu'ils étoient quand les Etrangers parurent ; en ſorte que Charles, Roi de France prit l'Italie avec de la craie. [a] Et ceux, qui diſoient, que nos péchez en étoient la cauſe, diſoient vrai, bien que ce ne fuſſent pas les péchez qu'ils croioient, mais ceux que j'ai racontez, [b] c'eſt-à-dire, l'ambition & la cupidité des Princes, qui auſſi en ont porté la peine. [a] Mais, (pour ren-

a *Mot d'Alexandre VI qui compare Charles à un Maréchal des logis, qui paſſe partout, & ne reſte nulle-part.*

b *Au Chapitre 3.*

2. Guichardin au Livre 1. de ſon Hiſtoire d'Italie, dit, que Pierre de Medicis diſant à Louis Sforce, Duc de Milan, qu'il avoit été au devant de lui, mais en vain, parce que Louis avoit manqué le droit chemin ; le Duc lui répondit en ces termes : *Il eſt vrai qu'un de nous deux a manqué le chemin, mais c'eſt peut être vous.* Pour lui reprocher obliquement de s'être engagé ſi mal à propos avec la France. Mais, la ſuite a bien montré, (ajoute Guichardin) qu'ils avoient tous deux manqué leur chemin, & principalement le Duc, qui ſe piquoit d'être le guide de tous les autres, par ſon habileté & par ſa prudence ; à raiſon de quoi ſes flateurs n'avoient pas honte de dire, ni lui de leur entendre dire, *qu'il n'y avoit que Jeſus-Chriſt au Ciel, & Loüis-*

rentrer dans mon ſujet) les Capitaines mercenaires ſont d'excellens hommes, ou non : ſi ce ſont de braves-gens, tu ne ſaurois t'y fier, car ils tendent toujours à leur propre grandeur, ſoit en t'oprimant, toi, qui es leur maître ; ou en oprimant les autres contre ton intention : s'ils ne le ſont pas, d'ordinaire ils perdent tes afaires. Et ſi l'on me répond, que tout autre Capitaine, qui aura les armes à la main, fera de même, je répliquerai, que c'eſt un Prince, ou une République, qui a à prendre les armes. Le Prince doit faire lui-même la charge de Capitaine ; la République la CH. 12

*Loüis-le-More au Mõde, qui ſuſſent où ſe termineroit la guerre de France.* Nardi au Liv. 3. de ſon Hiſtoire de Florence, où il ajoute, que ce Duc raillant un jour avec un Gentilhomme Florentin, & lui montrant un grand tableau de l'Italie, où étoit repreſenté un More, qui ſembloit en chaſſer, avec un balai à la main, beaucoup de coqs, & petits pouſſins de toutes les ſortes, il lui demanda : *Que dites-vous de ce deſſein ? Que vôtre More*, répondit le Florentin, *voulant balaier & nétoier l'Italie, ſe remplit lui-même de pouſſiere & d'ordure*; par où il lui prédiſoit ce qui lui ariva bien-tôt après.

CH. 12. la doit donner à quelqu'un de ſes citoiens ; & s'il arive, que celui-là n'y ſoit pas propre, elle le doit changer ; & s'il eſt bon pour cet emploi, le tenir ſi dépendant, qu'il ne puiſſe contrevenir aux loix. Et l'expérience montre, que les Princes tout ſeuls, & les Républiques armées font de grans progrés, & que la Milice mercenaire ne fait jamais que du dômage. Joint qu'une Republique, armée de ſes propres armes, ſe garantit mieux de l'opreſſion de ſon citoien, que ne fait une, qui ſe ſert d'armes étrangéres. Rome & Sparte ſe ſont maintenües libres, pluſieurs ſiécles, avec leurs armes, & les Suiſſes, avec les leurs ſont aujourd'hui tres-libres. Pour éxemples de l'ancienne Milice mercenaire nous avons les Cartaginois, qui, quoiqu'ils euſſent leurs propres citoiens pour Capitaines, faillirent à être oprimez de armes mercenaires, au ſortir de la premiére guerre, qu'ils eurent

eurent contre le Romains. Filipe de Macédoine, devenu Capitaine des Thebains, aprés la mort d'Epaminondas, leur ôta la liberté, aprés qu'il eut vaincu leurs ennemis. Sforce abandonna tout-à-coup Jeanne II. Reine de Naples, qu'il ſervoit; ce qui la contraignit de ſe jeter entre les bras du Roi d'Aragon, * pour ſauver ſon Etat. François Sforce, ſon fils, aiant batu les Vénitiens à Caravas, s'unit avec eux, pour oprimer les Milanois; qui l'avoient fait leur Capitaine aprés la mort de leur Duc Filippe. Et ſi l'on me dit, que les Vénitiens, & les Florentins, n'ont acru leur Empire que par céte milice, & que leurs Capitaines ne ſont pourtant jamais devenus leurs Princes, mais au contraire les ont bien défendus: Je répons, que les Florentins ont eu beaucoup de bonheur, dautant que de divers Capitaines, qu'ils avoient à craindre, les uns n'ont point vaincu, les

CH. 12.

* *Alfonſe, qu'elle adopta, & puis rejeta, pour adopter Louis Duc d'Anjou.*

CH. 12. les autres ont rencontré des obſtacles, ou ont porté leur ambition ailleurs. Jean d'Acut * fut celui, qui ne vainquit point, & de qui par conſéquent on ne pût pas reconnoître la fidélité ; mais chacun m'avoüera, que, s'il eût vaincu, les Florentins reſtoient à ſa diſcretion. Sforce eut toujours les Braces à dos, & ils ſe ſervoient réciproquement de ſurveillans. Son fils tourna ſon ambition contre la Lombardie, a Brace contre l'Etat Eccléſiaſtique b & le Roiaume de Naples. c Mais venons à ce que nous avons vu de nos jours. Les Florentins prirent pour Capitaine Paul Vitelli, perſonnage tres-prudent & qui, d'une fortune privée, étoit parvenu à une tres-haute réputation. S'il eût pris Piſe, les Florentins euſſent été contraints de lui obéïr, car ils étoient perdus, s'il fût paſſé au ſervice de leurs ennemis. Si l'on conſidére les progrés des Vénitiens, on verra,

* *Capitaine Anglois qui commandoit quatre mille Anglois au ſecours des Gibelins de la Toſcane.* Mach. liv. 1. de ſon Hiſtoire.

a *Et devint Duc de Milan.*

b *Où il s'empara de Perouſe & de Montour.*

c *Contre La Reine Jeanne II.*

ra, qu'ils ont fait des merveilles, lors qu'ils ont fait eux-mêmes la guerre, je veux dire, lors qu'ils ſe ſont contentez de combatre en Mer; & qu'ils n'ont perdu leur valeur, que depuis qu'ils ont commencé à combatre par Terre, & à prendre les coutumes & les mœurs Italiennes. Dans les commencemens de leur établiſſement en Terre-Ferme, ils n'avoient pas lieu de craindre beaucoup leurs Capitaines, parce qu'ils n'y poſſédoient pas un grand Etat, & que d'ailleurs ils étoient encore dans une haute réputation; mais ils s'aperçurent de leur faute, quand ils ſe furent étendus, & qu'ils eurent batu le Duc de Milan, ſous la conduite de Carmignole: Car voiant d'un coté, que c'étoit un tres-brave homme, & de l'autre, qu'il commençoit d'aler lentement, pour faire durer la guerre, ils jugérent bien, qu'ils ne devoient plus s'atendre à vaincre, puis que ce Gé- CH. 12.

CH. 12. néral ne le vouloit pas ; comme auſſi, qu'ils ne le pouvoient pas licentier, ſans perdre ce qu'il leur avoit aquis ; ainſi, pour s'en aſſurer ils furent contraints de lui ôter la vie. Ils eurent depuis pour Capitaine Bartelemi Coléoné, * Robert de Saint-Severin, Comte de Pitillan * & d'autres, de qui ils n'avoient pas à craindre les victoires, mais les pertes, ainſi qu'il leur ariva depuis à *Vaila*, où ils perdirent, dans une bataille, tout ce qu'ils avoient aquis avec tant de peines en 800. ans ; parce que ces ſortes de gens ne font que de foibles & lentes aquiſitions, mais de prontes & prodigieuſes pertes. Or puiſque ces éxemples m'ont mis en train de parler de l'Italie, qui ſe ſert depuis longtems d'armes mercenaires, il eſt bon de remonter juſqu'à l'origine de ces armes, & d'en voir le progrés. Il faut ſavoir, qu'auſſi-tôt que l'Empire eut commencé de n'avoir plus de pouvoir en

* Bergamaſque.

* De la Maiſon des Vi-ſins.

en Italie, & le Pontificat d'y être en plus grande réputation, l'Italie ſe diviſa en pluſieurs Etats. La pluſpart des grandes Villes prirent les armes contre la Nobleſſe, qui, apuiée de la faveur de l'Empereur, les tenoit dans la ſervitude ; & le Pape les ſeconda, pour devenir puiſſant dans le temporel. Quelques autres tombérent ſous la domination de leurs citoiens, par où l'Italie devint preſque toute ſujéte de l'Egliſe, & de quelques Républiques. Si bien que les uns étant des Eccléſiaſtiques, & les autres des Bourgeois, qui ne ſavoient pas manier les armes, ils commencérent à ſe ſervir des Etrangers. Le premier, qui mit céte Milice en crédit, fut un Albéric *da Conio*, Gentilhomme de la Romagne, * de qui furent éleves Brace & Sforce, qui, en leur tems, furent les arbitres de l'Italie. A ceux-ci ont ſuccédé tous les autres, qui ont commandé les armes en Italie juſ-

CH. 12.

*Un Autre da Conio, que Machiavel apelle Louis remit la Milice Italienne en crédit, en inſtituant une Compagnie de ſoldats Italiens, apellée la Ligue de S. George. Hiſt. liv. 1.*

CH. 12. qu'à nos jours. Et tout ce qu'ils y ont fait s'eſt terminé à la voir envahir par Charles VIII. ravager par Louis XII. oprimer par Ferdinand, & inſulter par les Suiſſes. L'ordre qu'ils tinrent fut premierement, d'ôter la réputation à l'Infanterie, pour ſe métre eux-mêmes en crédit ; car n'aiant point d'Etats, & ne ſubſiſtant, que de leur induſtrie, ils ne pouvoient pas aquérir de l'autorité avec un petit nombre de fantaſſins, ni auſſi en nourir beaucoup : de ſorte qu'ils trouvoient mieux leur compte à la Cavalerie, dont un nombre médiocre les faiſoit vivre avec honneur. Et les choſes étoient réduites à ce point, que, dans une Armée de 20000. hommes, il y avoit à peine 2000. fantaſſins. Outre cela, ils avoient trouvé le ſecret de s'éxemter de toute fatigue, eux & leurs ſoldats, & de les guérir de toute peur, en introduiſant l'uſage de ne point tuer dans les eſcarmou-

mouches, mais seulement de faire des prisonniers, & de les renvoier sans rançon. Ils ne tiroient point la nuit sur les terres, ni pareillement les habitans de ces terres sur leurs tentes ; ils ne faisoient point de retranchemens dans leur Camp ; ils ne campoient jamais l'hiver ; discipline inventée, pour éviter, comme j'ai dit, & le travail & les dangers, & qui rendit l'Italie esclave & mépriſable. CH. 12.

ou ils ne savoient ce que c'étoit de clôture de Camp, ni de fortification.

## CHAPITRE XIII.

*Des Troupes auxiliaires, mixtes & propres.*

LEs autres armes inutiles sont les auxiliaires, c'est-à-dire, celles, que tu apelles, pour te secourir & te défendre, comme fit, il y a quelques années, le Pape Jules II. qui aiant fait une malheureuse expérience des armes mercenaires dans l'entrepriſe de Ferrare, en emploia d'auxiliaires, que Ferdi-

CH. 13. nand, Roi d'Eſpagne, lui envoia. Céte Milice peut être utile à celui qui l'envoie, mais elle eſt toujours pernicieuſe à celui, qui s'en ſert ; [1] car ſi elle a du pire, tu reſtes défait ; & ſi elle a l'avantage, tu deviens ſon priſonnier. [2] Les anciennes Hiſtoires ſont pleines de ces éxemples, mais je veux m'arêter à celui de Jules II. qui, voulant avoir Ferrare, ne pouvoit faire pis, que de ſe métre entre les mains d'un Etranger. Mais ſa bonne fortune fit naître un accident, qui fut cauſe, qu'il ne porta pas la peine de ſon mauvais choix. C'eſt que ſes troupes auxiliaires aiant été défaites à Ravenne, vinrent les Suiſſes, qui, par un bonheur, auquel ni lui, ni les ſiens ne s'atendoient pas, mirent en fuite les vainqueurs ; de ſorte qu'il ne reſta pri-

1. *Ambiguus auxiliorum animus*, dit Tacite Hiſt. 4. & enſuite il l'apelle, *militia ſine affectu.*

2. *Et acciti auxilio Germani*, dit Tacite *Ibid.* *ſociis pariter atque hoſtibus ſervitutem impoſuerunt.* Les Alemans apellez au ſecours, oprimérent également les amis & les ennemis.

priſonnier, ni de ſes ennemis, parce qu'ils s'étoient enfuis; ni de ſes ſoldats auxiliaires, dautant qu'ils n'avoient vaincu, que par les armes d'autrui. Les Florentins étant entiérement ſans armes, apellérent dix mille François à leur ſervice, pour réduire la ville de Piſe; faute, qui leur atira plus de maux, qu'il ne leur en étoit jamais arivé. L'Empereur de Conſtantinople, pour s'opoſer à ſes voiſins, fit entrer en Gréce dix-mille Turcs, qui n'en voulurent pas ſortir la guerre finie; * par où commença la ſervitude de la Gréce ſous les Infidéles. Celui donc, qui a réſolu de ne jamais vaincre, n'a qu'à ſe ſervir de ces armes, qui ſont bien plus dangereuſes, que les mercenaires, comme étant toutes unies, & toutes ſous l'obéïſſance d'un autre que toi; au-lieu qu'il faut plus de tems, & plus de précaution aux troupes mercenaires, pour t'ofenſer, aprés qu'elles ont vaincu,

CH. 13

* *Andronic Paléologue fut contraint de laiſſer l'rebiſonde aux Turcs, qu'il avoit apellez à la défenſe de Conſtantinople. Et Jean Paléologue I. perdit toute la Thrace, qu'Amurat vouloit avoir pour recompenſe du ſecours qu'il lui avoit fourni contre les Serviens.*

CH. 13.

cu, parce qu'elles ne ſont pas un Corps, & que c'eſt toi, qui les a levées, & qui les paies; de ſorte qu'un troiſiéme, que tu en fais chef, ne peut ſe rendre tout-à-coup ſi puiſſant, qu'il lui ſoit aiſé de t'ofenſer. Enfin tu as à craindre également la lâcheté des mercenaires, & la valeur des auxiliaires. C'eſt pourquoi, un Prince ſage ſe paſſera toujours des uns & des autres : aimant mieux être vaincu en combatant avec ſes propres armes, que de vaincre par celles d'autrui; & d'autant plus, que ce n'eſt pas une vraie victoire, que celle qu'on gagne par d'autres armes, que les ſiennes. Je ne me laſſerai jamais de propoſer l'éxemple de Ceſar Borgia. Il prit Imola & Forli avec des troupes auxiliaires, toutes françoiſes, mais depuis n'y trouvant pas de ſureté, il en emploia de mercenaires, qu'il jugeoit être moins dangereuſes, ſavoir, celles des Urſins & des Vitel-

ou ] tu as à défier des mercenaires, à cauſe de leur lacheté : & des auxiliaires, à cauſe de leur bravoure.

Vitelli, & puis y aiant reconnu de l'infidélité, il s'en défit, & ne se servit plus que de ses propres soldats. Or pour connoître la diférence, qu'il y a entre l'une & l'autre Milice, il n'y a qu'à voir, combien la réputation du Duc, pendant qu'il fut entre les mains des François, ou celles des Ursins, & des Vitelli, fut diférente de celle, qu'il aquit, quand il combatit indépendamment d'autrui. Car on ne connut jamais ce qu'il valoit, que lors qu'il fut le maître absolu de ses armes. Je voulois m'en tenir aux éxemples modernes d'Italie, mais je ne dois pas ométre celui d'Hiéron de Siracuse, de qui j'ai déja parlé. Aussi-tôt que sa ville lui eut donné le commandement de son armée, il reconnut l'inutilité de la Milice mercenaire, dont les chefs se gouvernoient dés lors, comme font aujourd'hui nos Italiens. Mais voiant, qu'il ne la pouvoit ni garder, ni laisser, il la fit toute tailler en CH. 13.

CH. 13. piéces, & puis il fit la guerre avec ſes propres armes, toutes ſeules.

Je veux encore rapeller en mémoire une figure du Vieux Teſtament qui fait à mon ſujet. David, ofrant à Saül d'aler combatre Goliat, ce redoutable Filiſtin, Saül, pour l'encourager, l'arma de ſa cuiraſſe, de ſon caſque, & de ſon épée : mais David lui dit, qu'il ne ſe pouvoit manier avec ces armes, & qu'il ne vouloit combatre ſon ennemi qu'avec ſa fronde & ſon bâton. [a] Enfin, il arive toujours, que les armes d'autrui, ou te péſent, ou te ſerrent, ou manquent au beſoin. [b] Charles VII. Roi de France, aprés avoir chaſſé les Anglois, connoiſſant la néceſſité de s'armer de ſes propres armes,

a Machiavel dit ſon Couteau, mais l'Ecriture dit qu'il n'en porta point, & qu'il prit celui de Goliat, pour lui couper la tête.

b L'Auteur dit, tombent des épaules, ce qui n'a ni grace, ni ſens, en nôtre Langue.

3. *Induit Saül David veſtimentis ſuis, & impoſuit galeam æream ſuper caput ejus, & veſtivit eum lorica. Accinctus ergò David gladio ejus ſuper veſtem ſuam, cœpit tentare ſi armatus poſſet incedere, dixitque ad Saül, non poſſum ſic incedere, quia non uſum habeo; & depoſuit ea, & tulit baculum ſuum, & elegit ſibi quinque limpidiſſimos lapides, & fundam manu tulit.* 1. Reg. 17.

mes, établit par tout le Roiaume des Compagnies d'ordonnance de Cavalerie & d'Infanterie. Loüis XI. ſon Fils caſſa depuis les Compagnies d'Infanterie, en la place deſquelles, il prit les Suiſſes. Et céte faute, que firent auſſi ſes ſucceſſeurs, eſt la ſource de tous les maux de ce Roiaume, ainſi qu'il ſe voit bien aujourd'hui; car ces Rois, en acréditant les Suiſſes, ont avili leurs propres ſujets, qui acoutumez qu'ils ſont d'avoir les Suiſſes pour compagnons d'armes, ne croient pas pouvoir vaincre ſans eux; ce qui fait, que les François ne ſufiſent pas, pour tenir tête aux Suiſſes, & ſans eux, ne font rien qui vaille contre les autres. Les armées de France ſont donc partie mercenaires, partie propres, & ces armes, toutes enſemble, ſont bien meilleures, que les ſimples mercenaires, ou les ſimples auxiliaires, mais auſſi de beaucoup inférieures aux armes propres, com- CH. 13.

CH. 13. me je l'ai montré. * Et la France feroit invincible, ſi l'on y eût gardé l'ordre établi par Charles VII. mais c'eſt un éfet du manque de prudence des hommes de commencer une choſe, parce qu'ils y trouvent un avantage preſent, qui les empêche de voir le mal caché deſſous, comme je l'ai dit ci-deſſus de la Fiévre étique. Ainſi, le Prince, qui ne connoit les maux, que lors qu'ils ſont nez, n'eſt pas vraiement ſage; mais il arive à tres-peu de gens de les prévoir & de les détourner. Et ſi l'on cherche la premiére origine de la décadence de l'Empire Romain, on trouvera, que ç'a été d'avoir appellé les Gots; ce qui commença d'énerver les forces des Romains, & de tranſmétre leur valeur aux Gots. Je conclus donc, que tout Prince, qui n'a point d'armes propres, n'eſt point en ſureté; qu'au contraire il eſt à la merci de la Fortune, faute d'avoir de quoi ſe défendre dans l'adverſité.

* par l'exemple du Valentinois.

ou] Car dés lors les forces de l'Empire commencerent à s'énerver, & celles des Gots à s'augmenter.

l'adverſité. Et ç'a toujours été le Ch. 13.
ſentiment des Sages, qu'il n'y a rien de ſi foible, ni de ſi fragile, que la puiſſance, qui n'eſt pas apuiée ſur ſes propres fondemens. 4 Or la Milice propre eſt celle, qui eſt compoſée de tes ſujets, de tes citoiens, ou de tes créatures; toutes les autres armes ſont mercenaires, ou auxiliaires. Et il ſera aiſé de métre ſur pié une Milice domeſtique; ſi l'on ſe ſert des moiens, que j'ai marquez, & ſur tout de ceux, que Filippe, pére d'Alexandre-le-Grand, & pluſieurs autres Princes, & Républiques, ont emploiez, aux quels je me remets entiérement.

4. *Nihil rerum mortalium tam inſtabile ac fluxum eſt, quàm fama potentia, non ſua vi nixa.* Tac. Ann. 13.

## CHAPITRE XIV.

*Inſtruction pour le Prince concernant la Milice.*

LE Prince doit apliquer tout ſon eſprit, & toute ſon étu-

E 7 de

CH. 14. de au métier de la Guerre, qui eſt le ſeul, qu'il lui importe d'aprendre ; [1] car c'eſt par céte ſcience, que ſe maintiennent ceux, qui ſont nez Princes, [2] & que ſouvent même les Particuliers le deviennent. Au

1. Un Roi de Thrace diſoit, qu'il ne diféroit en rien de ſon palfrenier, lorſqu'il ne faiſoit pas la guerre. Néron, faiſant le plan de ſon regne futur, dit, qu'il ne ſe mêleroit d'autre choſe, que de commander les armées. Tac. Ann. 13. Domitien haïſſoit Agricola, à cauſe qu'il étoit plus grand Capitaine que lui, enrageant d'être ſurpaſſé par un Sujet, en la gloire des armes, qui, à ſon avis devoit être l'apanage des Princes. *Id ſibi maximè formidoloſum, ſi militarem gloriam alius occuparet ; cetera utcumque facilius diſſimulari ; ducis boni Imperatoriam virtutem eſſe.* In Agricola. Qui ſont les Princes, dit Gracian, dont les noms ſont écrits dans le catalogue de la Renommée, ſinon les guerriers ? c'eſt à eux, que le ſurnom de Grans apartient en propre. Les Hiſtoires ſont pleines de leurs exploits, & les entretiens du monde en font un perpétuel éloge, parce que le métier de la guerre tient plus du grand & du glorieux, que celui de la paix. *chap. 8. De ſon Heros.*

2. Tiridate, Roi d'Arménie, dit que les Etats ne ſe maintiennent pas par la lâcheté, mais par les armes ; que les Particuliers n'ont pour but, que de conſerver leur bien, au-lieu que les Princes font vanité de conquérir celui d'autrui. *Non ignavia magna imperia contineri ; & ſua retinere, privatæ domus ; de alienis certare, regiam libidinem eſſe.* Tac. Ann. 15.

Au contraire, il ſe voit, que les Princes, qui ſe ſont plus adonnez au repos, qu'aux armes, ont perdu leur Etat. Et véritablement, la premiére choſe, qui te le fait perdre, c'eſt de négliger cét art; comme de le profeſſer, c'eſt le meilleur moien de parvenir à la domination. François Sforce, de Particulier, devint Duc de Milan, parce qu'il étoit armé: & ſes enfans, pour avoir renoncé aux armes, de Ducs devinrent des Particuliers. Car un des maux, qui t'arivent d'être déſarmé, c'eſt que tu deviens mépriſable; 3 qui eſt une CH. 14.

3. Tacite en donne deux éxemples en la perſonne de Tibére, l'un d'un Gouverneur de Province, qui oſa bien lui écrire des létres de menaces de ſe ſoulever, ſi on lui donnoit un ſucceſſeur. *Quia res Tiberii, magis famâ, quàm vi ſtabant*, dit Tacite, Ann. 6. L'autre, d'un Roi des Parthes, qui eut l'audace de lui envoier des Ambaſſadeurs, pour lui faire des demandes inſolentes, & le menacer de guerre, s'il ne les acordoit. Et la raiſon, que Tacite en rend, eſt, que ce Roi mépriſoit la vieilleſſe de Tibére, & la vie voluptueuſe qu'il menoit alors; par où il étoit incapable de penſer à la guerre. *Senectutem Tiberii ut inermem deſpiciens.* Ibid.

CH. 14. une des infamies, qu'un Prince doit éviter, ainſi que je le dirai ci-aprés. Et comme il n'y a point de proportion entre un qui eſt armé, & un, qui eſt déſarmé, la raiſon ne veut pas, que celui, qui eſt armé, obéïſſe volontiers à celui, qui eſt déſarmé ; ni que le Seigneur déſarmé ſoit en ſureté parmi des ſerviteurs armez ; 4 car il eſt impoſſible, que ceux-là s'entendent bien enſemble, dont l'un a du mépris, & l'autre du ſoupçon ; & par conſéquent, un Prince, qui ne ſait point l'art mili-

4. *Inter impotentes & validos falsò quieſcat. Ubi manu agitur, modeſtia ac probitas nomina ſuperioris ſunt.* Tac. in Germ. Ceux, qui ſont les plus forts, ſont toujours les plus eſtimez. Patercule dit que, Maroboduus, Roi des Marcomans, ayant conçû le deſſein de ſe faire Prince abſolu, entiérement indépendant des Romains, tenoit ſes troupes en haleine par de continuels éxercices, & qu'à force de faire la guerre à ſes voiſins, il aguerrit ſi bien ſes ſujets, qu'il devint formidable à l'Empire Romain. *Certum imperium vimque regiam complexus animo..... imperium perpetuis exercitiis brevi in eminens & noſtro quoque imperio timendum perduxit faſtigium ..... exercitumque aſſiduis adverſus finitimos bellis exercendo majori operi parabat.* Hiſt. 8.

militaire, ne peut jamais être eſtimé de ſes ſoldats, ni ſe fier à eux. C'eſt donc une néceſſité au Prince, de ſe donner tout entier aux éxercices de la guerre, & il y doit même être plus aſſidu en tems de paix que durant la guerre ; ſ ce qu'il peut faire en deux maniere, l'une, par les actions ; l'autre, par l'eſprit. Quant à la premiere, il doit, outre le ſoin de tenir ſes gens en haleine, s'éxercer ordinairement à la Chaſſe, [6] pour ſe faire à la fatigue, CH. 14.

5. Comme faiſoit ce Caſſius, Gouverneur de Sirie, qui, quoique l'on fût en paix, ne laiſſoit pas d'éxercer ſes légions, & de rétablir l'ancienne diſcipline, avec autant de ſoin, que s'il eût été en pleine guerre. *Quantum ſine bello dabatur, revocare priſcum morem, exercitare legiones, cura, proviſu, perinde agere, ac ſi hoſtis ingrueret.* Ann. 12. Senéque dit, que la Milice, durant la paix, marche en bataille, travaille aux tranchées, & ſe fatigue à des éxercices, dont elle ſe pouroit paſſer, pour y être toute accoutumée, quand il en ſera beſoin. *Ep.* 18.

6. Comme faiſoient les Romains. *Romanis ſolenne viris opus, utile famæ, vitæque & membris*, dit Horace dans la 18. épitre du livre 1. de ſes épitres. Vononus fut mépriſé des Partes, qui étoient grans guerriers, parce qu'il n'aimoit pas la Chaſſe. *Accendebat dedignantes & ipſe, diverſus à majorum inſtitutis, raro venatu.* Tac. Ann. 2.

CH. 14. gue, & d'ailleurs, pour connoitre l'aſſiéte des lieux, la pente des montagnes, les entrées & les iſſuës des Valées, la largeur des plaines, la nature des fleuves & des marais; 7 ce qui ſert à deux choſes: (1.) à connoitre ſon païs, & comment on le peut défendre: (2.) à comprendre plus facilement, comment ſont faits les autres lieux, que l'on a beſoin de connoitre. Car les collines, les valées & les plaines, les riviéres & les marécages, qui par exemple

7. Céte connoiſſance, (dit Machiavel au chap. 36. du 3. livre de ſes Diſcours) s'aquert mieux par la Chaſſe, que par tout autre éxercice; & outre céte connoiſſance la Chaſſe t'enſeigne mille choſes, qu'il faut ſavoir à la guerre. Et Cirus, au raport de Xénofon, alant à la guerre contre le Roi d'Arménie, diſoit à ſes gens, que céte entrepriſe n'étoit rien autre choſe, qu'une de ces Chaſſes, où il les avoit déja menez tant de fois; comparant ceux, qu'il métoit en embuſcade ſur les montagnes, à ceux, qui faiſoient ſortir les bêtes fauves de leur gîte, pour les enveloper dans les filets. Ce qui montre, ainſi que Xénofon en convient, que la Chaſſe eſt une repreſentation de la guerre; à raiſon de quoi l'on dit communément, que l'homme-de-guerre doit avoir l'aſſaut du lévrier, la fuite du loup, qui ſe retire en montrant les dents, & la défenſe du ſanglier.

exemple, ſont en Toſcane, ont une certaine reſſemblance avec les autres ; de ſorte que de la connoiſſance de l'aſſiéte d'une Province l'on peut venir aiſément à la connoiſſance des autres. Et quand céte partie manque au Prince, il manque de la premiére condition requiſe à un Capitaine ; car c'eſt celle, qui lui aprend à trouver l'ennemi, à ſe bien camper, à conduire les armées, [8] à donner les batailles, à aſſiéger les villes. Filopémen, Prince d'Acaie ; eſt loüé par les anciens Ecrivains de ce qu'en tems de paix il penſoit toujours à la guerre, & que, dans les voiages qu'il faiſoit avec ſes amis, il s'arêtoit ſouvent, pour leur demander, *ſi les ennemis étoient ſur céte colline, & que nôtre armée fût ici, qui auroit l'avantage ? Comment* CH. 14.

8. Qui ſont les qualitez, que Tacite atribüe à ſon beaupére. *Loca caſtra ipſe capere, æſtuaria ac ſilvas ipſe pratentare ; diſjectos coërcere.* Et une page aprés. *Adnotabant periti, non alium ducem opportunitates locorum ſapientiùs legiſſe.* In Agricola.

CH. 14. *ment pourions-nous aler à eux, & les ataquer dans les formes ? Et ſi uous voulions nous retirer, comment ferions-nous ? Et s'il ſe retiroient, comment les pourſuivrions-nous ?* Et leur propoſant ainſi tous les cas, qui peuvent ariver à la Guerre, il écoutoit leurs avis, & puis leur diſoit le ſien, & ſes raiſons ; ſi bien que lors qu'il étoit à la Guerre, il ne lui arivoit jamais rien qu'il n'eût prévu. Mais quant à l'éxercice de l'eſprit, le Prince doit lire des Hiſtoires, pour y conſidérer les actions des grans Capitaines, & les cauſes de leurs victoires, ou de leur défaite ; mais ſurtout il doit faire ce qu'ont fait quelques excellens hommes, qui ont pris à tâche d'en imiter quelqu'autre, dont la vie avoit été glorieuſe, ainſi qu'il eſt raconté, qu'Alexandre-le-Grand imitoit Achille ; Céſar Aléxandre ; & Scipion Cirus. Car quiconque lira la vie de Cirus, écrite par Xénofon,

ſon, verra que Scipion a pratiqué 9 de point en point toutes les vertus, que cet Hiſtorien atribuë à Cirus. * Voila comme un Prince ſage doit gouverner, ſans jamais ſe tenir oiſif en tems de paix, afin que ſi la fortune vient à changer, il ſoit toujours prêt de lui réſiſter.

CH. 14. ou ] lira la Vie de Scipion, reconnoitra, qu'il a pris pour modéle celle de Cirus, compoſée par Xénofon * dont Scipion avoit toujours la vie entre les mains.

9. Tous les Princes ont à imiter Scipion l'Africain, qui, au témoignage de Paterculle, partageoit tout ſon tems entre les éxercices de la paix & de guerre, toujours parmi les armes, ou parmi les livres, abandonnant ſon corps aux dangers, & ſon eſprit aux ſciences. *Neque quiſquam hoc Scipione elegantiùs intervalla negotiorum otio diſpunxit, ſemperque aut belli, aut pacis ſervit artibus; ſemper inter arma ac ſtudia verſatus, aut corpus periculis, aut animum diſciplinis exercuit.* Hiſt. 1.

## CHAPITRE XV.

### *Ce qui fait loüer, ou blâmer les hommes, & ſur-tout les Princes.*

IL nous reſte maintenant de voir comment un Prince doit ſe gouverner envers ſes ſujets & ſes amis. Et comme je ſai, que pluſieurs ont traité céte matiére, je crains de

CH. 15. de paſſer pour un préſomptueux, ſi je le traite autrement qu'eux. Mais mon deſſein étant d'écrire pour ceux, qui ſavent ce que c'eſt, il vaut mieux, à mon avis, parler ſelon la vérité de la choſe, que ſelon ce que le Vulgaire s'en imagine. Pluſieurs ſe ſont figuré des Républiques, & des Principautez, qui n'ont jamais été, & qui ne ſeront jamais. [1] Mais il y a ſi loin de la ma-

1. *Cunctas nationes & urbes populus, aut primores, aut ſinguli regunt. Delecta ex his & conſtituta Reip. forma, laudari facilius, quàm evenire, vel, ſi evenit, haud diuturna eſſe poteſt*, Tac. Ann. 4. „ L'Auteur du „Livre, *dit un de ſes „Traducteurs*, ne traite „d'autre propos, que „d'aquerir, & garder „le ſien; en quoi il conſtituë entiérement la fin „du Prince, qu'il nous „veut propoſer; n'aiant „voulu ſuivre en cela la „tradition de ceux, qui „ont écrit devant lui, „ſur ſemblable argument, leſquels ont „figuré en leurs écrits je „ne ſai quelle perfecti„on du Prince, non „imitable à tous les hu„mains, pour la fragile „condition de céte Na„ture. Ou au contraire „celui-ci a voulu acom„moder la forme de ſes „préceptes ſeulement à „ce qui eſt ſujet à l'ex„périence, & à la plus „commune mode de „faire, dont les ſages „Princes ont uſé. Eſti„mant être choſe fort „inepte, montrer un „chemin, par où l'on „ne va point, pour laiſ„ſer celui, qui eſt batu „de

maniére, dont on vit à celle, dont on devroit vivre, que celui, qui laiſſe ce qui ſe fait pour ce qui ſe devroit faire, cherche à ſe perdre plutôt qu'à ſe conſerver. Et par conſéquent il faut, qu'un homme, qui veut faire profeſſion d'être tout-à-fait bon, parmi tant d'autres, qui ne le ſont pas, périſſe tôt ou tard. * Il eſt donc de néceſſité abſolüe, que le Prince, qui veut ſe maintenir, aprenne à pouvoir n'être pas bon, pour en faire uſage ſelon le beſoin de ſes afaires. Ainſi, laiſſant à part les choſes, qui ne ſont qu'en imagination, & ne m'arêtant qu'à celles, qui ſont vraies & réelles, je dis, que tous les hommes, particuliérement les Princes, de qui l'on parle davantage, parce que leur haute élévation les met plus en vüe; ont tous quelque ſurnom de loüange, ou de blâme. L'un eſt apellé libéral, l'autre

CH. 15.

* Voiez l'exemple de Partinax dans le Chapitre 19.

„de tout le monde. | *la 2. Epître dédicatoire de Gaſpar d'Auvergne dans ſa traduction du Prince.*

CH. 15. l'autre ménager ; * l'un grand donneur, l'autre grand voleur ; l'un cruel, l'autre clément ; l'un homme de parole, l'autre, ſans foi ; l'un éféminé & imbécille, l'autre, hardi & courageux ; l'un humain & afable, l'autre ſuperbe ; l'un laſcif, l'autre chaſte ; l'un homme de bonne foi, l'autre fourbe ; l'un rude & revêche, l'autre facile ; l'un grave, l'autre étourdi ; l'un religieux, l'autre impie. Chacun me dira, que ce ſeroit un tréſor, qu'un Prince, qui, de toutes les qualitez, que je viens de nommer, n'en auroit que les bonnes. Mais dautant qu'on ne les peut pas avoir toutes, ni auſſi les métre toutes en uſage, la condition humaine ne le ſoufrant pas ; [2] le Prince a beſoin d'être ſi prudent, qu'il ſache éviter l'infamie des vices, qui lui feroient perdre ſon Etat, & ſe garantir des autres, ſi

* *Machiavel uſe du mot, miſero, qui eſt un mot Florentin, parceque, dit-il, avaro en nôtre langue, ſignifie auſſi un homme, qui s'envielbit de rapines, au lieu que nous apellons* Miſero, *celui qui épargne trop le ſien. Pl. renteſe qui rompt le fil du diſcours, & que pour cela s'ai trouvé mieux de métre à la marge.*

2. *Adhuc nemo exſtitit*, dit le Jeune-Pline dans ſon Panégirique, *cujus virtutes nullo vitiorum conſortio læderentur.*

ſi cela ſe peut ; mais s'il n'y a pas moïen, il ne s'en doit pas trop embaraſſer, ni même ſe ſoucier d'encourir l'infamie de ces vices, ſans qui il eſt dificile de ſauver ſon Etat. Car, tout bien conſidéré, telle choſe, qui paroît une vertu, le ruïneroit, s'il la pratiquoit ; & telle autre, qui paroît un vice, ſe trouvera être cauſe de ſa félicité. 3 CH. 15.

F CHA-

3. Il y a des vices, qui n'empêchent point de bien regner, ni que le Prince, qui les a, ne ſoit un bon Prince. Salomon étoit ſujet aux Femmes, Trajan aux garçons & au vin. *Vicios de hombre, no de Principe*, diſoit le Comte de Penaranda à un Ambaſſadeur de l'Empereur, qui lui diſoit, que c'étoit dommage, que Filippe IV. Roi d'Eſpagne fût ſi adonné aux femmes. Il faut diſtinguer dans les Princes la vie domeſtique d'avec la vie publique, les vertus roiales d'avec les vertus particuliéres. Et c'eſt comme Tacite l'entend, quand il dit, *Palam laudares, ſecreta malè audiebant.* Hiſt. 1. Il eſt toujours loüable de bien faire, mais il n'y fait pas toujours bon ; telle choſe eſt conforme à la raiſon, qui ne l'eſt pas à l'expérience ; & par conſéquent il faut, que le Prince, pour faire bien ſa fonction, s'acommode au beſoin des afaires, & faſſe, à cauſe de ſon Etat, ce qu'il ne feroit pas, ou ne devroit pas faire, s'il n'étoit que Particulier. *Morem accommodari, prout conducat.* Ann. 12. Il ſufit, qu'il ſoit bon, quand il im-

CH. 15. importe de l'être. *Quoties expedierat, magna virtutes.* Hiſt. 1. Il faut qu'il ſache tout le bien, mais il n'eſt pas toujours à propos, qu'il le faſſe. *Omnia ſcire, non omnia exequi.* Dans la vie d'Agricola. Caterine de Medicis, Reine de France, voiant, que le Pape & le *Roi d'Eſpagne, la blâmoient d'avoir* fait la paix avec les Huguenots, aprés avoir emploié en vain le fer & le feu contre eux, pour les ramener à leur devoir, diſoit fort à propos, que *le Roiaume de France ne ſe gouvernoit pas, comme Aliffe & Torbia,* (ce ſont deux petites villes d'Italie toutes deſertes) & que ce qui réuſſiſſoit dans un petit modele, ne réuſſiſſoit pas toujours dans un grand.

## CHAPITRE XVI.

### *De la Libéralité & de l'Economie.*

COmmençant par les deux premiéres qualitez, je dis, qu'il eſt bon d'être cru libéral, mais que ſi tu éxerces ta libéralité de façon, que tu ſois craint, tu t'en trouves mal. Car ſi tu n'es libéral, que comme il le faut être, * ta libéralité ne ſera point connüe, & l'on t'acuſera du vice contraire. Pour avoir le renom de libéral, il ne faut éviter aucune ſorte de dépenſe; & il ariye de là, que le Prince

* C'eſt-à-dire avec choix & meſure

Prince venant à s'épuiſer, il eſt en- CH. 16.
fin contraint, ( s'il veut conſerver ce renom ) de charger extraordinairement ſon peuple, [1] & de recourir aux confiſcations, & à tous les autres moïens d'avoir de l'argent; par où il commence à devenir odieux à ſes ſujets, & à perdre ſon credit, à cauſe de ſa pauvreté; ce qui fait, qu'au premier revers de Fortune, il eſt en danger de périr, ſa libéralité lui aiant fait beaucoup d'ennemis, & peu d'amis. [2] Aprés



1. Si nous épuiſons le Tréſor publie, dit Tibére chez Tacite, il faudra le remplir par des moïens injuſtes. *Si erarium ambitione exhauſerimus, per ſcelera ſupplendum erit.* Ann. 2.

2. Cicéron dit, que le Prince libéral perd plus de cœurs, qu'il n'en gagne, & que la haine de ceux, à qui il ôte; eſt bien plus grande, que la reconnoiſſance de ceux, à qui il donne. *Nec tanta ſtudia aſſequuntur eorum, quibus dederunt, quanta odia eorum, quibus ademerunt.* Off. lib. 2. Que le Prince, dit le Jeune-Pline, ne donne rien, pourvu qu'il n'ôte rien. *Nihil largiatur Princeps, dùm nihil auferat.* Paneg. Tacite, en parlant d'Oton, dit un beau mot, *perdere iſte ſciet; donare neſciet.* Hiſt. 1. Il ſaura diſſiper, mais non donner. *Falluntur*, ajoute-t'il, *quibus luxuria ſpecie liberalitatis imponit.* Ceux là ſe trompent fort, qui prennent la prodigalité pour

CH. 16. quoi, s'il veut changer de conduite, il encourt auſſi-tôt le reproche d'avaricieux. Si donc un Prince ne ſauroit faire connoître ſa libéralité, ſans ſe faire tort, il ne doit pas, s'il eſt prudent, ſe ſoucier d'être apellé chiche; car lors qu'on verra dans la ſuite, que ſes revenus lui ſufiſent, qu'il peut réſiſter aux armes de ſes ennemis, & faire même des entrepriſes, ſans charger ſon peuple, il ſera tenu libéral de tous ceux, à qui il n'ôte rien, * dont le nombre eſt infini; au lieu que ceux, qui le croient avaricieux, à-cauſe qu'il ne leur donne pas ce qu'ils demandent, ſont en petit nombre. De nôtre tems, nous

ou qu'à ſon dommage.

* *Tu es mon Dieu*, dit David à Dieu, *parceque tu n'as pas beſoin de mes biens*, *Dixi Domino, Deus meus es tu, quoniam bonorum meorum non eges.* Pſalmo 15. Tous les ſujets ont les meſmes ſentimens pour les Princes, qui les laiſſent joüir paiſiblement de leurs biens. Ils ſont toujours bien affectionnez, dit *Mezeray dans la Vie de Charles VI.* quand ils ſont bien traitez, c'eſt-à-dire, quand on ne leur ôte rien.

pour la liberalité. Le Jeune-Pline ne veut point, qu'on apelle liberaux ceux qui ôtent à l'autre, & dit, que c'eſt aquérir le renom de libéralité par une véritable avarice. *Qui quod huic dabant, auferunt illi, famam liberalitatis avaritia petunt.* Ep. 30. lib. 9.

nous n'avons vû faire de grandes choſes qu'à ceux, qui ont paſſé pour ménagers ; tous les autres ont péri. Jules II. ſe ſervit du renom de libéral, pour parvenir au Pontificat, mais il ne ſe ſoucia plus de l'être, quand il fut Pape. La longue épargne lui a ſi bien ſufi dans toutes ſes guerres, qu'il n'a jamais mis d'impôt extraordinaire. Le Roi d'Eſpagne regnant au jourd'hui * ne fût pas venu à bout de tant d'entrepriſes, s'il eût été liberal. C'eſt pourquoi, un Prince, qui ne veut pas devenir pauvre, ni mépriſable, ni ſe voir contraint de piller ſes ſujets, pour ſe défendre contre ſes ennemis, ſe doit peu ſoucier du reproche d'avarice, ce vice étant un de ceux, qui le font regner. Mais, me dira quelqu'un, c'eſt par la libéralité, que Ceſar eſt parvenu à l'Empire, & beaucoup d'autres aux plus hautes dignitez. Je répons : ou tu es Prince, ou tu prétens le devenir : au premier cas,

CH. 16.

*Il parle de Ferdinand, Roi de Caſtille & d'Aragon.

CH. 16. la libéralité porte dommage ; 3 au ſecond, il eſt beſoin d'être eſtimé libéral ; & Ceſar s'étudioit à paſſer pour tel, comme voulant ariver à la Principauté. Mais ſi, aprés y être parvenu, il eût vécu plus long-tems, & qu'il n'eût pas modéré

3. *Liberalitas, ni adſit modus, in exitium vertitur*, dit Tacite Hiſt. 3. Au contraire, la frugalité du Prince lui tient lieu d'un revenu, qui ſuffit à toutes les dépenſes néceſſaires. *Tantum vires habet frugalitas Principis*, dit le Jeune Pline, *ut tot impendiis, tot erogationibus ſola ſufficiat.* In paneg.

Quant à ce que Machiavel dit, que, pour devenir Prince, il faut être libéral, mais ceſſer de l'être, lors qu'on eſt Prince éfectif ; (*Principe facto*) cela eſt conforme à ce que Tacite raconte d'Oton, qui, n'étant encore que Particulier, faiſoit une dépenſe, qui eût été même à charge à un Prince; *luxuria etiam principi oneroſa.* Hiſt. 1. & qui toutes les fois, que Galba mangeoit chez lui, diſtribuoit de l'argent à chaque ſoldat de cohorte, qui étoit de garde, comme pour paier leur dîner. Mais lorſqu'il fut Prince, il devint ménager à tel point, qu'à ſa mort il diſtribua ſon argent à ſes domeſtiques, non pas en homme, qui alloit mourir, mais comme s'il eût eu encore longtems à vivre. *Eò progreſſus eſt, ut per ſpecie convivii, quotiès Galba apud Othonem epularetur, cohorti excubias agenti, viritim centenos nummos divideret.* Hiſt. 1. Voila Oton, qui veut devenir Empereur. *Pecunias diſtribuit parcè, nec ut periturus.* Hiſt. 2. Alors il étoit Prince.

déré ſa dépenſe, il eût ruiné l'Em- CH. 16.
pire. Et ſi l'on me réplique, que plu-
ſieurs Princes tres-libéraux ont fait
de grandes choſes en guerre, je ré-
pons : ou le Prince dépenſe le ſien,
& celui de ſes ſujets, ou celui
d'autrui : quant au ſien, il en doit
être ménager ; [4] mais de l'autre, il
en doit être prodigue ; autrement
il ne ſeroit pas ſuivi des ſoldats. Et
d'ailleurs, il n'y a point d'incon-
vénient à donner largement ce qui
n'eſt ni à toi, ni à tes ſujets, com-
me faiſoient Cirus, Céſar, & Alex-
andre; au contraire cela te rend plus
formidable. Rien ne te nuit, que
de dépenſer le tien, & à meſure
que tu es libéral, tu perds la com-
modité de l'être, [5] & tu te rens
pauvre, & mépriſable ; ou, ſi tu
veux te garantir de la pauvreté tu
deviens voleur, & par conſé-



4. Tacite loüe Galba, d'avoir été ménager de ſon bien, & avare de celui du Public; *pecuniæ ſuæ parcus, publicæ avarus.* Hiſt. 1. Henri IV. Roi de France étoit de ce caractére.

5. *Liberalitas enim nimia profuſione inareſcit.* Plin. ep. 4. lib. 2.

CH. 16. quent odieux. [6] Or entre toutes les choſes, dont le Prince ſe doit garder, l'une eſt, d'être haï & mépriſé ; à quoi la libéralité t'expoſe toujours. Il vaut donc mieux avoir le renom d'être trop ménager, défaut, qui ne te rend pas odieux ; que de tomber, par une afectation de libéralité, dans la néceſſité de prendre à toutes mains ; ce qui, outre les déshonneur, te fait encore haïr.

CHA-

6. Comme Néron, qui par ſon luxe conſumoit les richeſſes de l'Empire, ſur l'eſpérance d'un tréſor imaginaire, qui devoit fournir à toutes ſes dépenſes. Atente, qui fût cauſe de la pauvreté publique, & le rendit d'autant plus ridicule à tout le monde, que ſes flateurs avoient fait ſonner haut la felicité de ſon regne. *Nova ubertate provenire terras, & obvias opes deferre Deos..... Gliſcebat interim luxuria ſpe inani, conſumebanturque veteres opes, quaſi oblatis, quas multos per annos prodigeret. Quin & inde jam largiebatur, & divitiarum, expectatio inter cauſſas paupertatis publicæ erat.* Ann. 16.

## CHAPITRE XVII.

*De la Cruauté & de la Clémence : & s'il vaut mieux être aimé, que craint.*

J'Avoüe, que tous les Princes doivent deſirer d'avoir le renom de clémence, mais auſſi, ils doivent prendre garde à l'uſage, qu'ils font de céte vertu. Céſar Borgia paſſoit pour cruel, & néanmoins ſa cruauté avoit reüni, pacifié, & réformé toute la Romagne. Et, cela bien conſidéré, l'on avoüera, qu'il a été beaucoup plus clément, que le peuple de Florence, qui, pour éviter le reproche de cruel, laiſſa détruire Piſtoie. * Quand il s'agit de contenir ſes ſujets dans le devoir, le Prince ne ſe doit point ſoucier du reproche de cruauté, d'autant qu'à la fin il ſe trouvera, qu'il aura été plus humain en puniſſant de mort quelques broüillons, que ceux, qui, par trop d'indulgence, laiſſent ariver des déſordres, d'où naiſſent des maſ-

* *Faute d'avoir voulu exterminer deux familles, les Pantiaques & les Cancelliers, qui partageoient cette ville en deux factions, & la métoient toute en combuſtion par leurs querélles.* Machiavel, chap. 7 du livre 3. de ſes Diſcours.

CH. 17. ſacres & des ſacagemens. 1. Car ces tumultes bouleverſent toute une Ville, au lieu que les punitions, que le Prince fait, ne tombent que ſur quelques Particuliers. Au reſte, il eſt impoſſible, qu'un Prince nouveau s'éxemte d'être cruel, toute domination nouvelle étant pleine de dangers, 2. comme Virgile le fait dire à Didon;

*Res*

1. Cela revient à ce que Tacite dit de Corbulon, que l'on ſe trouva mieux de ſa ſévérité, qui tenoit la Diſcipline militaire en vigueur; que de l'indulgence des autres Généraux, qui, à force de pardonner aux déſerteurs, ruinoient leurs armées. *Quia duritatem cubi militiaque multi abnuebant, deſerebantque, remedium ſeveritate quaſitum eſt..... Idque uſu ſalubre, & miſericordia melius apparuit; quippe pauciores illa caſtra deſeruere, quam ea, in quibus ignoſcebatur.* Ann. 13.

2. Tout Prince nouveau, dit Tacite, eſt chancelant, & expoſé à mille accidens fâcheux. *Novum & nutantem Principem.* Ann. 1. *ad omnes principatûs novi eventus caſuſve.* Hiſt. 5. Il ajoute, que l'on ſe ſouléve ſouvent contre le Prince nouveau, quoi même qu'il n'en donne point de ſujet, ſeulement parce que le changement de Prince donne une plus belle ocaſion de broüiller, & fait concevoir aux broüillons l'eſpérance de faire mieux leurs afaires dans une Guerre Civile. *Seditio inceſſit, nullis novis cauſſis, niſi quod mutatus*

*Res dura, & regni novitas, me talia cogunt*
*Moliri, & latè fines cuſtode tueri.*

CH. 17. Æneid. 1.

Toutefois, il ne faut pas, qu'il ait peur de ſon ombre, mais il doit être lent à croire, & à ſe remuer,

 &

*tatus princeps licentiam turbarum, & ex civili bello ſpem præmiorum oſtendebat.* Ann. 1. C'eſt pourquoi Louis XI. diſoit, que s'il n'eût uſé de rigueur au commencement de ſon regne, il eût été du nombre des *Nobles malheureux*, dont il eſt parlé dans Bocace. Et ce qui fait encore, qu'un Prince nouveau a bien de la peine à s'abſtenir d'être cruel; c'eſt que ſes ſujets prennent d'ordinaire trop de liberté, parce qu'ils ne le croient pas encore aſſez fort, pour rien entreprendre. *Uſurpata ſtatim libertate, licentiùs, ut erga principem novum.* Hiſt. 1. Le Duc de Valentinois diſoit, que la maxime, *Oderint, dùm metuant*, étoit abſolument neceſſaire à ceux, qui d'une condition privée étoient montez à la principauté: témoin Céſar, qui ne joüit que cinq mois de la ſienne pour avoir négligé le bon conſeil, que Panſa & Hirtius lui donnoient de conſerver par les armes la domination, que les armes lui avoient aquiſe. *Laudandũ*, dit Paterculi Hiſt. 2. *experientia conſilium eſt Panſæ atque Hirtii, qui ſemper prædixerant Cæſari, ut principatum, armis quæſitum, armis teneret. Ille dictitans mori ſe, quam timeri malle dum clementiam, quam præſtiterat, exſpectat, incautus ab ingratis occupatus eſt.* Il faut donc conclure avec Saluſte, que les mêmes moiens qui ont ſervi à aquérir la ſouveraineté, ſervent à la conſerver. *Imperium iiſdem artibus retinetur, quibus partum eſt.*

CH. 17.

ou] que le trop de confiance ne le rende pas mal-avisé, ni le trop de défiance insupportable.

& mêler si bien la prudence avec la douceur, que le trop de confiance ne l'empêche pas de se tenir sur ses gardes, ni le trop de défiance d'être traitable. A ce propos, il est question de savoir, lequel vaut mieux d'être aimé, ou d'être craint. Je répons, qu'il faudroit être l'un & l'autre, mais dautant que cela est dificile, & que par consequent il faut choisir, il est plus sûr d'être craint. Car il est vrai de dire, que tous les hommes sont ingrats, inconstans, dissimulez, timides, intéressez. Tandis que tu leur fais du bien, & que tu n'as pas besoin d'eux, ils t'ofrent leurs biens, leurs vies, leurs enfans, & tout est à toi; mais quand la Fortune te tourne le dos, ils te le tournent aussi, [3] & tu péris, pour avoir fait fond sur leurs paroles, & n'avoir pas

3. *Prosperis Vitelli rebus, certaturi ad obsequium, adversam ejus fortunam ex æquo detrectabant.* Hist. 2. *languentibus omnium studiis, qui primò alacres fidem atque animum ostentaverant.* Hist. 1. *cæteris aliena pericula deserentibus.* Ann. 13.

pas pris de meilleures assurances. Car pour ceux, que l'on gagne à force de bienfaits, & non par une vraie grandeur de courage, l'on mérite plutôt de les avoir pour amis, qu'on ne les a ; 4 & par conséquent on ne sauroit compter sur eux dans le besoin. Outre que les hommes craignent moins d'ofenser celui, qui se fait aimer, que celui, qui se fait craindre ; parce que l'amour n'est retenu que par un certain lien de bienséance, 5 que les hommes, qui sont tous méchans, rompent toutes les fois, qu'ils trouvent leur avantage ailleurs ; 6 au-lieu que la crainte est entretenüe par la peur de la peine, qui ne cesse jamais. Si est-ce que le Prin-

CH. 17.

ou ] Car on ne sauroit emploier dans le besoin ceux, que l'on a gagnez par des bienfaits : & non par son propre mérite, & l'on est plutôt digne de les avoir que l'on ne les a en éfet pour amis.



4. *Amicitias, dum magnitudine munerum, non constantia merum continere putat, meruit magis, quàm habuit.* Hist. 3. L'amitié, que l'intérêt a liée, dit un Ancien, l'intérêt la délie.

5. *Infirma vincula caritatis.* In Agricola. 1.

*metur à plurubus, quod plerumque fortius amore est* ; dit le Jeune Pline dans la 5. létre du livre 1. de ses épitres.

6. *Amicos tempore, fortuna, cupidinibus aliquando, imminui, desinere.* Hist. 4.

CH. 17. ce doit ſe faire craindre de maniére, que s'il n'eſt pas aimé, du moins il ne ſoit pas haï ; car il lui ſera aiſé d'acorder l'un & l'autre enſemble, s'il s'abſtient de toucher aux biens & aux femmes de ſes ſujets. Et ſi quelquefois il eſt contraint de faire mourir quelqu'un, ce ne doit être, qu'aprés en avoir juſtifié les raiſons, & ſurtout, ſans profiter de la dépoüille, dautant que les hommes oublient plus volontiers la mort de leur pére ; que la perte de leur patrimoine. Et d'ailleurs les raiſons d'ôter les biens ne manquent jamais, & lors qu'une fois on commence à vivre de rapine, l'on rrouve aſſez d'ocaſions de prendre le bien d'autrui ; au-lieu que celles de verſer le ſang ſont plus rares. a Mais quand le Prince commande une bonne armée, c'eſt alors qu'il ne doit nullement ſe ſoucier d'être réputé cruel, b parce que, faute de cela, ſon ar-

a Quand le Prince n'a pas l'humeur portée à la rapine (ajoute Machiavel Chap. 19. du livre 3. de ſes Diſcours) ar quand il eſt affamé d'argent, il trouve toujours des ocaſions de verſer le ſang pour avoir enſuite la confiſcation.

b Sur tout s'il a une grande réputation, dit Machiavel au Chap. 21. du liv. 2. de ſes Diſcours, dautant que cette réputation éface toutes les fautes, que la rigueur lui fait commétre.

armée ne ſera jamais bien unie, ni en état de rien entreprendre. Entre les merveilleuſes actions d'Hannibal, on raconte, qu'aiant mené en païs étranger une groſſe armée compoſée de mille ſortes de gens, il ne s'y éleva jamais le moindre bruit, ni entre eux, ni contre lui, ni dans la bonne, ni dans la mauvaiſe fortune; [c] ce qui ne ſe peut attribuer qu'à ſon extréme rigueur, qui jointe à ſes autres vertus, le rendoit vénérable, & formidable à ſes ſoldats, & ſans qui tout le reſte ne lui ſufiſoit pas, pour faire cet éfet. Cependant, des Ecrivains, peu judicieux, admirent d'un côté ſes actions, & de l'autre en condannent la principale cauſe. Et ce qui montre, que ſes autres vertus ne lui euſſent pas ſufi, c'eſt que les armées ſe révoltérent en Eſpagne contre Scipion, Capitaine ſi fameux, non ſeulement de ſon tems, mais dans la mémoire de tous les ſiécles; ce qui ne vint, que de ſa trop

CH. 17.

c *Il dit la même choſe dans le même Chapitre du livre 3.*

CH. 17.

d qu'il fut depuis contraint d'assaisonner d'un peu de cruauté, dit Machiavel, ibid.

trop grande douceur, [d] qui avoit donné plus de licence aux soldats, que ne vouloit la Discipline militaire ; à raison de quoi Fabius Maximus l'apella en plein Sénat corrupteur de la Milice-Romaine. [7] Ceux de Locres aiant été tiranisez par un Lieutenant de Scipion, [e] il n'en fit point de châtiment, tant il étoit indulgent. Et pour l'excuser, un Sénateur [f] dit, qu'il y avoit beaucoup de gens, qui savoient mieux ne pas faillir, que corriger les fautes d'autrui. Or il est certain, qu'avec le tems Scipion eût flétri sa réputation & sa gloire, s'il eût tenu la même conduite dans la Principauté ; au-lieu que son défaut, non seulement ne parut point, mais lui tourna même à gloire, à-cause qu'il vivoit sous un Gouvernement de République. D'où je conclus, que les hommes aimant à leur fantaisie, & craignant

e Plutarque l'appelle Pleminius. Ce fut à l'occasion des plaintes faites contre ce Lieutenant, qu'on voulut ôter le Gouvernement de Sicile à Scipion, & lui faire son procés.

f Quintus Metellus.

7. *Natum eum ad corrumpendam disciplinam militarem arguebat.* Liv. dec. 3. lib. 2.

gnant ſelon que le Prince veut être craint, un Prince ſage doit compter ſur ce qui dépend abſolument de lui, & non ſur ce qui dépend du caprice d'autrui; mais ſe ménager ſi bien, qu'il ſe garantiſſe de la haine. CH. 17.

8. Plutarque dit dans la Vie de Licurge, qu'Eurition, Roi de Sparte, aiant un peu trop relaché l'autorité roiale, pour complaire au peuple, le peuple, ſe ſentant la bride lâchée, en devint inſolent & licentieux; & que cela fut cauſe, que quelques-uns de ſes ſucceſſeurs furent haïs à mort, parce qu'ils voulurent reprendre l'autorité, qu'Eurition avoit laiſſé aliéner.

## CHAPITRE XVIII.

*Si les Princes doivent tenir leur parole?*

CHacun ſait, combien il eſt loüable, dans un Prince, de garder la foi, & de proceder rondement, & ſans fineſſe; mais l'expérience de ces tems-ci montre, qu'il n'eſt arivé de faire de grandes choſes, qu'aux Princes, qui ont fait peu de cas de leur parole, & qui ont ſû tromper les autres; au lieu

CH. 18. lieu que ceux, qui ont procédé loialement, s'en ſont toujours mal-trouvez à la fin. Il eſt donc à ſavoir, qu'il y a deux maniéres de combatre, l'une avec les loix; l'autre avec la force. La premiére eſt celle des hommes, & la ſeconde celle des bêtes. Mais comme tres-ſouvent la premiére ne ſufit pas, il eſt beſoin de recourir à la ſeconde. Il eſt donc néceſſaire aux Princes de ſavoir bien faire l'homme & la bête. Et c'eſt ce que les Anciens leur enſeignent figurément, quand ils racontent, qu'Achille, & divers autres Princes, furent donnez à élever au Centaure Chiron; pour ſignifier, que, comme le Précepteur étoit demi-homme & demi-bête, ſes diſciples devoient tenir des deux natures, l'une ne pouvant pas durer longtems ſans l'autre. Or le Prince aiant beſoin de ſavoir bien contrefaire la bête, il doit revétir le renard & le lion, parce que le lion ne ſe défend point des

des filets, ni le renard des loups. CH. 18.
Il faut donc être renard, pour connoître les filets; & lion, pour faire peur aux loups. Ceux-là ne l'entendent pas, qui ne contrefont que le lion, & par conſéquent un Prince prudent ne doit point tenir ſa parole, quand cela lui tourne à dommage, & que les ocaſions, qui la lui ont fait engager, ne ſont plus. Céte maxime ne vaudroit rien, ſi tous les hommes étoient bons, mais comme ils ſont tous méchans, & qu'ils ne te tiendroient pas leur parole, tu ne dois pas non plus la leur tenir: & tu ne manqueras jamais de prétextes, pour en colorer l'inobſervation. J'en pourois donner mille éxemples modernes, & montrer, combien de promeſſes, combien de Traitez, ont échoüé par l'infidélité des Princes, entre qui celui, qui a le mieux sû faire le renard, a le mieux réüſſi dans ſes afaires. Mais il faut ſavoir bien déguiſer cet eſprit de renard,

CH. 18. renard, il faut être propre à feindre & à diſſimuler ; car les hommes ſont ſi ſimples, & ſi acoutumez à céder au tems, que celui, qui trompe, en trouvera toujours, qui ſe laiſſeront tromper. De tous les éxemples récens je n'en ſaurois oublier un. Le Pape Aléxandre VI. ne fit jamais autre choſe, que tromper, jamais homme ne fut plus perſuaſif, jamais perſonne ne promit rien avec de plus grans ſermens, ni ne tint moins ſa parole, [1] & néanmoins ſes tromperies lui réüſſirent toujours ; tant il ſavoit bien par où il faloit prendre les hommes. Il n'eſt donc pas néceſſaire, qu'un Prince ait toutes les qualitez, que j'ai marquées, mais ſeulement qu'il paroiſſe les avoir.

1. On diſoit d'Aléxandre VI. & du Duc de Valentinois ſon fils, que le pére ne faiſoit jamais ce qu'il diſoit ; que le fils ne diſoit jamais ce qu'il faiſoit ; & que l'un & l'autre avoient pour maxime fondamentale, qu'il faloit donner ſa parole à tout le monde, mais ne la tenir à perſonne ; diſant à ceux, qui leur reprochoient leur mauvaiſe foi, qu'ils avoient bien juré, mais non

avoir. [2] J'oſe même avancer, qu'il lui ſeroit dangereux de les avoir, & de les métre en pratique, au-lieu qu'il lui eſt utile de paroître les avoir. Tu dois paroître clément, fidéle, courtois, intégre & religieux, mais avec cela tu dois être ſi bien ton maître, qu'au beſoin tu ſaches & tu puiſſes faire tout le contraire. Et je poſe en fait, qu'un Prince, & particuliérement un Prince nouveau, ne peut pas obſerver toutes les choſes, qui font paſſer les hommes pour bons, parce que les beſoins

non promis de tenir leur ſerment.

2. Maxime, qui veut dire proprement,

Il faut ſembler homme de bien,

Et cependant ne valoir rien.

Charles-quint juroit toujours *à fé de hombre de bien*, & faiſoit toujours le contraire de ce qu'il juroit. Auſſi avoit-il bien étudié le Prince de Machiavel, qui, ſelon un hiſtorien moderne, étoit un des *trois livres, qu'il afectionnoit, & qu'il avoit fait traduire pour ſon inſtruction.* (Heiſſ. Hiſtoire de l'Empire, livre 3. Chapitre 4.) ce qui ſe marque ici à cauſe d'un Miniſtre de l'Empereur, qui, un jour, me voulut ſoutenir en bonne compagnie, où étoit entre autres un Internonce du Pape, que la Maiſon d'Autriche avoit toujours déteſté la doctrine & les maximes de Machiavel.

CH. 18. soins de son Etat l'obligent souvent de violer la foi, & d'agir contre la charité, l'humanité & la Religion. Il faut donc, qu'il tourne & manie son esprit, selon que soufflent les vents de la Fortune, sans s'écarter du bien, tant qu'il le peut; mais aussi, sans faire scrupule d'entrer dans le mal, quand il le faut.

3 Au reste, le Prince doit s'étudier à ne dire jamais rien, qui ne sente

„ 3. *Encore que son langage semble être un peu trop licencieux, & n'avoir du tout suivi la plus vertueuse voie, pour autoriser en quelques endroits ce qui a apparence de vice : si n'en a-t'il pu parler autrement, voulant obéir au naturel de son sujet, & suivre les fins, qu'il se propose. Car il est bien difficile, que le Prince puisse se maintenir entre tant de puissans & ambitieux Voisins, entre tant de mauvais & infidéles sujets, s'il ne veut jamais lâcher la bride à la severité des régles de la conscience. Et telle est la loi du monde, qui est naturellement vicieux, de n'y pouvoir longuement prospérer, même dans les souveraines dignitez, sans se savoir aider au besoin du vice, pour, l'ocasion cessée, retourner incontinent à la vertu.* ( Ce sont les paroles de Gaspard d'Auvergne, cité dans les Notes du Chap. 15. lesquelles j'ai cru devoir raporter ici, pour montrer, que la doctrine de Machiavel est fondée en raison, & par conséquent, ne doit pas être condamnée sur la simple étiquéte du sac. )

ſente les cinq qualitez, que j'ai marquées ; en ſorte qu'à le voir & à l'entendre, l'on croie, que c'eſt bonté, la fidélité, l'intégrité, la civilité, & la religion même. Mais céte derniére qualité eſt celle, qu'il lui importe davantage d'avoir extérieurement, dautant que les hommes en général jugent plus par les yeux, que par les mains ; chacun aiant la liberté de voir, mais tres-peu aiant celle de toucher. Chacun voit ce que tu parois être, mais preſque perſonne ne connoît ce que tu es, & le petit nombre n'oſe pas contredire la multitude, qui a la majeſté de l'Etat pour bouclier. Or dans les actions de tous les hommes, & ſur-tout des Princes, contre qui il n'y a point de Juges à réclamer, on ne regarde qu'à l'iſſüe qu'elles ont. Un Prince n'a donc qu'à maintenir ſon Etat ; tous les moiens, dont il ſe ſera ſervi, ſeront toujours trouvez honnêtes, 4 & CH. 18.

4. *Nihil glorioſum, niſi tutum, & omnia re-*

CH. 18. & chacun le loüera ; car le Vulgaire ne ſe prend qu'aux aparences, & ne juge que par les événemens : Et il n'y a preſque dans le Monde, que le Vulgaire, & le petit nombre n'a lieu, que lors que la Multitude ne ſait à quoi ſe déterminer.

Un Prince de ce tems-ci, qu'il n'eſt pas à propos de nommer, ne nous prêche rien que la paix & la bonne foi, mais s'il eût gardé lui-même l'une & l'autre, il eût perdu bien des fois ſa réputation & ſes Etats. [5]

CHA-

*tinenda dominationis honeſta.* Saluſte. *Viro aut Urbi principi*, dit Tucidide, *nihil injuſtum quod fructuoſum.* Et Tacite dit, qu'Agrippine, Mére de Néron, ne trouvoit rien, qu'on ne dût ſacrifier pour une Couronne. *Decus, pudorem, corpus, cuncta regno viliora habere.* Ann. 12.

5. Il veut parler de Ferdinand, Roi de Caſtille & d'Aragon, qui ne devoit la conquête des Roiaumes de Naples & de Navarre, qu'à ſa mauváiſe foi, & à ſa perfidie. Sur quoi un Prince d'Italie contemporain diſoit plaiſamment : *Je voudrois, que Ferdinand jurât par un Dieu, en qui il cruſt, avant que de me fier à ſes ſermens.*

## CHAPITRE XIX.

*Qu'il faut éviter d'être mépriſé & haï.*

APrés avoir parlé ſéparément des plus importantes qualitez du Prince, je veux, pour être court, comprendre les autres ſous ce titre général, *Que le Prince doit ſe garder de toutes les choſes, qui le peuvent rendre odieux, ou mépriſable ;* moiennant quoi il ſera à couvert de tous les dangers. Rien ne le rend plus odieux, comme je l'ai dit, que de prendre le bien & les femmes de ſes ſujets ; au contraire, ils vivent contens de lui, quand il s'en abſtient : Et pour lors il n'a plus à combatre, que l'ambition de quelques broüillons, dont il vient facilement à bout. Il devient mépriſable, quand il paſſe pour changeant, leger, éféminé, puſillanime, irréſolu, [1] défauts, dont

G

1. *Vitellium ſubitis [lem contemnebant, meoffenſis, aut intempeſti- tuebantque.* Tac. Hiſt. a; *vis blanditiis, mutabi-*

CH. 19. dont il ſe doit garder, comme d'autant d'écueils, en s'étudiant à montrer de la grandeur, du courage, de la force & de la gravité dans ſes actions. Quand il faut prendre connoiſſance des afaires particuliéres de ſes ſujets, il faut, qu'il en juge de maniére, que ce qu'il aura prononcé ſoit irrévocable, afin que perſonne n'oſe entreprendre, ni eſpérer de le tromper, ni de le faire changer d'avis. Le Prince, qui ſe met ſur ce pié, eſt toujours tres-eſtimé, & céte eſtime fait, que l'on ne conſpire pas facilement contre lui, & que les Etrangers ne riſquent pas volontiers de l'ataquer, ſur-tout, s'ils ſavent, qu'il eſt révéré de ſes ſujets. Car un Prince a toujours deux craintes, l'une, du côté de ſes ſujets, l'autre du côté des Etrangers; de ceux-ci il s'en défend avec de bonnes armes, & de bons amis: & quand il aura de bonnes armes, il aura toujours de bons amis. Ajoutez à cela, que les afaires

afaires du dedans ſeront toujours Ch. 19.
tranquilles, à moins que quelque Conſpiration ne les broüille, tandis que celles du dehors demeureront paiſibles. Et quand même les Etrangers ſe remuëroient, ſi le Prince ſe gouverne, comme j'ai dit, & qu'il ne vienne point à ſe relâcher, il leur réſiſtera toujours, comme j'ai montré que fit Nabis, Tiran de Sparte. Mais quant aux ſujets, lorſque le dehors ne branle point, comme il eſt à craindre, qu'ils ne conſpirent ſecretement, le Prince y pourvoit aſſez, en fuiant ce qui le peut rendre odieux & mépriſable; choſe abſolument néceſſaire, ainſi qu'il a été déja dit amplement. Et l'un des meilleurs remédes, que le Prince ait contre les Conjurations, c'eſt de n'être ni haï, ni mépriſé de ſon peuple; car d'ordinaire ceux, qui conſpirent contre lui, croient, que le peuple ſera bien aiſe de ſa mort; au-lieu que s'ils croioient, qu'il en dût être fâ-

CH. 19.

ché, ils n'oseroient jamais prendre une résolution si dangereuse. Nous voions, qu'il y a eu beaucoup de Conjurations, mais tres-peu, qui aient eu une bonne issüe; car celui, qui conspire, ne sauroit être seul; & s'il prend des compagnons, ce sont toujours des gens, qu'ils croit être mécontens. Or d'abord que tu as découvert ta pensée à un mécontent, tu lui donnes de quoi se contenter, je veux dire un moïen de tirer une grosse récompense.

Si

ou] Témoin ce Volusius Proculus qui étant mécontent de n'avoir pas été recompensé du meurtre d'Agrippine, témoignoit un grand desir de se vanger, & néanmoins ala denoncer à Néron la femme, à qui il faisoit auparavant confidence de tous les sujets de ressentiment qu'il avoit contre le Prince.

2. Tacite en donne un bel exemple dans le 15. livre de ses Annales, où il parle d'un Volusius Proculus, qui ala dénoncer à Néron une femme, qui le solicitoit de se vanger du Prince, dont elle savoit par lui-même, qu'il étoit tres-mécontent, pour avoir été mal récompensé du meurtre d'Agrippine. *Is mulieri, dum merita erga Neronem sua, & quàm in irritum cecidissent aperit, adjicitque questus, & destinatio-nem vindictæ, si facultas oriretur, ipsam dedit posse impelli. Ergò Epicharis omnia scelera principis orditur; accingeretur modò, navaret operam, & militum acerrimos duceret in partes; ac dignà pretia exspectaret... Proculus ea, quæ audierat, ad Neronem detulit.* Celui, à qui vous dites vôtre secret, devient maître de vôtre liberté, dit tres-bien Monsieur de la Rochefoucaud dans ses Mémoires.

Si bien que voiant d'un côté une fortune toute aquiſe & de l'autre ſeulement du danger, il faut, ou que ce ſoit un ennemi irréconciliable du Prince, ou un ami tout extraordinaire, pour vouloir bien le garder le ſecret. 3 Mais, pour trancher court, je dis, que du côté des Conjurez il n'y a que de l'incertitude, de la jalouſie, & de la crainte d'être punis; ce qui leur ôte tout courage: 4 au contraire, le CH. 17.



3. Il faut, que l'afection du complice ſoit bien grande, ſi le danger, où il s'expoſe, ne lui paroit pas encore plus grand, dit Machiavel dans le chap. 6. de ſes Diſcours.

4. Tacite marque dans le 15. Livre de ſes Annales tout ce qui fait avorter une Conſpiration. 1. L'eſperance de l'impunité, toujours contraire aux grans deſſeins. *Impunitatis cupido, magnis ſemper conatibus adverſa; &, promiſſa impunitas.* 2. L'eſperance & la crainte *ſpes ac metus.* 3. La lenteur. *Accendere conjuratos, lentitudinis eorum pertæſa.* 4. La crainte d'être trahi. *Metus proditionis.* 5. La jalouſie; car il dit, que Piſon refuſa de tuer Néron dans ſa maiſon de campagne, où Néron venoit ſouvent, de peur que Silanus ne fût mis ſur le trône; ou que le Conſul Veſtinus ne voulût rétablir la Liberté, ou faire un Empereur à ſa mode. 6. *Proditio.* La trahiſon, qui arive ſouvent ſur le point de l'exécution.

CH. 19. Prince a de ſon côté la majeſté de l'Etat, les Loix, ſes amis & ſes Alliez. 5 De ſorte que s'il a encore l'affection

cution. *Pridie inſidiarum.* 7. *Præmia perfidiæ, immenſa pecunia & potentia.* L'eſpoir de la récompenſe, comme auſſi la crainte de la laiſſer aler à un autre, en ſe laiſſant prévenir. *Adſtitiſſe, qui eadem viderint; nihil profuturum unius ſilentium; at præmia penes unum fore, qui indicio præveniſſet.* Il y a encore une autre ſorte de trahiſon, qui eſt celle du viſage & de la contenance, qui découvre quelquefois ce qui eſt caché dans le cœur d'un Conjuré. *Ipſe muſtus, & magnæ cogitationis manifeſtus erat.* 8. L'imprudence, par éxemple, de faire de certains préparatifs devant des valets, de leur faire éguiſer un poignard; *pugionem aſperari ſaxo, & in mucronem ardeſcere juſſit*: ce qui leur donne du ſoupçon, *arreptis ſuſpicionibus de conſequentibus.* 9. La vûe des tourmens, *tormentorum aſpectus, ac minæ.* 10. La créance, que l'on a, que quelqu'un de ſes compagnons a tout dit, & qu'il eſt inutile de garder le ſilence. *Cuncta jam patefacta credens, nec illum ſilentii emolumentum, edidit cæteros.* Ajoutez à cela le hazard, qui domine aſſez ſouvent dans ces afaires. Le Comte de Liceſtre manqua l'entrepriſe de Leiden, ſur ce qu'un des Conjurez aiant été arêté pour détes, la plûpart des autres s'enfuirent, croiant, que quelqu'un d'entr'eux les avoit trahis.

5. *Illum quidem*, dit Germanicus aux légions mutinées contre Tibére, *ſua majeſtas, imperium romanum cæteri exercitus defendent*: Aprés leur avoir remontré auparavant, que l'Italie & les Gaules étoient fidéles à Tibére, & que tout le reſte de l'empire étoit

CH. 19.

l'affection du peuple, il eſt impoſſible, que perſonne ſoit aſſez téméraire, pour conjurer contre lui; car au-lieu que d'ordinaire, les Conjurez ont fort à craindre avant que d'en venir au fait, pour lors ils ont encore plus à craindre aprés, dautant qu'ils ont le peuple à dos, & par conſéquent point de refuge. J'en pourois donner mille exemples, mais je me contenterai d'un ſeul, arivé de nôtre tems. Hannibal Bentivole, aieul de celui d'aujourd'hui, lequel étoit Prince de Bologne, aiant été tué par les Canneſques, * le peuple ſe ſouleva auſſi-tôt, & maſſacra toute la famille des meurtriers; tant les Bentivoles étoient alors aimez à Bologne. Et comme il n'en reſtoit aucun, qui pût gouverner l'Etat, le fils, qu'Hannibal laiſſoit, étant au maillot, [a] Bologne en envoia demander un, qu'elle avoit apris qui étoit

*Famille rivale des Bentivoles. (en 1445.)

a Au livre 6. de ſon Hiſtoire, il dit que cet enfant, qui s'appelloit Jean, avoit ſix ans.



tranquille. *Italia conſen-|extollit, nil uſquam tur-*
*ſum, Galliarum fidem|bidum aut diſcors.* Ann. 1.

CH. 19.

étoit à Florence, & qui juſque-là avoit paſſé pour le fils d'un artiſan, b & lui donna la direction des afaires, juſqu'à ce que le fils d'Hannibal fût en âge de gouverner. D'où je conclus, que le Prince doit peu apréhender les Conjurations, quand le peuple lui eſt afectionné, mais auſſi doit avoir peur de tout, quand il en eſt haï. Et ç'a toujours été le principal ſouci des Princes ſages, & des Etats bien ordonnez, de contenter le peuple, & de ne pas déſeſpérer les Grans. Entre les Roiaumes bien policez la France eſt le premier, c & de mille excellentes choſes, qui s'y trouvent établies pour la ſureté du Roi & la liberté des ſujets, la meilleure eſt ſans doute, l'autorité du Parlement; * car celui, qui a policé ce Roiaume, connoiſſant l'ambition & l'inſolence des Grans; & par conſéquent

b *Il étoit fils naturel d'un Hercule Bentivole, couſin d'Hannibal, & s'apelloit Santi, & paſſoit à Florence pour le fils d'un Agnolo da Caſcese, Cardeur.* Machiavel *ibid. où il ajoute, que la conduite de Santi fut ſi prudente, qu'au lieu que ſes ancêtres avoient tous été tuez par leurs ennemis, il vécut en paix, & mourut tres-glorieuſement.*

c *Ce Roiaume, dit-il, obéit plus aux Loix, que pas un autre.* Lib. 3. Diſc. chap. 1.

* *Il ne parle, que de celui de Paris, qui donne le branle à tous les autres, & qu'il dit être l'exécuteur inviolable des Loix.* Ibid.

séquent la nécessité de les tenir en bride ; mais aussi voulant les mètre à couvert de la haine du peuple, qui les redoutoit ; il ne trouva pas à propos, que le Roi s'en mêlât, de peur de l'exposer à la haine des Grans, s'il favorisoit le peuple ; où à celle du peuple, s'il favorisoit les Grans. Et pour cet éfet il établit un Juge tiers, pour réprimer les Grans, & défendre les Petits, sans que le Princefût chargé de l'envie des uns, ni des autres. Ce qui aprend aux Princes à se réserver la distribution de toutes les graces, & à laisser aux Magistrats la disposition des peines, [6] & de toutes les choses, qui sont sujétes à l'envie. Je dis encore, que le Prince doit considérer les Grans, mais sans se faire haïr du peuple. Plusieurs diront peut-être, que les accidens arivez à divers Empereurs Romains sont des éxemples, qui infirment

CH. 19.



6. *Viro Principi, ubi pœnarum res est; aliis id deligandum, ubi præmiorum, aut munerum, ipsi obeundum*, Xenofon.

CH. 19. mon opinion, y en aiant quelques-uns, qui ont perdu l'Empire, ou la vie, quoiqu'ils ſe fuſſent toujours tres-bien comportez. Pour répondre à céte objection, j'éxaminerai les qualitez des Empereurs Marc-le-Filoſofe, Commode, ſon fils; Pertinax, Julien, Sevére, Antonin-Caracalla, ſon fils; Macrin, Héliogabale, Aléxandre, & Maximin; par où l'on verra, que ce que j'ai dit revient aſſez à ce qui leur eſt arivé: Et par ocaſion je ferai des réflexions ſur les choſes, qui ſont à remarquer dans leurs actions. Il faut premiérement obſerver, qu'au-lieu que les autres Princes n'ont à combatre, que l'ambition des Grans, & l'inſolence du menu peuple, les Empereurs Romains avoient une troiſiéme dificulté à ſurmonter, ſavoir, la cruauté & l'avarice des ſoldats, d'où vint la ruine de pluſieurs de ces Princes, étant tres-dificile de contenter la Milice & les bourgeois. Car ceux-ci

ci aiment le repos, & , pour cet éfet, veulent un Prince modeſte : mais les ſoldats en veulent un d'humeur guerriére, & qui ſoit inſolent, cruel, & enclin au pillage. 7 Et c'eſt comme le vouloient les légions Romaines, pour avoir double paie, & de quoi aſſouvir leur avarice & leur cruauré ; ce qui fut cauſe, que les Empereurs, qui n'avoient pas aſſez de crédit, ou d'adreſſe, pour tenir les uns & les autres en bribe, périrent tous. Et comme la pluſpart de ces Princes, & principalement

CH. 19.



7. *Erant, quos memoria Neronis, ac deſiderium prioris licentiæ accenderet.* Hiſt. 1. *Neque exercitus, aut legatos ac duces, magna ex parte luxus, egeſtatis, ſceleruni ſibi conſcios, niſi pollutum obſtrictumque meritis ſuis principem paſſuros.* Hiſt. 2. Galba perdit l'Empire & la vie, pour avoir dit, qu'il ne prétendoit point acheter l'afection des ſoldats, *legi à ſe militem, non emi;* Hiſt. 1. & pour avoir uſé de trop de ſevérité envers des gens, qui avoient oublié l'ancienne Diſcipline, & que Néron avoit acoutumez à la licence. *Nocuit antiquus rigor, & nimia ſeveritas cui jam pares non ſumus.* Et dans un autre endroit. *ſeveritas ejus angebat coaſſuefactos veterem diſciplinam, atque ita 14. annis à Nerone aſſuefactos, ut haud minus vitia principum amarent, quàm olim virtutes verebantur.* Hiſt. 1.

CH. 19. ment ceux, qui d'une condition privée étoient montez au trône, connoiſſoient céte dificulté, ils prenoient le parti des ſoldats, ſans ſe ſoucier beaucoup d'ofenſer le peuple. Et ce leur étoit une néceſſité d'en uſer ainſi, car comme les Princes ne manquent jamais d'être haïs de quelqu'un, ils doivent tâcher de ne l'être pas de la multitude; & lors que cela ne ſe peut, il faut à quelque prix que ce ſoit, qu'ils évitent la haine du parti, qui eſt le plus fort. Or les Empereurs, dont la fortune étoit nouvelle, aiant beſoin d'une faveur extraordinaire, pour ſe maintenir, adhéroient plus volontiers à la Milice, qu'au peuple; ce qui néanmoins leur tournoit à profit, ou à dommage, ſelon qu'ils ſavoient ſe tenir en crédit auprés d'elle. Pertinax & Aléxandre périrent tous deux parcequ'ils étoient modérez, clémens, amateurs de la juſtice, & ennemis de la violence. Marc

vécut

vécut & mourut tres-honoré, parce qu'étant venu à l'Empire par ſucceſſion, il n'en devoit point de reconnoiſſance aux ſoldats, ni au peuple. Outre qu'aiant des vertus, qui le rendoient vénérable, il ſût ſi bien faire, que l'un & l'autre parti ſe tinrent toujours dans le devoir, & qu'il ne fût jamais haï, ni mépriſé. Mais Pertinax périt dans les premiers commencemens de ſon regne, * parce que la Milice, acoutumée à vivre licentieuſement ſous Commode, ne pût s'aſſujétir à céte vie réglée, qu'il vouloit introduire. Et d'ailleurs, aiant été fait Empereur malgré eux, & étant vieux, ils le mépriſoient [8] encore autant qu'ils

CH. 19.

* *Dans le troiſiéme mois.*



8. L'âge rend les Princes mépriſables. *Ipſa ætas Galbæ & irriſui, & faſtidio erat aſſuetis juventæ Neronis.* Hiſt. 1. ſoit parce qu'ils ſont alors moins entreprenans; *reputante Tiberio extremam ætatem;* Ann. 6. ou parce que leurs ennemis ne les croient pas en état de ſe défendre. *Artabanus ſenectutem Tiberii, ut inermem deſpiciens;* Ann. 6. ou que l'on croit, que leur eſprit décline; *fluxam ſenio mentem objectando.* Ibidem. Outre que la Vieilleſſe eſt ſouvent cauſe,

CH. 19. qu'ils le haïſſoient. Où il eſt à remarquer, que l'on encourt auſſi bien la haine en faiſant bien, qu'en faiſant mal. 9 Et c'eſt pour cela, qu'un Prince, qui veut maintenir ſon Etat, eſt ſouvent contraint de n'être pas bon; car lors que le parti, dont tu crois avoir beſoin, eſt corrompu, ſoit le Peuple, la Milice, ou les Grans, il faut le contenter, & pour lors tu n'as pas la liberté de bien faire. Mais parlons d'Aléxandre, de qui, entre les autres loüanges qu'on lui donne, il eſt raconté, qu'en quatorze ans qu'il regna, il ne fit jamais mourir perſonne, que dans toutes les formes

cauſe, qu'ils ſe laiſſent gouverner; *Invalidum ſenem, odio flagitiorum oneratum, contemptu inertiæ deſtruebant.* Hiſt. 1. & que ceux, qui entrent dans le Miniſtére, ſur la fin de leur regne, ſe hâtent de s'enrichir par toutes ſortes de rapines. *Afferebant venalia cuncta prapotentes liberti; ſervorum manus ſubitis avida, & tanquam apud ſenem feſtinantes.* Et ce, d'autant plus que l'on ne craint guére un Maître caduc. *Cùm apud infirmum & credulum minore metu, & majore præmio peccaretur.* Hiſt. 1.

9. *Et quia moribus ipſorum aliena, perinde odium pravis & honeſtis.* Ann. 2.

mes de la Juſtice ; & néanmoins il tomba dans le mépris, ſous couleur, qu'il étoit éfeminé, & qu'il ſe laiſſoit gouverner à ſa mere ; & puis il fut tué * par ſes ſoldats. Au contraire, Commode, Severe, Caracalla & Maximin furent tres-cruels, & firent toutes les violences, & tous les outrages imaginables au peuple, pour contenter les ſoldats, & pourtant ils périrent tous malhureuſement, excepté Sevére, dont le regne fut hureux, quoiqu'il oprimât les peuples, parce qu'il avoit des qualitez excellentes, qui le faiſoient admirer des peuples, & révérer & aimer des ſoldats. Or comme ſes actions, pour un Prince nouveau, ont été grandes, je veux dire en peu de mots, comme il ſût contrefaire le renard & le lion, qui ſont les deux natures, que j'ai dit, & que je dis encore, que les Princes ont beſoin d'imiter.

CH. 19

* Avec ſa mére & Maiences.

Sevére, aiant reconnu la lâcheté

CH. 19. té de l'Empereur Julien, perſuada à l'armée, qu'il commandoit en Illirie, qu'il faloit aler à Rome vanger la mort de Pertinax, qui avoit été tué par les ſoldats Prétoriens, &, ſous céte couleur, ſans montrer nullement, qu'il prétendoit à l'Empire, il prit le chemin de Rome, avec tant de diligence, qu'il fut en Italie avec ſon armée, avant qu'on ſût ſon départ. Et quand il fut à Rome, il fit mourir Julien, [10] & ſe fit élire Empereur les armes à la main. Mais il avoit encore

10. *Scelus, cujus ultor eſt, quiſquis ſucceſſit.* Hiſt. 1. *Omnes conquiri & interfici juſſit, non honore Galbæ, ſed tradito Principibus more munimentum ad præſens, in poſterum ultionem.* Ibid. C'eſt la coutume des Princes de vanger la mort de leur prédéceſſeur; non pas pour l'amour de lui, mais pour aſſurer leur propre vie. Claudius fit mourir Chereas & Lupus, qui avoient tué Caligula, quoique cét atentat l'eût fait monter au trône; Vitellius punit de mort tous les coupables du meurtre de Galba & de Piſon; & Domitien fit mourir Epaphrodite, pour avoir aidé Néron à ſe tuer, quoique Néron eût été condamné par un Arreſt du Sénat. Ferdinand, Grand-Duc de Toſcane, punit de mort *Bianca Capella* ſa belle-ſœur, qui avoit empoiſonné le Grand-Duc François, ſon mari.

encore deux obſtacles à ſe ſaiſir de tout l'Empire, l'un en Aſie, où Peſcennius Niger, qui commandoit les légions, avoit pris le titre d'Empereur ; l'autre en Occident, * où il avoit un compétiteur, nommé Clodius Albinus. Mais y aiant du danger à les ataquer tous deux à la fois, il réſolut de tromper l'un, & de combatre l'autre. Il écrivit donc à Albinus, que le Sénat l'aiant fait Empereur, il vouloit l'avoir pour colégue, ce qu'il fit, en lui donnant le titre de Céſar ; & l'autre l'accepta ſans façon. Mais aprés que Severe eut vaincu & fait tuer Niger, & qu'il eut pacifié l'Orient, étant de retour à Rome, il ſe plaignit de l'ingratitude d'Albinus, qui, diſoit-il, avoit atenté à ſa vie ; ce qui l'obligeoit d'aler en France, pour le punir, comme il fit enſuite, en lui ôtant ſon Etat & la vie. Si l'on examine de prés ce procédé, l'on y trouvera la férocité du lion, & la ruſe du renard ;

CH. 19.

* en France

Ch. 19. nard ; on verra, que Sevére fut craint & reſpecté du peuple, ſans être haï des ſoldats : & l'on ne s'étonnera plus, comment un homme nouveau pût garder un ſi grand Empire, atendu que ſa haute réputation lui ſervit toujours de bouclier contre la haine, que ſes rapines lui pouvoient avoir atirée.

Caracalla, ſon fils, avoit auſſi de tres-excellentes parties, qui le rendoient admirable au peuple, & agréable aux ſoldats. Il étoit homme de guerre, infatigable, ennemi de la moleſſe, & de la bonne chére, ce qui le faiſoit aimer dans toutes les armées. Mais il fut ſi féroce, & ſi cruel, qu'il fit comme une boucherie du peuple d'Aléxandrie, & de celui de Rome; par où il devint odieux à tout le monde, & juſqu'à ſes propres Oficiers. De ſorte qu'à la fin un Centenier le tua au milieu de ſon armée. Où il eſt à obſerver, que ces ſortes d'atentats, qui viennent d'un courage oſtiné, ne

ne ſe ſauroient éviter par les Princes, tous ceux, qui ne ſe ſoucient point de leur vie, étant maîtres de la leur. 11 Mais comme ces atentats ſont tres-rares, auſſi le Prince ne s'en doit pas tant mêtre en peine. Il doit ſeulement ſe garder d'ofenſer griévement aucun de ceux, qui le ſervent dans ſa Maiſon, ou dans les afaires de ſon Etat; qui eſt la faute, que fit Caracalla, qui retint parmi ſes Gardes du Corps un Centenier, dont il avoit fait mourir le frére d'une mort ignominieuſe, & à qui il faiſoit tous les jours des menaces; * ce qui lui coûta la vie. CH. 19.

Quant à Commode, pour tenir l'Em-

* *Menacer, c'eſt fournir des armes à celui qu'on menace.*

11. *Quiſquis vitam ſuam contempſit, eum dominus eſt.* Ep. 4. *Periculum ex ſingulis;* (diſoit Veſpaſien à ceux, qui l'exhortoient à ſe ſaiſir de l'Empire) *quid enim profuturas cohortes, ſi unus alterque, præſenti facinore, paratum ex diverſo præmium petat? facilius univerſos impelli quàm ſingulos vitari.* Hiſt. 2. C'eſt-à-dire, chaque ſoldat eſt à craindre; car à quoi me ſerviront des Légions contre un ou deux hommes bien réſolus, à qui l'on ofrira une groſſe récompenſe, pour m'aſſaſſiner ſur le champ? Certes, il eſt plus facile de faire révolter toute une armée, que d'éviter le coup d'un traître.

CH. 19. l'Empire, à la ſatisfaction du peuple, & des ſoldats, il n'avoit qu'à ſuivre les traces de ſon pére ; mais comme il étoit cruel & brutal, & qu'il vouloit vivre de rapine, il donna toute ſorte de licence à ſes ſoldats. D'ailleurs, oubliant ſon rang, juſqu'à deſcendre dans l'arene, & à faire mille autres baſſeſſes indignes de la Majeſté, il devint mépriſable aux ſoldats ; & ce mépris, joint à la haine du peuple, fut cauſe de la conſpiration, où il perdit la vie. Il ne nous reſte plus qu'à parler de Maximin.

La Milice aiant tué Alexandre, qu'elle trouvoit éféminé, comme je l'ai déja dit, elle mit en ſa place Maximin, qui étoit grand-guerrier ; mais il ne garda pas long-tems l'Empire, * parce qu'il devint odieux & mépriſable. La baſſeſſe de ſa naiſſance l'expoſa au mépris univerſel, chacun ſachant, qu'il avoit été berger en Thrace. Les cruautez, que ſes Lieutenans exer-

* guére plus de deux ans.

exercerent à Rome, & dans tous les autres lieux de l'Empire, avant qu'il en fût venu prendre poſſeſſion, le firent paſſer lui-même pour tres-cruel. De ſorte que de la peur & du mépris l'Afrique, Rome, & toute l'Italie, paſſérent à la conſpiration où ils furent ſecondez par ſes propres ſoldats, qui, haraſſez de la longueur du ſiége d'Aquilée, & las de ſes cruautez, le tuérent d'autant plus hardiment, qu'ils le voioient haï de tout le monde. * CH. 19.

Je ne parlerai point d'Hélioga-bale, de Macrin, ni de Julien, qui n'aiant rien que de mépriſable furent prontement exterminez. Mais, pour concluſion, je dirai, que les Princes de nôtre tems n'ont pas ſi grand beſoin de ménager les ſoldats; pas un deux n'aiant des armées en corps, qui ſoient enracinées dans les Provinces, comme l'étoient celles des Romains, à qui il importoit davantage de contenter les ſoldats, que les peuples, parceque

* *Ils tuérent auſſi ſon fils, encore enfant, diſant, que d'une ſi méchante race il n'en faloit rien garder.*

CH. 19. ce que ceux-ci n'avoient pas tant de pouvoir que les autres. 12 Mais aujourd'hui tous les Princes ont plus beſoin de contenter les peuples, que les ſoldats, parce que les peuples ſont les plus forts. J'excepte le Grand-Seigneur & le Sultan d'Egipte, le premier, à-cauſe qu'il entretient toujours environ douze mille hommes d'Infanterie, & quinze mille de Cavalerie, deſquels dépend la ſureté & la force de ſon Etat, & dont, par conſéquent, il eſt néceſſaire de conſerver l'afection. Le ſecond, dautant que ſon Etat étant tout entre les mains des ſoldats, il faut de néceſſité, qu'il ſe les conſerve amis, ſans ſe ſoucier du peuple. Où vous remarquerez, que l'Etat du Sultan eſt diférent de toutes les autres Prin-

11. Témoin les légions d'Alemagne, qui ſe vantoient d'avoir l'Empire entre leurs mains. *Sua in manu ſitam rem Romanam, ſuis victoriis gugeri Remp. in ſuum cognomentum adſciſci Imperatores.* Ann. 1. *Evulgato Imperii arcano, poſſe Principem, alibi, quàm Romæ fieri.* Hiſt. 1. *& poſſe ab exercitu principem fieri.* Hiſt. 2.

Principautez, & ſemblable au Pon- CH. 19.
tificat Romain ; car ce ne ſont pas les enfans du Prince mort, qui ſuccédent, mais celui, qui eſt élu par les Grans. Et céte coutume étant tres-ancienne, céte Principauté ne peut pas être appellée nouvelle, non plus que la Papauté, puiſqu'il ne s'y rencontre aucune des dificultez, qui ſont dans les Etats nouveaux. Car bien que le Prince ſoit nouveau, il eſt reçu, comme s'il étoit héréditaire, dautant que la forme du Gouvernement eſt ancienne. Mais, pour retourner à mon ſujet, je dis, que, ſi l'on peſe tout ce diſcours, on verra, que la ruine des Empereurs, que j'ai nommez, n'eſt venüe, que de la haine, ou du mépris, & l'on reconnoitra, pourquoi les uns procédant d'une façon, & les autres d'une autre, de part & d'autre quelqu'un a fini hureuſement, & quelqu'un malhureuſement. Car il fut inutile, & même

CH. 19. même pernicieux à Pertinax, & à Aléxandre, qui étoient des Princes nouveaux, de vouloir imiter Marc, qui en étoit un héréditaire ; & pareillement à Caracalla, Commode, & Maximin, de marcher ſur les traces de Sevére, faute d'en avoir eu l'habileté. Donc un Prince, établi de nouveau dans un Etat, ne ſauroit imiter les actions de Marc, ni auſſi n'a pas beſoin d'imiter celles de Sevére ; mais doit emprunter de celui-ci les qualitez néceſſaires, pour devenir Prince ; & de l'autre, celles, qui le ſont, pour ſe maintenir avec honneur dans un Etat, où l'on ſe trouve déja bien établi.

## CHAPITRE XX.

*Si les Forteresſes, & pluſieurs autres choſes, que les Princes font ſouvent, ſont utiles, ou nuiſibles.*

QUelques Princes, pour s'aſſurer de leur Etat, ont déſarmé

ſarmé leurs ſujets ; d'autres ont en- CH. 20.
tretenu la diviſion dans leurs Villes ; quelques-uns ſe ſont fait des ennemis à deſſein ; quelques autres ſe ſont apliquez à gagner ceux, qui leur étoient ſuſpects au commencement de leur regne. Les uns ont bâti des Fortereſſes, d'autres les ont démolies ; & bien qu'on ne puiſſe rien décider ſur toutes ces choſes, à moins que de conſidérer ſéparément la nature de chaque Etat, où l'on a à prendre de telles délibérations ; Néanmoins je parlerai de tout cela en général, autant que la matiére le poura permétre. Il n'eſt jamais arivé, qu'un Prince nouveau ait déſarmé ſes ſujets ; au contraire, quand il les a trouvez déſarmez, il a toujours pratiqué de les armer ; car lors qu'il les arme, ces armes ſont toutes à lui, ceux, qui lui ſont ſuſpects, lui deviennent fidéles, & ceux, qui l'étoient, continüent de l'être, & ſes ſujets ſe font ſes partiſans. Il

H eſt

CH. 20. eſt vrai, que tous les ſujets ne ſe peuvent pas armer, mais ſi tu fais du bien à ceux, que tu armes, tu peux être en ſureté du côté des autres. Outre que ceux, que tu emploies, te ſont obligez à cauſe de la préference; a & que les autres t'excuſent, ſupoſant plus de mérite en ceux, qui courent plus de danger. Mais quand tu les déſarmes, tu les ofenſes, en leur donnant lieu de croire, que tu te défies d'eux; ce qui leur fait conceveir de la haine contre toi. Et comme tu ne peux pas demeurer déſarmé, il faut, que tu aies recours à la Milice mercenaire, dont j'ai dit ci-deſſus le fort & le foible. Et quand même elle ſeroit bonne, elle ne le ſera jamais aſſez, pour te pouvoir défendre contre des ennemis puiſſans, & des ſujets ſuſpects. Et c'eſt pour cela, qu'un Prince nouveau, dans une Principauté nouvel-

a Comme cette quatorziéme legion, qui fut toujours fidéle à Néron, & affectionée à ſa Mémoire, en reconnoiſſance de l'honneur, qu'il lui avoit fait de la choiſir, comme la plus vaillante, pour réduire l'Angleterre, qui s'étoit revoltée.

*Addiderat (quarto decumano) gloriam Nero, eligendo ut periſſimos: Vnde longa illi erga Neronem fides, & erecta in Othonem ſtudia.* (Parce que Oton reſſembloit d'humeur à Néron.) Hiſt. 2.

velle, a toujours pris une Milice domeſtique, ainſi que l'Hiſtoire en fournit mille éxemples. Mais quand tu aquers un Etat nouveau, que tu unis à un Etat héréditaire, alors il faut déſarmer tes nouveaux ſujets, excepté ceux, qui ſe ſont déclarez pour toi, avant l'aquiſition. Encore faudra-t'il, dans la ſuite du tems, les énerver & les amolir en ſorte, que toute la force des armes conſiſte dans la Milice propre, que tu as coutume d'entretenir dans ton Etat héréditaire. Nos anciens, & particuliérement ceux, qui paſſoient pour les plus ſages du tems, tenoient pour maxime, qu'il faloit des factions domeſtiques, pour garder Piſtoie, & des Fortereſſes, pour garder Piſe, &, ſelon ce principe, fomentoient les diviſions dans quelques villes, pour les conſerver plus facilement; ce qui en éfet étoit bon pour ce tems-là, que toute l'Italie étoit comme en balance. Mais je ne crois pas, que cela fût bon aujourd'hui, CH. 20.

CH. 20. jourd'hui ; car bien loin, que les diviſions produiſent jamais rien de bon, il faut, que les villes diviſées périſſent, quand l'ennemi en aproche ; parce que le parti le plus foible ſe joindra toujours avec lui ; & que l'autre ne poura plus reſiſter. Les Vénitiens fomentoient les Guelfes & les Gibelins dans leurs villes : & bien qu'ils ne les laiſſaſſent jamais venir aux mains, ils nouriſſoient pourtant des queréles entr'eux ; pour ocuper, à ce que je crois, le loiſir de leurs ſujets à raiſonner de ces diférends, & pour ôter par là le tems de penſer à ſe ſoulever ; ce qui tourna depuis à leur dommage. Car aprés qu'ils eurent été défaits à *Vaila*, * une de ces factions leva le maſque, & les dépoüilla de tout leur Etat. Je dis donc, que céte conduite montre la foibleſſe d'un Prince, & qu'un, qui ſera puiſſant, ne ſoufrira jamais ces diviſions, [1] qui véritablement lui

* c'eſt un bourg ſitué dans la Contrée de la Ghiarra d'Adda.

1. Témoin le Roi de France, (dit Machiavel)

lui ſervent en tems de paix à amuſer ſes ſujets, mais auſſi qui nuiſent en tems de guerre. Sans doute, les Princes deviennent grans, quand ils ſurmontent les dificultez & les opoſitions, qu'on leur fait. Auſſi, la Fortune, lors qu'elle veut agrandir un Prince nouveau, qui a plus beſoin de réputation, qu'un Prince hereditaire, elle lui ſuſcite des ennemis & des ligues, pour exercer ſon courage, & ſon induſtrie, &, par céte échelle le faire monter à un plus haut degré de puiſſance. 2 C'eſt pour céte raiſon, que plu-

ou] Auſſi, lorſque la Fortune veut, &c.



qui ne ſoufriroit jamais, que perſonne ſe dît être du parti du Roi, parce que cela ſignifieroit, qu'il y auroit un autre parti que le ſien; au lieu que le Roi ne veut point de partis. Dans le chapitre 27. de ſes Diſcours.

2. Comme elle fit à Tibére, dont la vie, avant qu'il parvinſt à l'Empire, fut pleine de dangers & de traverſes. *Caſus prima ab infantia anc:pites..... Ubi domum Auguſti privignus introiit, multis æmulis conflictatus eſt, dum Marcellus & Agrippa, mox Caius Luciuſque Cæſares viguere..... Sed maxime in lubrico egit, accepta in matrimonium Julia, impudiciam uxoris tolerans, aut declinans.* Tac. Ann. 6. Et à Caractacus, *quam multa ambigua, multa proſpera extulerant, ut ceteros Britannorum*

CH. 20. ſieurs croient, qu'un Prince ſage doit, par fineſſe, ſe ſuſciter quelques ennemis, ſelon qu'il en trouve l'ocaſion, pour en devenir plus eſtimé & plus puiſſant, quand il les aura oprimez. 3 Les Princes, & particuliérement les Princes nouveaux, ont trouvé plus de fidelité & d'utilité dans les hommes, qui, au commencement de leur regne, leur étoient ſuſpects, qu'en ceux, à qui alors ils ſe fioient le plus. Pandolfe *Petrucci*, Prince de Sienne, ſe ſervoit plus volontiers de ceux, qui lui avoient été ſuſpects, que des autres. Mais comme cela change ſelon les ocaſions, je dirai ſeulement, ſi les hommes, que le Prince avoit au commencement pour ennemis, ſont tels, qu'ils aient beſoin d'apui, pour ſe maintenir

*norum imperatores præmineret.* Ann. 12. & à ce Capitaine Romain, qui devint intrépide à force d'avoir éprouvé la bonne & la mauvaiſe fortune. *Cæcina ſecundarum ambiguarumque rerum ſciens, eòque interritus.* Ann. 1.

3. C'eſt en ce ſens, que Diogéne diſoit, qu'il étoit néceſſaire d'avoir de rudes ennemis.

tenir, le Prince les poura toujours gagner aiſément ; & qu'ils lui ſeront d'autant plus fidéles, qu'ils voudront éfacer, par leurs ſervices, la mauvaiſe opinion, qu'il avoit conçüe d'eux ; au lieu que ceux, qui n'ont rien à craindre de lui, ont moins de ſoin de cultiver ſa bienveillance.[4] A ce propos, je ne ſaurois me paſſer d'avertir le Prince, qui vient d'aquérir un Etat par la faveur de ceux du païs, de bien conſidérer les motifs, qu'ils ont eus de le favoriſer, & ſi ce n'a point été en haine du précédent Gouvernement, plutôt que par inclination pour lui,[5] qu'ils l'ont fait ; auquel cas il lui ſera tres-dificile de ſe les conſerver amis, parcequ'il ſera impoſſible de les contenter. Et s'il

CH. XX

ou] Et ces gens-là ſont d'autant plus fideles, qu'ils connoiſſent le beſoin, qu'ils ont de détruire, par leurs bonnes actions, l'opinion ſiniſtre, que l'on avoit d'eux.



4. Témoin ce Marius Celſus, qui fut ſi fidéle à Oton, quoiqu'il eût été ami inviolable de Galba. *Marium Celſum Conſ. Galba uſque in extremas res amicum fidumque.* Hiſt. 1. *Otho intra intimos habuit.... Manſitque Celſo velut fataliter etiam pro Othone fides integra.* Ibid.

5. *Multi odio præſentium, & cupidine mutationis.* Ann. 3. *Privatas ſpes agitantes, ſine publica cura.* Hiſt. 1.

CH. 20. veut parcourir les éxemples anciens & modernes, il verra, qu'il eſt beaucoup plus facile de gagner l'amitié de ceux, qui ſe contentoient de l'adminiſtration précédente, & qui par conſéquent étoient ſes ennemis, que de ceux, qui, faute d'en être contens, ſe ſont faits ſes amis, & l'ont aidé à s'emparer de l'Etat. C'a été la coutume des Princes de bâtir des fortereſſes, pour tenir les mutins en bride, & pouvoir ſoutenir le premier éfort d'une révolte. Je loüe céte métode, parce qu'elle a été en uſage chez les Anciens; mais de nôtre tems nous avons vû Nicolas Vitelli démolir deux fortereſſes de *Città-di-Caſtello*, pour conſerver céte Place. Guibaud, Duc d'Urbin, aiant recouvré ſon Duché, d'où Céſar Borgia l'avoit chaſſé, raſa toutes les fortereſſes de céte Province, [6] perſuadé, qu'il ſeroit

6. Au chapitre 24. du livre 2. de ſes Diſcours, il dit, que le Duc d'Urbin les démolit, parce qu'étant

feroit plus dificile de la reperdre ; CH. 20.
quand il n'y auroit plus de citadelles. Les Bentivoles firent la même choſe à Bologne, aprés y être retournez. 7 Les fortereſſes ſont donc utiles, ou non ; ſelon les tems, & ſi d'un côté elles ſervent, elles nuiſent d'un autre ; par éxemple, le Prince, qui a plus de peur de ſes peuples, que des Etrangers, doit faire des fortereſſes ; mais celui, qui craint plus les Etrangers, que ſes ſujets, s'en doit paſſer. Le Château, que François Sforce a bâti à Milan, a déja fait & fera plus de mal à la Maiſon Sforce, que pas un autre déſordre de cet Etat. 8 Il



qu'étant aimé de ſes ſujets, il craignoit de s'en faire haïr, en montrant de ſe défier d'eux ; & que d'ailleurs il ne pouvoit pas défendre ces fortereſſes contre les ennemis, à moins que d'avoir une armée en Campagne.

7. Les Bentivoles devinrent ſages aux dépens du Pape Jules II. qui aiant fait une citadelle à Bologne, & mis un Gouverneur, qui faiſoit aſſaſſiner les Bourgeois, perdit & la fortereſſe & la Ville, auſſi-tôt qu'ils ſe furent ſoulevez. *Ibid.*

8. Parce que les Sforces en devinrent plus hardis, & par conſéquent

CH.20. n'y a donc point de meilleure forteresse ; que de n'être point haï du peuple ; car si tu en es haï, quelque forteresse, que tu aies, tu n'es point en sureté, atendu que le peuple ne prendra pas plûtôt les armes, qu'il sera secouru des Etrangers. Il ne se voit point, que les forteresses aient servi à d'autres Princes de nôtre tems, qu'à la Comtesse de *Forli*, * à qui la sienne, aprés le meurtre du Comte Jérome, son mari, * donna le moien d'atendre plus violens. Si tu fais des forteresses, *dit-il au même chap.* elles te servent en tems de paix, parce qu'elles te rendent plus hardi à maltraiter tes sujets ; mais en tems de guerre, elles ne te servent de rien, parce qu'elles sont ataquées, & par les ennemis & par tes sujets ; & qu'il est impossible, qu'elles tiennent contre les uns & les autres..... Et si tu veux recouvrer un Etat perdu, ce ne sera point par tes forteresses, que tu le recouvreras, si tu n'as une armée, qui puisse combatre celui, qui t'a dépoüillé. Or si tu as une armée, tu le peux recouvrer, quand même tu n'aurois point de forteresses. Quant au Château de Milan, Machiavel ajoute, qu'il ne servit dans l'adversité, ni aux Sforces, ni aux François, mais au contraire leur nuisit, l'orgueil de la forteresse leur aiant fait négliger aux uns, & aux autres, de traiter plus honnêtement le peuple.

* Caterina Sforce fille de François & sœur de Louis le More Duc de Milan.

* *Jerome Kirri neveu de Sixte IV.*

d'atendre le ſecours de Milan, & de recouvrer ſon Etat, & ce, dans une conjoncture d'afaires, où les Etrangers ne pouvoient pas ſecourir le peuple. Mais depuis, quand elle fut araquée par Céſar Borgia, & que ſes ſujets ſe joignirent avec l'Etranger, elle éprouva, qu'elle eût mieux fait de ſe faire aimer du peuple, que d'avoir des forteresſes. Je loüe donc & ceux, qui en font; & ceux, qui n'en font point; mais je blâmerai toujours ceux, qui, s'y fiant trop, ſe ſoucieront peu d'être hais de leurs ſujets. CH. 20.

## CHAPITRE XXI.

*Comment le Prince doit ſe gouverner pour ſe mètre en eſtime.*

RIen ne fait tant eſtimer un Prince, que les grandes entrepriſes, & les actions extraordinaires. Nous avons aujourd'hui Ferdinand, Roi d'Eſpagne, lequel nous pouvons preſque apeller

CH. 21. Prince nouveau, atendu que de petit Roi d'Aragon, qu'il étoit, il eſt devenu, par ſa réputation, & par ſa gloire, le premier Roi de la Chretienté. Et ſi nous conſidérons ſes actions, nous trouverons, qu'elles ont toutes été grandes, & quelques-unes extraordinaires. Au commencement de ſon regne, il tourna ſes armes contre le Roiaume de Grenade, & cète guerre fut le fondement de ſa grandeur, dautant que les Grans de Caſtille ne penſant qu'à combatre, il n'avoit rien à craindre d'eux, qui ne s'apercevoient pas même de l'autorité, qu'il aquéroit à leurs dépens, en nouriſſant avec les deniers de l'Egliſe & du peuple des armées, qui le rendirent depuis ſi celébre. Outre cela, pour pouvoir entreprendre de plus grandes choſes, il ſe ſervit du prétexte de la Religion, &, par une pieté cruelle, il chaſſa les Maranes de ſes Etats. Il ne ſe peut pas trouver un éxemple plus rare. Sous le même

même prétexte, il attaqua l'Afrique, CH. 21.
puis l'Italie, & enfin la France, ourdissant toujours de nouveaux desseins, qui tenoient les esprits dans l'atente de l'événement, & ne leur laissoient pas le tems de raisonner d'autre chose, ni par conséquent de machiner contre lui. Il est encore tres-utile à un Prince, de donner des éxemples singuliers, soit de punition, ou de récompense, desquels on ait à parler long-tems, comme étoient ceux, qu'on nous raconte de Barnabé seigneur de Milan. [1] Mais sur tout un Prince doit s'étudier à paroitre excellent dans toutes ses actions. [2] Il se fait

 encore

1. Et ceux, que Filippe de Commines rapporte de Louis Onziéme, son Maître. *Il faisoit*, dit-il, *d'aspres punitions, pour être craint, & de peur de perdre obéissance. Il renvoioit Officiers, & cassoit Gendarmes, rognoit pensions, & passoit tems à faire & défaire gens; & faisoit plus parler de lui parmi le Roiaume, que ne fit jamais Roi.* Dans ses Mem. liv. 6. chap. 8.

2. *Præcipua rerum ad famam dirigenda*, dit Tac. Ann. 4. Il doit être comme Mucien, qui savoit donner de l'agrément à tout ce qu'il disoit, & ce qu'il faisoit. *Omnium quæ diceret, atque ageret, arte quadam ostentator.* Hist. 2.

CH. 21. encore eſtimer, quand il eſt grand ami, & grand ennemi, c'eſt-à-dire, quand il ſe déclare nétement en faveur de quelqu'un contre un autre ; qui eſt toujours un meilleur parti, que d'être neutre. Car ſi deux puiſſans Voiſins de ton Etat en viennent aux mains, ſoit que tu aies à craindre de celui, qui ſera vainqueur, ou non, dans l'un & l'autre cas il te ſera toujours plus avantageux de te déclarer, & de faire une bonne guerre. Si tu ne te déclares pas, tu ſeras toujours la proie du vainqueur, au grand contentement du vaincu, & tu n'auras perſonne, qui te plaigne, ni qui te protége ; car le vainqueur ne veut point d'amis ſuſpects, ni incapables de le ſecourir dans l'adverſité ; & celui, qui perd, ne veut point de toi, aprés que tu n'as pas voulu être le compagnon de ſa fortune dans les Armes. Lors qu'Antiocus paſſa en Grece, où les Etoliens l'apelloient, pour chaſſer les Romains,

mains, ſes Ambaſſadeurs priérent ceux d'Achaie, qui étoient amis des Romains d'être neutres ; au contraire les Romains demandoient, qu'on ſe déclarât pour eux ; il en fut délibéré dans le Conſeil d'Achaie : Et comme l'Ambaſſadeur d'Antiocus les exhortoit à la neutralité, celui des Romains leur dit : *On vous dit, que le meilleur parti, que vous puiſſiez prendre, eſt de ne vous point embarquer dans nôtre guerre ; & moi je vous dis, que vous n'en ſauriez prendre un pire, car ſi vous vous tenez neutres, vous reſterez à la diſcrétion du vainqueur, ſans que perſonne vous ſoit obligé.* [3] Or il arivera toujours, que celui, qui n'eſt point ton ami, te priera d'être neutre, & l'autre de ne l'être pas. Les Princes CH. 21.

3. *Quippe ſine dignitate præmium victoris eritis.* Livius lib. 35. La Neutralité n'eſt bonne, que pour le Prince, qui eſt plus fort que ceux, qui ſe batent, car il ſe fait, quand il veut, leur arbitre & leur Juge ; au contraire, elle nuit toujours aux petits Princes. C'eſt pourquoi il faut être ou le plus fort, ou avec le plus fort.

Ch. 21. ces mal-réſolus embraſſent d'ordinaire la neutralité, pour ſe tirer de l'embaras préſent, & le plus ſouvent ils ſe perdent. Mais quand tu te déclares hautement en faveur de l'une des parties, ſi ton ami reſte vainqueur, il t'eſt obligé, & même afectionné, quoi que tu ſois à ſa diſcrétion; car les hommes ne ſont jamais ſi malhonnêtes, qu'ils veüillent oprimer, avec tant d'ingratitude, celui, qui les a obligez. Outre que les victoires ne ſont jamais ſi entiéres, que le vainqueur n'ait encore beſoin de garder quelques meſures de bienſéance. Mais ſi ton ami eſt vaincu, tu deviens le compagnon d'une fortune, qui ſe peut relever, & tu as un ami, qui te ſert quand il peut. Que ſi ceux, qui ſe batent enſemble, ſont tels, que tu n'aies rien à craindre de celui, qui vaincra, tu fais d'autant plus ſagement de te déclarer, parce que tu concours à la ruine d'un voiſin, avec celui, qui le devroit ſauver, s'il

s'il étoit ſage, dautant qu'il reſte à ta diſcrétion, ſi tu demeures vainqueur, comme il eſt impoſſible, que tu ne le ſois. Et c'eſt ici, qu'il faut avertir le Prince, de ne s'aſſocier jamais avec un plus puiſſant que lui pour en offenſer d'autres, ſi ce n'eſt, que la neceſſité l'y contraigne, comme je l'ai dit ci-deſſus; car s'il vient à vaincre, tu te mets à ſa diſcrétion, qui eſt ce que les Princes doivent toujours éviter. Les Vénitiens s'aſſociérent, ſans nul beſoin, avec la France, contre le Duc de Milan, d'où s'enſuivit la ruine de leur Etat. Mais quand on ne peut pas s'éxemter de céte compagnie, ainſi qu'il ariva aux Florentins, lors que le Pape & le Roi d'Eſpagne aſſaillirent la Lombardie; le Prince doit alors ſe joindre avec les autres, pour les raiſons, que j'ai dites. Et ne t'imagine point, qu'il y ait de parti plus sûr; au contraire, ſois aſſure, que tu n'en prendras que de hazardeux, car il eſt fatal de ne fuir jamais

CH. 21.

au chapitre 13.

CH. 21. jamais un inconvénient, ſans tomber dans un autre. Or la prudence conſiſte à bien connoître la nature des inconvéniens, & à prendre le moindre mal pour un bien. 4

Le Prince doit encore honorer tous ceux, qui excellent en leur art, ſur-tout ſi c'eſt dans le Trafic, & dans l'Agriculture; & les exciter par des récompenſes à inventer tout ce qui peut enrichir ſa Ville, ou ſon Etat, afin que les uns ne s'abſtiennent point d'ouvrir un bon commerce par la crainte de paier des droits; ni les autres, de cultiver leurs terres, de peur d'en être dépoüillez, aprés les avoir embellies.

4. Celui, qui atend toutes les commoditez, (dit Machiavel, au liv. 2. de ſon Hiſtoire) où n'entreprend jamais rien, ou ce qu'il entreprend tourne le plus ſouvent à ſon déſavantage. J'ai obſervé, dans toutes les afaires du Monde, dit un autre Politique Italien, que rien ne précipite plûtôt dans le péril, que le trop grand ſoin de s'en éloigner, & que le trop de prudence dégenere ordinairement en imprudence. (*Fra Paolo.*)

DE MACHIAVEL. 187 CH. 21.

lies. * Enfin, il doit, en certains tems de l'année, tenir le Peuple en réjoüiſſance par des jeux, & des ſpectacle. 5 Et comme chaque Ville eſt partagées en divers corps-de-métier, il eſt bon qu'il aſſiſte quelquefois à leurs aſſemblées, 6 & qu'il

* M. le Chevalier Temple obſerve tres bien, que le Commerce ne ſ.urit jamais dans un Gouvernement deſpotique, parce que perſonne n'eſt aſſuré de joüir longtems de ce qu'il poſſede ; au lieu que cela n'eſt pas à craindre dans les Républiques. A raiſon de quoi il conclut, que leur Gouvernemẽt eſt plus propre, que celui des Monarchies, à cultiver & conſerver le Commerce.

5. Comme faiſoient les Romains, qui, ſelon la remarque de Tacite, domtoient plus les peuples par les voluptez, que par les armes. *Voluptatibus, quibus Romani plus adverſus ſubjectos, quàm armis valent.* Hiſt. 4. Et Agricola, qui amolit le courage féroce des Anglois par le luxe, à tel point, qu'ils apelloient en lui douceur & modération ce qui faiſoit une partie de leur ſervitude. *Ut homines diſperſi ac rudes, eoque bello feroces, quieti & otio per voluptates aſſueſcerent..... Idque apud imperitos humanitas vocabatur, cùm pars ſervitutis eſſet.*

6. Comme faiſoit Auguſte. *Indulſerat ei ludiero Auguſtus.....* *neque ipſe abhorrebat talibus ſtudiis, & civile rebatur miſceri voluptatibus vulgi.* Ann. 1. Car le peuple, qui aime ſon plaiſir, eſt ravi d'y avoir le Prince pour compagnon. *Ut eſt vulgus cupiens voluptatum, & ſi eodem princeps trahat, lætum.* Ann. 14. Et Vitellius, qui, dans l'élection des Conſuls, ſe mêloit indiféremment parmi les prétendans, & tâchoit de ſe concilier l'affection & la voix du peuple, en préſidant aux ſpectacles du Téatre & du Cirque. *Comitia conſulum cum candidatis civiliter celebrans, omnem infimæ plebis rumorem in theatro, ut ſpectator; in Circo, ut fautor, affectavit.* Hiſt. 2.

ce i témoin Tir, Cartage, Athenes, Siracuſe, Agrigenti, Rhodes, où il commença de déchoir, dés que ces villes furent tombées en la puiſſance d'un Prince. Chap. 6. de ſes Remarques ſur la Hollande.

CH. 21. qu'il y faſſe parade de ſa magnificence & de ſa bonté, mais ſans oublier jamais la majeſté de Prince, 7 qui le doit acompagner par tout.

7. *Ita ut nec illi, aut facilitas auctoritatem, aut ſeveritas amorem demi-nuat.* In Agricola.

## CHAPITRE XXII.

### *Des Secrétaires des Princes.*

CE n'eſt pas une choſe de peu d'importance, que de choiſir des Miniſtres, car c'eſt par les gens, que le Prince tient auprés de ſa perſonne, que l'on juge de ſon eſprit & de ſa prudence. a Quand

a Tacite dit, qu'on prit bon augure du regne de Néron ſur le choix, qu'il fit de Corbulon pour Général de ſes armées, ce choix montrant que la porte étoit ouverte au mérite, & qu'il ſe gouvernoit par un bon Conſeil. *Datum plane documentum, honeſtis, an ſecus, amicis uteretur, ſi ducem egregium, quàm ſi pecunioſum & gratia ſubnixium deligeret.* Et quelques lignes aprés, *lati, quod Domitium Corbulonem præpoſuerat, videbaturque locus virtutibus patefactus.* Ann. 13. Et me ſemble, (dit Commines au chapitre 3. du livre 2. de ſes Mémoires) que l'un des plus grans ſens, que puiſſe mon-

Quand ils ſont habiles & fidéles, on CH. 22.
doit toujours le croire ſage, pour b avoir sû connoître leur prix. Mais quand ils ne le ſont pas, on ne peut jamais juger favorablement de lui, aprés qu'il a fait un ſi mauvais choix. Tous ceux, qui connoiſſoient Antoine *da Venafro*, reconnoiſſoient, que Pandolfe *Petrucci*, Prince de Sienne, étoit un tres-prudent homme, pour avoir pris un ſi habile Miniſtre. Or il y a trois ſortes d'eſprits : Les uns entendent par eux-mêmes : les autres comprennent tout ce qu'on leur montre;

trer un Seigneur, c'eſt de s'acointer & aprocher de lui gens vertueux & honnêtes ; car il ſera jugé, à l'opinion des gens, d'être de la condition & nature de ceux, qu'il tiendra les plus prochains de lui. Et c'eſt où le Prince d'Orange ſe fondoit, quand il diſoit, qu'il faloit juger de la cruauté du Roi Filippe II. par toutes celles, que le Duc d'Albe éxerçoit impunément dans les Païs-Bas.

*b.* Car comme l'on ne ſauroit bien juger d'un ſtatuaire, d'un peintre ou d'un ſculpteur, ſans être de ſon métier, on ne peut jamais bien connoître la ſageſſe d'autrui, ſans être ſage. *Ut enim de pictore, ſculptore, fictore, niſi artifex judicare, ita niſi ſapiens non poteſt perſpicere ſapientem.* Plin. ep. 10. lib. 1.

CH. 22. [c] & quelques-uns n'entendent, ni par eux, ni par autrui. Les premiers ſont tres-excellens, les ſeconds ſont bons, & les derniers inutiles. Si Pandolfe n'étoit pas du premier rang, ſans doute qu'il étoit du ſecond; car toutes les fois qu'un Prince a l'eſprit de diſcerner le bien & le mal, que quelqu'un fait, ou dit, quoique de lui-même il n'ait pas de pénétration, il connoît les bonnes & les mauvaiſes actions de ſon Miniſtre, & par aprouver les unes, & blâmer les autres, il *lui* impoſe la néceſſité d'être homme-de-bien. [d] Mais comment connoître bien un Miniſtre? En voici la pierre-de-touche. Quand tu vois, que ton Miniſtre penſe plus à *lui*, qu'à toi, & que toutes ſes actions ten-

ou] de faire ſon devoir.

*c* Un Ancien Poëte a dit: *Laudatiſſimus eſt, qui per ſe cuncta videbit. Sed laudandus & is, qui paret recta monenti.*

*d* C'eſt pour cela, que Sejanus, qui connoiſſoit l'habileté & la pénétration de Tibére, mettoit au commencement tout ſon eſprit à lui donner de bons conſeils. *Sejanus, incipiente adhuc potentia, bonis conſiliis noteſcere volebat.* Ann. 4.

tendent à ſon profit, tu ne dois jamais t'y fier ; e car celui, qui manie les afaires d'un Etat, ne doit jamais penſer aux ſiennes, ni même entretenir le Prince d'autre choſe, que de ce qui regarde ſon Etat. f Mais auſſi le Prince doit penſer à ſon Miniſtre, pour l'obliger à bien faire ; CH. 22.

e Aprés que Sejanus eut ſauvé la vie à Tibére dans la grote de la Spélonque, Tacite dit que Tibére prit une entiére confiance en lui, comme en un homme, qui avoit eu plus de ſoin de la vie du Prince, que de la ſienne. *Major ex eo, & ut non ſui anxius, cum fide audiebatur.* Ann. 4. Et Tigelin, pour détruire ſes rivaux, diſoit à Néron, qu'il ne faiſoit pas comme Burrhus, qui avoit des prétenſions, & des eſpérances ; & que toute ſon ambition étoit de veiller à la ſureté du Prince. *Non ſe, ut Burrhum, diverſas ſpes, ſed ſolam incolumitatem Neronis ſpectare.* Ann. 14. Tous les Miniſtres tiennent ce langage, mais leur cœur & leurs actions démentent ſouvent leur bouche.

f C'eſt pourquoi Tibére tourna en ridicule un Sénateur, qui oſa parler des interêts de ſa famille dans le Sénat, diſant, que le Sénat avoit été établi, pour délibérer des afaires publiques, & non pas pour écouter les demandes impertinentes des particuliers. *Nec ideò à majoribus conceſſum eſt, egredi aliquando relationem, & quod in commune conducat loco ſententiæ proferre, ut privata negotia, res familiares noſtras hic augeamus.* ..... *Eſſlagitatio intempeſtiva & improviſa, cùm aliis de rebus convenerint Patres, conſurgere.* Ann. 2.

CH. 22. faire ; g il le doit combler d'honneurs, de charges, & de richeſſes, en ſorte qu'il ne puiſſe deſirer, ni d'autres honneurs ni d'autres richeſſes, & qu'il connoiſſe, qu'il lui ſeroit impoſſible de ſe maintenir ſous un autre maître. Le Prince & le Miniſtre, qui en uſeront ainſi, pouront ſe fier l'un à l'autre ; mais quand *ils* feront autrement, il en arivera toujours mal au Prince, ou au Miniſtre.

CHA-

g C'eſt comme Tibére l'entendoit, quand il diſoit à Sejanus : *Ipſe, quid intra animum volutaverim, quibus adhuc neceſſitudinibus immiſcere te mihi parem, omittam ad præſens referre. Id tantùm aperiam, nihil eſſe tam excelſum, quod non virtutes iſtæ, tuuſque in me animus, mereantur, datóque tempore, vel in ſenatu, vel in concione non reticebo.* Ann. 4.

Comme pour lui dire : Ne te mets point en peine des affaires de ta famille, j'y penſe pour toi, & je ne t'en dirai pas davantage à céte heure, ſinon qu'en tems & lieu, je ne tairai point les ſervices, que tu m'as rendus. Filippe II. Roi d'Eſpagne, diſoit à Ruy Gomez, ſon premier Miniſtre, *faites mes Affaires, & je ferai les vôtres.*

## CHAPITRE XXIII.

*Comment il faut fuir les Flateurs.*

JE ne ſaurois me paſſer de parler ici d'un mal, que les Princes ont bien de la peine à éviter, à moins qu'ils n'aient beaucoup de prudence & de diſcernement ; & ce mal eſt la Flaterie, qui regne dans toutes les Cours. [a] Car les hommes ont tant d'amour propre, & ſe trompent ſi fort dans la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, qu'il leur eſt tres-dificile de ſe préſerver de de céte contagion ; & d'ailleurs, ceux qui veulent s'en garantir, courent riſque de devenir mépriſables. Car comme tu n'as point d'autre moien de te garder des Flateurs, ſinon, de faire croire, que tu ne t'ofenſes point d'entendre la vérité ; ſi chacun a la liberté de te la dire, on te perd bien tôt le reſpect.

I

a Tacite dit, que la flaterie eſt un mal auſſi ancien, que la domination. *Adulationes..... Vetus id in republica malum.* Ann. 2.

CH. 23. b C'eſt pourquoi, le Prince prudent doit tenir un milieu, en choiſiſſant des gens ſages, à qui ſeulement il donne toute permiſſion de lui dire la vérité ſur les choſes qu'il leur demandera, ſans ſe mêler du reſte. Mais il doit les interroger de tout, entendre leurs avis, & puis en faire à ſa mode, ſe gouvernant envers eux de maniére, que chacun connoiſſe & croie, que plus on lui parle librement, & plus on lui plaît. * Aprés ceux-là, il n'en doit plus écouter d'autres, mais demeurer ferme dans ce qu'il aura délibéré. Si le Prince fait autrement, ou les flateurs le perdent, ou bien il varie ſouvent, ſelon la diverſité des avis; c ce qui le fait mé-

* *A l'exemple de Jean II. Roi de Portugal qui prié par un de ſes courtiſans de lui accorder une charge vacante, répondit, je la garde à un homme qui ne m'a jamais flaté.*

b C'eſt pour cela, que Tibére, qui haiſſoit la flaterie, ne pouvoit néanmoins ſoufrir la liberté; de ſorte que l'on ne ſavoit comment parler devant lui. *Auguſta & lubrica eratio ſub principe, qui libertatem metuebat, adulationem odierat*, Ann. 2.

c Comme font les Princes imbécilles. *Ipſe modò huc illuc, ut quemque ſuadentium audierat, promptus*, dit Tacite de Claudius. Ann. 12. *huc illuc circumagi, quæ juſſerat vetare, quæ vetuerat jubere*. Hiſt. 3.

mépriſer. A ce propos, je veux raporter ce que le Prêtre Luc diſoit un jour de l'Empereur Maximilien, ſon Maître, qui regne aujourd'hui : *Qu'il ne prenoit conſeil de perſonne, & que néanmoins il ne faiſoit jamais rien à ſa mode.* Et cela vient de ce qu'il tient une route contraire à celle, que je viens de marquer ; car comme il ne communique ſes ſecrets à perſonne, quand on vient à découvrir ſes deſſeins, les gens de ſon Conſeil y contrediſent, & lui, qui a l'humeur facile, ſe rend à leur avis ; Si bien qu'il n'y a point de fond à faire ſur ſes délibérations, dautant que ce qu'il fait un jour, il le défait un autre. [d] Il faut donc, qu'un Prince prenne conſeil de tout, mais quand il lui plaît, & non pas quand il plaît aux autres ; en ſorte que perſonne n'oſe le conſeiller, ſans en en être requis. Il doit être grand

CH. 23.

I 2 queſtion-

d Défaut, que l'on dit que l'Empereur Léopold, qui regne aujourd'hui, a hérité de Maximilien I.

CH. 23. queſtionneur, & puis entendre patiemment tout ce qu'on lui répond; & s'il voit quelqu'un biaiſer à lui dire la vérité, il doit en montrer du reſſentiment. Et ceux-là ſe trompent fort, qui croient qu'un Prince, qui prend conſeil, paſſe pour un homme, qui n'eſt pas prudent par lui-même, mais ſeulement par les bons conſeils, qu'on lui donne. e Car c'eſt une régle générale & infaillible, que le Prince, qui n'eſt pas ſage de lui-même, ne ſauroit être bien conſeillé, à moins que par hazard il ſe laiſſât gouverner à un homme, qui fût tres-prudent; & en ce cas il pouroit être bien gouverné, mais non pas ſe main-

e L'excellence du Miniſtre, dit un habile Eſpagnol, n'a jamais diminué la gloire du Maître; au contraire, tout l'honneur du ſuccés retourne à la cauſe principale, & pareillement tout le blâme. La Renommée s'adreſſe toujours aux premiers auteurs, elle ne dit jamais: *Cet homme a eu de bons, ou de mauvais Miniſtres*, mais *il a été bon ou mauvais Ouvrier*. Il faut donc tâcher de bien choiſir les Miniſtres, puiſque c'eſt d'eux, que dépend l'immortalité de la réputation. *Gracian dans ſon Oracle manuel.*

maintenir, parce qu'un tel Mini- CH. 23.
ſtre le dépoüilleroit bien-tôt de ſon Etat. Mais ſi un Prince, qui n'eſt pas ſage, a pluſieurs conſeillers, il ne ſera pas capable de concilier leurs divers avis ; [1] & ils ne penſeront tous qu'à leurs interêts, [2] & même ſans qu'il s'en aperçoive. Et comme c'eſt l'ordinaire des hommes d'être toujours méchans, ſi l'on ne leur impoſe une néceſſité d'être bons, le Prince, qui ne ſe connoitra pas en gens, ne ſera jamais bien ſervi. Je conclus donc, que c'eſt la prudence du Prince, qui produit les bons conſeils, & non les bons conſeils, qui font la prudence du Prince.

I 3 CHA-

1. *Neque alienis conſiliis regi, neque ſua expedire.* Hiſt. 3.
2. *Sibi quiſque tendentes.* Hiſt. 1. *quia apud infirmum metu, & majore præmio peccatur.* Ibid.

CH. 24.

## CHAPITRE XXIV.

### *Pourquoi les Princes d'Italie ont perdu leurs Etats.*

LE Prince nouveau, qui obſervera prudemment les choſes, que j'ai dites, en paroîtra un ancien, & ſera même plus en ſureté dans ſon Etat, que s'il étoit Prince héréditaire; car comme l'on épluche de plus prés les actions d'un Prince nouveau, que celles d'un Prince ſucceſſif, quand on vient à reconnoître, qu'il eſt ſage, ſon mérite lui concilie plus l'affection des ſujets, que ne feroit la ſucceſſion de pére en fils, d'autant que les hommes s'arêtent bien plus au préſent, qu'au paſſé, & ne cherchent point à changer, quand ils ſe trouvent bien. [1] Au contraire ils défendent le Prince à toute force, pourvu qu'il ne manque point à ſon devoir dans les autres choſes. Et

1. *Tuta & præſentia, quàm vetera & periculoſa malunt.* ANN. 1. *anteponunt præſentia dubiis.* Hiſt. 1.

Et pour lors, le Prince aura une double gloire d'avoir donné commencement à une nouvelle Principauté, de l'avoir munie de bonnes loix, de bonnes armes, de bons amis, & de bons éxemples; au-lieu que celui-là sera doublement infame, qui étant né Prince aura perdu son Etat par son peu de prudence. Et si l'on considére le Roi de Naples, le Duc de Milan, & d'autres, qui ont perdu le leur de nôtre tems, on trouvera premiérement en eux un commun défaut, quant à la disposition de leurs armes, comme je l'ai montré amplement ci-dessus; & puis on verra qu'ils se sont perdus, ou pour s'être fait haïr du peuple, ou pour n'avoir pas sû s'assurer des Grans. Car à moins que de tomber dans quelqu'une de ces fautes, on ne perd point des Etats, qui peuvent tenir une bonne armée en campagne. Filippe de Macédoine, * non pas le pére d'Aléxandre-le-Grand, mais celui, qui fut

CH. 24.

* Le pere de Perſée, dernier Roi de Macédoine.

CH. 24. fut vaincu par Titus Quintius, n'avoit pas un grand Etat en comparaiſon des Romains, & des Grecs, qui l'ataquoient; néanmoins, comme il étoit homme-de-guerre, & qui ſavoit entretenir le peuple, & s'aſſurer des Grans, il ſoutint pluſieurs années la guerre; & ſi, à la fin, il perdit quelques villes, il conſerva pourtant ſon Roiaume. Ce n'eſt donc point à la Fortune, que nos Princes ſe doivent prendre d'avoir perdu leurs Etats, mais à leur lâcheté; car faute d'avoir penſé au changement, qui pouvoit ariver, (étant l'ordinaire des hommes de ne point craindre la tempête durant la bonnace) quand ils ont vu aprocher l'ennemi, au-lieu de ſe défendre, ils ont pris la fuite, ſur l'eſpérance, que leurs peuples, dégoutez de l'inſolence du vainqueur, ne manqueroient pas de les rapeller. Parti, qui eſt bon à prendre, lors qu'il n'y en a point d'autres; mais qui eſt honteux, quand

quand on a des moiens plus honnêtes. Et c'eſt folie à toi de vouloir bien tomber, parce que tu crois trouver quelqu'un, qui te relevera, car ou cela n'arive pas, ou, ſi cela arive, c'eſt à tes dépens, dautant que tu es à la merci de celui, qui te défend. Or il n'y a point de bonnes, ni de sûres défenſes, que celles, qui viennent de toi-même, & de ton propre courage. CH. 24.

## CHAPITRE XXV.

*Combien la Fortune a de pouvoir dans les afaires du Monde, & comment on lui peut réſiſter.*

JE ſai, que pluſieurs ont cru, & croient encore, que les afaires du Monde ſont gouvernées de telle maniére, ſoit par la Providence Divine, ou par la Fortune, que la prudence des hommes n'y a point de part; d'où il s'enſuit, qu'il faut ſe laiſſer aler au ſort & à l'avanture, ſans ſe ſoucier de rien. 1



1. Tacite, qui étoit Epicurien, dit quelque choſe-

CH. 22. Céte opinion a eu grand cours en ces

choſe de ſemblable dans le 6. livre de ſes Annales. *In incerto judicium eſt, fatone res mortalium, & neceſſitate immutabili, an ſorte volvantur.* Et puis il ajoute : quelques-uns croient, qu'il y a une fatalité inévitable, & que céte fatalité n'eſt autre choſe, qu'une liaiſon des cauſes naturelles avec leurs éfets, laquelle fait que, depuis que nous avons choiſi un certain genre de vie, nous ne ſaurions jamais éviter les accidens, qui ſe rencontrent dans cet état. *Fatum quidem congruere rebus putant, ſed non è vagis ſtellis, verùm apud principia & nexus naturalium cauſſarum; ac tamen electionem vitæ nobis relinquunt: quam ubi elegeris, certum imminentium ordinem.* Quant à ce que Machiavel dit, que la prudence humaine n'a point de part, dans les afaires du Monde, ou du moins très-peu, Tacite en donne un bel éxemple, en parlant de Claudius, que la Fortune deſtinoit à l'Empire, pendant que les hommes penſoient à tout autre. *Mihi*, dit-il, *quanto plura recentium, ſeu veterum revolvo, tanto magis ludibria rerum mortalium cunctis in negotiis obverſantur, quippe fama, ſpe, veneratione, potius omnes deſtinabantur imperio, quàm quem futurum principem fortuna in ſecreto tenebat.* Ann. 3. La Fortune, dit Gracian, ſi célébre & ſi peu connuë, n'eſt autre choſe, que céte grande mére d'accidens, & céte grande fille de la ſouveraine Providence, qui concourt avec toutes les cauſes ſecondes, ſoit en les mouvant, ſoit en permétant qu'elles agiſſent. C'eſt céte Reine, ſi abſolüe, ſi impénétrable, ſi inéxorable, qui rit aux uns, tourne le dos aux autres, tantôt mére, tantôt marâtre, non pas par un éfet de la paſſion, mais par un ſecret incompréhenſible des jugemens de Dieu. Dans le Chap. 10. de ſon Héros.

CH. 25.

ces tems-ci, à cauſe des révolutions étranges, qui s'y ſont vües, & qui arivent encore de jour en jour tout à rebours de la penſée des hommes; & quelquefois que j'y penſe, je me ſens du penchant à céte opinion. Mais comme nôtre franc-arbitre n'eſt pas encore perdu, il me ſemble, que l'on pouroit dire, que la Fortune eſt la maîtreſſe de la moitié de nos actions, & nous en laiſſe preſque gouverner l'autre. 2 Et pour moi, je la compare à un fleuve rapide, qui venant à ſe déborder, inonde le plat païs, déracine les arbres, entraîne les maiſons, & tranſporte le terrain d'un endroit à un autre, ſans que perſonne oſe, ni puiſſe s'oposer à ſa fureur : Ce qui n'empêche pas, que, lors qu'il eſt tranquille, l'on ne puiſſe faire des chauſſées, & des digues, qui une autre fois arêtent ſes inondations, ou du

de toutes les conjectures humaines.



2. Le ſuccés, dit Sénéque ep. 14. n'eſt pas de la juriſdiction du ſage ; nous commençons les choſes, la fortune les acheve.

CH. 25. moins retardent l'impétuoſité de ſon cours. Il en eſt de même de la Fortune ; elle éxerce toute ſa puiſſance, lors qu'elle ne trouve rien de prêt à lui réſiſter ; elle jéte toute ſa violence ſur les lieux, où elle ſait, qu'il n'y a ni digue, ni bariére pour la retenir. Et ſi vous conſidérez l'Italie, qui eſt le téatre de ces révolutions, & qui leur a donné le branle, vous verrez, que c'eſt une campagne, ſans défenſe ; au-lieu que ſi elle eût été ſur ſes gardes, comme l'Alemagne, l'Eſpagne, & la France, elle n'eût pas été inondée des Etrangers, ou du moins cére irruption n'eût pas fait de ſi grans progrés. Et je n'en dirai pas davantage, quant à ce qui eſt de réſiſter à la fortune en général. Mais pour entrer dans le particulier, d'où vient, qu'un Prince, que l'on voit proſpérer aujourd'hui, périt demain, ſans qu'il ait changé d'eſprit, ni de conduite? C'eſt, à mon avis, comme je l'ai déja

qu'il ou du moins ils n'y euſſent pas fait de ſi grans progrés.

déja montré, parce que le Prince, CH. 25.
qui ne s'apuie, que ſur la fortune, tombe auſſi-tôt qu'elle change. Je crois auſſi, que celui-là eſt hureux, qui régle ſa conduite ſelon les tems, & que par conſéquent il n'arive que malheur à celui, qui ne ſait pas s'acorder avec le tems; car il ſe voit, que les hommes, pour ariver à la fin qu'ils ſe propoſent, (qui eſt toujours d'aquérir de la gloire & des richeſſes) tiennent tous une route diférente. L'un garde des meſures, l'autre n'en garde point; l'un emploie la force, l'autre la ruſe; l'un la patience, l'autre l'impétuoſité; moiens, par où les uns & les autres peuvent réüſſir. Il ſe voit auſſi, que de deux, qui vont par un même chemin, l'un arive à ſa fin, & l'autre non; & que deux autres, qui auront été d'eſprit tout contraire, l'un moderé, l'autre impétueux, proſpéreront tous deux également; ce qui ne ſauroit venir, que de la diverſité des tems, qui

CH. 25. ſont favorables, ou contraires à leur conduite. D'où il arive ce que j'ai dit, que deux, qui procédent diverſement, ont une même iſſüe, & que deux, qui procédent également pour une même fin, ont un ſuccés tout contraire. C'eſt encore de là que dépend le bien, ou le mal; car ſi à un, qui ſe gouverne avec patience & circonſpection, les tems & les afaires viennent ſi à point, que ſon gouvernement ſoit bon, il proſpére; mais ſi les tems & les afaires changent, il ſe perd, dautant qu'il ne change pas de conduite. 3 Or il n'y a point d'homme ſi prudent, qu'il ſache toujours acorder la ſienne avec les tems, ſoit par-

3. Pierre Sodérin, dit Machiavel, procédoit en toutes choſes, avec douceur & patience, & lui, & ſa patrie s'en trouvérent bien, tandis que ſon procédé fut convenable au tems. Mais quand vint le tems, qu'il faloit uſer de rigueur, il ne s'y pût réſoudre; d'où s'enſuivit ſa perte, & celle de ſa patrie. Liv. 3. de ſes Diſcours ch. 9. & 3. *C'eſt que s'il eût voulu ſe ſervir de toute l'autorité, que lui donnoit la dignité de Gonfalonier à vie, il eût pû ruiner tous les Médicis, &, par conſéquent, maintenir ſa patrie en liberté.*

parce que l'on ne ſauroit réſiſter à Ch. 25.
ſon propre penchant ; ou parce que l'on ne peut guére ſe réſoudre à quiter une route, par où l'on eſt toujours arivé à bon port. Et cela fait, que l'homme poſé, ne ſait pas être impétueux, quand il le faut être, ce qui le perd ; au-lieu que s'il changeoit de conduite, ſelon les tems & les afaires, la Fortune ne changeroit pas. 4. Le Pape Jules II. procéda toujours impétueuſement, & cela lui réüſſit toujours, parce que le tems & les afaires le demandoient ainſi ; témoin la premiére entrepriſe, qu'il fit ſur Bologne, du vivant de Jean Ben-

4. Ce qui fait, (ajoûte Machiavel au même chap. 9.) que la Fortune abandonne un homme, c'eſt qu'elle change les tems, & que lui ne change pas ſes méſures, ni ſes briſées. Comme l'on acuſoit un Roi de Sparte d'être changeant : *Ce n'eſt pas moi qui change*, dit-il, *ce ſont les afaires.* Ce qui montre, qu'il faut s'acommoder au tems, *morem accommodari, prout conducat.* Ann. 12. *Remiſſum aliquid & mitigatum, quia expedierit.* Ann. 3. L'on a toujours eſtimé ſages ceux, qui ont ſû ceder au tems, dit Cicéron. *Tempori cedere, id eſt ; neceſſitati parére, ſemper ſapientis eſt habitum.*

Ch. 25. Bentivole. Les Vénitiens en prenoient ombrage, les Rois de France & d'Eſpagne en raiſonnoient, & néanmoins il ala lui-même à Bologne, ſans que Veniſe, ni l'Eſpagne oſaſſent branler, l'une aiant peur, & l'autre ſongeant à recouvrer tout le Roiaume de Naples. Et d'ailleurs, le Roi de France, qui vouloit ſe concilier Jules, pour humilier les Vénitiens, n'oſa lui refuſer du ſecours de peur de l'ofenſer. De ſorte que Jules, avec ſon humeur féroce & impétueuſe, fit ce qu'un autre Pape n'eût jamais fait avec toute la prudence humaine; au-lieu que s'il eût atendu à partir de Rome, qu'il eût fait tous les préparatifs néceſſaires, comme tout autre Pape auroit fait, ſon entrepriſe eût échoüé; car la France eût trouvé mille excuſes, & les autres lui euſſent fait mille peurs. Je ne parlerai point de ſes autres actions, qui ont toutes été ſemblables, & toutes également hureuſes,

ſes, la mort ne lui aiant pas donné CH. 25.
le loiſir de voir un changement ; ſ
car s'il fût venu un tems, qu'il eût
falu procéder avec ménagement,
il étoit perdu, dautant qu'il n'eût
jamais pu ſe défaire de ſa violence
naturelle. Je conclus donc, que
les hommes, qui s'oſtinent à tenir
toujours la même route, ſont hu-
reux, tant que leur conduite s'acor-
de avec la Fortune ; mais ſont mal-
hureux, quand elle vient à chan-
ger, & qu'ils ne veulent pas chan-
ger auſſi. Au reſte, je tiens, qu'il
vaut mieux être impétueux, que
circonſpect, parce que la Fortune
eſt une femme, de qui l'on ne ſau-
roit venir à bout, qu'on ne la bate,
& qu'on ne la tourmente ; & l'on
voit par expérience, qu'elle ſe laiſ-
ſe bien plus domter aux eſprits fé-
roces,

ſ. Nardi dit, que tout lui réuſſit plûtôt par bonheur, que par prudence, & qu'il ne pouvoit jamais mourir dans un tems plus hureux, ni plus glorieux pour ſon Pontificat. Livre 6. de ſon Hiſtoire. C'eſt de lui qu'il eſt vrai de dire le mot de Patercule : *Vir inquies, & ultra fortem temerarius.*

C. 1. 25. roces, qu'aux gens froids; & qu'elle eſt toujours amie des jeunes gens, parce qu'ils ſont moins circonſpects, plus violens, & plus hardis. 6

6. Témoin ce que Tacite dit de Cerialis, l'un des parens, & des Généraux de Veſpaſien. *Cerialis parum temporis ad exſequenda imperia dabat, ſubitus conſiliis, ſed eventu clarus; adeptat fortuna, et cum ubi artes defuiſſent.* (Hiſt. 5.) c'eſt-à-dire Cerialis donnoit tres-peu de tems, pour éxécuter ſes ordres quoique ſes entrepriſes fuſſent toujours précipitées; elles lui réuſſiſſoient preſque toujours. La fortune le favoriſoit, juſque dans les choſes, où l'expérience lui manquoit. C'eſt pourquoi Hannibal avoit raiſon d'apeller la Fortune la marâtre de la Prudence. Le Marquis de Marignan diſoit à Charles-quint, qu'elle n'étoit pas ſeulement inconſtante comme la femme, mais folle & badine comme la jeuneſſe. *Gracian chap.* 11. *de ſon Héros.*

## CHAPITRE XXVI.

*Exhortation à délivrer l'Italie des Barbares.*

REpaſſant dans mon eſprit tout ce que j'ai dit dans les précédens chapitres, & ruminant, ſi la conjoncture préſente ſeroit favorable pour un Prince nouveau, qui vou-

voudroit introduire en Italie une forme de Gouvernement, qui fît honneur à sa personne, & profit à toute la nation ; je trouve tant de choses, qui concourent en faveur de cete entrepriſe, que je ne sai pas, s'il pouroit jamais venir un tems, qui fût plus propre à l'éxécuter. Et s'il faloit, que le peuple d'Iſraël fût eſclave en Egipte, pour savoir ce que valoit Moïſe ; que les Perſes fuſſent oprimez par les Médes, pour juger du courage de Cirus ; & que les Aténiens fuſſent errans & vagabons, pour bien connoître l'excellence de Téſée ; * il faloit auſſi, pour voir toute l'étendûe d'un eſprit Italien, que l'Italie fût aujourd'hui ſi miſérable, qu'elle fût plus maltraitée, que les Perſes ; plus diſperſée, que les Aténiens ; qu'elle fût ſans chef, & ſans loix, mépriſée, déchirée, pillée, & aſſervie par les Etrangers. Et quoique de tems en tems on ait vû quel-

CH. 26.

* *Voiez le Chapitre 6. où il parle de ces trois perſonages.*

CH. 19. quelque grand courage, que l'on croioit être envoié de Dieu, pour la délivrer, ſi-eſt-ce qu'il eſt arivé, que la Fortune l'a toujours abandonné dans le plus beau de ſa courſe. Ainſi l'Italie, qui n'a plus qu'un ſoufle de vie, atend, qu'il vienne quelqu'un, qui méte fin aux ſoufrances de la Lombardie, du Roiaume de Naples, [a] & de la Toſcane, [b] & qui guériſſe ſes bleſſures & ſes ulcéres, que le tems a rendües preſque incurables; elle prie Dieu, de lui envoier quelqu'un, qui l'afranchiſſe du joug inſuportable des Etrangers; on la voit toute prête de ſuivre un étendard, pourvu qu'un homme de valeur le prenne en main. Mais il n'y a perſonne

a Il eſt à propos de remarquer, que Machiavel parle ici à ſon patron Laurent de Medicis; ſelon les prédictions, que les Aſtrologues lui avoient faites les premiers mois du Pontificat de Léon X. que Julien, ſon frére, deviendroit Roi de Naples, & Laurent, ſon Neveu, Duc de Milan. Nardi livre 6. de ſon Hiſtoire de Florence.

b Le même Hiſtorien dit en deux endroits du même livre, que Laurent vouloit ſe rendre ſouverain de Florence.

ſonne maintenant, ſur qui elle puiſſe faire plus de fond, que ſur vôtre illuſtre Maiſon, qui tenant aujourd'hui le Pontificat, & étant ſi viſiblement favoriſée de Dieu, peut, avec ſa prudence & ſa bonne fortune, ſe faire chef de céte glorieuſe entrepriſe. Et quant à vous, cela ne vous ſera pas fort dificile, ſi vous enviſagez l'éxemple de ceux, de qui j'ai parlé; car bien que ce fuſſent des hommes extraordinaires & admirables, ils n'étoient pourtant qu'hommes, & pas-un d'eux n'a eu une ſi belle ocaſion, que celle d'aujourd'hui. Outre que leur cauſe n'étoit pas meilleure que la vôtre, ni Dieu pour eux plus que pour vous. Il n'y a ici, que de la Juſtice. Car toute Guerre, qui eſt néceſſaire, eſt juſte: & les armes, qui ſe prennent pour la défenſe d'un peuple, qui n'a point d'autre reſſource, ſont miſericordieuſes. Tout concourt à ce deſſein, & il n'y ſauroit avoir de grandes

CH. 21.

ou] & c'eſt pieté, que de prendre les armes en faveur d'un peuple, qui ne ſauroit trouver ſon ſalut ailleurs.

CH. 26. des dificultez, où il a de grandes diſpoſitions, à moins que l'on ne s'écarte de la route de ceux, que j'ai propoſez à imiter. De plus, il ſe voit des ſignes extraordinaires, la Mer s'eſt ouverte; une nuée a montré le chemin; une pierre à jeté de l'eau; la Manne eſt tombée d'enhaut; enfin tout a concouru a vôtre agrandiſſement. C'eſt à nous de faire le reſte, Dieu ne voulant pas faire tout, pour ne nous pas ôter nôtre franc-arbitre, ni la part de la gloire, qui nous apartient. Et ce n'eſt pas merveille, ſi pas-un des Italiens, que j'ai nommez, n'a encore pû faire ce que l'on eſpére que fera vôtre illuſtre famille; ni, ſi l'Italie a été ſi malhureuſe dans ſes guerres, qu'il ſembleroit, que la vertu militaire en fût bannie; car cela ne vient, que de ce que l'ancien uſage militaire qu'elle obſervoit n'étoit plus de ſaiſon, & que perſonne n'a sû en inventer un nouveau. Rien ne fait tant d'honneur à un

à un homme, qui vient de monter à la Principauté, que de faire de nouvelles loix, & d'inventer une nouvelle Diſcipline, dautant que ces Ordonnances le rendent vénérable, lors qu'elles ſont bien fondées, & qu'elles donnent une idée de grandeur. Or il y a en Italie aſſez de matiére propre à recevoir telle forme qu'on voudra. Ce ne ſont pas les membres, qui y manquent de valeur, mais les Chefs; témoin les duels, & les autres combats particuliers, où l'on voit, que les Italiens ſont les plus adroits & les plus forts, au-lieu qu'ils ne ſont rien dans les armées; ce qui vient de la foibleſſe des Chefs, à qui ceux, qui ſavent leur métier, ne veulent pas obéïr. Or chacun ſe flate de le ſavoir; & il ne s'eſt encore vu perſonne, à qui les autres aient voulu céder, quelque grand mérite qu'il eût. C'eſt pour cela que, dans toutes les guerres, que nous avons eües CH. 26.

CH. 26. cües depuis vint ans en çà, les armées, qui n'ont été compoſées, que d'Italiens, n'ont jamais rien fait qui vaille ; témoin le Tar, Aléxandrie, Capoüe, Gennes, Vaïla, Bologne, Meſtre. Si donc la Maiſon de Médicis veut ſuivre les traces de ces excellens hommes, qui ont délivré leur païs de l'opreſſion étrangére, il faut avant toutes choſes, comme c'eſt le vrai fondement de toutes les entrepriſes, avoir une Milice propre, n'y en aiant point ni de meilleure, ni de plus fidéle. Et quoique chaque ſoldat en ſoit bon, tous enſemble ils deviendront meilleurs, quand ils verront leur propre Prince leur commander, les honorer, & les récompenſer. Il eſt donc néceſſaire de ſe pourvoir d'armes domeſtiques, pour être en état de réſiſter aux étrangeres. L'Infanterie Suiſſe & l'Infanterie Eſpagnole ſont eſtimées terribles, mais l'une & l'autre a ſes défauts ; & par conſéquent une

une Milice mitoienne pouroit non Ch. 26.
ſeulement leur réſiſter, mais encore les vaincre, les Eſpagnols ne pouvant ſoutenir la Cavalerie, & les Suiſſes étant ſujets à avoir peur des fantaſſins, quand ils en rencontrent d'auſſi oſtinez qu'eux à combatre. En éfet, il s'eſt vû, & il ſe verra encore, que les Eſpagnols ne ſauroient tenir contre la Cavalerie Françoiſe; & que les Suiſſes ſont batus par l'Infanterie Eſpagnole. Et bien qu'il ne s'en ſoit pas vû une entiére expérience quant aux Suiſſes, toutefois il s'en vit un échantillon à la Bataille de Ravenne, quand l'Infanterie Eſpagnole en vint aux priſes avec les Alemans, qui gardent le même ordre que les Suiſſes, en ce que les Eſpagnols, moiemant leur agilité & leurs boucliers, s'étant jetez au travers des piques des Alemans, ceux-ci furent batus, ſans pouvoir ſe défendre, & aloient être entiérement défaits, ſans la Cavalerie, qui vint

CH. 26. fondre ſur les Eſpagnols. Connoiſſant donc le défaut de l'une & de l'autre Infanterie, l'on pouroit en inventer une nouvelle, qui tinſt contre la Cavalerie, & ne craignît point l'Infanterie, & pour cela, il n'y auroit qu'à changer la maniére de combatre. Et ce ſont ces ſortes d'inventions, qui donnent de la réputation & de l'autorité à un Prince nouveau. Il ne faut donc pas laiſſer échaper céte ocaſion; il eſt tems, que l'Italie, aprés de ſi longues ſoufrances, voie enfin ſon libérateur. Je ne puis exprimer avec quelle tendreſſe, & quelle reconnoiſſance, il ſeroit reçu dans toutes ces Provinces, qui ont été inondées du torrent des armes étrangéres, & qui, depuis tant d'années, ne reſpirent que vangeance. Où ſeroient les Villes, qui lui fermeroient leurs portes, & les peuples, qui refuſeroient de lui obéïr? Quelle envie auroit-il à ſurmonter? y auroit-il un ſeul Italien, qui

qui héſitât à lui rendre hommage ? CH. 26.
chacun eſt las de céte domination barbare. Que vôtre illuſtre Maiſon prenne donc céte Cauſe en main, avec toutes les eſpérances, que l'on peut concevoir de la réüſſite d'une juſte entrepriſe, afin que Nôtre Nation refleuriſſe ſous ſon étendard, & que, ſous ſes auſpices, il ſoit vrai de dire avec Pétrarque.

*Virtù contra'l furore*
*Prender à l'arme, & ſia il combatter corto;*
*Che l'antico valore*
*Nell' Italici cuor non è ancor morto.*

C'eſt-à-dire :

La Juſtice au combat défiera la Fureur,
Et ſaura lui donner une ſi rude ateinte,

220 LE PRINCE DE MACH.

CH.26. Que l'on verra bien-tôt, que
l'ancienne valeur
Du cœur Italien n'eſt pas encore
éteinte.

FIN.

FINITO DI STAMPARE
PRESSO GRAFICA ELETTRONICA
IN NAPOLI
PER CONTO DELLA EDITRICE ANTENORE
NEL MESE DI DICEMBRE 2024